
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquantième séance – Mercredi 21 mars 2012, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, maire, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Olivier Baud*, *Alexandre Chevalier*, *Sylvain Clavel*, *Adrien Genecand*, *Carlos Medeiros* et *M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno*, *Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 9 mars 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 mars, mercredi 21 mars et lundi 2 avril 2012, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Motion: avant-projet de loi cantonal sur la culture

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Ne soyez pas surpris, Messieurs! Il n'y a pas de putsch mâle sur le Conseil municipal, mais les conseillères municipales et notre présidente sont en train de terminer leur repas annuel. *(Remarques.)* Par souci d'équité, nous allons procéder maintenant aux réponses du Conseil administratif et, pour cela, j'ai le très grand plaisir de passer la parole au deuxième vice-président, M. Pascal Rubeli.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pascal Rubeli, deuxième vice-président.)

3. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 mai 2010 de M^{mes} Salika Wenger, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, Maria Casares et M. Pierre Rumo, acceptée par le Conseil municipal le 15 septembre 2010, intitulée: «Les conseillers ne sont pas les payeurs (avant-projet de loi cantonal sur la culture)» (M-920)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à transmettre pour information les prises de position du Conseil municipal au Département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

¹ «Méorial 167^e année»: Rapport, 1579.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a participé à la consultation sur l'avant-projet de loi cantonal sur les arts et la culture. Il l'a fait par le biais du courrier ci-joint.

Cette prise de position reflétait les débats de la commission des arts et de la culture et du Conseil municipal en la matière et a répondu à sa volonté de faire entendre la position de la Ville de Genève auprès du canton.

Le 14 octobre 2010 le Conseil d'Etat a présenté les résultats de la consultation sur l'avant-projet de loi que vous pourrez lire sur son site internet: http://www.ge.ch/scc/doc/dossiers/lac/lac_rapport.pdf

Suite à la consultation, le Conseil d'Etat a constitué une délégation à la révision de la loi sur l'accès et l'encouragement à la culture formée de MM. Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, David Hiler, conseiller d'Etat chargé du Département des finances, et Mark Muller, conseiller d'Etat chargé du Département des constructions et des technologies de l'information, appuyés par un groupe interdépartemental.

Le projet de loi devrait, en principe, tenir compte des résultats de la consultation. Il sera déposé début 2012 au Grand Conseil selon le calendrier défini par le conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève suivra de près les travaux parlementaires et tiendra le Conseil municipal au courant du dépôt et de l'évolution des discussions autour du projet de loi.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

Annexe: Prise de position du Conseil administratif concernant l'avant-projet de loi cantonal sur la culture – lettre de M. Mugny à M. Beer du 10 juin 2010

SÉANCE DU 21 MARS 2012 (soir)
Motion: avant-projet de loi cantonal sur la culture

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE
LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



Département de l'instruction publique,
de la culture et du sport
Monsieur Charles Beer
Conseiller d'Etat
Case postale 3925
1211 Genève 3

Genève, le 10 juin 2010

Consultation sur l'avant-projet de loi sur les arts et la culture

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Votre courrier du 30 avril 2010, relatif à l'objet cité en exergue, nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

Je vous transmets ci-après, au nom du Conseil administratif, la position de la Ville de Genève.

La Ville de Genève prend acte de la volonté du Canton de redéfinir sa politique culturelle et son engagement financier pour les arts et la culture.

La Ville de Genève est réservée par rapport à l'avant-projet de loi dans la mesure où il est très général. En effet, on ne connaît encore ni la future loi, ni le règlement d'application. La Ville de Genève espère en outre que ce dernier sera discuté avec les partenaires (villes, communes, région). De plus, l'application de la nouvelle loi sera liée au budget que le parlement souhaitera octroyer pour réaliser ces objectifs, et l'avant-projet de loi ne précise pas dans quels domaines artistiques ou dans quelles institutions le Canton devrait s'engager.

La Ville de Genève rappelle que le soutien à la culture passe également par des engagements financiers substantiels dans les investissements pour l'entretien des institutions et des collections, leur développement, les rénovations des bâtiments et les constructions de nouvelles infrastructures.

La Ville de Genève regrette que le Canton n'ait pas procédé à un bilan de la Loi sur l'accès et l'encouragement à la culture de 1996 (LAEC), bilan qui aurait permis aux partenaires, notamment les villes et les communes du canton, mais également les partenaires régionaux, d'exprimer plus précisément leurs attentes.

Motion: avant-projet de loi cantonal sur la culture

A titre d'exemples, le Canton pourrait développer une politique culturelle véritablement complémentaire de celles des communes et axer sa politique culturelle sur :

- la valorisation des formations en arts à l'école obligatoire et des formations professionnelles,
- le développement des soutiens à la médiation entre les institutions culturelles et les écoles,
- la création d'un système de bourses pour les jeunes artistes qui sortent des écoles,
- le développement de projets culturels régionaux et inter-cantonaux,
- le soutien au rayonnement des artistes genevois-es,
- le développement des mesures d'accès à la culture pour toute la population.

Le soutien aux grandes institutions des villes et des communes est également souhaitable. Le Canton pourrait en effet s'engager dans des projets d'importance régionale comme la rénovation et l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, la construction de la Nouvelle Comédie, une scène pour la danse, la création d'une Fondation romande pour la cinéma, etc. Des critères – absents dans l'avant-projet – devront être discutés avec l'ensemble des communes intéressées par un financement cantonal.

La Ville de Genève collabore constamment et concrètement avec l'ensemble des partenaires (villes, communes, Canton, région, Confédération) pour améliorer l'accès à la culture pour tous les publics, protéger et développer le patrimoine culturel, soutenir la création dans toutes ses diversités.

Ces collaborations n'ont pas besoin d'être « coordonnées ou structurées », au risque de créer un niveau supplémentaire dans les prises de décision et d'alourdir des procédures déjà complexes. Rappelons que la lourdeur des procédures décisionnelles au Canton, notamment dues à la Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) a, par exemple, permis le blocage pendant plusieurs mois à la commission des finances d'un projet de loi concernant une convention avec une association culturelle.

Par ailleurs, l'exiguïté de notre territoire et la proximité aussi bien des acteurs culturels que des administrations ou des représentant-e-s politiques favorise déjà naturellement les collaborations et la concertation.

L'avant-projet de loi souligne certes la nécessité de la concertation entre les pouvoirs publics mais ne fait aucune proposition concrète quant au cadre à donner à cette concertation.

La Ville de Genève rappelle que suite à l'échec de la « Conférence culturelle » s'est créé le Groupe de concertation culturelle, qui regroupe les magistrat-e-s communales intéressé-e-s par le domaine de la culture. Un fonds (FI) géré par l'ACG concrétise cette volonté de collaborations intercommunales.

Le Conseil de la culture tel qu'instauré dans l'avant-projet de loi est en réalité une commission consultative au service des autorités cantonales. Il ne saurait se substituer à un organe de concertation entre les pouvoirs publics ou à un organe décisionnel. La Ville de Genève rappelle qu'un projet est toujours à l'ordre du jour avec le RAAC et le Canton pour la création d'un Conseil de la culture et regrette la confusion engendrée par l'appellation de « conseil de la culture ».

SÉANCE DU 21 MARS 2012 (soir)
Motion: avant-projet de loi cantonal sur la culture

L'avant-projet de loi n'explicite pas quelles sont les associations professionnelles d'artistes qui seront représentées dans ce conseil. Ne devrait-on pas, comme c'est l'usage dans d'autres domaines, désigner plus précisément les partenaires ?

Concernant « la gouvernance », la Ville de Genève souligne que la majorité des grandes institutions relèvent de fondations gérées par des personnes compétentes, engagées donc expertes.

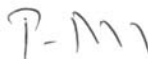
La Ville de Genève suivra attentivement les résultats de la concertation. Elle accueillera avec intérêt les propositions du Canton concernant ses engagements financiers dans les investissements et les budgets de fonctionnement des grandes institutions.

La Ville de Genève sera attentive à ce que l'augmentation du budget cantonal de la culture ne soit pas suivie par une baisse de recettes pour les communes ou de nouveaux transferts de charges dans d'autres domaines.

La Ville de Genève souhaite que le Canton développe sa politique en concertation avec l'ensemble des partenaires, dans le respect de l'autonomie communale, considérant qu'à Genève, la compétence du domaine de la culture est historiquement liée aux villes et aux communes.

Enfin, la volonté du Canton ne devrait pas aller à l'encontre de celle la Confédération qui, en nommant spécifiquement les villes dans sa récente loi sur la culture, a souligné l'apport incontournable et historique des villes et des communes dans le domaine de la culture.

En vous remerciant de votre consultation, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de ma haute considération.



Patrice Mugny

Copie : Association des communes genevoises

4. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 juin 2004 de MM. Guillaume Barazzzone, Lionel Ricou, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan et M^{me} Alexandra Rys, acceptée par le Conseil municipal le 3 novembre 2004, intitulée: «Transparence en matière de marchés publics» (M-478)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la Suisse a ratifié l'Accord international GATT/OMC (Organisation mondiale du commerce) du 15 avril 1994 sur les marchés publics;
- que les législations fédérales, intercantionales, cantonales et le règlement communal de la Ville de Genève en matière de marchés publics ont été adoptés afin d'assurer une concurrence efficace entre les soumissionnaires, de garantir l'égalité de traitement à tous les soumissionnaires, de permettre une utilisation parcimonieuse des deniers publics et d'assurer la transparence des procédures de passation des marchés;
- que la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 6 octobre 1995 a principalement été adoptée pour garantir à toute personne ayant son siège ou son établissement en Suisse l'accès libre et non discriminatoire au marché, afin qu'elle puisse exercer une activité lucrative sur tout le territoire suisse;
- que le nombre d'entreprises en concurrence établies hors du canton de Genève représentait 8,1% en 2001, 7,6% en 2002 et 13,6% en 2003 et que la Ville de Genève n'a attribué aucune soumission (0,0%) en 2000, qu'une seule (0,11%) en 2001 et onze (8,17%) en 2003 à des entreprises établies hors du canton de Genève;
- qu'à ce jour l'administration ne tient et ne met à la disposition des conseillers et conseillères municipaux que des statistiques annuelles indiquant sommairement le nombre d'entreprises concurrentes (il est fait état du nombre d'entreprises établies hors du canton de Genève), le nombre d'entreprises bénéficiaires d'adjudication (il est fait état du nombre total d'entreprises établies hors du canton de Genève);
- qu'il est nécessaire de pouvoir contrôler facilement, au sein de l'administration, si les marchés dépassant les valeurs seuils fixées par la législation internationale, cantonale et le règlement communal de la Ville de Genève sur les marchés publics ont été adjugés conformément aux différentes législations sur les marchés publics;
- qu'il est nécessaire d'avoir une totale transparence entre le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève,

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 2593.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tenir une liste statistique annuelle détaillée en matière d'adjudication des marchés publics, pour chaque département.

Les statistiques indiqueront le montant de chaque marché dépassant les différentes valeurs seuils (qui seront calculées conformément à l'article 2 du règlement municipal sur la passation des marchés publics en matière de construction (LC 21 221), le type de procédure utilisé (procédure ouverte, sélective, sur invitation ou de gré à gré), le nom, le siège ou le domicile effectif de l'entreprise ayant remporté la soumission.

Les statistiques de chaque département seront mises à la disposition des conseillers municipaux chaque année.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, il convient de rappeler que le règlement municipal sur la passation des marchés publics en matière de construction LC 21 221 a été abrogé le 1er janvier 2008 et que l'adhésion en 2007 du Canton de Genève à l'Accord intercantonal révisé de 2001 a entraîné une modification des différentes valeurs seuils. De 383 000 francs, la valeur seuil ouvrant à la concurrence internationale les marchés de fournitures et services soumis aux traités internationaux a été ramenée à 350 000 francs. Du côté des marchés de construction, la valeur seuil est passée de 9 575 000 francs à 8 700 000 francs pour tenir compte de l'évolution à la baisse du cours des monnaies européennes.

En ce qui concerne plus précisément les statistiques demandées par les motionnaires, vous trouverez en pièces jointes les tableaux récapitulatifs intégrant pour les années 2008, 2009 et 2010 les informations réclamées, à savoir pour chaque marché dépassant les valeurs seuils, le montant du marché, le type de procédure (procédure ouverte, sélective, sur invitation ou de gré à gré), le nom, le siège ou le domicile de l'entreprise ayant remporté la soumission.

Nous vous informons par ailleurs que, depuis l'introduction de la réglementation en matière de marchés publics, un effort particulier a été porté sur la simplification et l'optimisation des procédures d'achat au sein de l'administration municipale. Des directives claires ont été élaborées et des cours de formation à l'intention des collaborateurs municipaux ont été organisés.

Conformément à votre demande, les statistiques 2011 seront mises à votre disposition dans le courant du premier semestre 2012.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Maudet

Motion: transparence en matière de marchés publics

2008

Département	Marché	Procédure	Type de marché	Valeur du marché	Adjudicataire	Siège social
1	Fournitures	Ouverte	Mobilier de bibliothèque	680'000.00	Round Office & Collectivités	Châtelaine
	Services	Sélective	Nettoyage locaux administratifs (vol. globale)	4'120'000.00		
			Lot A		ProNet Services	Vésenaz
			Lot B		Impec Nettoyages SA	Acacias
			Lot C		Francis Perriard SA	Genève
			Lot D		Onet (Suisse) SA	Carouge
			Lot E		ProNet Services	Vésenaz
			Lot F		Onet (Suisse) SA	Carouge
	Fournitures	Ouverte	Consommables informatiques	1'300'000.00	GMG Supply	Le Mont-sur-Lausanne
	Services	Ouverte	Contrats d'assurance	19'000'000.00		
			Incendie Dégâts d'eau		La Mobilière Assurances Generali SA	Genève Adliswil
2	Fournitures	Ouverte	Copieurs couleur et N/B (projections s/quantités 2007)	440'000.00	Graphax SA	Lausanne
	Ouverte	Ouverte	Villa Moynier			
			Fenêtres-portes extérieures	221'880.00	Duret SA	Conches
			Installations électriques	284'000.00	Sedelec SA	Carouge
			Traitement des surfaces	325'000.00	Mazzoni SA	Genève
	Ouverte	Ouverte	Musée d'art et d'histoire			
			Plâtrerie	350'000.00	Mazzoli SA	Conches
	Ouverte	Ouverte	Peinture corniche	130'000.00	Fancioli SA	Genève
			Génie civil Ch. Coudriers	1'345'000.00	Induni & Cie SA	Petit-Lancy
	Ouverte	Ouverte	Patinoire des Vernets	11'211'760.00		
			Démolition, maçonnerie	1'279'550.00	Perrin Frères SA	Bernex
	Ouverte	Ouverte	Charpente métallique, serrurerie	3'243'625.00	Sottas SA	Bulle
			Musée Rath			
			Chauffage, ventilation, froid	1'456'000.00	Atel B Romandie	Vernier
			Electricité	490'000.00	Atel B Romandie	Vernier
Construction	Ouverte	Ouverte	Peinture	260'000.00	Roberto SA	Genève
			Jardin Botanique : vitrerie	263'000.00	Loretti SA	Carouge
	Ouverte	Ouverte	Génie civil Mon-Soleil	520'000.00	Bernasconi & Cie	Meyrin
			Centre sportif Queue d'Arve			
	Ouverte	Ouverte	Etanchéité	229'000.00	Dentan Genève	Acacias
			Ferblanterie	43'000.00	Couffrap SA	Carouge
	Ouverte	Ouverte	Réfection façades Ernest-Pictet 10-12	375'000.00	Mardeco SA	Crassier
			Ventilation voirie Vernets	250'000.00	Climatetechnik SA	Meyrin

NB La valeur globale des marchés découverts en lots figure dans la colonne "Valeur du marché" sur la 1ère ligne (justifié à gauche), suivent les valeurs des différents lots (justifiées à droite) si elles sont connues

2008

Département	Marché	Procédure	Type de marché	Valeur du marché	Adjudicataire	Siège social
3		Ouverte	Génie civil aménagement Eaux-Vives	650'000.00	Serasa SA	Satigny
		Ouverte	Rempl. revêtement tennis Bois-des-Fr. Louis-Favre	300'000.00	Realsport SA	Troinex
		Ouverte	Installations chantier crépis extér. Echaufaudages Traitement des surfaces Ferblanterie, sanitaires Falcences, mosaïques	2'083'400.00 915'750.00 223'200.00 176'450.00 247'600.00 192'900.00	Isolat SA Von Ro Roberto SA Dentan étiannité J. Masson SA	Satigny Genève Genève Thonex Versoix
		Ouverte	Menuiseries extérieures Gares 19	135'046.00	André SA	Yens
		Ouverte	Chang. conduites SIG Tranchées	1'670'000.00	Soraco SA	Meyrin
		Ouverte	Parcelle Foyer Scherren Av. Blanc Promenade du Pin 5	3'500'000.00	Perrin Frères SA	Bernex
		Ouverte	Plâtrerie Fenêtres-portes extérieures Fenêtres de l'Orangerie	2'075'663.00 383'696.00 218'000.00	Persa SA F. Erbeia	Eublens Vandoeuvres
		Ouverte	Théâtre de l'Orangerie Serrurerie-vitrerie Maçonnerie	635'480.00 762'353.00	Cergneux SA Implemia Construction	Genève Onex
		Ouverte	Traitement UV piscines	205'000.00	Technovac SA	Morat
		Ouverte	Raccordement édicules rade	1'259'000.00	Bernasconi & Cie	
	Fournitures	Gré à gré	Achat de microsonde Raman	417'067.00	Renishaw AG	Siebnen
	Fournitures	Ouverte	Achat solution stockage données Lot 1 Lot 2 et 3	368'310.00 720'689.00	DL Groupe GMG LANExpert SA	Genève Lausanne
	Fournitures	Ouverte	Remplac. centrales radio Etat-Ville	1'002'684.00	Prescom SA	Montigny-Le-Bretonneux (F)
	Services	Ouverte	Location 2 appareils pour la CMAI	302'580.00	Graphax SA	Dietikon
	Fournitures	Ouverte	Achat syst. gestion collections MAH	219'330.00	Zetecom Prestations informatiques SA	Zoug
4	Fournitures	Gré à gré	Achat et maintenance logiciels IBM	376'411.00	BeMore Suisse SA	Lausanne
	Fournitures	Ouverte	Achat et installation syst. Billerette	375'321.00	Irec SAS	Jaunay-Clan (F)
	Fournitures	Gré à gré	Achat équip. Télécom. Pour SIS	614'843.00	Swisscom (Suisse) SA	Berne
			Achat équip. par le Partenariat des achats informatiques Romands			
	Fournitures	Ouverte	Ordinateurs personnels Ordinateurs portables Ecrans Imprimantes	16'000'000.00 4'500'000.00 4'500'000.00 27'000'000.00	DELL SA et Hewlett-Packard HP et Fujitsu Siemens Fujitsu Siemens et Dell SA HP et Kyocera Mita	Grand-Sac et Dubendorf Dubendorf et Regensdorf Regensdorf et Grand-Sac. Dubendorf et Zurich

NB La valeur globale des marchés découpés en lots figure dans la colonne "Valeur du marché" sur la 1ère ligne (justifié à gauche), suivent les valeurs des différents lots (justifiées à droite) si elles sont connues

Motion: transparence en matière de marchés publics

2009

Département	Marché	Type de marché	Procédure	Valeur du marché	Adjudicataire	Siège social
1	Fournitures	Fournitures de bureau et papier	Ouverte	1'800'000.00	INAPA Antalis	Crissier Meyrin
	Services	Papier, essuie-main, papier hygiénique	Ouverte	4'000'000.00	Onet (Suisse) SA	Carouge
	Fournitures	Nettoyage WC publics	Ouverte	780'000.00	Linéa Bureau SA Structures 17	Les Acacias Genève
		Mobilier de bureau	Ouverte			
		Mobilier Chaises				
		Contrats de nettoyage vitres		904'000.00	Dosim SA Maxiclean Sarl MPM Facility Services SA Onet (Suisse) SA Net Inter SA Onet (Suisse) SA ProNet Services SA Serconet SA	Genève Genève Carouge Carouge Aître Carouge Vésenaz Carouge
	Services	Lot A Lot B Lot C Lot D Lot E Lot F Lot G Lot H	Sélective	2'002'800.00	Sro Kundig SA	Châtelaine
	Services	Impression quadricolor	Sélective	25'000'000.00	Generali SA Generali SA Generali SA	Adliswil Adliswil Adliswil
	Services	Ass. bris de glace, RC générale et LAA RCG Bris de glace	Ouverte			
	Services	LAA, compl. hors LAA				
	Services	Assurance véhicules	Gré à gré	275'000.00	Generali SA	Nyon
	Fournitures	Uniformes de police	Ouverte	1'700'000.00	Wydler SA	Bossnens
	Services	Contrats surveillance et sécurité	Ouverte	360'000.00	SPS Service privé de sécurité SA	Le Lignon
	Construction	Patinoire des Vernets Installations sanitaires Installations électriques Installations chauffage Installation ventilation Travaux de cloison Menuiseries int. + portes	Ouverte	1'121'1760.00	A. Schneider SA Savoy SA Hälg & Cie SA 383'500.00 Axima Romandies 88'600.00 Büwa AG 205'000.00 Schneeburger SA	Carouge Carouge Genève Le Lignon Bichwil Petit-Lancy
	Construction	Caisson de feu Etraz 18	Ouverte	250'000.00	Haagen Fire	Verneuil-en-Hallate (F)
	Construction	Jardin Botanique Rempl. régulation				
	Construction	Installations sanitaires thermiques		320'000.00	GVZ-Rosat AG	Payenne
	Construction	Génie civil Poterie	Ouverte	323'000.00	Durlennan SA	Chêne-Bourg
	Construction	Mobilier stockage archives	Ouverte	1'600'000.00	Implenia SA	Onex
	Construction		Ouverte	300'000.00	Pro Metal Stock	Carouge

NB La valeur globale des marchés découpés en lots figure dans la colonne "Valeur du marché" sur la 1ère ligne (justifié à gauche), suivent les valeurs des différents lots (justifiées à droite) si elles sont connues

2009

Département	Marché	Type de marché	Procédure	Valeur du marché	Adjudicataire	Siège social
1	Fournitures	Fournitures de bureau et papier	Ouverte	1'800'000.00	INAPA Antalis	Crisrier Meyrin
	Services	Papier, essuie-main, papier hygiénique	Ouverte	4'000'000.00	Onet (Suisse) SA	Carouge
	Fournitures	Nettoyage WC publics	Ouverte	780'000.00	Linéa Bureau SA Structures 17	Les Acacias Genève
		Mobilier de bureau	Ouverte			
		Mobilier Chaises				
		Contrats de nettoyage vitres		904'000.00	Dosim SA Maxiclean Sarl MPM Facility Services SA Onet (Suisse) SA Net Inter SA Onet (Suisse) SA ProNet Services SA Serconet SA	Genève Genève Carouge Carouge Aire Carouge Vésenaz Carouge
	Services	Lot A Lot B Lot C Lot D Lot E Lot F Lot G Lot H	Sélective			
		Impression quadricolor		2'002'800.00	Sro Kundig SA	Châtelaine
	Services	Ass. bris de glace, RC générale et LAA RCG Bris de glace	Ouverte	25'000'000.00	Generali SA Generali SA Generali SA	Adliswil Adliswil Adliswil
	Services	LAA, compl. hors LAA			Generali SA	Nyon
	Fournitures	Assurance véhicules	Gré à gré	275'000.00	Wydler SA	Bossnens
	Services	Uniformes de police	Ouverte	1'700'000.00	SPS Service privé de sécurité SA	Le Lignon
	Services	Contrats surveillance et sécurité	Ouverte	360'000.00		
		Patinoire des Vernets		1'121'760.00		
	Construction	Installations sanitaires Installations électriques Installations chauffage Installation ventilation Travaux de cloison Menuiseries int. + portes	Ouverte	333'990.00 775'000.00 144'700.00 383'500.00 88'600.00 205'000.00	A. Schneider SA Savoy SA Hälg & Cie SA Axima Romandies Büwa AG Schneeberger SA	Carouge Carouge Genève Le Lignon Bichwil Petit-Lancy
	Construction	Caisson de feu Etraz 18	Ouverte	250'000.00	Haagen Fire	Verneuil-en-Hallate (F)
	Construction	Jardin Botanique				
	Construction	Rempl. régulation Installations sanitaires thermiques		320'000.00 323'000.00	GVZ-Rosat AG Durlennan SA	Payenne Chêne-Bourg
	Construction	Génie civil Poterie	Ouverte	1'600'000.00	Implenia SA	Onex
	Construction	Mobilier stockage archives	Ouverte	300'000.00	Pro Metal Stock	Carouge

NB La valeur globale des marchés découpés en lots figure dans la colonne "Valeur du marché" sur la 1ère ligne (justifié à gauche), suivent les valeurs des différents lots (justifiées à droite) si elles sont connues

Motion: transparence en matière de marchés publics

2009

Département	Marché	Type de marché	Procédure	Valeur du marché	Adjudicataire	Siège social
Construction	Construction	Création de SAS Vélodrome	Ouverte	98'000.00	Ouvrages métalliques	Nyon
	Construction	Mats et équip. d'éclairage Frontenex	Ouverte	397'000.00	Cablex SA	Lonay
	Construction	Génie civil Rue du Rhône	Ouverte	800'000.00	Colas Genève SA	Vernier
	Construction	Génie civil Route des Jeunes	Ouverte	900'000.00	Colas Genève SA	Vernier
	Construction	Plaine de Plainpalais	Ouverte	20'000'000.00	Induni-Implenia Perrin-Serasa	Petit-Lancy
	Construction	Fourniture et pose pavillons rade CJB	Ouverte	2'000'000.00	Microargutechura	Barcelone
	Construction	Travaux spéciaux de terrassement Maçonnerie Chauffage Ventilation	Ouverte	1'519'000.00	Piasio SA	Plan-les-Quaites Plan-les-Quaites Thônex Thônex
				1'978'000.00	Dunoyer Construction	
				168'000.00	CGC Dalkia SA	
	Construction	Rempl. de vitrages Carl-Vogt 22-24	Ouverte	250'000.00	Bitz & Savoy SA	Ston
	Services	Nettoyage aubus	Ouverte	2'000'000.00	ISS Facility	Carouge
	Construction	Génie civil Edouard-Rod	Ouverte	1'800'000.00	Bernasconi SA	Carouge
	Construction	Install. éclairage public Tram TCOB	Ouverte	2'000'000.00	SIG	Genève
	Construction	Electricité GOB	Ouverte	303'000.00	Egg-Telsa	Genève
Construction		Musée d'Histoire Naturelle	Ouverte	9'847'275.00	Roberto Cortolani Induni & Cie Mardeco SA Induni & Cie Echami Echaufaudages Pepaux SA	Meyrin Petit-Lancy Crassier Petit-Lancy Vernier Acacias Bernex
		Ferblanterie-étanchéité		750'000.00		
		Démolition		67'400.00		
		Pierre naturelle		2'113'640.00		
		Carbonisation traitement de surfaces		538'000.00		
		Echaufaudages	Ouverte	451'000.00	Perrin Frères SA	Meyrin Meyrin Carouge Genève Genève Genève Meyrin Carouge Carouge Crissier Courtételle
		Fenêtres-bois-métal		1'102'000.00		
		Génie civil collecteur EM		700'000.00		
		Foyer Sécheron		8'935'000.00		
		Terrassement		343'000.00		
Construction		Travaux spéciaux	Ouverte	306'700.00	Mart Genève SA Mart Genève SA R. Savoy SA Claudio d'Orlando Claudio d'Orlando Pfister & Andreina Bird - Rds Genex Dancet Alvazzi Genève Alvazzi Genève Facetec SA Hevron SA	Meyrin Meyrin Carouge Genève Genève Genève Meyrin Carouge Carouge Crissier Courtételle
		Installations électriques		534'300.00		
		Maçonnerie, BA		2'225'168.00		
		Echaufaudages		129'728.00		
		Sanitaires		496'738.00		
		Déchets	Ouverte	49'460.00		
		Isolation étanchéité		281'350.00		
		Chauffage		206'000.00		
		Ventilation		744'000.00		
		Façade		648'935.00		
		Menuiseries extérieures	Ouverte	945'082.00		

NB La valeur globale des marchés découpés en lots figure dans la colonne "Valeur du marché" sur la 1ère ligne (justifié à gauche), suivent les valeurs des différents lots (justifiées à droite) si elles sont connues

2009

Département	Marché	Type de marché	Procédure	Valeur du marché	Adjudicataire	Siège social
		Installations ascenseurs		683'56.00	AS Ascenseurs	Mont-sur-Lausanne
	Construction	Cuisines professionnelles	Ouverte	27'5018.00	Ginox SA	Clarens
	Construction	Remplacement 4500 points lumineux	Ouverte	5'900'000.00	SIG	Genève
		Sanitaires Plaine de Plainpalais	Ouverte	350'000.00	Schneider	Carouge
	Construction	Réalis. collecteurs Ecole-de-Médecine	Ouverte	3'570'000.00	F. Bernasconi	Meyrin
	Construction	Théâtre Orangerie Plâtre-staff	Ouverte	285'310'000.00	Mazzoli SA	Thonex
	Mandat	Ing. Conseils électricité Plaine Plainp.	Ouverte	210'000.00	Perrin Spaeth	Genève
	Mandat	Diagnostic amiante 46 lieux accueil petite enfance	Ouverte	240'055.00	B+S ing. Conseils	Genève
	Mandat	La Console CJB Architecte	Ouverte	1'400'000.00	Meier & Associés	Genève
	Mandat	Architecte Robert-Chouet 4	Ouverte	2'493'000.00	A. Mumenthaler	Genève
	Mandat	Architecte Rousseau 7	Ouverte	377'676.00	DLV Architecte	Genève
	Mandat	Architecte Crés-de-Champel 40	Ouverte	490'000.00	ASS Architecte SA	Le Lignon
	Mandat	Architecte Tour de Boël	Ouverte	500'000.00	GM Architecte	Genève
	Mandat	Analyses laboratoire Usine à Gaz	Ouverte	1'500'000.00	Laboratoire Wessling	Saint-Quentin (F)
	Mandat	Architecte Servette 36	Ouverte	750'000.00	MTV Architectes	Genève
	Fournitures	Achat ambulances	Ouverte	231'300.00	Medlife SA	Plan-les-Ouates
	Fournitures	Echelle	Ouverte	958'000.00	Iveco Magirus Sa	Hendshiken
	Fournitures	Assistance respiratoire	Ouverte	397'247.00	Tony Brändle AG	Wil
		Réaménagement Parc Gourgass				
	Construction	génie civil	Ouverte	331'814.00	Implenia	Onex
		travaux horticoles		752'338.00	Soraco SA	Meyrin
	Fournitures	Achat et maintenance logiciels CISCO	Ouverte	4'487'933.00	Connectis SA	Cointrin
	Fournitures	Remplac. centrales radio Etat et Ville	Ouverte	1'002'684.00	Prescom SA	Montigny-les-Bretonneux (F)
	Fournitures	Extension application aide à l'engagement par SIS à police municip.	Gré à gré	281'200.00	Techwan SA	Epalinges
	Construction	Climatisation locaux informatiques	Ouverte	433'628.00	Tech Building SA	Acacias
		Partenariat inform. romand (PAIR)				
4	Fournitures	Ordinateurs portables	Ouverte	17'000'000.00	Dell et HP	Meyrin et Meyrin
		Ecrans		5'500'000.00	HP et Lenovo	Meyrin et Lausanne
		PC portables		3'500'000.00	Dell et HP	Meyrin et Meyrin
		Imprimantes		800'000.00	HP et Kyocera Mita	Meyrin et Zurich
	Fournitures	Achat et maintenance logiciels IBM	Ouverte	328'356.00	BeMore Suisse SA	Lausanne
		Renouvellement et achat 52 véhicules pour l'administration municipale				
			Invitation	110'000.00	Iveco (Schweiz) SA	Morges

NB La valeur globale des marchés découpés en lots figure dans la colonne "Valeur du marché" sur la 1ère ligne (justifié à gauche), suivent les valeurs des différents lots (justifiées à droite) si elles sont connues

Motion: transparence en matière de marchés publics

2010

Département	Marché	Type de marché	Procédure	Valeur du marché	Adjudicataire	Siège social
I	Services	Nettoyage vitre ECO	Ouverte	169'500.00	Vebego	Lausanne
	Services	Contrats surveillance et sécurité	Ouverte	720'000.00	Python Sécurité Srl	Carouge
	Services	Personnel auxiliaire (valeur globale) Ouvriers auxiliaires, chauffeurs Infirmières auxiliaires	Ouverte	2'880'000.00	Aura Ressources humaines One Placement SA	Genève Carouge
	Services	Assurances véhicules	Ouverte	1'050'000.00	General SA	Nyon
	Services	Assurance vol	Gré à gré	90'615.00	La Mobilière Assurances	Genève
	Services	Relance nettoyage bâtiments administr. Lot A Lot B Lot C Lot D Lot E	Ouverte	22'927'000.00	Atiks SA Onet (Suisse) SA Onet (Suisse) SA Onet (Suisse) SA La Genevoise d'entretien SA	Genève Carouge Carouge Carouge Châtellaine
	Construction	Génie civil Eugène-Rigot	Ouverte	1'228'000.00	SCRASA SA	Satigny
	Construction	Réfection Plainpalais	Ouverte	33'000'000.00	Sedelec SA Cablex SA	Carouge Lausanne
	Construction	Electricité Eclairage public Tableaux électriques	Ouverte	1'289'559.00 398'500.00 862'188.00	Compactus	Franefeld
	Construction	Rayonnage mobiles CJB	Ouverte	708'976.00	Piasio SA	Plan-les-Quates
	Construction	Génie civil Roseale	Ouverte	500'000.00	Acomet SA	Collombey
	Construction	Eléments métalliques MHN	Ouverte	1'632'884.00	Mino	Plan-les-Quates
	Construction	Assainissement chauffage Varembe	Ouverte	372'000.00	Euroglass SAS	38530 Barraux (F)
	Construction	Rink rétractable Palinoire Vernets	Ouverte	346'700.00	Solstis	Lausanne
	Construction	Equipement photovoltaïques Lot 1 Lot 2	Ouverte	890'000.00	Sunwatt Bto	Chêne-Bourg
	Construction	Anén. réfection collecteur Ferrier	Ouverte	953'000.00	Rampini & Cie	Vernier
	Construction	Transformation chaufferie Jardin Bot.	Ouverte	450'000.00	Mino	Plan-les-Quates
	Construction	Aménagement Parc Sacheron	Ouverte	520'200.00	Boccard Parcs & Jardins SA	Cartigny
	Construction	Groupe scolaire St-Jean	Ouverte	8747'160.00	Stauffer SA Von Ro	Plan-les-Quates Genève
	Construction	Maçonnerie, BA Echauffage Fenêtres portes ext. Ferblanterie-couverture, échanéité Ventilation Installation chauffage Installation électriques	Ouverte	1'300'000.00 167'200.00 1'601'500.00 294'300.00 243'600.00 376'000.00 490'600.00	D. Schultheiss SA Aero Technologies CGC Dalkia SA Electrotech SA	Le Lignon Plan-les-Quates Meyrin Thonex Meyrin

NB La valeur globale des marchés découpés en lots figure dans la colonne "Valeur du marché" sur la 1ère ligne (justifié à gauche), suivent les valeurs des différents lots (justifiées à droite) si elles sont connues

2010

Département	Marché	Type de marché	Procédure	Valeur du marché	Adjudicataire	Siège social
1	Services	Nettoyage vitre ECO	Ouverte	169'500.00	Vebego	Lausanne
	Services	Contrats surveillance et sécurité	Ouverte	720'000.00	Python Sécurité Srl	Carouge
	Services	Personnel auxiliaire (valeur globale) Ouvriers auxiliaires, chauffeurs Infirmières auxiliaires	Ouverte	2'880'000.00	Aura Ressources humaines One Placement SA	Genève Carouge
	Services	Assurances véhicules	Ouverte	1'050'000.00	General SA	Nyon
	Services	Assurance vol	Gré à gré	90'615.00	La Mobilière Assurances	Genève
	Services	Relance nettoyage bâtiments administr. Lot A Lot B Lot C Lot D Lot E	Ouverte	22'927'000.00	Atiks SA Onet (Suisse) SA Onet (Suisse) SA Onet (Suisse) SA La Genevoise d'entretien SA	Genève Carouge Carouge Carouge Châtellaine
	Construction	Génie civil Eugène-Rigot	Ouverte	1'228'000.00	SCRASA SA	Satigny
	Construction	Réfection Plainpalais	Ouverte	33'000'000.00	Sedelec SA Cablex SA	Carouge Lausanne
	Construction	Electricité Eclairage public Tableaux électriques	Ouverte	1'289'559.00 398'500.00 862'188.00	Sedelec SA Cablex SA Egg-Telsa SA	Lausanne Sion
	Construction	Rayonnage mobiles CJB	Ouverte	708'976.00	Compactus	Franefeld
	Construction	Génie civil Roseraie	Ouverte	500'000.00	Piasio SA	Plan-les-Quates
	Construction	Eléments métalliques MHN	Ouverte	1'632'884.00	Acomet SA	Collombey
	Construction	Assainissement chauffage Varembe	Ouverte	372'000.00	Mino	Plan-les-Quates
	Construction	Rink rétractable Palinoire Vernets	Ouverte	346'700.00	Euroglass SAS	38530 Barraux (F)
	Construction	Equipement photovoltaïques Lot 1 Lot 2	Ouverte	890'000.00	Solstis Sunwatt Bto	Lausanne Chêne-Bourg
	Construction	Anén. réfection collecteur Ferrier	Ouverte	953'000.00	Rampini & Cie	Vernier
	Construction	Transformation chaufferie Jardin Bot.	Ouverte	450'000.00	Mino	Plan-les-Quates
	Construction	Aménagement Parc Sacheron	Ouverte	520'200.00	Boccard Parcs & Jardins SA	Cartigny
	Construction	Groupe scolaire St-Jean	Ouverte	8747'160.00	Stauffer SA Von Ro	Plan-les-Quates Genève
	Construction	Maçonnerie, BA Echauffage Fenêtres portes ext. Ferblanterie-couverture, échanéité Ventilation Installation chauffage Installation électriques	Ouverte	1'300'000.00 167'200.00 1'601'500.00 294'300.00 243'600.00 376'000.00 490'600.00	D. Schultess SA Aero Technologies CGC Dalkia SA Electrotech SA	Le Lignon Plan-les-Quates Meyrin Thonex Meyrin

NB La valeur globale des marchés découpés en lots figure dans la colonne "Valeur du marché" sur la 1ère ligne (justifié à gauche), suivent les valeurs des différents lots (justifiées à droite) si elles sont connues

Motion: transparence en matière de marchés publics

2010

Département	Marché	Type de marché	Procédure	Valeur du marché	Adjudicataire	Siège social
2	Construction	Crépis enduits ext. Installations sanitaires		474'300.00	Maulini SA	Satigny
	Construction	Silos en bois Voirie Rousseau 14	Ouverte	608'280.00	Alpiq Intec	Vernier
				1'806'000.00	Blumer-Lehmann	Gossau
		Surfaces int. & ext. plâtrerie Volets Menuiserie int. Fenêtres bois	Ouverte	335'000.00	Entegra SA	Nyon
				160'000.00	Crettol	Genève
				30'000.00	Jacquard	Genève
				100'000.00	Chanson	Genève
	Construction	Rue de l'industrie 8, 11, 12 Maçonnerie crépiçage Construction bois Chauffage ventilation	Ouverte	3'648'165.00	Spinelli SA Dasia Charpente Taccchini Chauffage	Conches Plan-les-Ouates Grand-Lancy
	Construction	Musée d'histoire naturelle Equipement photovoltaïques	Ouverte	9'847'275.00	Solistis	Lausanne
		Stores		200'000.00	Griesser SA	Plan-les-Ouates
	Construction	Assainissement chauffage Pâquis 34	Ouverte	420'000.00	Alvazzi Genève	Carouge
	Construction	Terrassement maçonnerie CECOFOR	Ouverte	1'662'950.00	Rampini & Cie	Vernier
	Construction	Musée d'ethnographie Maçonnerie BA Défrichage Echaufaudage Démolitions Installations sanitaires Installations électr. globales Travaux spéciaux terrassement	Ouverte	50'054'400.00	Frutiger SA 91'000.00 Jacquet SA 696'300.00 Von Ro 237'600.00 Perrin Frères SA 640'000.00 Martin Sanitaires 1'885'580.00 Sedelec SA 8'217'830.00 Implema Constructions SA	Savigny Genève Genève Bernex Genève Carouge Onex
	Construction	Foyer Sécheron Revêtement sols + chapes Peinture intérieure Faux-plafonds cloisons Plâtrerie	Ouverte	8'935'000.00	Multisol chapes 186'200.00 Belloni SA 172'260.00 Entegra SA 348'700.00 Belloni SA 169'370.00	Carouge Carouge Nyon Carouge Carouge
	Mandat	Architecte Auberge de jeunesse	Ouverte	300'000.00	J.-M. Comte SA	Carouge
	Mandat	Architecte Grottes 6 Nouvelle Comédie	Ouverte	978'000.00	Lacroix Chessex	Acacias
	Mandat	Ingénieur civil Ingénieur CVSE	Ouverte	1'925'000.00	Groupe Comedia	Genève
	Mandat	Architecte Industrie 7	Ouverte	1'650'000.00	RG Riedweg & Gendre	Carouge
	Mandat	Architecte Etuves 15	Ouverte	500'000.00	Zanini Architecte	Genève
			Ouverte	575'600.00	Plojoux & Woellinger	Carouge

NB La valeur globale des marchés découpés en lots figure dans la colonne "Valeur du marché" sur la 1ère ligne (justifié à gauche), suivent les valeurs des différents lots (justifiées à droite) si elles sont connues

2010

Département	Marché	Type de marché	Procédure	Valeur du marché	Adjudicataire	Siège social
3	Mandat	Architecte Rénovation 11 WC publics MAH	Ouverte	350'000.00	A architecte & Genêts	Genève
	Mandat	Ingénieur civil Ingénieur CVSE Ingénieur sécurité	Ouverte	700'000.00 180'000.00 200'000.00	Kalin & Durol SA Amstein + Walther SA Protectas SA	Lausanne Genève Grand-Saconnex
	Mandat	Arch. + ing. Aménagement Rue Rois	Ouverte	1940'000.00	ESM & Von Düring	Genève
	Mandat	Ingénieur civil Rue de St-Jean	Ouverte	700'000.00	Association CERA/BATEC	Genève
	Mandat	Architecte 21 Châtelaine	Ouverte	142'000.00	Manzoni Schmidig	Acacias
	Mandat	Arch. + ing. therm. Minoteries	Ouverte	3'700'000.00	Itten & Brechbühl	Lausanne
	Mandat	Architecte Lissignol 1-3	Ouverte	450'000.00	Baillif Lopoite	Carouge
	Mandat	Architecte Rotschild 27	Ouverte	244'718.00	Martin Schorr	Genève
	Mandat	Ingénieurs civils Baulacre 8	Ouverte	342'298.00	Thomas Jundt SA	Carouge
	Mandat	Architecte La Perle du Lac	Ouverte	500'000.00	G.M. Arch. SA	Genève
4	Mandat	Architecte Lissignol 10	Ouverte	330'000.00	Amaldi Neder	Carouge
	Services	Surveillance / sécurité manif. sportives	Ouverte	135'123.00	Python Sécurité Sàrl	Carouge
	Fournitures	2 tonnes-pompes	Ouverte	1'147'502.00	Tony Brändle	Wil
	Fournitures	2 fourgons d'alimentation	Ouverte	724'106.00	Tony Brändle	Wil
	Fournitures	2 véhicules désincarcération	Ouverte	816'388.00	Tony Brändle	Wil
	Fournitures	1 véhicule plateau lourd	Ouverte	342'000.00	Larag	Meyrin
	Fournitures	1 tonne-pompe	Ouverte	555'440.00	Rosenbauer	Oberglatt
	Fournitures	Renouvellement et achat de 32 véhicules pour l'administration mun.	Ouverte	165'000.00 190'000.00	Hako Suisse SA Hako Suisse SA	Sursee Sursee
	Fournitures	Achat véhicules deux-roues pour adm.	Ouverte	124'196.00	Hot Point SA	Genève
	Fournitures	Fourniture et installation antenne	Gré à gré	241'318.00	Privacom (Ponci) SA	Genève
5	Services	Contrat maintenance progiciel SAP	Gré à gré	556'845.00	SAP (Suisse) SA	Biemme
	Fournitures	Achat et maintenance module SAGA	Gré à gré	266'400.00	Techwan SA	Epalinges
	Services	Contrat licence pour logiciels ESRI	Gré à gré	405'000.00	ESRI Schweiz SA	Zurich
	Fournitures	Achat carburant	Lot 1 Lot 2 Lot 3	120'487.00 106'369.00 151'499.00	Crivelli & Trabol SA Crivelli & Trabol SA Crivelli & Trabol SA	Genève Genève Genève
	Services	Maintenance installations création	Ouverte	2'055'142.00	ETS GmbH	Schwarzenberg
	Construction	Construction d'un orgue	Invitation	230'690.00	Manufacture d'orgues Kuhn SA	Männedorf

NB La valeur globale des marchés découpés en lots figure dans la colonne "Valeur du marché" sur la 1ère ligne (justifié à gauche), suivent les valeurs des différents lots (justifiées à droite) si elles sont connues

Pétition: soutenir les ateliers de la SIP-Plainpalais

Question: coût du ramassage visant les Roms

5. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 22 novembre 2011, sur la pétition intitulée: «Soutenez les ateliers de la SIP – Plainpalais» (P-251)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-251 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif répond à la pétition P-251 par le dépôt de la proposition PR-943 du 21 décembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 200 000 francs destiné à subventionner l'aménagement du GUS (Groupement des usagers de la SIP) dans les locaux de la CIA.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Sami Kanaan

6. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 2 novembre 2011 de M^{mes} Julide Turgut Bandelier, Anne Moratti, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Fabienne Fischer, Frédérique Perler-Isaaz, MM. Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Pascal Holenweg, Pierre Gauthier et M^{me} Olga Baranova intitulée: «Opération de ramassage visant les Roms: quel coût pour la Ville de Genève?» (QE-363)².

TEXTE DE LA QUESTION

Combien ont coûté aux contribuables de la Ville de Genève les opérations de ramassage à l'encontre de campements des Roms entre janvier et octobre 2011, à savoir:

¹ Rapport, 2663.

² Annonce, 2616.

- mobilisation des agents de la police municipale;
- traitement administratif inhérent à ces opérations;
- travail de la Voirie – Ville propre;
- frais de matériel et de timbres;
- frais judiciaires?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis le mois de janvier 2011 à ce jour, 26 opérations de ramassage ont eu lieu. Ces dernières sont organisées sur demande de la police cantonale, en collaboration avec la police municipale ainsi que le service Voirie – Ville propre (VVP). Un délai d'environ une semaine est nécessaire afin de les planifier (matériel, véhicules, personnel compétent, etc.).

Au sujet de la mobilisation de la police municipale, 4 agents (APM) sont dépêchés par intervention (relais de deux binômes). Au total, 52 APM ont participé aux diverses opérations depuis le début de l'année.

En ce qui concerne VVP, en moyenne 6 collaborateurs et 3 camions sont réquisitionnés par intervention.

Durant les mois de juillet et août, l'insalubrité du parc des Cropettes a généré des opérations spéciales quotidiennes, coordonnées entre le poste des Grottes et le dépôt VVP de Vermont. Dès lors, 2 APM et 1 collaborateur VVP étaient présents sur les lieux chaque matin, samedis compris.

Au total, plus de 200 collaborateurs de la Ville ont été mobilisés pour les 26 opérations. Cela représente 737 heures de travail pour une somme totale qui se chiffre à environ 490 000 francs (frais de personnel et de matériel confondus), depuis le début de l'année 2011. Cette somme ne vient pas en dépassement du budget de fonctionnement des services, puisque ces opérations sont réalisées pendant les heures de travail habituelles des collaborateurs. Il n'y a pas d'heures supplémentaires effectuées (ou très exceptionnellement), ni de location de matériel ou de véhicules pour les interventions.

Cependant, il est important de noter que toutes les personnes et les véhicules mobilisés sont «détachés» de leurs missions principales: nettoyage des voiries (balayage et lavage des rues) et collecte des déchets pour VVP, sécurité pour les APM. Ceci a pour effet de péjorer les prestations du service public qui leur incombent.

Les déchets collectés sont emmenés vers l'entreprise privée sous contrat avec VVP pour la déconstruction des objets encombrants afin d'y être recyclés. Ils viennent gonfler le volume total de l'année et peuvent dès lors influencer sur une

réévaluation du forfait de destruction des déchets encombrants. Ce forfait a d'ailleurs été revu à la hausse pour 2012.

La Ville de Genève n'a pas de frais de suivi administratif et judiciaire. Le Canton devrait établir un procès-verbal lors de ces opérations, toutefois, cette situation s'est rarement produite. La police cantonale se contente de relever les identités des personnes afin de vérifier si elles sont recherchées pour un délit.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Maudet

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je suis un peu surpris, car, normalement, le temps consacré aux réponses du Conseil administratif permet d'interpeller ce dernier sur les réponses qu'il nous donne. Je remercie M. Pagani d'être présent, mais, typiquement cette question concerne le département de M. Maudet, puisqu'il s'agit d'une réponse de M. Maudet. Est-ce que nous pourrions reporter les points de notre ordre du jour qui concernent les conseillers administratifs qui sont absents ce soir? (*Remarques.*) Formellement, est-ce que nous pouvons reporter ce point?

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

Le président. Monsieur Buschbeck, je ne fais qu'appliquer la demande de la présidente, M^{me} Alexandra Rys, mais, effectivement, quand nous faisons les réponses, il se peut que nous n'ayons pas toujours les personnes concernées. Je demande donc à M. Pagani, et à M^{me} Alder, qui vient de nous rejoindre, de transmettre à leurs collègues. Poursuivez, Monsieur Buschbeck!

M. Mathias Buschbeck. Je vous remercie, Monsieur le président de séance, même si je regrette de devoir parler un peu dans le vide. Nous apprenons que les opérations de rafle de Roms auxquelles procède la Ville de Genève lui coûtent plus d'un demi-million de francs par année. Est-ce vraiment la priorité de la Ville de Genève que de dépenser cette somme pour ramasser les affaires personnelles des Roms, au-delà, bien sûr, des considérations éthiques qu'il y a là-dedans?

Ce qui m'inquiète beaucoup plus, c'est quand on nous dit que cela représente 737 heures de travail pour le personnel de la Ville, notamment des agent-e-s de la

police municipale (APM). Alors, puisque la sécurité est une priorité pour tous, je l'espère, dans ce Conseil, je suis en effet un peu surpris de voir ces priorités-là se développer. On occupe des APM pour des opérations de ramassage, alors qu'ils pourraient être en train de patrouiller pour notre sécurité réelle dans nos rues où il n'y a plus personne, puisque, effectivement, ils sont occupés à des choses que nous considérons bien moins utiles, voire nuisibles pour notre réputation.

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 23 novembre 2011 de M^{mes} Fabienne Fischer, Julide Turgut Bandelier, Sandrine Burger, Anne Moratti, Marie-Pierre Theubet, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, MM. Yves de Matteis, Julien Cart, Mathias Buschbeck et Alexandre Wisard, intitulée: «Coûts engendrés par l'usage de vaisselle jetable aux Fêtes de Genève» (QE-364)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Lors des Fêtes de Genève (et d'autres manifestations en ville de Genève), un volume important de déchets est généré par l'usage de vaisselle jetable par les exploitants des stands animant la fête.

Quel est le volume de déchets généré lors des Fêtes de Genève 2011 par la vaisselle jetable?

Sur cette base, quel coût implique la gestion de ce volume de déchets, en prenant notamment en considération:

- mise à disposition de poubelles, installations, enlèvement, nettoyage (notamment les prestations offertes par la Ville par le biais du contrat de prestation);
- engagement de personnes pour inviter le public au tri (par exemple les jeunes de la FASe);
- ramassage des déchets néanmoins répandus sur le site;
- travail des employés de la Voirie – Ville propre;
- acheminement des déchets sur les lieux de recyclage; taxe et frais de traitement (notamment les prestations offertes par la Ville par le biais du contrat de prestation).

A titre de comparaison, quels seraient les coûts globaux pour la Ville si l'usage de vaisselle réutilisable consignée était imposé aux vendeurs de boisson et de nourriture?

¹ Annoncée, 2998.

Question: coût de la vaisselle jetable aux Fêtes de Genève

Par ailleurs, l'usage généralisé de vaisselle réutilisable consignée permettrait de réduire considérablement les déchets d'emballage de boisson (canettes alu, bouteilles en PET, bouteilles en verre). La solution de consigne actuellement appliquée aux Fêtes de Genève ne permet de réduire que le littering, mais en aucun cas le volume global de déchets. Un second calcul du volume des déchets et des coûts de gestion et d'élimination devrait intégrer cette variable.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La question QE-364 du 23 novembre 2011 intitulée «Fêtes de Genève: coûts engendrés par l'usage de vaisselle jetable» s'articule autour de plusieurs questions.

La société spécialisée Prop, mandatée par Genève Tourisme & Congrès, nous a transmis ses statistiques 2011. Sachant que la vaisselle jetable compose l'essentiel du compost et une partie évaluée entre 10% et 15% des déchets incinérés, elle est estimée entre 30 et 35 tonnes, soit, environ, entre 15% et 17% du poids total.

	<i>tonnes</i>	<i>%</i>
Total des déchets ramassés	174,780	100,00
Total des déchets recyclables	83,900	48,00
– aluminium	1,740	1,00
– bois	6,240	3,57
– capsules de café	0,240	0,14
– carton	10,700	6,12
– compost	21,030	12,03
– huile	6,100	3,49
– PET	6,030	3,45
– verre	31,820	18,21
Total des déchets incinérés	90,880	52,00

Mettre en évidence le montant total des frais générés par la vaisselle jetable est un exercice vain, principalement parce que la majorité des tâches effectuées concernent un ensemble de déchets. Par ailleurs, les coûts en la matière sont très souvent fixes et incompressibles.

Adopter la vaisselle réutilisable ne diminuera pas le nombre de personnes chargées de ramasser les déchets, par exemple, car ce chiffre est calculé sur la base d'une surface à couvrir et d'heures de travail à effectuer. De même, le véhicule permettant d'installer et de récupérer les tours de tri fera toujours autant de kilomètres que son conteneur dédié au compost soit présent ou pas. Quant à l'économie réalisable sur le prix de l'incinération, fixé à 261 francs la tonne, elle se monte à 10 000 francs dans le meilleur des cas et sera entièrement absorbée par

de nouveaux coûts: la vaisselle réutilisable devra être acheminée, stockée dans un lieu sécurisé, délivrée aux commerçants, reprise quotidiennement pour être triée, vérifiée et nettoyée, etc. Les flux financiers, plus importants, occasionneront des risques supplémentaires, donc des frais de surveillance supérieurs car le périmètre des Fêtes de Genève est ouvert à tous, contrairement à celui du Paléo par exemple.

Toutefois, même si le critère économique est certainement défavorable, il ne faut pas forcément rejeter la vaisselle réutilisable. En revanche, d'autres paramètres doivent encore être étudiés, par exemple son impact réel sur l'environnement: les lavages, la durée de vie des assiettes et des gobelets, qui ne sont pas toujours recyclables, et les transports supplémentaires génèrent une pollution à considérer. Les expériences réalisées dans le cadre de La Ville est à Vous nous enseignent aussi que la vaisselle réutilisable n'est pas toujours rendue malgré la consigne initialement perçue et que le montant de celle-ci peut indisposer les commerçants comme les clients. Un bilan complet permettant une prise de décision objectivement motivée doit donc être établi. Cela signifie tester la vaisselle réutilisable dans un périmètre ouvert à tous mais restreint des Fêtes de Genève et sur une base déterminée à l'avance. En collaboration avec leur organisateur, le Service logistique et manifestations (LOM) pourrait mettre en œuvre ce test prochainement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Maudet

M^{me} Fabienne Fischer (Ve). J'ai bien fait de rentrer avant mes collègues féminines pour pouvoir réagir à cette réponse, car elle ne me satisfait pas et cela, pour plusieurs raisons. La réponse commence par expliquer que la question est vaine. J'avoue que j'ai été un peu surprise par cette entrée en matière. Il serait vain de chercher à comprendre ou à calculer les frais générés par la vaisselle jetable. Alors, non! Je ne pense pas du tout que l'exercice soit vain, et j'aimerais que les services concernés se remettent à l'ouvrage. En effet, même la vaisselle compostable engendre un certain nombre de coûts parce qu'il suffit qu'elle soit mal triée pour qu'elle ne soit pas compostée mais incinérée avec le tout-venant des déchets. L'utilisation de vaisselle compostable provoque donc inévitablement un volume de déchets à incinérer relativement conséquent qu'il conviendrait d'abord d'évaluer. (*Remarques.*)

Ensuite, dans cette réponse, on m'explique que quelle que soit la nature de la vaisselle utilisée... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, nous écoutons maintenant M^{me} Fischer. Poursuivez, Madame Fischer!

Question: coût de la vaisselle jetable aux Fêtes de Genève

M^{me} Fabienne Fischer. Merci, Monsieur le président de séance. Quelle que soit la vaisselle utilisée – qu'elle soit compostable ou simplement jetable – elle doit être récupérée et ramassée.

En revanche, si on utilisait de la vaisselle réutilisable, lavable, elle n'aurait pas à être ramassée, puisqu'elle serait consignée, et que les utilisateurs la ramèneraient. Et contrairement à ce qui est affirmé dans la réponse, il y aurait là un volume considérable de déchets en moins à ramasser. L'utilisation de la vaisselle réutilisable consignée permet donc de réduire le volume des déchets qui doivent être ramassés par les services de la Voirie.

Par ailleurs, un certain nombre d'arguments fallacieux sont donnés dans cette réponse. J'aimerais simplement rappeler que le principe de l'utilisation de la vaisselle consignée, réutilisable, postule que celui qui utilise de la vaisselle est responsable du coût qu'il engendre. Ce coût peut être réduit à zéro si l'utilisateur ramène la vaisselle à un lieu de rassemblement, permettant ainsi sa réutilisation. Il s'agit donc de responsabiliser les consommateurs.

J'aimerais en outre m'étonner du fait que des manifestations soutenues par la Ville de Genève utilisent encore de la vaisselle – même pas compostable – mais purement et simplement jetable. J'étais à la cérémonie de clôture du Festival du film et Forum international sur les droits humains où nous avons été servis dans des petits gobelets qui ne pouvaient être que jetés après usage. Je pense que ce sont des pratiques qui doivent être bannies de toute manifestation soutenue par la Ville ou, en tout cas, que la Ville refuse son soutien ou qu'elle y mette une condition.

Cette réponse recèle néanmoins une note d'espoir, car elle propose qu'un périmètre d'expérimentation soit instauré dans les Fêtes de Genève de l'année prochaine. Soit, mais quand? Quel périmètre? Et qui le déciderait? Et, surtout, pourquoi seulement aux Fêtes de Genève? Cela pourrait aussi être testé dans d'autres manifestations importantes, et notamment à la Fête de la musique pas plus tard que lors de sa prochaine édition.

Le président. J'aimerais saluer le retour des conseillères municipales et je cède la présidence à Alexandra Rys.

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

8. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public, acceptées par le Conseil municipal le 23 novembre 2011, sur la pétition intitulée: «Sauvons les fêtes de quartier» (P-252)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-252 au Conseil administratif en lui recommandant de mettre en œuvre une simplification et une coordination des procédures entre les différents départements lors d'événements citoyens avec un objectif de guichet unique.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris connaissance avec intérêt des auditions auxquelles a procédé la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public pour documenter la P-252.

Le déroulement, chaque année, de nombreuses fêtes de quartier, en particulier celles qui s'inscrivent dans le cadre de *La Ville est à vous*, confirme la volonté de la Ville de Genève de favoriser ces manifestations, en particulier parce qu'elles offrent des espaces de convivialité et de rencontres, le temps d'un week-end, et qu'elles sont des instruments d'intégration des nouveaux habitants.

La création d'une coordination des comités de quartier, la mise en réseau de ces derniers et leur autonomisation ont pour but de simplifier les démarches des organisateurs.

Le guide, disponible sur le site de la Ville de Genève, «Organiser une manifestation *La Ville est à vous*» permet, en quelques clics, d'accéder aux documents suivants:

- conditions pour faire partie des manifestations de *La Ville est à vous*;
- fiche d'inscription à *La Ville est à vous*;
- modèle de lettre de demande d'autorisation à adresser au Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP);
- formulaire de demande d'autorisation détaillée à adresser au SEEP.

L'ensemble de ces documents constituent un premier pas, significatif, vers un guichet unique pour les entités organisatrices. Ces dernières bénéficient par ailleurs de l'appui des services municipaux représentés au sein de la coordination

¹ Rapport, 2910.

rattachée au département de la culture dans l'ancienne législature et au département des finances et du logement à partir de 2011.

De façon générale, le Canton et la Ville de Genève ont considérablement facilité les démarches administratives des organisateurs de manifestations. Ainsi, depuis, 2009, un formulaire unique peut être trouvé sur les sites des deux administrations. Une fois complété par l'organisateur, l'entité qui a reçu la demande se charge de la diffuser auprès des services cantonaux et municipaux concernés.

Par ailleurs, le SEEP dispose d'une équipe dédiée aux manifestations dont le rôle est de guider les organisateurs dans leurs démarches et la recherche des meilleures solutions possibles. Il faut souligner que le SEEP développe des projets, dans tous ses secteurs d'activité, consistant à rendre l'administration plus accessible et plus proche de la population.

Concernant les événements citoyens visés par la recommandation du Conseil municipal, et plus précisément ceux permettant à la population d'un quartier de s'approprier l'espace public, les organisateurs ont le choix:

- intégrer la coordination *La Ville est à vous*, en accepter les conditions et bénéficier des avantages du concept;
- maintenir une position indépendante, ce qui implique de se plier aux règles et d'assumer les coûts imposés à n'importe quel initiateur d'une manifestation sur le domaine public.

Les Pâquis, qui organisent leur manifestation depuis dix-huit ans, ont, dans un premier temps, souhaité conserver leurs spécificités et n'ont pas rejoint la coordination. Or, ces dernières années, les exigences en matière de responsabilisation des organisateurs de manifestations, notamment dans le domaine de la gestion et du tri des déchets, se sont considérablement accrues. Le comité des Pâquis n'est pas parvenu à les assumer. Des arrangements ponctuels ont été trouvés mais les concessions demandées par le comité mettaient à mal le principe de l'égalité de traitement entre tous les organisateurs de fêtes publiques.

La solution la plus raisonnable a fini par s'imposer. Un nouveau comité s'est formé et a rejoint la coordination en 2011, sans pour autant perdre l'identité pâquisarde de la fête de quartier organisée depuis près de vingt ans.

Dans cette nouvelle configuration, l'édition 2011, intitulée «Les Pâquis sont à la rue», s'est parfaitement bien déroulée et les services municipaux apporteront tout le soutien nécessaire pour qu'il en soit de même pour la prochaine édition, aux Pâquis comme dans les autres quartiers de la ville.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Maudet

9. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 2 novembre 2011, sur la pétition intitulée: «Aménagement de la rue de l'Ecole-de-Médecine» (P-245)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-245 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 24 novembre 2009, la Ville de Genève a déposé auprès de la Direction générale de la mobilité (DGM) la demande de modification du schéma de circulation mentionnée dans la présente pétition. Elle a rappelé sa demande le 10 août 2011.

Les étapes successives relatives au chantier du pont et de la suppression de la passerelle impliquent toutefois l'impossibilité de mettre en service le schéma de circulation demandé à l'ouverture du pont Hans-Wilsdorf fin juin 2012. En effet, de juin à novembre 2012, le quai Ernest-Ansermet sera fermé à la circulation (cycles exceptés) sur son tronçon au droit de Sciences I. Dès lors, le maintien du sens de circulation direction sortie ville sur la rue de l'Ecole-de-Médecine est nécessaire pour assurer l'accessibilité au parking Ansermet.

C'est pourquoi la Ville de Genève a renouvelé sa demande de modification du schéma de circulation en janvier 2012, précisant qu'elle souhaite une mise en œuvre dès la fin du chantier en décembre 2012.

Concernant le déclassement de la rue de l'Ecole-de-Médecine en réseau de quartier, cette demande a déjà été formulée par la Ville de Genève dans le cadre de la révision de la hiérarchie du réseau pour la période 2011-2014. Cette demande n'ayant pas été retenue dans le cadre du plan directeur du réseau routier en cours de validation, elle sera réitérée lors de la prochaine révision de la hiérarchie du réseau pour la période 2015-2018. Jusqu'à cette échéance, la rue de l'Ecole-de-Médecine demeurera donc en réseau secondaire limité à 50km/h.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

¹ Rapport, 2422.

- 10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 mars 2010 de M^{me} Andrienne Soutter, M. Endri Gega, M^{me} Isabelle Brunier, MM. Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M^{mes} Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, M. Roger Michel, M^{mes} Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, M. Thierry Piguet, M^{me} Martine Sumi, M. Miltos Thomaidès et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 2 novembre 2011, intitulée: «Arcades» (M-910)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire respecter la loi et, par conséquent:

- d'étudier avec la plus extrême vigilance toute demande d'autorisation de transformation ou de rénovation concernant les arcades commerciales situées au rez-de-chaussée;
- de charger du contrôle un collaborateur ou une collaboratrice du Service d'urbanisme et/ou du Service de la sécurité et de l'espace publics (APM) et d'installer une ligne verte de demandes de renseignements;
- et/ou de collaborer avec les associations d'habitants ou de protection du patrimoine à qui serait déléguée ou confiée la tâche de signaler les changements constatés d'affectation d'arcades commerciales en bureaux;
- le cas échéant, d'aider éventuellement ces associations à recourir;
- de demander au Département des constructions et des technologies de l'information d'obliger les contrevenants à revenir au statu quo ante, en plus de les amender;
- de prendre toutes les mesures adéquates possibles pour interrompre ce phénomène.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Comme relevé par les considérants de la motion, la Ville de Genève a adopté une position décidée en faveur de l'animation du centre-ville, notamment, en favorisant les affectations ouvertes au public des rez-de-chaussée.

Cette position est affirmée à un niveau stratégique par le plan directeur communal, adopté en 2009 par le Conseil d'Etat, en particulier au travers de la

¹ Développée, 2143.

priorité 4 («une ville plurielle: maintenir une diversité de populations, de services, de commerces, d'activités et d'équipements»).

Elle est également reprise par le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol (RPUS) qui, par son article 9 qui fixe le principe d'une ouverture au public des rez-de-chaussée des immeubles, donne une assise réglementaire à cette volonté politique.

A signaler que la révision de cet article en cours d'adoption par le Conseil d'Etat va dans le sens du renforcement de l'animation des rez-de-chaussée en déterminant des secteurs où, en règle générale, les catégories d'activités dévolues aux lieux de loisir et d'animation notamment sur le plan social, culturel et récréatif ainsi que les magasins d'alimentation doivent être maintenues et où la diversité de l'offre de commerces doit également être maintenue dans des secteurs clefs.

Au niveau opérationnel des requêtes en autorisation de construire, les services de l'administration municipales vérifient systématiquement, dans le cadre des préavis, la compatibilité des projets avec le RPUS.

Il convient de souligner que, contrairement à d'autres considérations exprimées par les préavis municipaux qui sont parfois écartées par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), la position de la Ville de Genève relative au respect du PUS ne peut être ignorée par le DCTI. Seul le Conseil administratif est compétent pour se déterminer sur la compatibilité d'un projet au RPUS. Sauf violation manifeste du RPUS par les autorités municipales, le DCTI suit toujours la position du Conseil administratif exprimée dans son préavis. En contrepartie, en cas de recours, nous nous engageons à intervenir dans l'éventuel recours du requérant.

S'agissant de situations non conformes aux dispositions réglementaires, telles que travaux ou changements d'affectation effectués sans autorisation de construire, celles-ci, lorsqu'elles sont portées à la connaissance de la Ville de Genève, sont systématiquement dénoncées au DCTI.

Ces situations sont ensuite examinées au cas par cas et de manière attentive par les services de l'administration. En général, des solutions avec le propriétaire et son mandataire peuvent être trouvées puis légalisées par le dépôt d'une requête en autorisation de construire.

Si aucune solution n'est trouvée, le DCTI ouvre une procédure d'infraction selon la LCI qui peut conduire au rétablissement de la situation conforme (avant transformation illicite). C'est en outre le DCTI qui prononce l'amende.

S'agissant du contrôle de conformité, il n'est pour l'instant pas envisagé de le confier à des tiers. L'opportunité d'en nantir les agents de police municipaux

demande encore à être étudiée. En outre, les collaborateurs des services effectuent des contrôles inopinés dans le cadre de leurs divers déplacements sur le territoire municipal.

Enfin, s'agissant de l'assistance aux associations, la Ville de Genève n'est pas en mesure de leur porter une véritable assistance (comme un mandataire), mais bien de recevoir toute dénonciation de leur part. Dans un tel cas, il est préférable que la Ville de Genève soit avisée d'une situation jugée non-conforme au RPUS afin qu'elle puisse intervenir auprès du DCTI et suivre la procédure si un nouveau dossier d'autorisation est instruit. Dans tous les cas, les services de l'administration municipale répondront à toute association ou administré qui aurait des questions ou des doutes quant à la conformité d'une situation au RPUS.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

11. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguët, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, M^{mes} Andrienne Soutter, Mary Pallante, Silvia Machado et Annina Pfund, acceptée par le Conseil municipal le 28 juin 2011, intitulée: «PUS et PLQ: que fait-on de la culture?» (R-108)¹.

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Considérant:

- que le règlement définitif relatif aux plans d'utilisation du sol (PUS) de la Ville de Genève a enfin été adopté par le Conseil d'Etat;
- que le texte impose une certaine proportion de logements, mais aussi d'espaces verts;
- que ce règlement donne, en plus, des surfaces pour des activités ouvertes au public, favorisant l'animation et le lien social;
- que, une fois de plus, le constat est fait qu'aucune donnée de nature culturelle n'a été imaginée dans ce texte;
- que la Ville de Genève a de plus en plus de mal à favoriser l'émergence culturelle, faute de lieux appropriés,

¹ Rapport, 597.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat, afin d'ajouter cette donnée dans le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol, que le Canton prévoit systématiquement des espaces culturels et des lieux pour les artistes, dans chaque projet de plan localisé de quartier soumis au Conseil municipal, et d'inscrire cette volonté dans le plan directeur communal.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Lors de la réponse à la motion M-800, le Conseil administratif avait fait part de son constat de la disparition des lieux de production et de culture sur le territoire communal. Le Conseil administratif avait aussi évoqué son souhait de mettre en place des lieux de remplacement susceptibles de perdurer au-delà de quelques années.

1. **Prise en compte de la culture dans le plan directeur communal (PDCom)**

La préoccupation de la Ville de Genève quant à la disparition des lieux pour les artistes et les espaces culturels est inscrite à un niveau général de planification stratégique dans le plan directeur communal, dont des extraits sont rapportés ci-dessous en italique.

Cette question est principalement présente dans les priorités 4 et 5 et se traduit par les options et stratégies suivantes:

- *intensifier l'usage de son patrimoine de locaux d'équipements pour rendre accessible à un plus large public la pratique d'activités associatives, culturelles, sociales ou sportives;*
- *offrir des espaces pour des équipements culturels, sociaux et sportifs. La Ville de Genève souhaite dégager des conditions permettant d'étoffer la couverture de son territoire en équipements sociaux, culturels et sportifs. Les activités économiquement faibles, mais socialement utiles, sont écartées du centre par une intensification de la pression foncière et l'urbanisation des friches industrielles (par exemple: ateliers d'artistes, compagnie de danse contemporaine, chorégraphe,...). La Ville souhaite planifier les besoins émergents en locaux associatifs, culturels, sportifs ou artisanaux et assurer ainsi des conditions d'implantation pérennes à ce tissu diversifié d'activités (voir priorité 4).*

A cet effet, la Ville entend:

- *rationaliser l'utilisation du parc immobilier municipal: en recherchant systématiquement une optimisation des usages de terrains existants; en intensifiant l'usage de locaux disponibles par une gestion optimisée des temps de*

planification et d'exploitation et la promotion d'usages partagés; en orientant la configuration de ses locaux dans le sens d'une polyvalence et d'une réversibilité; en mettant en œuvre, si nécessaire, des rocade d'affectation et en privilégiant les occupations associatives sur les occupations individuelles de locaux;

- *préserver une offre de locaux bon marché. Afin de préserver une offre de locaux bon marché, la Ville de Genève souhaite contribuer, avec ses partenaires, à:*
 - *limiter les possibilités de changement d'affectation lorsque les conditions d'habitation ou de travail satisfaisantes ne sont pas garanties (entresols, locaux sur cour, ou peu éclairés, etc.);*
 - *définir de nouveaux modes de production de surfaces bon marché comme alternative au maintien de friches ou de locaux désaffectés: en planifiant et en produisant, sur les terrains communaux, de nouvelles surfaces, dotées de moindres standards de finition et de confort, mais visant un maximum de polyvalence (par exemple modèle des ateliers familiaux sur la couverture des voies de Saint-Jean), ou en renouvelant l'usage des surfaces disponibles pour dégager de nouvelles opportunités.»*

2. Prise en compte de la culture dans le règlement sur les plans d'utilisation du sol (RPUS)

Le RPUS a pour vocation première d'empêcher la disparition des logements au centre-ville. Toutefois, l'animation des quartiers et la présence d'activités, notamment culturelles, ouvertes au public ont fait l'objet de longs débats.

Ainsi, les dernières modifications du RPUS que le Conseil municipal a votées le 23 mars 2011 intègrent les aspects culturels: l'article 9 indique que «les surfaces au rez-de-chaussée des bâtiments doivent, pour la nette majorité de chaque surface, être destinées ou rester destinées à des activités accessibles au public.» et précise dans son deuxième alinéa: «Par activités accessibles au public, il faut entendre les locaux ouverts au public, les arcades ou les bâtiments accessibles depuis le rez-de-chaussée, quels que soient les étages ouverts au public, notamment destinés au commerce, à l'artisanat, aux loisirs, aux activités sociales ou culturelles (...).».

Le même article indique au troisième alinéa: «Les cafés, restaurants, tea-rooms, théâtres, cinémas, musées, salles de concert, de spectacles, de conférences, de lieux de loisirs et d'animations divers, notamment sur le plan social, culturel et récréatif, ainsi que les magasins d'alimentation, situés tout particulièrement au centre-ville (secteur A) ou en bordure des rues commerçantes de quartier (secteur B) selon la carte annexée, conservent en règle générale leur catégo-

rie d'activité en cours d'exploitation ou leur dernière exploitation, s'il s'agit de locaux vacants.»

3. **Prise en compte de la culture dans les plans localisé de quartier (PLQ)**

La loi générale sur les zone de développement (LGZD – L 1 35) précise à l'article 3 que les PLQ prévoient, notamment, la destination des bâtiments à construire

Cette disposition laisse une large liberté d'appréciation sur la précision à donner quant aux affectations préconisées dans les PLQ.

Enfin, nous tenons à préciser que, lorsque la Ville de Genève est en mesure de piloter ou de participer en étroite collaboration à l'établissement d'un PLQ, le Conseil administratif est particulièrement attentif à prévoir une affectation culturelle des locaux des rez-de-chaussée quand cela est possible. Pour y parvenir, la maîtrise foncière est déterminante. A ce titre, les PLQ situés sur des terrains propriété de la Ville de Genève peuvent être cités en exemple. Ainsi, le PLQ 29778 «Ecoquartier Moulin à danses» intégrera une salle polyvalente, un forum de quartier et des rez-de-chaussée destinés à des associations ou à des commerces de proximité. Le futur PLQ 29731 «Chandieu» réserve les rez-de-chaussée aux activités de MottattoM.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif estime que les dispositions permettant l'installation ou le maintien des activités culturelles existent. Cependant, il est de la responsabilité des instances municipales de la Ville de Genève de surveiller le suivi et la bonne application de ces dispositions.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

- 12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 avril 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M^{mes} Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris, acceptée par le Conseil municipal le 31 mai 2010, intitulée: «Pour des achats publics équitables» (M-864)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de sensibiliser et d’informer l’ensemble de l’administration publique, et en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics, sur les possibilités existantes de faire des acquisitions qui soient durablement sociales, écologiques et économiques, et d’informer la population sur les mesures décidées et mises en œuvre;
- de favoriser les achats de produits issus du commerce équitable. Pour Genève, les domaines sont multiples: produits alimentaires, matériel de voirie, textiles, matériel de sport, etc.;
- d’intensifier le développement de réseaux avec d’autres collectivités publiques dans le cadre de la Communauté d’intérêt écologie et marchés Suisse (CIEM) ou au-delà par le biais du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève, en sa qualité d’administration publique, est tenue de respecter les règlements sur la passation des marchés publics. Ce respect passe par la centralisation des achats de même nature et le lancement d’appels d’offres globaux. En ce sens, et comme relevé dans la réponse du Conseil administratif à la motion M-478 «Transparence en matière de marchés publics», les procédures d’achat au sein de l’administration ont été simplifiées et optimisées depuis l’introduction de la réglementation en matière de marchés publics.

La prise en compte du développement durable est inscrite dans la politique d’achat de la Centrale municipale d’achat et d’impression (CMAI). Pour chaque appel d’offres lancé, un soin particulier est apporté à la recherche de l’équilibre le plus harmonieux possible entre les trois dimensions du développement durable.

¹ «Mémorial 167^e année»: Développée, 6486.

En d'autres termes, l'objectif est d'acquérir le bon produit au juste prix, l'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix remportant le marché. La notion de qualité doit être entendue au sens large, en incluant la performance environnementale et l'équité sociale.

La CMAI alloue une part significative de son temps au développement de solutions innovantes ayant pour but une meilleure intégration des dimensions environnementales et sociales dans les achats publics, tout en respectant le cadre législatif en vigueur.

Actions entreprises

Dans un premier temps, pour chaque projet d'appel d'offres, une étude minutieuse est menée non seulement afin de vérifier le bien-fondé du besoin, mais aussi de le caractériser au mieux, cela dans l'optique de définir une stratégie d'achat. Cette dernière inclut, si nécessaire, une réflexion approfondie sur la stratégie d'approvisionnement à mettre en place avec la mise à disposition d'outils de gestion correspondant. Par ailleurs, lors de chaque appel d'offres, les paramètres environnementaux clés sont identifiés et les exigences sociales sont définies.

Dans un deuxième temps, plusieurs conditions sont fixées pour permettre l'accès aux appels d'offres. En effet, les entreprises doivent produire des attestations certifiant notamment leur affiliation à une convention collective de travail (ou leur inscription à l'Office cantonal de l'inspection du travail), leur engagement à respecter le principe d'égalité entre femmes et hommes, leur engagement pour l'environnement, etc. Ces attestations constituent un prérequis indispensable à l'accès aux marchés.

De même, des exigences liées au développement durable sont formulées dans les cahiers des charges décrivant les fournitures ou les services attendus. Les labels tels que le label FSC (Forest Stewardship Council) pour le bois ou Ange bleu pour le papier, sont fréquemment utilisés à cet effet.

Finalement, les offres sont évaluées selon des critères de choix préétablis qui sont pondérés afin de déterminer leur importance dans le choix final. L'environnement est pris en compte par le biais de critères spécifiques au type de marché concerné. Les labels peuvent également être valorisés à ce niveau.

Information et communication

La CMAI dispose d'un site intranet qui présente ses domaines de compétence. On y trouve tous les renseignements nécessaires, y compris le numéro donnant accès à la hotline.

Un soin particulier est apporté à la réponse donnée aux questions des services.

En effet, la CMAI intervient dans ce cadre en qualité de conseillère pour renseigner, orienter et guider les services dans leurs démarches.

La centrale est également très impliquée au niveau des Engagements d'Aalborg, puisqu'elle pilote l'objectif 6 relatif aux achats durables. Le processus Aalborg offre une visibilité nouvelle à l'importance des achats dans les processus visant la mise en place d'une politique durable dans les administrations.

Un plan de communication est en cours d'élaboration pour sensibiliser les services et les directions quant à l'importance de centraliser les achats et les actions à mener pour acheter de façon durable et responsable.

Relevons que des présentations ont déjà été réalisées pour le Conseil municipal.

Réseaux

La CMAI fait partie de plusieurs associations et groupes d'intérêts au niveau suisse et international, ayant pour objectif une meilleure prise en compte des trois dimensions du développement durable. Il s'agit notamment de:

- CIEM (Communauté d'intérêt écologie et marchés Suisse);
- Procura+ campaign (programme sur les achats durables lié à ICLEI);
- Benchmarking achat (groupe d'échanges réunissant des entreprises privées et des administrations publiques de Suisse romande).

De plus, des contacts réguliers avec les autres administrations permettent également des échanges sur les bonnes pratiques et la mise en commun des connaissances acquises par chacun dans le domaine des achats responsables.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

- 13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 mai 2009 de MM. Yves de Matteis, Gilles Garazi, M^{mes} Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Anne Moratti Jung, Alexandra Rys, Maria Casares, Martine Sumi, Marie-France Spielmann, MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Jean-Louis Fazio, Alain de Kalbermatten, Simon Brandt, Georges Que-
loz, Armand Schweingruber et Pascal Rubeli, acceptée par le Conseil municipal le 31 mai 2010, intitulée: «Personnes handicapées: pour une meilleure qualité de vie» (M-872)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’aborder, en collaboration avec d’autres autorités politiques (municipales, cantonales, etc.), le thème du handicap dans le cadre d’une conférence, d’un colloque, d’un débat ou d’assises pouvant servir de plate-forme aux diverses parties prenantes ou instances concernées directement ou indirectement par le thème du handicap (experts, responsables politiques, syndicats, universitaires, personnes travaillant dans le domaine, ou représentants d’institutions, associations, etc.);
- à la suite de cette conférence, de proposer, en commun avec les instances organisatrices et personnes participant à l’événement, un plan d’actions (programme, bonnes pratiques, services) afin d’évaluer les besoins et d’améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap dans tous les domaines concernés (travail, logement, transport, emploi, sports, loisirs et culture, etc.).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève a soutenu, développé et réalisé de nombreux projets visant à faciliter la vie de personnes en situation de handicap. Le Conseil administratif est toutefois conscient que des progrès peuvent encore être réalisés.

C’est pourquoi il se déclare favorable au principe de soutenir un congrès, un colloque ou une conférence permettant de faire le point sur la situation du handicap à Genève, pour autant que les milieux concernés lui soumettent un projet concret.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

¹ «Mémorial 167^e année»: Développée, 6522.

Motion: passerelle cycliste et piétonne au pont du Mont-Blanc

- 14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 octobre 2010 de M. Mathias Buschbeck, M^{me} Sarah Klopmann, M. Jean-Charles Lathion, M^{me} Marie Chappuis, MM. Gérard Deshusses, Rémy Burri, M^{me} Salika Wenger, MM. Pascal Rubeli et Alexandre Chevalier, acceptée par le Conseil municipal le 12 octobre 2010, intitulée: «Mobilité douce et pont du Mont-Blanc: la Ville de Genève ne doit pas rater le financement fédéral» (M-941)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de déposer avant la fin de 2011 un crédit de construction d'une passerelle piétonne et cycliste, telle qu'elle est définie par le subventionnement fédéral prévu dans le cadre du «trafic d'agglomération».

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département des constructions et de l'aménagement a lancé un concours international de projets pour un nouveau pont piétons/cyclistes en amont du pont du Mont-Blanc en date du lundi 21 novembre 2011. Ce concours est destiné aux équipes pluridisciplinaires d'ingénieurs et d'architectes. Le rendu des projets est prévu pour le lundi 26 mars 2012.

Le concours sera jugé en avril et l'adjudication est prévue pour mai 2012. La phase d'étude du projet s'étendra de juin 2012 à mai 2013. Cela permettra de déposer une demande de crédit de réalisation en été 2013 et de procéder à la phase d'appel d'offres au printemps 2014. Le début des travaux est prévu pour l'automne 2014.

Le développement du projet lauréat et sa réalisation s'inscriront donc dans la nouvelle planification du Fonds d'infrastructure permettant ainsi de bénéficier de la subvention inscrite en tranche A 2012-2016, sous le chiffre 30-3.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

¹ «Mémorial 168^e année»: Annoncée et développée, 2446.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je vais bien sûr interpellier notre magistrat préféré, M. Pagani, sur ce vieux serpent de mer que représente l'aménagement d'une piste cyclable en encorbellement sur le pont du Mont-Blanc. Je constate que ce dossier avance, ce qui est déjà une bonne nouvelle, puisque pendant des années il était en rade. (*Remarques.*) C'est le cas de le dire, justement... On nous apprend qu'on espère déposer un crédit de réalisation d'ici à un peu plus d'une année.

Alors, permettez-moi déjà de regretter qu'on ait besoin d'une année pour déposer ce crédit. Pourquoi faut-il attendre l'été 2013 pour avoir un crédit de réalisation? Est-ce qu'il y a des choses qui empêchent ce crédit d'être déposé plus rapidement? Pourquoi ne pourrait-on pas déposer ce crédit déjà à l'automne? Nous connaissons les contraintes techniques, les accès; cela fait des années que le problème est connu. Je pense que vous avez pu, à ce stade, avancer sur ce dossier-là, et qu'un crédit pourrait donc être déposé rapidement. Et, surtout, parce que, sinon, cela repousse le début des travaux à l'automne 2014, c'est-à-dire dans trois ans.

A partir de là, en effet, nous pouvons être extrêmement inquiets, car nous savons que ce projet bénéficie du soutien fédéral dans le cadre du Fonds d'infrastructure pour les projets d'agglomération, où il se situe en priorité A. Je crois qu'une fois de plus Genève se distingue. Alors que toutes les autres collectivités publiques concernées se sont précipitées, dès le vote au Conseil des Etats et au Conseil national, pour ouvrir les travaux, puisque tous les projets étaient prêts, nous, en 2014, nous nous retrouverons à l'extrême limite de pouvoir débloquent cet argent, puisque, je vous le rappelle, pour pouvoir obtenir cette subvention fédérale, il faut que les travaux aient démarré au plus tard à l'automne 2014.

Bref, tout cela pour vous demander s'il ne serait pas possible de resserrer grandement ce calendrier afin qu'on puisse démarrer les travaux déjà en 2013.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, j'aimerais juste vous dire que nous tiendrons les délais. Cela dit, nous avons lancé un concours. Je crois que le jury se réunit ces jours. Il y a plusieurs projets qui sont fort intéressants, m'a-t-on dit sans rien me révéler, bien évidemment. Alors, avant d'avoir un crédit de réalisation, il faut avoir un projet, Monsieur Buschbeck! D'autant que se bousculent déjà au portillon un certain nombre de préoccupations que je vous livre brutes de décoffrage: plateforme, passerelle en encorbellement – oui, mais pour les piétons ou pour les cyclistes? – passage des ambulances pour venir chercher les personnes qui seraient inanimées sur cette passerelle... Donc mesures de sécurité, donc dimensionnement et gabarit, donc prix, donc augmentation des prix...

Motion: passerelle cycliste et piétonne au pont du Mont-Blanc

Tout cela allant en s'accumulant, puisqu'on est sur le site protégé de la rade avec des contraintes patrimoniales extraordinaires – vous le comprendrez bien – cela nécessite une étude très précise sur la base d'un projet précis. Et, à l'heure actuelle, je ne peux que vous dire que nous respecterons le délai imparti par la Confédération et que, bien évidemment, les travaux commenceront avant que celui-ci ne soit échu.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Vraiment, je suis sidéré lorsque j'entends le magistrat s'exprimer sur cette motion qui avait fait pratiquement l'unanimité et sur laquelle nous étions fondamentalement d'accord. Effectivement, si on commence à parler des ambulances sur la passerelle... (*Remarque de M. Pagani.*) Oui, Monsieur le magistrat! Cette passerelle se voulait pratique et réservée à une certaine catégorie de la population, notamment aux cyclistes. Finalement, c'était là l'objectif!

Alors, vraiment, lorsqu'on ne veut pas faire les choses, on trouve une quantité de prétextes... Et moi, je trouve que le Conseil administratif, à un certain moment, doit considérer les visées de ce parlement. C'est nous qui donnons l'impulsion, et vous devez tout faire pour que nous puissions réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés. Sinon, nous perdons notre temps! Nous perdons notre temps sur le rond-point, sur la passerelle... Bref, qu'est-ce que nous venons faire ici si le Conseil administratif, qui est l' élu du peuple, n'est pas fichu d'appliquer ce pourquoi nous nous sommes tous mis d'accord?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Lathion, je trouve un peu fort de café que vous me reprochiez de ne pas m'activer pour réaliser les options de votre Conseil et ceux du Conseil administratif, parce que, par ailleurs, certains me reprochent les chantiers qu'il y a partout! Je cite la plaine de Plainpalais... (*Remarques.*) Non, non, mais il faut quand même garder raison avant de dire que rien ne se passe dans cette cité! Je cite aussi la place de Longemalle, la place Saint-Gervais, enfin, j'en passe et des meilleures, plus l'ensemble des constructions que nous lançons ces temps-ci, plus tout le reste.

Ceci étant, Monsieur Lathion, il y a un projet de passerelle qui me tient aussi à cœur. Vous pouvez aller la voir; elle est en construction. C'est la passerelle de Sécheron. Elle est moitié moins longue que celle qui est projetée au pont du Mont-Blanc et elle nous coûte 16 millions de francs, Monsieur Lathion! Ne venez donc pas me dire que je ne dois pas respecter les normes en vigueur parce que le Conseil municipal a décidé qu'il y aurait une petite passerelle de 50 centimètres pour laisser passer les cyclistes!

A ce sujet, je vous le redis et je vous le précise, il y a un concours; nous nous calerons sur la proposition du lauréat qui sera retenu et nous respecterons les

normes en vigueur. Ce n'est pas vous qui essuieriez les plâtres quand un cycliste ou un piéton viendra à décéder sur cette passerelle, et qu'on ne pourra pas aller le chercher avec une ambulance ou avec le cardiomobile. C'est pourtant la réalité dans laquelle nous nous trouvons, Monsieur Lathion!

15.a) Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2009 (D-34 A)¹.

Rapport de M. Simon Brandt.

Préambule

La commission de la cohésion sociale s'est réunie sur cet objet les 3 février et 14 avril 2011, sous la présidence de M^{me} Maria Casares.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Sarah Maes, que le rapporteur remercie pour son excellent travail.

Travaux de la commission

Séance du 3 février 2011

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, ainsi que de ses collaborateurs, soit M^{me} Chiara Barberis, collaboratrice scientifique, et M. Hervé Pichelin, délégué au développement durable, égalité et diversité

M^{me} Salerno souligne que le rapport D-34 a déjà été lu par les membres de la commission, raison pour laquelle elle propose de passer directement aux questions.

Un commissaire demande, sur la base de la liste des décisions positives et négatives du Fonds chômage, s'il est possible d'avoir un exposé bref des critères qui ont mené à ces décisions, cas par cas.

En préambule, M^{me} Salerno rappelle que le Conseil administratif valide les décisions prises par une commission consultative, formée de personnes issues de structures très diverses, qui ont des compétences croisées. Il s'agit de profes-

¹ «Mémorial 167^e année»: Rapport du Conseil administratif, 6067.

sionnels spécialistes de l'insertion socioprofessionnelle, de membres de la Ville de Genève, du départements de la cohésion sociale, du département des finances et du logement, des membres du Canton, de l'Office cantonal de l'emploi, de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, les partenaires sociaux, la Communauté genevoise d'action syndicale et la Fédération des entreprises romandes. Il y a également des experts indépendants, tel que M. Ramirez, professeur d'économie à la Haute Ecole de gestion, qui a travaillé pendant longtemps avec M. Flückiger à l'Université, à l'Observatoire de l'emploi, M^{me} Anne-Lise du Pasquier, enseignante à l'Haute Ecole de travail social, un représentant de l'Hospice général, en l'occurrence M. Schroft.

Lorsqu'un dossier est analysé, il y a à la fois le regard de la Ville, du Canton et des structures sociales. Les motifs qui ont conduit au refus d'un projet sont complexes et variés. Il serait possible de faire une synthèse par écrit. Les décisions se prennent généralement de manière unanime.

Il y a eu des changements parmi les membres de la commission. La commission consultative est encore dans une phase itérative de questionnement, d'ajustement, de réflexion sur les critères de sélection. La commission a constaté, après deux ans d'existence, que les critères sont parfois très stricts et sévères, ce qui a comme conséquence que le Conseil administratif, à quelques exceptions près, a toujours confirmé les choix de la commission.

Depuis deux années d'existence, seulement 12 projets sur 56 ont été acceptés, soit 8 en 2009 et 4 en 2010. Aujourd'hui, il y a des questionnements sur le fonctionnement du fonds et sur sa mission réelle.

En ce qui concerne les critères, les projets qui n'ont pas été évalués positivement, car pas assez orientés vers l'insertion socioprofessionnelle, ou pas suffisamment complets sur la question de la formation du personnel qui encadrerait les personnes qui souhaitent revenir à l'emploi, le commissaire dit être satisfait de la réponse de M^{me} la magistrate et estime le fonctionnement de la commission tout à fait approprié sur le plan de la méthodologie.

M^{me} Salerno propose également d'envoyer une liste mise à jour des membres du Fonds chômage. La commission acquiesce.

Un autre commissaire dit avoir deux petites questions. A la page 6, concernant l'association Camarada, il aimerait savoir ce que signifie «femme migrante». Il aimerait savoir également s'il s'agit de jeunes filles mères qui ont droit à cette formation.

M^{me} Salerno lui répond que Camarada est une association qui travaille avec des femmes migrantes. Ce sont des femmes étrangères, qui viennent principalement avec des statuts de requérantes d'asile ou de réfugiées politiques. Le travail de Camarada était un travail d'insertion sociale, d'apprentissage du français, grâce à des méthodes utilisées également au Département de l'instruction

publique. C'est un public qui n'est pas toujours alphabétisé dans sa langue d'origine, ce qui rend l'apprentissage difficile.

Ce sont des mères, donc il faut un lieu qui puisse également accueillir l'enfant en bas âge et Camarada offre aussi des lieux de garde.

Cette structure est née du Centre social protestant et visait à l'insertion sociale uniquement. Depuis plusieurs années, les activités de l'association se sont diversifiées, car l'insertion sociale n'est pas suffisante, et il faut l'accompagner d'une insertion professionnelle. Des projets se sont développés dans cet objectif-là.

Le commissaire demande alors si, dans un temps proche, il y aura une formation pour les femmes enfants, les mères mineures, parfois lâchées par leur famille.

M^{me} Salerno fait remarquer que ce public tend à augmenter à Genève. Depuis quatre ans, en Ville de Genève, elle réunit des associations féminines autour de questions telles que la lutte contre la discrimination. La première séance de l'année a eu lieu il y a une semaine. Une des structures représentées, Arabelle, foyer d'accueil des femmes fuyant la violence conjugale, témoignait de la recrudescence des jeunes femmes mineures avec enfant. L'année dernière, le foyer a dû refuser l'accès à 150 jeunes filles mères. C'est une problématique inquiétante et il n'existe pas de structure pour les accueillir. Il faut effectivement se poser la question de leur insertion socioprofessionnelle.

Le même commissaire aimerait avoir des précisions sur les gobelets et l'Orangerie au parc La Grange. Il ne comprend pas pourquoi il ne s'agit que de ce parc.

M^{me} Salerno lui répond qu'il ne s'agit pas du Théâtre de l'Orangerie, mais d'une association basée à la rue de l'Orangerie, à la Servette.

Une commissaire rappelle que l'association Kultura est venu demander une subvention, pour l'espace Jeune Espoir. La demande de l'association avait été refusée, ainsi que chez M. Tornare et au Fonds chômage. Elle aimerait comprendre pourquoi le projet a été refusé.

M. Pichelin répond en disant que certains critères ayant mené au refus sont des critères techniques sur la question du personnel encadrant, sur les garanties d'obtention de stages, etc. Les projets peuvent parfois faire l'objet d'amélioration et peuvent être représentés devant la commission. La délégation a aidé l'association par le biais d'une subvention pour combler son déficit. Il s'agit principalement d'un processus d'accompagnement qui ne sera pas dans le cadre du Fonds Chômage.

Il est beaucoup demandé aux associations en termes techniques, tel que structuration du projet, rédaction, alors que les associations n'en ont pas toujours les moyens. C'est un problème du Fonds chômage auquel il faudra réfléchir. Il faudra en effet trouver un compromis entre ce qui est demandé aux associations et qui est tout à fait légitime, et les réelles capacités contributives de ces structures.

Pour sa part, M^{me} Barberis informe que la première réunion du premier semestre 2011 de la commission consultative a eu lieu le 20 janvier. En 2010, un travail d'accompagnement par le secrétariat du Fonds chômage a eu lieu pour aider Kultura à améliorer son projet et à le représenter. Le projet a donc été représenté lors de cette première réunion. Le président de l'association et une chargée de projet ont donc été auditionnés. Il y a eu un préavis favorable de la commission consultative, mais il faut attendre la décision finale du Conseil administratif.

M^{me} Salerno ajoute qu'il s'agit d'un montant très faible par rapport à la capacité du fonds, qui est de 5 millions. En effet, il s'agit de 46 000 francs. Le projet est soutenu, car il s'agit d'un projet de niche. Mais, en même temps, le projet n'est pas assez professionnel sur la reconnaissance des acquis, etc. L'idée vaut la peine d'être soutenue et un bilan sera fait à l'issue d'une année scolaire.

La commissaire a une deuxième question concernant le projet de la Boîte à boulots et VIA (Vers l'intégration et l'autonomie), qui est d'ailleurs passé à la commission des sports après découpage. Elle aimerait savoir si le projet sera refinancé en 2011, car le projet VIA n'est pas au budget.

M^{me} Salerno lui répond que, en effet, le projet n'est pas au budget, mais soutenu par le Fonds chômage, ce qui est bien, car le Fonds chômage propose des financements, mais également des regards croisés de spécialistes.

Le projet VIA est un projet sensible, qui réunit déjà beaucoup d'acteurs. Les projets évoluent, prennent une forme différente, s'améliorent sur certains points. Un premier bilan a été fait. Des ajustements de la formule ont été demandés.

M^{me} Barberis précise que, en 2009, tout l'enjeu était la mise en place d'une structure, ce qui n'était pas simple, puisque VIA s'inscrit dans la structure de la Boîte à boulots, qui est aussi une structure associative. Il fallait donc trouver l'équilibre entre les deux structures. C'est néanmoins très intéressant qu'elles travaillent ensemble, puisque le public est presque le même. La différence, c'est que la Boîte à boulots aide à trouver des jobs d'été pour des jeunes qui ne sont pas en décrochage.

Tandis qu'avec le projet VIA il s'agit d'un public extrêmement particulier de jeunes décrocheurs. VIA est né après le constat fait par des gens qui travaillent sur le terrain, qui sont les travailleurs sociaux hors murs, confrontés à des personnes en décrochage, que les travailleurs sociaux ne savaient pas où emmener. L'année 2009 a donc été une année d'ajustements. Le rapport intermédiaire 2010 est en train d'être finalisé. Il y a eu, néanmoins, quelques résultats intermédiaires, puisqu'il y avait la volonté, entre le département des finances et du logement et le département de la cohésion sociale, d'accompagner VIA grâce à un groupe d'accompagnement qui réunit des acteurs du privé, pour trouver des places dans les entreprises privées, des tuteurs, des travailleurs sociaux

M^{me} Barberis siège dans ce groupe et est très intéressée par les résultats du projet. Environ 70 jeunes sont passés dans la structure pour un premier entretien. Certains jeunes ont obtenu des stages ou des emplois d'été, notamment à la Barje. L'approche défendue par le projet est très intéressante, puisqu'elle part des besoins des jeunes. Pour remotiver les jeunes, il est important de mettre en place un projet personnalisé et individualisé et de chercher une place en fonction de leurs besoins. La plupart des organismes font le contraire et partent des besoins des entreprises. Les travailleurs sociaux sont également satisfaits, cela vaudrait d'ailleurs la peine de les entendre.

La présidente voudrait se voir confirmer le fait que le budget de VIA n'était pas au Fonds chômage en 2009. C'est le Conseil municipal qui avait voté un budget préparatoire pour une phase pilote. M. Tornare avait informé la commission que le financement de VIA par le fonds serait assuré en 2010 et 2011.

M^{me} Salerno confirme.

Une commissaire aimerait donc savoir comment sera financé le projet en 2012.

M^{me} Salerno dit qu'il s'agira de faire une évaluation de dispositif. Si le dispositif répond à un besoin, il pourra continuer à être financé par le fonds, quatre ans au maximum.

La commissaire demande s'il y a d'autres projets qui sont arrivés au bout des quatre ans et qui ont dû trouver une solution. M^{me} Barberis rappelle que le fonds n'a que deux ans. Il y a un seul projet qui est en demande de renouvellement après sa boucle de deux ans.

La commissaire aimerait avoir des informations sur la suite du projet, quand elles seront disponibles. Il a été demandé à la commission de la cohésion sociale de soutenir ce projet, qui est ensuite passé au Fonds chômage. La commission est inquiète de la suite du projet.

M^{me} Salerno estime que ces choix dépendent du Conseil municipal, qui vote les budgets et les règlements. Le règlement n'est plus le même depuis 2009. Auparavant, le Fonds chômage était individuel. Maintenant, le nouveau règlement, voté par le Conseil municipal, est appliqué. Les projets sont subventionnés pendant quatre ans. Mais les projets peuvent être reconduits.

La commissaire pense que, si le projet qui est revenu au Fonds chômage après avoir été au Conseil municipal disparaît après les quatre ans, la commission aura l'impression d'avoir été trompée.

Une commissaire a une question concernant le fonctionnement du fonds. Si les projets sont refusés, elle aimerait savoir si c'est la commission consultative qui revient dessus ou si ce sont les associations qui refont une demande. Elle

aimerait également savoir, quand les projets arrivent au bout de leurs subventions, s'ils sont remplacés par d'autres.

M^{me} Salerno répond que, quand les projets sont refusés, les associations peuvent revenir dessus. Des projets, parfois intéressants, sont refusés parce qu'ils ne développent pas l'insertion socioprofessionnelle mais ne font que de la création d'emploi. Les Magasins du monde, par exemple, qui développent une nouvelle branche et veulent engager des chômeurs. Le projet crée de l'emploi, mais ne s'insère pas dans une démarche socioprofessionnelle, parce qu'il n'y a pas d'encadrement, de débouchés, de validation des acquis, de possibilité de formation.

Dans ce cas, la commission ne valide pas le projet et oriente l'association vers la Fondetec, par exemple, ou alors aide l'association à réorienter le projet pour qu'il soit véritablement socioprofessionnel. Après un premier refus et une réorientation, les projets sont parfois acceptés.

La commissaire demande également ce qu'il en est des projets soutenus qui arrivent à échéance, s'il y a un suivi.

M^{me} Barberis fait savoir que chaque projet fait l'objet d'une convention de subventionnement, dans laquelle toutes les étapes du suivi sont inscrites. Chaque projet fait l'objet d'une évaluation en cours de projet, pour vérifier que les objectifs fixés à ce moment-là sont atteints. Cela fait l'objet d'un rapport intermédiaire qui libère la tranche suivante de subvention s'il est positif. A la fin de la période de soutien, il y a exactement le même exercice avec un rapport final. A l'issue de ce rapport final, soit le projet dure sur une période de dix-huit mois, donc la subvention prend fin, soit la nature du projet fait que la subvention doit être renouvelée. Un deuxième cycle de subvention peut donc avoir lieu, si la demande est reformulée, puisque, en effet, les objectifs ne sont pas forcément les mêmes pour la deuxième partie de subvention. Après les quatre ans, soit il y a une demande de subvention ordinaire ou nominale, soit on considère que le Fonds chômage peut réitérer une subvention.

Un commissaire aimerait amener un complément concernant les filles mères. En effet, il rappelle que, pour les enfants de jeunes filles mineures, le Service de protection des mineurs nomme un tuteur. Le tuteur de l'enfant est astreint de tout faire pour le bien de l'enfant et de la mère. Concernant le Foyer Arabelle, il faut faire attention avec les chiffres, puisque les 150 femmes qui ont été refusées sont des femmes qui fuient la violence conjugale et il y a très peu de jeunes filles mères parmi elles. Parmi les fonctions du Foyer Arabelle, il n'y a pas d'accompagnement de jeunes filles mères. C'est plutôt le Service de protection des mineurs et le Tribunal tutélaire qui nomment un tuteur pour l'enfant qui accompagne la mère.

Si la jeune fille est scolarisée, il y a, en plus, un accompagnement par des infirmières du Service de santé de la jeunesse, un conseiller social, au niveau

du cycle, qui prend en charge le suivi de la mère. A part Zurich et Bâle, Genève est une des villes les mieux dotées de Suisse concernant le suivi des jeunes filles mères.

Enfin, il aimerait savoir quelle est l'articulation entre le projet VIA et le semestre de motivation SeMo, puisqu'il s'agit du même public: les jeunes qui ont décroché. SeMo fait de la réinsertion professionnelle avec encadrement de la Croix-Rouge et des fonds fédéraux et cantonaux, et marche très bien.

M^{me} Salerno répond concernant le premier volet de l'intervention. Il lui semble que la représentante d'Arabelle lui a dit que la question des jeunes filles mères était une préoccupation importante du foyer. Cette population augmente à Genève et frappe de plus en plus à la porte des foyers. Il y a un gros problème de logement pour accueillir ces mères. L'Etat fait d'ailleurs beaucoup appel à la Gérance Immobilière municipale pour des logements. Ce problème est d'autant plus important depuis la nouvelle politique du logement de l'Hospice général, qui ne fait plus que loger des gens dans des hôtels et appeler les communes pour des logements. Ce serait très intéressant que la commission reçoive les personnes du Foyer Arabelle pour comprendre la situation des femmes qui fuient la violence domestique. Il n'y a pas assez de foyer et ils débordent. De plus, quand les femmes quittent les foyers, il n'y a pas d'appartements relais pour les accueillir, en raison d'un marché du logement complètement saturé. Cette préoccupation est mal entendue des politiques, si on en juge par le peu de foyers à Genève.

M^{me} Salerno salue le Conseil municipal lorsqu'il a voté pour que la villa Freundler accueille aussi des jeunes filles mères. Les populations les plus vulnérables sont les femmes avec enfants qui fuient la violence conjugale et les jeunes mineures. Il vaudrait donc la peine que la commission de la cohésion sociale auditionne des acteurs de cette problématique, y compris des représentant de la Gérance immobilière municipale, pour prolonger cette réflexion.

Le commissaire ajoute que la Fondation officielle de la jeunesse, qui gère tous les foyers pour les personnes mineures, a un projet depuis des années de créer un foyer pour les jeunes filles mères. La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) refuse de rentrer en matière, car ce n'est pas son créneau. Il y a un projet qui s'appelle «la Ferme», à Conches, pour accueillir les jeunes filles mères qui n'a jamais réussi à être financé.

M^{me} Barberis répond à la deuxième question, concernant le SeMo. Les personnes récupérées par le projet VIA sont encore très loin du SeMo.

En effet, ces jeunes n'ont pas envie de s'adresser à une institution de la place, telle que l'Office cantonal de l'emploi. L'intérêt du projet VIA, c'est qu'il sert de lien entre le jeune et les institutions qui existent déjà, par le biais des travailleurs sociaux hors murs, en qui les jeunes ont confiance. C'est grâce à cette relation

Rapports 2009 et 2010 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

de confiance que les jeunes peuvent créer des liens avec les institutions, pour une formation ou un emploi, ou même pour aller frapper à la porte de l'Office cantonal de l'emploi. Le SeMo est un des objectifs possibles du projet VIA. A la commission du Fonds chômage, la directrice des mesures du marché du travail, M^{me} Carole Singarella, promeut le SeMo.

Au groupe d'accompagnement du projet VIA, il y a également un représentant de l'Office cantonal de l'emploi. Lorsqu'un jeune a le potentiel pour le SeMo, c'est donc possible.

Une commissaire aimerait savoir s'il est possible de tirer des conclusions sur les objectifs, atteints ou non, du Fonds chômage ou si c'est trop tôt.

M. Pichelin répond qu'une des questions dans cette première phase réside dans le niveau d'exigence demandé aux projets qui, peut-être, décourage de nombreuses associations. Il s'agit à présent d'aller chercher les associations et de susciter des projets, en complément à un dispositif existant au niveau cantonal ou non.

Récemment, des représentants de l'Office cantonal de l'emploi et de l'Hospice général ont fait état de leurs craintes dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le chômage. Au niveau cantonal, les organismes sont incapables de projeter quels seront les effets de cette nouvelle loi. Le Fonds chômage peut donc avoir un rôle de filet social, mais doit alors repenser son fonctionnement. Pour de nombreux projets, il est effectivement trop tôt pour faire un bilan.

M^{me} Barberis, qui travaille à l'Agenda 21 depuis quatre ans, est satisfaite du Fonds chômage, puisque les 12 projets soutenus visent à l'insertion professionnelle, mais sont aussi cohérents avec l'ensemble des autres projets du développement durable, tels que l'égalité, l'identité ou l'environnement. Il y a des projets de tri des déchets, des projets liés aux femmes, aux personnes migrantes. C'est donc un apport assez précieux de ces projets.

Dans le règlement d'application du Fonds chômage, il est prévu qu'une évaluation externe soit faite après les quatre ans du Fonds chômage pour savoir si c'est un outil de politique publique utile et efficace à Genève. Faire une évaluation de ce type au bout de deux ans n'a pas vraiment de sens.

Un commissaire aimerait savoir si la commission a une idée sur le nombre de nouveaux projets qui vont naître en 2011. Deuxièmement, il se permet de rappeler que la commission va changer au mois de juin et qu'il sera donc difficile de travailler sur le rapport très longtemps.

M^{me} Salerno lui répond que le rapport 2010 est fait et qu'il sera donné au Conseil municipal, mais que ce ne sera pas avant la séance de mars 2010.

M^{me} Barberis répond qu'il est difficile de savoir combien de projets seront présentés en 2011. Si le nombre de projets diminue, comme entre 2009 et 2010,

il y aura peut-être entre 19 et 25 projets en 2011. Mais c'est de la prédiction. Certains projets sont déjà à l'étude et vont passer prochainement dans les commissions.

Le commissaire aimerait finalement savoir si les projets qui sont mentionnés dans le graphique vont disparaître ou subsister.

M^{me} Barberis lui répond que certains projets, qui ne sont pas financés, vont peut-être disparaître. Ce serait dommage, puisque cela signifierait que la commission n'a pas encadré suffisamment ces projets. Il y a également des projets qui sont en attente, tel que celui de l'Orangerie. La deuxième moitié de la subvention doit être versée, mais c'est en attente car l'association cherche des locaux, ce qui est problématique à Genève. Le projet repose également sur l'engagement d'une collectivité publique à jouer le jeu des gobelets. Il y a une part non maîtrisable dans chaque projet. La seule garantie que le Fonds chômage peut donner, c'est un suivi très approfondi des projets pour éviter qu'ils se cassent la figure.

Une commissaire a une question d'ordre général. En voyant uniquement le rapport 2009, il est difficile de se faire une idée précise de la politique de la commission consultative. Il sera plus facile d'avoir une vue d'ensemble après 2010 et 2011. La question concerne la part du projet financé par la Ville. L'Orangerie est financée à 100% par la Ville, Partage à 75%, la Boite à boulots et VIA à 66%. Elle souhaiterait ainsi savoir si c'est volontaire que la Ville s'engage de façon importante dans ces trois projets noyaux ou si c'est un hasard.

M^{me} Barberis lui répond que la part de financement par la Ville dépend de la nature du projet et du type d'activités. Un projet de commercialisation de biens et services à but non lucratif pourra s'autofinancer pour une partie. Un projet qui utilise des emplois de solidarité sera en partie financé par le Canton. Pour des petits projets innovants qui n'intéresseraient pas le Canton, la Ville a tout intérêt à être un leader de financement. C'est une façon d'avoir des projets particuliers pour la commune.

La commissaire revient sur le graphique et elle estime qu'il est difficile de se faire une idée précise, car le montant et la durée de subventionnement des projets sont aléatoires.

M^{me} Barberis, effectivement, pense que les montants ne disent pas grand-chose sur l'importance du projet. Par contre, il est important de savoir sur quel montant on s'engage, car il s'agit d'un fonds qui n'est pas illimité.

La commissaire remarque que de nombreuses organisations qui bénéficient du Fonds chômage ont déjà une ligne au budget de la Ville et elle se demande si des organisations, qui n'ont pas de ligne au budget, peuvent être subventionnées par le Fonds chômage.

Rapports 2009 et 2010 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

M^{me} Barberis répond en disant que certaines associations n'ont pas du tout de subvention. Elle rappelle que les institutions ne sont pas financées sur le fonctionnement mais sur leurs projets.

La présidente aimerait savoir s'il serait possible de répartir les projets et d'avoir un détail dans chaque domaine, tel que des projets liés à l'égalité ou des projets liés aux jeunes, pour éviter que l'ensemble du fonds bénéficie à un seul domaine. Par exemple, si les institutions féminines ne se sont pas dépêchées pour faire leur demande en début d'année, elles peuvent peut-être passer à la trappe.

M. Pichelin lui répond que le fonds est loin d'être dépensé, donc le problème ne se pose pas dans ces conditions. Il s'agit plutôt, pour 2011, de susciter des projets au sein des institutions féminines.

La présidente demande si le Fonds chômage oriente les institutions sociales vers d'autres financements à l'issue de la période de financement.

M^{me} Barberis informe que les institutions qui s'adressent au Fonds chômage sont à but non lucratif et qu'elles sont donc subventionnées. Si elles ont encore besoin de l'aide du Fonds chômage, il faudra s'assurer à ce moment-là de la suite du financement du projet. Il s'agira également de faire une pause à un moment donné pour se demander comment partager les demandes de financement avec d'autres organismes tels que la Fondetec, qui pourrait financer les projets d'institutions à logique entrepreneuriale, tout en étant prévu dans un objectif social et solidaire.

Néanmoins, il est encore trop tôt pour se poser cette question, alors que le fonds est encore dans une période de défrichement du terrain.

Un commissaire aimerait connaître la capacité du fonds en matière d'investissement dans des projets et si le fonds aurait eu la capacité de financer les 56 projets reçus.

Il demande aussi ce qui advient de l'argent qui reste à la fin de chaque année.

Sur cette deuxième question, M. Pichelin lui annonce que cet argent est gardé par le fonds. Sur la première question, M^{me} Barberis donne quelques chiffres. En 2009, le fonds a accordé 2,667 millions de francs et 2,757 millions de francs en 2010. Le fonds a refusé pour 4,8 millions de francs de projets en 2009 et pour 2,1 millions de francs en 2010. Cela signifie que, en 2009, le fonds n'aurait jamais réussi à tout financer et que, en 2009, il aurait été possible de tout financer. En fin d'année, le fonds a eu un solde de 2,5 millions.

Le fonds repart en début d'année à 5,7 millions de francs. Il y a un compte de passif qui est à part dans la comptabilité. Quand les conseillers administratifs s'engagent sur un projet sur dix-huit mois, on s'engage sur deux ans de trésorerie. Cela n'ampute donc pas la chance des autres d'année en année.

Un autre commissaire voudrait savoir si ces projets peuvent être financés par d'autres organismes. Il pense notamment à la Loterie romande, qui a gagné le procès des Tribolos. Deuxièmement, il lui semblerait plus lisible de faire apparaître des dates de début et de fin de contrat sur le graphique et non des périodes, telles que douze mois, dix-huit mois.

M^{me} Barberis, sur la première question, répond par l'affirmative. Des financements provenant d'organismes privés, tels que la Loterie romande, comptent dans la part d'autofinancement ou d'autres financements. Les 90% des projets ont des financements multiples. La Loterie romande entre en matière sur des projets d'investissement mais rarement autre chose.

Sur la question des dates, il est vrai que les dates de début et de fin sont disponibles et elles seront inscrites dans le prochain rapport. La liste des nouveaux membres de la commission consultative sera envoyée à la commission.

Séance du 14 avril 2011

Audition de M. Pichelin

Une commissaire aimerait savoir si, après seize, dix-huit ou vingt-deux mois de durée de vie d'un projet, les personnes sont suivies pour savoir si elles obtiennent un emploi ou non.

M. Pichelin répond que les rapports d'activité intermédiaires ou finaux s'arrêtent à la date où ils sont rendus. Les associations ne sont pas dans l'obligation de fournir des informations telles qu'un retour à l'emploi éventuel après la fin du projet. Durant la période couverte par les rapports, il est possible de connaître les chiffres de retour à l'emploi. Ces associations sont quand même destinées à trouver, au terme de la période couverte par le Fonds chômage, des relais en termes de subvention, car l'idéal est d'être autonome d'un point de vue financier. Par contre, il n'y a pas de suivi de la part du Fonds chômage.

Une autre commissaire se demande comment se passera la fin du Fonds chômage au bout de quatre ans, si le Fonds chômage pourra faire des recommandations à l'administration en disant que c'est un bon projet, qu'il faut continuer à subventionner de façon régulière.

M. Pichelin rappelle que les quatre ans ne sont pas écoulés. Ce qui est dit aux associations, c'est qu'au bout de quatre ans il est possible de demander une subvention nominale, qui sera adressée au Conseil municipal, mais que ça ne relèvera plus du Fonds chômage.

La commissaire trouve que c'est inquiétant. En effet, c'est à la mode de dire que les associations peuvent facilement trouver des fonds. C'est vrai dans cer-

tains domaines, mais dans un domaine tel que le chômage, où les gens sont un peu cassés et qui, de plus, est un domaine plutôt cantonal ou fédéral, c'est plus compliqué de trouver des fonds. Pour un projet tel que VIA, elle trouve vraiment dommage que tout ce travail soit mis en place pour être arrêté après quatre ans, alors que le projet fonctionne. Puisqu'il y a eu cette division entre l'individuel, au niveau étatique, et le communautaire, au niveau de la Ville.

La commissaire poursuit en disant qu'elle trouverait véritablement dommage qu'il n'y ait pas d'impulsion de la part du Fonds chômage, de préavis positif ou d'accompagnement pour que ces structures obtiennent des subventions régulières. Pour des sommes aussi importantes, elles auront beaucoup de mal à trouver des fonds. La Loterie romande financera peut-être pendant un ou deux ans, mais ce sera toujours fragilisé. Dans un domaine tel que le chômage, on ne peut pas arrêter tout d'un seul coup, et il est presque mieux de ne rien faire dans ce cas-là.

M. Pichelin répond qu'un certain nombre de projets sont soutenus par différentes sources de financement. Le département de la cohésion sociale intervient d'ailleurs souvent en parallèle. Ces associations d'ailleurs sont plurisubventionnées, en tout cas au moment de la phase initiale du projet. Ces projets sont viables même s'ils ne seront jamais complètement autofinancés. Néanmoins, cela relèvera du Conseil municipal, si ces projets doivent être financés par la Ville.

Il rappelle que la commission du Fonds chômage est composée de plusieurs représentants de l'administration de la Ville, de l'administration cantonale, de l'Office cantonal de l'emploi, de l'Hospice général, etc. La commission tente véritablement d'avoir un regard croisé, mais aussi de mettre les associations en contact avec un certain nombre de structures, telles que la Loterie romande. Mais le relais, au bout des quatre ans, dépendra du Conseil municipal, puisque les subventions nominales dépendent du Conseil municipal.

La présidente demande si, sur la proposition du Fonds chômage, il est possible que viennent des demandes de subvention au Conseil municipal.

M. Pichelin répond que oui. L'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière, par exemple, a une subvention nominale qui ne dépend pas du Fonds chômage et elle bénéficie également, par ailleurs, des subventions du Fonds chômage.

Elle demande aussi si le Fonds chômage permet à ces associations de prendre une assise du point de vue administratif, de bien s'implanter et de faire avancer le projet comme un tremplin. Et ensuite, il sera imaginable de trouver des relais en termes de subvention.

M. Pichelin confirme.

Une commissaire a une question pragmatique. Si, au bout de quatre ans de subventionnement par le Fonds chômage, le projet de ces associations ne marche pas, elle trouve que continuer à les subventionner signifierait créer des subventionnés à vie.

Une autre commissaire demande ce qui signifie le terme «marcher», dans ce cas.

La commissaire répond que, si au bout de quatre ans le projet n'est pas viable et que les gens ne sont pas autonomes, elle ne voit pas à quoi cela sert de continuer à les subventionner.

M. Pichelin explique qu'il existe différents types de projets et d'associations qui sont subventionnés par le fonds. Certains relèvent plutôt de l'entreprise sociale et qui à terme, visent à une part d'autofinancement, comme Caddie Service. Certains autres sont des projets de pure réinsertion socioprofessionnelle, pour lesquels la question de la rentabilité ne se pose pas. Il n'ont pas de revenu autre que les subventions mais permettent néanmoins à un certain nombre de gens de retourner vers le premier marché. Les mesures du marché du travail (plus bas MMT) ont été approchées récemment par le Fonds chômage.

Ce sont des structures, portées en général par des associations, qui sont incluses dans le dispositif cantonal et fédéral, qui accompagnent les demandeurs d'emploi durant le délai-cadre et qui, parfois, font des projets de réinsertion socioprofessionnelle à côté de ces MMT.

La modification de la loi sur le chômage va faire que davantage de gens vont avoir recours à ces mesures, au moment où ces mesures ont vu leur budget et leurs subventions drastiquement coupées. En effet, il s'agit de 40 millions de moins pour le canton de Genève. La Ville de Genève ne peut pas exiger de ces mesures qu'elles soient rentables, car elles ne produisent pas, elles forment ou aident des gens à retourner vers le premier marché. Au terme des quatre ans, c'est à la collectivité, en l'occurrence le Conseil municipal, de dire que le projet a un intérêt et qu'il est efficace pour permettre à un certain nombre de personnes de retourner vers le travail. A ce moment, il est possible de continuer à le financer, même s'il n'est pas rentable financièrement car, par définition, il ne peut pas être rentable financièrement.

La présidente précise qu'il s'agit de positions politiques.

La commissaire souhaite préciser qu'il ne s'agit pas de rentabilité financière. Si un projet n'est pas viable au bout de quatre ans, même s'il est social, elle ne comprend pas comment il le sera un jour.

La présidente, une nouvelle fois, prend la parole pour dire que les associations doivent rendre des rapports accompagnés de comptes, en termes de chiffres mais également d'objectif. Après examen des dossiers, il est possible de se rendre compte que, au bout de trois, ça ne marchera jamais.

M. Pichelin précise que, même avant, il est possible de se rendre compte qu'un projet ne marchera pas.

Un commissaire se demande s'il existe une structure d'évaluation du Fonds chômage, un garde-fou qui permettrait de savoir où l'argent est placé et ce que le projet donnera.

M. Pichelin lui répond que les rapports intermédiaires et finaux sont premièrement analysés par l'administrateur et que les questions d'ordre financier, comptable ou budgétaire sont analysées à l'interne de l'administration. C'est la commission en tant que telle qui décide si le projet continue ou s'arrête. La question se pose de savoir s'il faut recourir à des organes extérieurs pour contrôler la viabilité du projet mais, pour l'instant, l'évaluation est interne.

La présidente redemande si l'il n'y a pas de soutien d'un organe extérieur.

M. Pichelin répond que non, en ce qui concerne l'évaluation des rapports. En ce qui concerne le suivi, le Fonds chômage travaille avec Essaim, incubateur d'entreprises, d'ailleurs subventionné par la Ville de Genève. Il y a eu un cas où la commission avait refusé l'octroi d'une subvention à plusieurs reprises et a soumis l'octroi de la subvention à l'accompagnement de l'association par un organisme extérieur.

Un commissaire demande de quelle manière sont ciblés ces projets.

M. Pichelin répond que les projets des associations doivent répondre aux exigences du règlement en matière de viabilité, d'encadrement, d'objectifs de réinsertion socioprofessionnelle. Il rappelle que la commission est composée de personnes de l'administration municipale et cantonale, mais également d'experts extérieurs, sociologues, économistes, etc. L'évaluation se fera sur la base de leur compétence et de leur expérience.

Le commissaire demande si la commission est satisfaite de ce type d'évaluation.

M. Pichelin lui répond que, dans la mesure où de nombreux projets ont été refusés, cela signifie que l'évaluation est très rigoureuse et qu'elle se fait en fonction de critères de viabilité, même financière. Il s'agit de se demander s'il ne faudrait pas être un peu plus aventureux ou expérimental sur un certain nombre de projets. Même si l'administrateur aide en amont à ficeler les projets, la commission est très stricte.

La présidente aimerait avoir quelques précisions sur la structure Essaim.

M. Pichelin explique que ce n'est pas un organisme de la Ville de Genève, mais qu'il est subventionné par la Ville. C'est un incubateur d'entreprises qui accompagne les entreprises sociales et solidaires dans la montée d'un projet, que ce soit au niveau du *business plan* ou de recherche de partenaires extérieurs, qui est un des organismes de la Chambre d'économie sociale et solidaire. Quand le problème s'est posé concrètement pour une association, il n'était pas possible de

faire accompagner l'association par un service de la Ville puisqu'il n'était pas possible d'être à la fois juge et partie.

Il semblait donc logique d'avoir recours à un organe externe qui a de l'expertise, par ailleurs subventionné par la Ville, et qui a donc un devoir de loyauté par rapport à la Ville. Dans cette première période du Fonds chômage, soit ces deux ans, c'est un outil à la disposition de la commission et des associations pour aider à monter les projets et les faire tenir. C'était, dans ce cas précis, une condition fondamentale pour octroyer la somme, qui est importante.

La présidente dit qu'il s'agit donc d'un accompagnateur, si elle a bien compris. Elle demande également s'il n'y a pas d'autres associations qui ont été dans l'obligation de faire appel à un accompagnateur extérieur.

M. Pichelin répond que non.

La présidente aimerait savoir si les associations qui déposent des projets peuvent faire appel à d'autres organismes qu'Essaim. Si la commission reçoit un dossier excellent mais qui manque d'outils administratifs ou bureaucratiques, elle aimerait savoir quelle est la marche à suivre demandée par la commission.

M. Pichelin répond que cette situation ne s'est jamais reproduite avec une autre association. Si la question se posait, l'association devrait, dans sa demande de subvention, intégrer le coût d'une expertise extérieure.

Dans le cas de l'association en question, le choix s'est posé sur une association subventionnée par la Ville, ce qui a permis d'avoir des coûts moins élevés en termes d'accompagnement et d'avoir une triangulation dans l'accompagnement de l'association, entre l'administration du Fonds chômage, l'association elle-même et Essaim. Si une association devait être dans la même situation, la décision serait la même.

La présidente demande s'il n'y a pas d'autre choix. Si l'association propose autre chose que Essaim, elle aimerait savoir si le projet ne sera pas accepté.

M. Pichelin répète que la situation ne s'est posée qu'une fois. La commission a donné un préavis positif à la condition que l'association soit aidée par une structure externe, dans ce cas précis la structure Essaim.

La présidente a entendu dire que ce n'était pas le cas. En effet, apparemment, plusieurs associations avaient été dans l'obligation de faire appel à Essaim. Par exemple, l'association Le Bateau a dû faire appel également à Essaim. Elle estime que c'est un souci que le Fonds chômage dise qu'il n'y a qu'une seule structure qui peut fournir cette prestation.

M. Pichelin ne peut pas interpréter la décision de la commission. Si l'argent de la Ville servait à payer une structure privée, ce serait davantage une externali-

sation. Il ajoute que la chambre sur laquelle s'adosse Essaim est, elle aussi, subventionnée par la Ville.

Une commissaire relève que ce sont des sommes importantes qui sont engagées dans certaines associations. Elle se demande s'il ne serait pas possible d'avoir plutôt des petites sommes qui pourraient être octroyées à davantage d'associations.

M. Pichelin répond que les modifications qui peuvent être apportées au règlement du Fonds chômage ne peuvent être que marginales. La commission sera renouvelée prochainement, mais le but est d'arriver, au terme des quatre ans, sans changer le règlement. De plus, il y a eu très peu de petits projets d'ampleur moindre qui ont été déposés.

En matière de réinsertion socioprofessionnelle, les mises de départ sont très importantes. Les subventions sont demandées simultanément à la Ville, à la Loterie romande, à la Fondation Wilsdorf ou même au Service des emplois de solidarité qui finance en partie un certain nombre de ces projets. En début d'année, peu de projets ont été déposés. Il y en a davantage aujourd'hui, car le Fonds chômage a démarché, notamment du côté des MMT. Ce sont toujours des projets importants.

Les petits projets sont plutôt déposés sous forme de demande de subvention aux différents départements. En effet, pour les petites sommes, la commission envoie les associations vers le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, puisque le fonds est maintenant rattaché à l'Agenda 21.

La commissaire lit, à la page 9 du rapport, que le Fonds chômage se base sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Si une coopérative se présente et n'est pas reconnue par cette économie, la commission continuera-t-elle de privilégier cette économie? Elle trouve que c'est un peu subjectif.

A la page 7, il est écrit que le projet doit être alternatif, original, complémentaire, c'est-à-dire ne pas faire ce que d'autres associations font déjà. Elle comprend ce dernier terme, mais elle trouve que les termes «alternatif» et «original» sont un peu flous. Elle aimerait avoir davantage d'informations sur ces critères.

M. Pichelin répond qu'il ne s'agit pas d'un label de la Chambre de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit seulement de ne pas financer des projets uniquement commerciaux. Deuxièmement, le critère de réinsertion socioprofessionnelle est un critère très précis qui ne signifie surtout pas occuper les gens, mais bien faciliter leur retour au marché de l'emploi.

Sur la question du terme «alternatif», le mot n'est peut-être pas le mieux choisi. L'idée est de dire qu'une association, qui peut avoir déjà des subventions de la Ville et du Canton, a un projet qui ne correspond pas aux critères de la Ville et du Canton.

La commissaire demande ensuite qui accompagne l'élaboration des dossiers.

M. Pichelin répond que c'est M. Hadj-Chaib, l'administrateur.

Le premier souci avant le budget est de monter un projet. Il y a des associations qui n'ont aucune expertise en termes de montage de projet et d'autres qui ont beaucoup d'expérience et qui sont capables de trouver l'argent. Si les projets sont montés et que le Fonds chômage refuse d'octroyer la subvention, c'est un problème. La question est de savoir si la Ville de Genève aide une association. Ce peut être le rôle d'un incubateur d'entreprises mais, pour l'instant, ce n'est pas le cas. Ce type de structure n'est pas utilisé dans le montage des projets, puisque c'est l'administrateur qui joue ce rôle.

Un commissaire aimerait savoir s'il existe des divergences de point de vue entre la commission consultative et le Conseil administratif, qui est l'organe de décision.

M. Pichelin lui explique qu'il n'est arrivé qu'une fois que le Conseil administratif n'ait pas suivi le préavis positif de la commission, car le Conseil administratif a estimé que le projet n'était pas suffisamment pertinent.

Le commissaire demande également de qui est composé le secrétariat.

M. Pichelin lui explique que le secrétariat est intégré au service dont il a la responsabilité, qui est la Délégation à l'Agenda 21. M. Hadj-Chaib a la responsabilité administrative de suivi des projets, d'évaluation des projets avant la commission, de préparation des dossiers avant la commission et de suivi des décisions.

M^{me} Barberis a une responsabilité un peu plus stratégique. Elle s'occupe effectivement au sein de la délégation des questions d'économie de proximité et d'insertion, et elle aide M. Hadj-Chaib en contactant les associations, suscite des projets, démarche.

En termes de temps de travail, c'est 80% pour M. Hadj-Chaib et entre 10% et 20% selon les mois, car ce n'est pas un temps de travail attribué. M^{me} Biljana Kostadinov fait partie de la direction du département, elle est adjointe. C'est donc une liaison horizontale.

La présidente demande qui fait le travail d'analyse du dossier, mentionné à la page 8.

M. Pichelin répond qu'il s'agit de l'administrateur. Il a les compétences puisqu'il vient du milieu des organisations non gouvernementales et c'est vraiment quelqu'un de terrain qui a une véritable expérience dans le domaine.

La présidente se demande ce que fait M^{me} Barberis.

M. Pichelin explique qu'elle fait de la prospection auprès des associations pour qu'elles montent des projets, elle fait le lien avec les autres outils de la Ville

en matière d'économie, comme la Fondetec. Lui-même a la responsabilité fonctionnaire et hiérarchique.

La présidente lit, en page 9, quelques chiffres clés de l'activité. En 2009, il y a 35 projets déposés et 21 en 2010. Elle aimerait comprendre cette diminution de 45%.

M. Pichelin répond qu'il n'y a pas eu d'analyse systématique, mais il est vrai que, au début, les critères de sélection n'étaient pas clairs. Le fait que la commission a été très exigeante à ses débuts en termes d'acceptabilité des projets a sans doute fait que de nombreux projets n'ont pas été reproposés. Il s'agit, premièrement, de se demander comment aider les associations en amont pour que les projets passent la rampe.

Deuxièmement, il y a un problème systémique, puisque les membres de la commission ont le regard de la structure dont ils sont issus. Néanmoins, les projets recommencent à arriver de la part d'associations qui ont une grande expérience.

La présidente revient sur le rôle d'Essaim. Selon ce qu'elle a entendu, il semblerait que trois associations ont bénéficié du Fonds chômage à la condition qu'elles utilisent Essaim obligatoirement comme guide administratif, bureaucratique et organisationnel. Elle aimerait donc savoir comment M. Pichelin explique cet état de fait. Il s'agit du Bateau, de «De fil en aiguilles» de SOS-Femmes et de LO'13'TO.

M. Pichelin explique que LO'13'TO a été la première association qui a clairement du faire appel à Essaim. L'accompagnement a seulement été proposé aux deux autres. Le Bateau n'a encore rien obtenu et De fil en aiguilles a obtenu la subvention. Ensuite l'accompagnement leur a été proposé. Essaim est une structure subventionnée par la Ville, qui est censée avoir l'expertise et qui n'est pas une structure de type commercial.

La présidente va plus loin dans sa question. Elle a téléphoné à M^{me} Barberis, qui lui a répondu que les associations peuvent être accompagnées par une structure sans que ce soit nécessairement Essaim. Si une association bénéficiaire du Fonds chômage choisit une autre structure d'accompagnement, c'est possible, pour autant qu'il y en ait une.

M. Pichelin ajoute qu'il faut que l'association ait fait la demande et ait les moyens de le faire. Pour le reste, M. Pichelin ne peut pas répondre à la place de la commission, mais il ne sait pas si le projet d'une association sera accepté si elle fait appel à n'importe quelle structure d'accompagnement.

La présidente trouve cela très problématique que la commission consultative donne le monopole à une seule association guide, en l'occurrence Essaim.

Un commissaire lit, à la page 12, «De nombreuses associations disparaissent de la liste des associations subventionnées en 2010, comme Caddie Service, alors que le fonds peut fonctionner pendant quatre ans. D'autres associations restent dans la liste, comme la Boite à boulots.»

M. Pichelin lui répond qu'il ne s'agit pas nécessairement des mêmes projets. Pour la Boite à boulots, il s'agit de deux projets différents entre 2009 et 2010. Il y a des associations qui obtiennent des subventions pour plusieurs années pour le même projet, tandis que d'autres reçoivent les subventions pour plusieurs projets.

Le commissaire demande donc si l'arcade Rive gauche de Genève Roule est un deuxième projet.

M. Pichelin lui répond que oui.

Le commissaire se demande encore pourquoi il faut trois responsables d'accueil pour 16 collaborateurs d'accueil, surtout qu'il n'y a que deux mécaniciens. Il trouve que c'est beaucoup.

Un autre commissaire aimerait avoir une petite idée sur l'association Essaim.

M. Pichelin lui explique qu'il s'agit d'une structure qui dépend de la Chambre d'économie sociale et solidaire et qui a comme vocation d'être un incubateur, une aide pour un certain nombre d'associations de l'économie sociale et solidaire, d'un point de vue financier, budgétaire ou organisationnel. Cette structure a une année d'existence et bénéficie d'une subvention de la Ville.

M. Pichelin montre encore un exemplaire d'un dépliant distribué aux associations pour les stimuler à monter des projets et les proposer au Fonds chômage.

La présidente propose à M. Pichelin d'envoyer des exemplaires au Secrétariat du Conseil municipal, qui les distribuera aux membres de la commission.

Discussion et prises de position

Une commissaire démocrate-chrétienne trouve, au nom de son groupe, que le Fonds chômage n'est qu'un moyen de se donner bonne conscience, elle est très impressionnée par son inefficacité.

La présidente, exceptionnellement, prend position. Elle et son groupe sont très surpris du déroulement et de la forme de l'octroi des subventions du Fonds chômage et trouvent scandaleux que trois associations aient été dans l'obligation, ou en tout cas poussée à payer une structure accompagnatrice subventionnée par la Ville de Genève et qu'elles n'ont même pas pu choisir.

Elle préfère rester réservée en commission, mais elle sera sans doute plus offensive en séance plénière. Elle ne peut ni prendre acte ni approuver le Fonds

chômage. Elle trouve que ça vaudrait la peine d'avoir un regard un peu plus approfondi sur le fonctionnement de ce fonds, surtout qu'il s'agit de sommes très importantes qui peuvent être données au hasard.

L'accompagnement est également inadmissible. De plus, les réponses varient selon la personne à qui on demande les informations. Une fois il est dit que c'est la commission consultative, une autre que c'est le responsable du programme qui exige l'association Essaim comme accompagnateur. Ce serait vraiment important qu'ils accordent leurs diapasos pour donner des réponses cohérentes. En tant que conseillère municipale, elle estime ainsi avoir le droit d'avoir des réponses plus précises, puisque c'est son rôle d'avoir un regard un peu critique. Elle se voit désolée d'être véhémement sur ce dossier, mais elle considère que certaines choses sont saumâtres.

Un commissaire libéral ne peut pas se détacher, quant à lui, d'une impression d'un certain flou concernant ce fonds. Cela manque de consistance. Il est tout à fait d'accord avec le Parti démocrate-chrétien qui dit que cette structure sert à se donner bonne conscience. Il ne ressent pas son efficacité. Ayant passé quarante ans de sa vie dans l'économie réelle, il estime avoir un jugement aiguisé sur ces questions d'efficacité. Sur un plan formel, il trouve vraiment dommage de n'avoir pas pu entendre directement l'administrateur, homme plus de terrain que son supérieur.

La présidente se permet d'ajouter que c'est l'administrateur qui devait venir, qui avait confirmé qu'il pourrait être là, mais M. Pichelin a prévenu le secrétariat et non la présidence pour informer que c'est lui qui remplacerait l'administrateur. Elle estime cette procédure pour le moins cavalière. Les deux auraient pu être là.

Le commissaire libéral aurait apprécié avoir des informations plus concrètes sur ce dossier de la part de l'administrateur. Il répète que, malgré les informations disponibles, il ressent une impression de flou qui le met mal à l'aise.

La commissaire démocrate-chrétienne voudrait préciser que, quand elle parlait de bonne conscience, elle était extrêmement gentille.

Une commissaire des Verts aimerait différencier le fond et la forme. Pour juger de l'efficacité du fonds, il faudrait avoir une étude sur quelques années pour savoir combien de personnes sont revenues à l'emploi. Il faudrait donc un rapport non pas sur des chiffres financiers mais sur ce que sont devenus les gens qui ont bénéficié du fonds. Elle estime néanmoins que c'est presque un peu tôt.

C'est un programme qui est très récent et elle trouve dur d'être aussi négatif sur un projet aussi neuf. C'est très difficile d'estimer l'efficacité d'un projet aussi rapidement. Si, effectivement, il n'y a pas de résultat concret, elle sera très dure. Par contre, il serait intéressant de mandater quelqu'un de l'Université, par

exemple, pour juger les projets qui marchent ou pas. S'il y avait une demande à faire, ce serait celle-ci.

Une commissaire démocrate-chrétienne précise qu'il y a quelqu'un de l'Université dans la commission.

La commissaire des Verts insiste sur le fait que l'étude devrait se faire deux ans après la fin du projet. En effet, les associations sélectionnées sont très sérieuses, les choix de la commission sont en effet très drastiques. Elle leur fait donc confiance dans leur expertise au départ, mais elle trouverait néanmoins bien d'avoir un retour sur ce que les gens deviennent. Elle rappelle qu'il est beaucoup plus cher de ne rien faire dans le domaine social. Des jeunes qui décrochent et qui ne font plus rien coûtent en effet très cher.

La présidente estime qu'il faut retenir cette idée de demander au Fonds chômage de mandater une personne de l'Université qui analyserait de près le parcours des bénéficiaires.

Annexe: liste des membres de la commission consultative

Présidence: Mme Sandrine Salerno, CA, DFL					
Liste de présence / Commission consultative du Fonds chômage					
Institution	Nom, prénom	Fonction	Coordonnées	Téléphone	Courriel
Ville	KOSTADINOV, Biljana	Adjointe de direction	DFL, Rue de l'Hotel-de-Ville 5 CH-1211 GENEVE 3	022 418 22 32	biljana.kostadinov@ville-ge.ch
Ville	BACHMANN, Carine	Directrice adjointe	DCJS, Rue de l'Hotel de Ville 4 Case postale CH-1211 Genève 3	022 418 49 22	carine.bachmann@ville-ge.ch
OFPC	SALORT, Cyrille	Directeur du service de la formation continue	Rue Prevost-Martin, 1205 Genève	022 388 44 42	cyrille.salort@etat.ge.ch
OCE	SINGARELLA Carol	Directrice	Service des mesures pour l'emploi (SMPE), Route de Meyrin 49, Case postale 288, 1211 Genève 28	022 546 36 39	caroll.singarella@etat.ge.ch
HG	SCHROFT, Philipp	Chef de service	Cours de Rive 12, 1204 Genève	022 420.53. 90	philipp.schroft@hospicegeneral.ch
FER	SANDOZ, Olivier	Directeur adjoint	FER, Rue de Saint-Jean 98, Case Postale 5278 1211 GENEVE 11	022 715 32 39	olivier.sandoz@fer-dt.ch
CGAS	CATTANI, Manuella	Secrétaire syndicale SIT	Rue des Chaudronniers 16, Case Postale 3287 1211 Genève 3	022 818 03 61	mcattani@sit-syndicat.ch
Sans	DU PASQUIER, Amé-Lise	Retraîtée	Clos de la Fonderie 21, 1227 Carouge	022 301 10 48	al.dupasquier@bluewin.ch
Sans	KEMPENEERS, Pierre	Collaborateur scientifique	Observatoire universitaire de l'emploi (OUE) Unige, Blvd du Pont d'Arve 40, 1211 Genève 4	022 379 82 65	pierre.kempeneers@unige.ch
Sans	RAMIREZ, José	Professeur HES, Dr en sciences économiques et sociales	HEG - Genève, Campus Battelle - Unité F, Route de Drize 7, 1227 Genève	022 388 17 25	jose.ramirez@hesge.ch

15.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport annuel 2010 du Conseil administratif sur le Fonds chômage (D-34 A)¹.

Rapport de Mme Martine Sumi.

Le rapport sur le Fonds chômage 2010 a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 19 avril 2010. La commission, sous les présidences de MM. R. Pattaroni et O. Fiumelli, a étudié le rapport annuel 2010 sur le Fonds chômage lors de ses séances des 3 et 11 mai 2011, 21 juin, 6, 20 et 27 septembre, 4 octobre et 16 novembre 2011.

La rapporteuse remercie Mme Sandrine Vuilleumier pour l'indispensable contribution de ses toujours excellentes notes de séances.

Préambule

Le 24 septembre 2003, le Conseil municipal adoptait son règlement pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle.

Son article premier instaure le Fonds municipal de lutte contre le chômage, principalement de longue durée, dans l'objectif de contribuer à la réintégration sociale et professionnelles des chômeuses et chômeurs, ainsi que de toute personne en recherche d'emploi.

L'article 6 de ce règlement exige que les résultats des évaluations des projets financés par le fonds soient communiqués au Conseil municipal.

Séance du 3 mai 2011

Audition de Mme Sandrine Salerno, maire, accompagnée de M. Hervé Pichelin, délégué au développement durable, à l'égalité et à la diversité

Actuellement, aucun service de la Ville de Genève n'offre des occasions de réinsertion via le Fonds chômage, mais il serait possible de le faire tout en respectant le règlement. Les projets refusés, comme par exemple le projet Entourage, ne figurent pas dans le présent rapport.

Même s'il y a eu quelques exceptions par le passé, le Conseil administratif exprime son souhait de ne plus employer des emplois de solidarité au sein de l'administration municipale.

¹ «Mémorial 168^e année»: Rapport du Conseil administratif, 6235.

Le président déclare être déçu par le manque de réalisations concrètes et il demande s'il serait possible d'avoir une comptabilité précise des insertions réussies voire des postes de travail effectivement créés.

Le délégué au développement durable, à l'égalité et à la diversité répond qu'il y a un problème de temps et que donner un suivi n'aurait guère de sens. Il ajoute qu'il s'agit, en outre, de personnes exclues des filets traditionnels et qu'il est difficile pour elles de retrouver des emplois. Il ajoute que la logique relève de l'insertion professionnelle. Le but de Via est, par exemple, d'intégrer des jeunes en rupture dont ne s'occupent ni le Canton ni le secteur privé. A ses yeux, les projets que le Fond chômage finance sont le complément indispensable des prestations cantonales.

La maire signale de nombreux cas de personne n'ayant plus aucun droit à des prestations sociales et qui se retrouvent finalement entièrement à la charge de leur famille.

Selon elle, les projets cantonaux ne servent surtout qu'à fournir de la main d'œuvre bon marché aux services de l'Etat et aux entreprises privées, sans offrir aux chômeurs et aux chômeuses des vraies places de travail au bout de leur mesure.

Les commissaires et le président s'étonnent que seule la moitié du fonds ait été affectée en 2010 et, surtout, qu'une grande partie des sommes allouées soient destinées à des postes d'encadrement dans les associations plutôt qu'à la création de postes de travail pour les chômeurs et chômeuses.

Un commissaire relève que les projets visent pratiquement exclusivement les jeunes et il se demande si certains ne pourraient pas cibler les 50 ans et plus.

Le délégué au développement durable, à l'égalité et à la diversité lui répond que des démarches sont lancées pour susciter des projets au sein de cette classe d'âge. Il ajoute que le fonds s'adresse aux associations et non pas directement aux personnes. Les aides sont limitées dans le temps et durent en principe deux ans. Il complète en avançant que le Fonds chômage s'inscrit particulièrement bien dans l'axe de développement durable auquel le Conseil administratif souscrit complètement.

Un commissaire déclare que la Ville intervient par ce fonds par subsidiarité alors que ce serait normalement l'affaire du Canton que de s'occuper des gens au chômage. Il ajoute qu'il y a un mélange des genres. Il déclare que ce n'est pas la Ville de Genève qui pourra résoudre le chômage mais bien le Canton qui peut intervenir, en particulier sur la fiscalité.

Séance du 11 mai 2011

Discussion

Dans son ensemble, restée sur sa faim de connaître l'objet, la commission décide d'examiner davantage ce rapport.

Beaucoup de commissaires s'accordent à penser que l'intitulé du Fonds chômage devrait être revu.

Séances des 21 juin, 6, 20 et 27 septembre, et 4 octobre 2011

A chacune de ses séances, la commission débordée par d'autres points jugés plus prioritaires, a dû reporter le traitement du rapport 2010 du Fonds chômage.

Séance du 16 novembre 2011

Prises de position

Après un rappel de l'état de traitement du rapport, le président déclare qu'il est question ce soir de prendre formellement acte de ce rapport, ce qui signifie seulement qu'on l'a lu. Les partis ont tous étudiés avec soin ce rapport, voire rendu visite aux associations bénéficiaires, pour se faire une opinion et expriment par conséquent leurs positions.

Les socialistes déclarent que le chômage représente un vrai fléau de société et l'illustre avec l'indication noire d'une augmentation de 572 personnes inscrites au chômage uniquement en octobre à Genève. Pour ce parti, toute tentative de politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle semble un devoir, une évidence envers les populations fragilisées et ce tout spécialement en temps de crise qui perdure depuis 2008 au moins.

Toutefois, à leurs yeux, le rapport 2010 du Fonds chômage ne contient pratiquement aucun résultat chiffré tangible, alors que le règlement le prévoit explicitement. Les informations contenues ne sont en fait que des prévisions alors que les indications pertinentes pour prendre acte de ce rapport doivent être des bilans chiffrés et les résultats de réinsertions réussies.

Les socialistes constatent avec satisfaction que certaines populations fragilisées, dont les jeunes en rupture, les femmes en situation d'immigration, et des personnes vivant en marge de la société semblent trouver un peu d'aide à un début d'insertion sociale, mais s'interrogent si c'est bien la finalité du Fonds chômage que de leur venir en aide en dernier recours. Ils ajoutent que, après huit ans d'existence de ce fonds, il mériterait un vrai bilan et non pas des rapports annuels beaucoup trop succincts et basés uniquement sur des prévisions en lieu et place des évaluations quantifiées prévues par l'article 6 de son règlement. Ils insistent sur le fait que cela semble une bonne politique publique, mais qu'elle nécessite d'être recadrée car elle ne sort pas directement les gens du chômage ou, en tout cas, ne donne pas les informations qui permettraient d'en mesurer les effets bénéfiques.

Les socialistes remarquent que la loi cantonale sur le chômage restreint de façon drastique les possibilités de la Ville en matière d'aide à l'emploi, et supposent que c'est pour cela que le Conseil administratif a introduit une notion d'aide aux projets par le biais d'associations.

Le Mouvement citoyens genevois approuve totalement l'analyse des socialistes et rappelle la genèse de ce fonds créé dans le but d'aider les chômeurs grâce à une dotation financière importante. Avec ce système de subventionnement des associations, le Mouvement citoyens genevois déplore qu'en lieu et place d'être dans l'aide aux chômeurs et aux chômeuses, on se situe au mieux au niveau de l'aide sociale pour des personnes complètement sorties du filet social et, au pire, à des frais de fonctionnement d'associations existant déjà sans les projets de réinsertion financés par le fonds. Il s'étonne, par ailleurs, qu'au vu de la crise économique seule la moitié du fonds ait été prévue d'être allouée et il regrette de ne pas avoir les informations concrètes sur ce qui a effectivement été utilisé des sommes promises.

Selon le Mouvement citoyens genevois, le règlement du Fonds chômage n'exclut pas la possibilité de soutenir un projet déposé par une personne physique et il tombe des nues en entendant que le cas de figure ne s'est pas présenté. Il ajoute que, s'il n'est pas opposé aux actions menées, il déplore que les actions ne s'occupent pas directement des chômeurs. Il précise qu'il trouve bien de former et de s'occuper des jeunes en rupture, mais reste très dubitatif quand il voit que tous ces millions n'ont permis de sortir que très peu de monde du chômage et que le rapport est très discret sur ces résultats. Le Mouvement citoyens genevois souhaite retrouver le projet d'arrêté PA-30 «Un Fonds chômage utile pour les personnes en difficulté et les sans droits cantonaux et fédéraux», accepté par le Conseil municipal lors de la séance du 25 juin 2002, et qui est à l'origine du Fonds chômage. Le Mouvement citoyens genevois doute que le Conseil administratif ait vraiment suivi les recommandations du Conseil municipal de cette époque.

Le Parti démocrate-chrétien estime que le Fonds chômage n'est qu'une grande nébuleuse qui crée des machines qui engagent une quantité de collaborateurs pour faire vivre des projets, mais qui, finalement, ne permet d'insérer que très peu de chômeurs. L'absence d'informations effectives chiffrées est à nouveau relevée.

Le Parti démocrate-chrétien aimerait qu'une évaluation par des spécialistes extérieurs à l'administration soit faite.

Ce parti considère, au vu des maigres informations reçues, que l'on a complètement dévié du fait que ce fonds doit aider les chômeurs et il ajoute qu'il faut aussi se poser la question des doublons avec l'action du Canton.

Les Verts trouvent aussi navrant que ce rapport soit aussi incomplet, mais ne rejoignent pas les critiques des autres groupes politiques. Ils estiment que, si le

rapport est critiquable dans la forme, cela ne signifie pas encore que la politique publique mise en place au niveau du Fonds chômage n'est pas bonne.

Ils considèrent que la Ville est dans un traitement différencié du chômage que celui effectué par le Canton de l'aide personnelle aux chômeurs qui relève du mandat de l'assurance chômage.

Ce parti situe le travail du Fonds chômage au niveau de prévention du chômage qui, en passant par l'intégration et la formation, tente d'éviter le chômage voire aussi justement le recours à l'aide sociale.

Les Verts estiment que c'est en cela que les actions contenues dans ce rapport, même si elles sont insuffisamment étayées par rapport à leur efficience, constituent de bonnes activités.

L'Union démocratique du centre constate que ce rapport soulève plein de questions et observe que le Fonds chômage ne s'adresse pas vraiment aux chômeurs, même s'il est question de prendre le chômage en amont et qu'il lui manque beaucoup d'explications. Il précise que les représentants du Parti démocrate-chrétien et du Mouvement citoyens genevois ont soulevé d'importantes questions et elle doute que l'on puisse ainsi valider ce rapport sans émettre de sérieuses réserves. L'Union démocratique du centre a l'impression que l'on croise plusieurs populations, comme dans le cas de l'aide sociale, et elle souhaiterait avoir une vision plus globale et constate amèrement que ce document ne l'aide pas à y parvenir. Elle refuse donc de valider ce rapport qui ne lui convient pas du tout.

Il manque beaucoup d'éléments au Parti libéral-radical pour se faire un avis sérieux sur les résultats du Fonds chômage. Il ajoute que les informations ne sont pas assez précises et considère aussi qu'il faut s'interroger sur les moyens à disposition afin de ne pas se retrouver chaque année avec la même problématique et la même discussion frustrante.

En guise de conclusion la commission prend acte avec scepticisme de l'efficacité des mesures financées par le Fonds chômage au regard, au mieux, des maigres résultats chiffrés d'insertion transmis et, au pire, en raison de l'absence d'indications chiffrées.

Comme le rapport 2009 du Fonds chômage va être prochainement traité devant le plenum, les commissaires souhaitent ne faire qu'une seule fois le débat en assemblée et ils se mettent d'accord pour présenter une motion d'ordonnement afin que les rapports des deux années soient abordés au même moment.

M^{me} Maria Casares, présidente de la commission de la cohésion sociale (EàG). J'aimerais juste préciser un point du rapport de commission. En fait, la

séance du 14 avril 2011 a été consacrée à l'audition de M. Pichelin, mais il ne s'agissait pas d'une suite d'audition, comme c'est écrit dans le rapport, mais bien d'une demande supplémentaire de la commission. (*Corrigé au Mémorial.*) J'aimerais également préciser que la commission dans son ensemble voulait auditionner M. Hadj Chaib, l'administrateur de ce fonds, et cela, pour une raison très précise, c'est que M. Chaib s'occupe concrètement de la gestion des projets et qu'il avait des informations très précises à nous communiquer.

Alors, il se trouve que c'est M. Pichelin qui est venu à sa place. Je pense que c'est un malentendu, qu'il a dû peut-être y avoir une incompréhension de la part de M. Pichelin ou que je m'étais peut-être mal exprimée, mais je tiens à préciser que la commission voulait vraiment auditionner M. Chaib, puisque nous avons déjà auditionné le 3 février 2011 la magistrate, M^{me} Sandrine Salerno, ainsi que M. Pichelin, qui nous avait donné à ce moment-là toutes les informations politiques liées à la direction de ce fonds et que, suite à cette première audition, l'ensemble des commissaires avaient voulu avoir des précisions non pas en termes politiques mais sur des éléments pratico-pratiques, notamment sur les critères de sélection des projets. Nous voulions vraiment poser des questions terre à terre. Nous sommes un peu déçus, mais, bon, ça a bien été quand même!

La présidente. Je donne à présent la parole à M^{me} Martine Sumi pour le rapport annuel 2010.

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). J'aimerais brièvement vous résumer le contenu du rapport du Conseil administratif. Le Fonds chômage 2010 avait un montant disponible de 5 700 000 francs. Il a octroyé environ 650 000 francs à la Boîte à Boulot pour son projet d'antenne VIA (vers l'intégration et l'autonomie), destinée à une population de jeunes décrocheurs entre 18 et 25 ans. 280 000 francs ont été alloués au Bateau Genève pour la buvette Sissi. C'est un travail saisonnier pour des personnes en grande difficulté qui fréquentent de toute façon le Bateau Genève, spécifiquement pour des travaux de réfection et d'assainissement du bateau pour l'exploitation de la buvette. L'association T-Interactions a aussi bénéficié d'environ 720 000 francs en 2010 et 2011 pour des personnes qui ont besoin d'un accompagnement social et qui ont pu suivre dans cinq lieux différents des formations in situ dans l'hôtellerie, la restauration, la maintenance, l'infographie et le secrétariat.

L'association SOS femmes a reçu environ 500 000 francs pour 2010 et 2011. Il s'agit d'une entreprise de couture qui fait des travaux pour une clientèle spé-

cifique dans les EMS. Cette somme permettra de créer six emplois de solidarité; je le précise, puisque le bilan qui nous a été transmis ne faisait état que des propositions. Enfin, 600 000 francs ont été versés à LO'13'TO (L'autre resto), une structure d'écologie sociale pour des personnes fragilisées, surtout au niveau psychologique.

En fait, les commissaires ont été surpris de voir que même pas la moitié de ces 5 700 000 francs a été utilisée. Nous avons trouvé que le bilan n'était pas suffisamment complet, contrairement à ce qui est pourtant exigé à l'article 6 du règlement du 9 septembre 2003 pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle. Nous avons regretté que dans ce qui devrait être un bilan les indications ne soient données qu'à l'état d'évaluation, de prévision, et non pas de résultats.

Il nous a ainsi été difficile de nous faire un avis véritablement éclairé, car les informations contenues dans ce rapport étaient parfois contradictoires et si d'aventure nous allions à la rencontre des projets dans les lieux mêmes où ils se déployaient, comme beaucoup de commissaires s'y sont résolus, nous avions de la peine à faire le lien entre ce travail sur le terrain et ce qui nous était transmis dans ce rapport du Conseil administratif.

Bien sûr, les commissaires ont fini par en prendre acte, et c'est ce que je vous invite à faire, mais nous tenons à exprimer notre inquiétude, non pas quant à l'efficacité des mesures financées – car nous avons eu de bonnes impressions sur le terrain – mais parce que nous avons vraiment regretté l'absence de résultats chiffrés. Nous aurions eu besoin d'un rapport plus précis et mieux documenté.

Certains commissaires se sont également demandé si la finalité de la volonté du Conseil municipal concrétisée par le règlement du 9 septembre 2003 pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle et l'instauration du Fonds chômage n'a pas été transformée en une politique active en matière de lutte contre la précarité de populations très fragilisées par différentes causes, et de débuts de rattrapage scolaire. Cette politique publique est sans doute indispensable, mais il faudrait que ce Conseil municipal soit correctement informé pour s'en faire une opinion adéquate.

Comme le disait Edmond Kaiser quand il avait créé Terre des Hommes, l'important n'est pas de sauver 100 ou 1000 enfants, mais de s'occuper cent fois, mille fois, d'un enfant. Dans cette optique, s'il ne devait y avoir qu'une seule personne qui se soit sortie des méandres du chômage en 2010 grâce au Fonds chômage de la Ville, ce serait déjà une bonne politique publique. La commission des finances souhaite néanmoins inviter le Conseil administratif à prendre le temps de faire un véritable rapport 2011 sur le Fonds chômage, ainsi qu'une analyse en profondeur de l'adéquation de la finalité souhaitée par le Conseil municipal en 2003 avec ce qu'il est advenu dans la pratique. Ces critiques se veulent construc-

tives, car tout le monde dans cette enceinte souhaite prendre plus au sérieux toute tentative de lutte contre le chômage, puisque, faut-il le rappeler, après quelques petits mois d'embellie entre la fin 2010 et le début de 2011, le chômage est dramatiquement reparti à la hausse dans notre canton.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Face à tous ces rapports, je me dis finalement que le Conseil administratif a bien raison de produire des programmes qui essaient de trouver des solutions pour les chômeurs parce qu'après tout si on a un Fonds chômage c'est quand même pour y caser des chômeurs! Alors, tout à l'heure, dans mon groupe, on disait: «Oui, mais c'est quand même un doublon! La lutte contre le chômage, c'est l'affaire de l'Etat!»

Effectivement, vous savez que le Parti démocrate-chrétien combat les doublons. Or, lorsque la Ville ou les communes font quelque chose, cela peut faire doublon. Il faut y veiller, bien sûr! Mais nous disons également qu'en la matière il n'y a pas de doublon, et que ce que l'on doit viser, c'est un résultat. Or, Madame la magistrate, nous sommes au regret de vous dire que le rapport annuel 2010 du Fonds chômage nous décrit toutes les machines qui ont été mises en place, mais que lorsque nous essayons d'avoir les chiffres sur le nombre de chômeurs qui ont été insérés et intégrés, eh bien, nous avons de la peine à en trouver. Et ils se comptent sur les doigts d'une main.

Ce que nous voulons voir apparaître dans les prochains rapports, nous, le Parti démocrate-chrétien, grâce à l'action de la magistrate, ce sont les résultats concrets des programmes qui sont subventionnés ou qui sont mis en place par la Ville de Genève. De nouveau, je crois qu'il n'y a pas d'action inutile en matière de chômage parce que c'est quand même un fléau dans notre canton. Il faut que les jeunes et les plus de 50 ans puissent trouver du travail, pas seulement par des discours ou par des conseils, mais aussi par de l'insertion active, comme l'a dit tout à l'heure M^{me} la rapporteuse. Elle a été très critique – ce dont je la remercie – et je vois que nous sommes critiques aussi bien sur les bancs de gauche que sur ceux du centre, et je nous en félicite.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Les Verts sont convaincus de l'utilité de ce fonds. Si les personnes qui sont réellement au chômage sont sous la responsabilité de l'Etat – à la base, en tout cas – les communes ont un rôle à jouer en ce qui concerne la prévention du chômage. Et c'est exactement ce que fait ce fonds à travers le projet VIA et les autres projets qui ont été cités, notamment par M^{me} Sumi. Ces projets-ci, en tout cas, vont largement dans cette gamme-là et, en ce sens, les communes ont vraiment un rôle à jouer. D'ailleurs, la commune de Genève n'est pas la seule à faire des projets pour prévenir le chômage.

Il faut remarquer aussi que la commission consultative du Fonds chômage est largement professionnelle, qu'il y a des personnes de l'Etat et des communes, de la commune de Genève, notamment des représentants des départements des finances et du logement, et de la cohésion sociale et de la solidarité, ainsi que des experts indépendants. Il ne s'agit donc pas d'un petit projet porté par la Ville qui ferait doublon avec un projet de l'Etat, comme on l'entend souvent, mais bien d'un projet de la Ville soutenu par les acteurs au niveau cantonal. Avec ce fonds, on est donc reconnu au niveau cantonal.

Maintenant, il y a deux points sur lesquels il nous faudra être attentifs à l'avenir. Il faudra voir d'abord dans quelle mesure ces projets seront pérennisés, puisque ce fonds n'intervient que pendant quatre ans au maximum à raison d'une durée de deux ans renouvelable, qu'il est relativement jeune et qu'on manque un peu de recul pour le moment. D'autre part, il faudra avoir plus de renseignements, car il est vrai que tant la commission des finances que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ont un peu buté contre ce problème de renseignements.

Ce fonds est jeune; ce n'est donc pas évident d'avoir des chiffres. On a 5 projets en 2010, 8 en 2009. C'est peu de projets! C'est difficile de dire: «Eh bien, voilà, sur 12 ou 14 projets, on a vraiment un résultat extraordinaire!» Je pense que dans cinq ou six ans il faudra faire une étude sur ce que sont devenus les gens qui ont participé à ces projets, car, aujourd'hui, c'est un peu difficile de dire que ce fonds a une utilité parce qu'il y a tant de personnes qui ont trouvé un travail. S'agissant du projet VIA, pour ces jeunes qui sont complètement désocialisés et qui apprennent simplement à se lever le matin pour aller au travail, si ces jeunes, déjà, refont un projet professionnel, c'est énorme, car, aujourd'hui, on a un immense problème avec ces jeunes-ci. Ce fonds est donc utile, mais, effectivement, à l'avenir, il faudra se doter de plus d'indicateurs pour pouvoir vérifier les résultats.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois qu'il vaut la peine de faire un peu le tour de cette action de ce fonds «anti-chômage». Je dis anti-chômage, puisqu'à la base l'objectif était quand même de s'occuper des chômeurs individuels et, là, je me réfère au règlement de 2003 dont j'ai été l'un des initiateurs. Nous voyons qu'avec son nouveau règlement, notamment, ce fonds a évolué. Il a évolué sur des problématiques qui ne sont pas directement celles des chômeurs, mais qui concernent plutôt la prévention. Aujourd'hui, on ne s'adresse plus directement à des chômeurs individuels, mais à des associations qui proposent des programmes de réinsertion à différentes catégories de la population. En soi, ce n'est pas un mal, mais on a aussi un peu oublié le chômeur dans cette problématique...

Alors, en ce qui me concerne, il y a d'abord une nécessité d'obtenir les informations que nous n'avons pas aujourd'hui ou que nous avons, mais seulement parce que nous prenons la peine de nous renseigner pour voir ce qui a été fait depuis 2009, depuis la réactivation du Fonds chômage dans sa nouvelle version. On m'a parlé de 62 projets qui regroupent 51 associations. On n'en a pas vraiment plus, d'ailleurs. L'antenne VIA, c'est la Boîte à boulot; il y a eu des stages à Caritas dans la vente, dans les bureaux. Il y a aussi eu pas mal de travail fait avec l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), mais nous avons besoin d'avoir plus de détails sur ce qui est fait. Il n'y a rien dans ce rapport, je m'excuse! Il y a juste un peu de papier noirci, mais il n'y a pas grand-chose... Il y a donc déjà une nécessité d'avoir un rapport d'activité de ce Fonds chômage qui soit beaucoup plus complet.

En outre, je vous rappelle quand même que nous ne mettons pas que 2,75 francs dans le Fonds chômage! Chaque année au budget, nous votons 5 700 000 francs, et on n'arrive pas à les dépenser! Par conséquent, ce fonds – c'est le cas de le dire – a un fonds encore important. Il thésaurise. Or, en principe, on ne peut pas thésauriser une ligne du budget. C'est interdit par la loi sur l'administration des communes. Alors, on nous dit que le Service de surveillance des communes nous autorise à thésauriser parce que c'est considéré comme un fonds. Eh bien, j'aimerais bien avoir un document qui me le garantisse, puisque je me suis renseigné et qu'aujourd'hui le Fonds chômage est fort d'un peu plus de 9 millions de francs qui n'ont pas été dépensés. Bien sûr, nous pourrions continuer à voter chaque année au budget 5 700 000 francs. Hop, on les met, on les sort, on les budgète! Ils ne sont pas utilisés!

Ils ne sont pas utilisés pour différentes raisons, d'ailleurs. Il n'y a certainement pas de mauvaise volonté, mais il y a quelque chose qui ne joue pas dans cette planète du Fonds chômage, puisque le chômeur individuel, lui, n'est pas du tout pris en charge par ce fonds. Il doit se débrouiller évidemment avec l'Office cantonal de l'emploi, puisque cette tâche incombe en premier au Canton. Nous en avons d'ailleurs parlé au budget sous l'impulsion notamment du Mouvement citoyens genevois – nous avons été suivis, ce dont nous vous remercions – mais ce n'est pas pour rien que nous avons donné de nouveau des moyens à des associations qui s'occupent des chômeurs individuels, au jour le jour, pour donner encore l'espoir à ces derniers de se reconstruire et de redémarrer. Je pense notamment à Trialogue ou à l'Association de défense des chômeurs. Ce n'est pas pour rien! C'est bel et bien qu'il y a un besoin! D'ailleurs, une demande avait été relayée à l'époque et c'était là l'origine de la création de ce Fonds chômage de la Ville de Genève. Une antenne chômage de la Ville de Genève avait été animée pendant de nombreuses années. Eh bien, elle a été supprimée!

Il y a donc quelque chose qui ne joue pas. Alors, il faudrait peut-être remettre l'église au milieu du village et se demander quelle véritable mission nous vou-

lons pour ce Fonds chômage. Est-ce que nous ne voulons plus du tout nous occuper des chômeurs individuels? Evidemment, ce n'est pas nous qui allons donner des indemnités de chômage, mais il y a tout plein de choses qui peuvent être faites. Les associations bénévoles essaient de le faire autant que faire se peut avec un peu de subventions de notre Ville, mais on est loin du compte, Mesdames et Messieurs! On est loin du compte et, moi, j'avoue que je reste perplexe et que je m'interroge sur le fait de continuer à budgéter 5,5 millions de francs chaque année.

Vous vous rendez compte de l'énormité de cette somme? Nous en avons assez parlé, mais je vais faire un tout petit parallèle avec la Fondetec à qui on a demandé, pour dépenser 2,75 francs, de remplir 36 000 documents! Là, nous mettons 5 millions de francs chaque année et nous avons un rapport extrêmement léger qui ne contient pas vraiment le détail de ce qui est fait ni de comment c'est fait. Il y a quelque chose qui ne joue pas!

Nous devons absolument recentrer le débat, et c'est pourquoi la discussion de ces deux rapports 2009 et 2010 est l'occasion de poser cette problématique-là, et de dire que pour le prochain rapport, nous attendrons des chiffres et des réalisations bien plus circonstanciées et bien plus concrètes. Nous avons aussi besoin de savoir combien tout cela coûte parce que, certes, on nous dit que quelques actions sont faites, mais quels sont les frais de fonctionnement du fonds? Quels sont les frais de fonctionnement des associations qui mettent en place ces programmes? Nous n'avons rien! Nous n'avons aucune information. Ce n'est pas normal!

Il a été aussi prévu qu'une évaluation externe de l'action du Fonds chômage serait faite après deux ans d'activité. Où en sommes-nous? Nous n'avons pas non plus de nouvelles de ce côté-là. Et les deux ans...

La présidente. Il vous reste trente secondes!

M. Daniel Sormanni. J'ai presque terminé, Madame la présidente. Et les deux ans sont largement écoulés. Nous allons prendre acte de ces rapports, mais nous sommes insatisfaits. Nous voulons un recentrage. Nous voulons ces informations. Nous voulons savoir ce qu'il est advenu du forum consultatif. A mon avis, il n'existe plus ou il ne fonctionne pas. Enfin, nous voulons plus de détails sur les programmes, sur les perspectives et sur les coûts des programmes qui ont été mis en place. En ce qui nous concerne, nous ne sommes pas d'accord de continuer dans cette direction sans avoir ces informations. Il faudra très probablement prendre une décision de réorientation de ce fonds, partiellement, en tout cas. Nous ne voterons pas impunément, chaque année, sans avoir ces informations. 5,5 millions de francs au budget, c'est énorme...

La présidente. Votre temps de parole est écoulé, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Sormanni. C'est plus de 20 millions de francs sur la législature! Voilà ce que j'avais à dire, Madame la présidente. J'attends des réponses et je vous en remercie.

M^{me} Silvia Machado (S). Mesdames et Messieurs, j'ai entendu les critiques des uns et des autres. Nous avons deux rapports que nous avons liés – et pour cause – le rapport 2009, qui a été traité en commission de la cohésion sociale début 2011, et le rapport 2010, qui a été traité en commission des finances à la même époque, à un mois près. Cela nous montre bien que quelque chose n'était déjà pas vraiment clair pour nous, ici, dans notre enceinte, concernant la façon dont nous allions aborder la mise en place de ce fonds. Et je parle bien de mise en place, puisque nous savons tous que le règlement d'application du fonds pour le chômage principalement de longue durée a été voté par notre Conseil en septembre 2008, et qu'il y avait tout un processus de mise en place de ce fonds avec une nouvelle orientation.

C'est pourquoi j'aimerais quand même attirer votre attention sur ce que vient de dire notamment mon préopinant, M. Sormanni, parce que si vous lisez l'article 5 de ce règlement d'application, il y est dit que les bénéficiaires du fonds peuvent être des personnes physiques, des personnes morales, des associations, des fondations, des entreprises ou des services de la Ville. C'est bien indiqué dans le règlement. Alors, en 2010, je n'étais pas à la commission des finances, mais dans ce rapport 2010, qui n'est pas si mal que ça même si c'est vrai que nous avons manqué d'éléments, il est bien précisé que le règlement d'application n'exclut pas la possibilité de financer un projet qui serait déposé par une personne physique. Le cas de figure ne s'est pas encore présenté – c'est la réalité – mais si cela devait être le cas à l'avenir, des garanties spécifiques seraient demandées au responsable du projet. En d'autres termes, les personnes physiques, les chômeurs, peuvent présenter des projets dans un cadre très précis, qui est celui qui est bien posé par le règlement d'application du Fonds chômage.

Il est clair que nous avons quand même considéré que nous étions dans une phase de mise en place de ce règlement. Il y a une procédure à suivre, une commission qui étudie les projets, un suivi qui doit être garanti. Il est très prématuré de dire après une année et demie de mise en place d'un projet s'il vaut la peine de le continuer ou non. Je trouve que c'est quand même un peu trop précipité. Quand une entreprise, une personne physique, un service ou une fondation sont dans la phase de gestation d'un projet, évaluer ce dernier et se prononcer déjà sur sa validité au bout d'une année et demie, ce n'est pas non plus crédible de notre part.

Alors, voilà, nous, les socialistes, nous prenons acte du processus de mise en place de cette structure qui fait le suivi du Fonds chômage, et nous saluons le fait que notre commune puisse continuer à aller de l'avant. Il est clair que nous allons inviter la structure qui se charge de ce suivi au niveau du département de M^{me} Salerno, notre magistrate – comme nous l'avons déjà évoqué en commission – de faire davantage d'efforts d'information sur l'existence de ce Fonds chômage, car, effectivement, comme ce n'est pas encore très connu, il n'y a peut-être pas eu beaucoup de projets.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, pour un canton comme Genève – mais aussi pour sa ville principale, la Ville de Genève – qui doit directement faire face au choc qu'a produit la libre circulation et qui provoque un chômage deux fois plus élevé que la moyenne nationale, comme dans la plupart des cantons-frontières tels le Tessin, Neuchâtel ou Bâle, cela se traduit en chiffres: ce sont les chiffres du chômage. Ces chiffres sont catastrophiques et, même s'ils ont légèrement baissé ces derniers mois, il n'est pas certain que la baisse continuera. Au contraire, c'est plutôt vers un plus que vers un moins de chômage que nous nous dirigeons.

Le chômage est un des grands problèmes que rencontre Genève; cela lui coûte très cher et cela coûte très cher à la Confédération, et c'est pourquoi il nous faut y apporter des réponses très claires. Des réponses très claires ont été données en partie avec la modification de la loi cantonale. Avec les possibilités que la Ville offre grâce au Fonds chômage, on pourrait espérer quelque chose de beaucoup mieux, et quand je dis beaucoup mieux, je pèse mes mots: c'est beaucoup, beaucoup mieux! Or, je crois que tous les commissaires aux finances qui ont étudié ces deux rapports ont été déçus – pour rester dans des termes tout à fait aimables – par le ronron du Fonds chômage, par celui des rapports annuels qu'on nous livre, et par l'absence totale de stratégie ou de critères, parce que, finalement, cela nous empêche de pouvoir juger du bien-fondé du travail qui est fait.

Il faut que cela change, bien évidemment, mais pour que cela change, nous, nous vous proposons de refuser ces deux rapports. A un moment donné, il faut marquer notre opposition à ce fameux ronron. Nous octroyons des fonds importants. 5 millions de francs, ce n'est pas rien, et mon collègue du Mouvement citoyens genevois a rappelé qu'il y avait même un bas de laine en attente de 9 millions de francs. Il faut absolument que nous fassions comprendre à ceux qui gèrent ce fonds qu'ils doivent changer leur manière de travailler, qu'ils doivent trouver des solutions, s'adapter à la situation actuelle, et que nous aimerions maintenant qu'ils fixent des priorités.

On sait que les jeunes souffrent terriblement du chômage à Genève. Tous ceux qui ont entre 20 et 30 ans ont beaucoup de problèmes. Quant à ceux qui ont plus

de 55 ans, ils sont pratiquement *out* sur le marché de l'emploi. Bref, il y a beaucoup de travail à faire, et la faiblesse de ces rapports m'oblige encore une fois à vous demander de les refuser pour vraiment marquer notre opposition à ce qui est fait, pour donner un message très clair au Conseil administratif et ainsi recevoir, à partir de 2012, des rapports qui soient de véritables rapports, qui nous apportent vraiment des solutions, qui nous permettent même, pourquoi pas, d'augmenter ce Fonds chômage.

La Ville ne doit pas faire un doublon de ce qui se fait au Canton, on l'a rappelé, on continuera de le rappeler. Elle doit au contraire apporter des solutions innovantes, des solutions de proximité qu'elle a la possibilité de proposer en tant que commune, mais elle ne doit pas rendre des rapports qui sont juste censés valider un travail qui, aujourd'hui, est largement insuffisant!

La présidente. Je vous ai bien entendu, Monsieur Bertinat. Je me permets toutefois de rappeler que nous ne votons pas ces rapports. Nous ne faisons qu'en prendre acte. Je crois toutefois que votre position a été très clairement exprimée. La parole est à M^{me} Maria Casares.

M^{me} Maria Casares (EàG). Merci, Madame la présidente. Je prends la parole en tant que membre d'Ensemble à gauche. Pour nous, il n'est pas question de remettre en question ce fonds et ces 5 millions de francs, mais nous aurions voulu avoir des précisions quant aux critères d'évaluation et d'attribution, puisque nous ne les avons pas eus. Il s'agit là de critiques, mais de critiques constructives que nous adressons au Conseil administratif pour qu'il puisse un peu redresser la barre, puisque c'est aussi notre rôle, notre responsabilité, Madame la présidente, vous transmettez à M. Bertinat, et qu'il ne suffit pas de nous lamenter en disant que ce rapport ne vaut rien, que nous n'avons pas suffisamment d'informations, que ça va dans toutes les directions et que nous ne savons pas très bien où ça va! Nous sommes un législatif, je le rappelle à tous les commissaires de l'Entente et de l'Alternative, et c'est aussi notre responsabilité de donner des lignes directrices, des lignes politiques au Conseil administratif.

Sauf erreur de ma part – ou alors je suis totalement à côté de la plaque – un exécutif sert aussi à faire exécuter les décisions du législatif. Si nous renvoyons ces deux rapports et à la commission des finances et à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, c'est bien pour que les commissaires desdites commissions puissent se décider et prendre position – même s'ils ne votent pas – sur les critères que nous voulons pour que ce fonds soit beaucoup plus efficace. Peu importe si ce fonds a thésaurisé 9, 8 ou 6 millions de francs, mais il est de notre responsabilité d'insuffler, d'exiger une stratégie du Conseil administratif pour qu'il soit beaucoup plus efficace.

Certes, il y a une commission d'attribution, mais cette commission n'est pas la seule qui ait du pouvoir. Nous avons le pouvoir de dire que nous voulons que les choses soient comme ceci ou comme cela. Nous n'allons pas donner les précisions et les détails à la virgule près mais nous avons la responsabilité de dire que nous voulons favoriser les jeunes et donner la possibilité aux personnes de plus de 50 ans de se réinsérer. Ce sont là des lignes politiques que nous devons absolument faire comprendre au Conseil administratif, et il lui revient de les appliquer, puisque c'est sa responsabilité de le faire. Des solutions à l'emporte-pièce et des solutions toutes faites sont de la responsabilité de Berne et du Canton. Mais la Ville de Genève a aussi une responsabilité, et c'est cette responsabilité de proximité, puisque c'est comme cela que je l'entends, que nous devons faire appliquer.

A nous d'être les garants, à nous de surveiller le Conseil administratif quand nous recevons un rapport, et de l'en remercier, parce qu'après tout il faut aussi reconnaître que ce travail a été fait. M^{me} Salerno aurait très bien pu dire qu'on ne ferait pas de rapport, qu'on laisserait un peu pisser – excusez-moi du terme – et elle se serait fait taper sur les doigts. Nous avons ces deux rapports, nous avons ces deux situations. Elles ne nous conviennent pas, mais il nous incombe de dire sur quels critères nous voulons que le fonds continue, et comment nous voulons, en tout cas pour Ensemble à gauche, définir la politique du chômage en Ville de Genève.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je ferai encore deux remarques, Madame la présidente, si vous permettez. Je suis d'accord avec mes préopinants, car il est vrai que le problème de l'emploi des jeunes est très important et qu'on n'a pas mis l'accent sur cette problématique-ci. D'ailleurs, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est en train d'étudier – c'est un hasard probablement – une proposition du Mouvement citoyens genevois pour des emplois «première embauche», et peut-être qu'une partie du fonds en tout cas pourrait traiter de cela.

Je crois qu'on en a besoin. La population attend une action des collectivités publiques cantonale et municipale et nous avons la chance, en Ville de Genève – et du point de vue économique et démographique, la Ville de Genève c'est la moitié du Canton – d'avoir quand même certains moyens, de pouvoir être complémentaire et donc d'apporter notre contribution. Alors, cela doit aller au-delà de ce que nous avons aujourd'hui avec le Fonds chômage et des moyens que nous y mettons. Puisque nous avons déjà les moyens, donnons-nous les orientations et la volonté de faire autrement, quitte à externaliser ce Fonds chômage.

Et quand je dis externaliser, je parle des associations qui sont déjà, à l'extérieur, actives dans ce domaine-là et qui auraient peut-être fait mieux. Je dis peut-être parce que cela reste à discuter. Toujours est-il qu'on a géré ce fonds à

l'interne et que, finalement, on a abouti à quelque chose qui ne nous satisfait pas pratiquement sur tous les bancs, puisqu'on pourrait faire beaucoup plus et beaucoup mieux avec l'argent que nous mettons.

D'ailleurs, j'aimerais juste faire une remarque concernant la page 11 du rapport annuel 2010 où on nous explique que la fonction de supervision du fonds a été assurée en 2010 par une adjointe de direction au département des finances et du logement. Alors, bon, moi je n'ai rien contre cette personne que je ne connais pas, mais il me semble quand même que la supervision d'un fonds ne doit pas être assurée par le département qui en assure le fonctionnement! Cela me paraît élémentaire. (*Brouhaha.*) Cette fonction de supervision doit fatalement être confiée soit à un autre département, soit à l'extérieur. Je ne dis pas qu'il y a quelque chose qui ne joue pas dans les comptes; je dis que ce n'est pas normal de fonctionner comme cela. Ce n'est pas celui qui fait fonctionner le fonds qui le contrôle, car, alors, il est juge et partie.

La première chose, ce serait déjà d'externaliser ce contrôle de façon à s'assurer que tout fonctionne normalement. Nous en avons les capacités. La Ville a les capacités de faire mieux avec l'argent qui est mis à disposition. J'ose espérer que nous rectifierons le tir. Il faudra probablement déposer une motion ou une proposition du Conseil administratif pour rectifier le tir et pour revenir à l'objectif bien plus précis de 2003 qui visait à s'occuper des chômeurs individuels que nous avons abandonnés.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Excusez-moi d'intervenir pour la deuxième fois, mais il est vrai que dans le programme du Parti démocrate-chrétien tant le logement dont nous nous sommes préoccupés tout à l'heure que l'emploi sont des lignes directrices, et qu'elles devraient également être celles de ce parlement. Alors, j'ai entendu la représentante d'A gauche toute...

M^{me} Maria Casares (EàG). Ensemble à gauche!

M. Jean-Charles Lathion. Ensemble à gauche. Oui, excusez-moi, ça change tous les six mois... Nous avons de la peine à suivre, mais, enfin, vous êtes tous ensemble, Madame! Madame la présidente, vous direz à M^{me} Casares qu'ils sont tous ensemble, qu'ils sont toujours à gauche, et que nous avons bien compris que vous étiez toujours pour insuffler. Vous l'avez dit: «Il faut insuffler, il faut impulser!» Alors, lorsque nous lisons ce rapport, en honnêtes gens que nous sommes, nous devons admettre, Madame – et vous faites partie de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse qui se préoccupe de cette question-là – qu'il y a très peu de chiffres concernant l'insertion. Alors, moi je dis que nous pouvons

construire tous les projets, tous les échafaudages, mais qu'à un moment donné il faut aussi contrôler les résultats. C'est le rôle de ce parlement. C'est le rôle de la magistrate.

Je ne vais pas éplucher le rapport pour essayer de prendre les services de l'administration municipale en défaut ou pour essayer de montrer là où il n'y a pas de résultat, parce que c'est vrai que nous sommes en train de lancer les choses, mais le message que j'ai à dire et que le Parti démocrate-chrétien veut communiquer à la magistrate, c'est qu'après le montage des projets nous voulons des résultats et, comme l'a très justement dit M. Sormanni, les résultats, c'est le nombre de gens qui sont insérés, parce que, sinon, tous les millions que nous pouvons mettre ne servent à rien, si ce n'est à occuper des professionnels qui pourraient être ailleurs.

M. Pierre Gauthier (EàG). De notre point de vue, le problème n'est pas tant celui du Fonds chômage que celui de la nature de la typologie de l'emploi à Genève. Depuis plusieurs années, voire depuis plusieurs dizaines d'années, notre ville, notre canton attire une très forte concentration d'entreprises internationales, voire multinationales, qui sont actives dans le secteur tertiaire. Ces entreprises emploient du personnel hautement qualifié, voire très hautement qualifié, mais, hélas – nous pouvons le regretter – l'adéquation entre les personnes sans emploi à Genève et la typologie des postes requise par ce type d'entreprise ne sont pas en cohérence l'une avec l'autre. C'est l'une des raisons qui provoquent un chômage important dans notre canton. Cela, personne, je crois, ne peut le nier.

Cette inadéquation des profils provoque un chômage endémique et incompressible. Nous l'avons vu, de nombreux emplois ont été créés, mais en aucune façon ces emplois n'ont permis d'assécher le volume de chômage à Genève. Il nous faut donc bien poser la question du chômage sur un autre niveau. Je sais que nous sommes en Ville de Genève, et que nous n'avons pas de compétence dans ce secteur. Néanmoins, nous avons un rôle important à jouer, et cela, c'est une question politique. C'est même une question idéologique. Et c'est aussi le corollaire de ce constat, nous avons perdu à Genève, depuis de nombreuses années, un très grand nombre d'entreprises du secteur secondaire. Je ne vais pas vous en faire la liste, mais ces entreprises qui ont dû fermer pour un certain nombre de raisons sur lesquelles nous ne reviendrons pas ont aussi engendré des personnes faiblement qualifiées, voire pas qualifiées du tout, qui restent dans le corps du chômage.

C'est donc toute la question du rôle de l'Etat et du rôle des autorités qu'il y a derrière ce débat sur le Fonds chômage, ce vrai faux débat, puisque nous ne faisons que prendre acte de ces rapports. Personnellement, la question que je pose, et avec moi, je crois, ce que l'on appelle la gauche de ce parlement, c'est de savoir si les pouvoirs publics doivent intervenir directement pour permettre ou

faciliter la relocalisation d'emplois à Genève qui soient accessibles à la population, laquelle, aujourd'hui, n'a pas accès à l'emploi international ou multinational. C'est bien là la vraie question! Ce n'est pas de savoir si on a 4, 5 ou 9 millions de francs dans le Fonds chômage, je regrette, Monsieur Sormanni, vous transmettez, Madame la présidente. Je sais que c'est le sujet du débat, mais ce n'est pas le sujet général et politique!

L'autre option, c'est celle qui a été choisie jusqu'à maintenant, et c'est celle que nous n'acceptons pas: elle revient à se demander si l'on doit laisser faire cette main invisible du marché dont on voit depuis la fin des années 1970 qu'elle aboutit à une catastrophe économique, voire écologique. Nous sommes, vous le savez, partisans d'une intervention forte et déterminée des pouvoirs publics dans le but de relocaliser un emploi adapté à la population de Genève. Mais ne nous y trompons pas! Une telle politique ne se fait pas en six mois, ni même en une année. Cela s'étale sur plusieurs années; cela s'étale sur plusieurs législatures. Donc, revenons ici, revenons à Genève dans ce parlement. Il est au contraire extrêmement intéressant...

La présidente. Il vous reste trente secondes!

M. Pierre Gauthier. ...de pouvoir disposer d'un Fonds chômage important qui, le moment venu, pourra être utilisé pour relancer l'emploi à l'intérieur de la Ville de Genève et, par extension, du Canton.

M. Alberto Velasco (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai entendu mon collègue Bertinat parler de stratégie en s'adressant au Conseil administratif. Mais, vous savez, cher collègue, qu'en matière de chômage les compétences sont cantonales et, là, je m'adresse aussi à M. Sormanni – vous lui transmettez, Madame la présidente – car il fut un temps où la Ville pouvait employer dans le cadre des fameux emplois temporaires. (*Remarques.*) Or, qui a éliminé les emplois temporaires? Ce n'est pas le Conseil administratif! Les emplois temporaires ont été éliminés par la majorité parlementaire du Canton. Ils ont décidé que les emplois temporaires ne formaient pas les gens et qu'au contraire ils créaient du chômage. Alors, bon, voilà, on a interdit aux gens de 50 à 55 ans qui pouvaient se réinsérer à travers l'administration de bénéficier d'emplois temporaires...

Alors, peut-être que M^{me} Salerno nous expliquera tout à l'heure que l'idée avec cette transformation et la création d'un Fonds chômage était de diriger les gens non plus vers des emplois temporaires mais vers des associations qui se chargeraient de s'occuper des chômeurs. En tout cas, c'est comme cela que j'ai

compris la chose. Il y a donc eu cette modification où la Ville, désormais, subventionnerait des institutions qui s'occupent des chômeurs. Mais, effectivement, les moyens d'action directs de la Ville restent limités.

Mais revenons au fait, car M. Bertinat a dit quelque chose de très intéressant. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Bertinat, la libre circulation a eu deux incidences dans notre canton. Elle a mis en exergue les gens sans formation, d'un côté, et les gens formés mais sans expérience professionnelle, de l'autre. Ce sont ces deux éléments-là qui font, effectivement, qu'on est en inadéquation.

Et ces gens-là sont en concurrence avec des gens – et je ne parle pas des frontaliers, car on s'en est toujours accommodé – mais qui vivent à 700, 800 ou 1000 kilomètres et qui sont très bien formés. Ici, ils gagnent trois fois plus que là où ils étaient! Alors, ils sont venus à Genève où il se trouve, effectivement, qu'il y a une catégorie de gens qui n'est pas formée pour pouvoir accéder à ces emplois. Et puis, vous avez des jeunes qui sortent de l'Université; ils sont très bien formés – parfaitement même – mais ils n'ont pas d'expérience et ils n'ont pas accès à un premier emploi. Voilà où est le problème!

Alors, le Canton de Neuchâtel a mis en place quelque chose de très intéressant. Il se trouve que le chômage ne forme pas les chômeurs. L'Office cantonal de l'emploi n'a pas de compétence pour former les chômeurs. Si un chômeur est maçon, mais qu'il aimerait devenir mécanicien parce qu'il y a des possibilités dans ce secteur-là, il ne peut pas le faire. S'il le fait, il sort du chômage. Il ne touche plus le chômage. Cela, chez nous, c'est une équation absolument imbécile! Alors, effectivement, ce sont les pouvoirs publics, notamment le Canton, qui doivent mettre des formations à disposition des chômeurs: «On vous sort du chômage, on vous paie un salaire, mais vous allez vous former pendant trois ans!» Voilà, ce sont les choses qui ont été faites dans les pays nordiques, en Norvège, en Suède, et ils ont beaucoup diminué le chômage. Ils ont commencé à former les gens en adéquation avec les nécessités du marché de l'emploi. A Neuchâtel, ils l'ont compris; ils le font aussi.

Il faudrait que le Conseil d'Etat mette cela en marche. C'est vrai que c'est un magistrat socialiste qui détient la formation, mais encore faut-il que la majorité du Grand Conseil lui donne les moyens! Et la majorité n'est pas socialiste au Grand Conseil! La majorité est de droite au Grand Conseil et elle restreint les budgets. Cela, je peux vous le dire! C'est un problème! Alors, effectivement, il faut que dans ce canton la majorité qui détient les pouvoirs donne les moyens pour qu'on puisse former les chômeurs de manière adéquate et peut-être permettre aussi aux jeunes de faire des contrats de retour en emploi, comme le font certains pays, en leur expliquant que pendant une durée de six mois à une année ils pourront travailler.

Et là, la Ville peut faire quelque chose, effectivement. Et c'est pourquoi, chers collègues, nous pourrions très bien imaginer, par exemple, que la Ville mette à

disposition des bourses de formation à ces gens qui sont mal formés et qui n'ont pas accès au travail, comme l'a très bien dit notre collègue Pierre Gauthier. C'est aussi pour cela que je pense que nous ne pouvons pas être trop sévères non plus envers le Conseil administratif – je ne dis pas cela parce que c'est une magistrate socialiste qui est en charge de ce dossier, mais parce que les moyens dont dispose le Conseil administratif sont très restreints. Le Canton et la Confédération nous ont vraiment limité les moyens d'agir et donc, dans le petit espace qui nous reste, nous faisons pas mal de choses.

Voilà, j'ai donné quelques lignes. Il ne s'agit pas, ici, de faire une critique essentielle sur un problème difficile, mais d'essayer, avec les petits moyens que nous avons, de faire diminuer cette terrible chose qu'est le chômage. Mais, enfin, je le dis, il faut être conscient que la libre circulation et surtout la mauvaise application des mesures d'accompagnement ne nous ont pas beaucoup aidés.

M. Robert Pattaroni (DC). Des choses très significatives ont été dites. Je voudrais en reprendre certaines pour appuyer divers arguments. Premièrement, un représentant d'Ensemble à gauche a parlé tout à l'heure – et on peut le comprendre – des entreprises multinationales. C'est vrai que nous sommes conscients, aujourd'hui, de l'effet qu'ont pu produire ces entreprises-là. Mais, Madame la présidente, si nous avions 90% d'emplois liés aux entreprises multinationales, nous pourrions dire qu'elles jouent un rôle dans le fait qu'il y a trop de chômage à Genève. Mais les entreprises multinationales ne comptent peut-être que 20 000 emplois! Et encore, sur ces 20 000 emplois, il y a des gens de Genève ou de la région vaudoise ou d'autres cantons qui travaillent dans ces entreprises.

D'autre part, comme on le sait aussi, il y a beaucoup d'effets secondaires, puisque ces dernières font travailler beaucoup d'entreprises genevoises dans tous les métiers, que ce soient les petits services ou les grands services, que ce soit dans la comptabilité, que ce soient les teintureries, les restaurants, l'hôtellerie ou les cordonneries. Cela, il faut quand même le dire.

Quant au secteur secondaire, lorsque je travaillais à l'époque sur mes rapports sur l'économie genevoise à partir de files de statistiques, nous avons bien sûr préconisé l'équilibre entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire – c'est le rêve – mais, malheureusement, dans l'évolution générale que connaît toute l'Europe, est-ce qu'on peut avoir des leviers suffisants pour faire en sorte que cela évolue autrement?

Eh bien, dans le secteur secondaire, Madame la présidente, comme vous le savez très bien en raison de vos activités professionnelles, on a eu des évolutions très positives, par exemple dans le domaine de la chimie, par exemple dans le domaine de l'horlogerie ou encore dans celui de la bijouterie. Il s'agit toujours

de secteur secondaire et, comme on le sait, ces secteurs-ci sont prospères. Il y a encore des ouvriers. Ce sont souvent des ouvriers extrêmement qualifiés, mais qui sont accompagnés par des chimistes, par des ingénieurs ou par des physiciens, parce que dans ces secteurs, la production, ce n'est plus comme avant. Ce n'est plus un marteau et une lime. C'est la tête, ce sont des produits chimiques, c'est un savoir-faire et un certain génie, et ce sont des mécaniciens qui sont véritablement hautement qualifiés.

Le problème reste donc quand même beaucoup plus difficile et, là, je voudrais rebondir sur ce qui a été dit parce que nous partageons cet avis, à savoir qu'il y a un effet frontière. Loin de moi l'idée de dire que nous devrions fermer les frontières pour régler ce problème de chômage, mais il faut se rendre compte – malheureusement, c'est la loi du marché que d'aucuns mettent en avant comme étant un véritable dogme – qu'il y a bien plus de travailleurs que d'emplois! Et que peuvent faire les responsables, les employeurs? Eh bien, c'est de faire en sorte qu'on ne fasse pas aller trop vite le courant qui favorise, ma foi – puisqu'il y a de la concurrence entre travailleurs – ceux qui sont les plus intéressants pour l'employeur. Mais c'est vrai qu'avec le temps, forcément, en fonction de l'évolution des qualifications et des rémunérations, ce sont souvent les gens qui viennent d'ailleurs qui sont les plus intéressants, parfois parce qu'ils sont très bien formés et parfois aussi parce qu'ils coûtent moins cher.

En effet, un travailleur de 50 ans à Genève – c'est normal – va coûter plus cher qu'un travailleur de 20 ou de 25 ans qui vient d'ailleurs. C'est tout à fait naturel, mais si on ne veut pas se trouver dans une situation sociale délicate, eh bien, il faut qu'on en soit conscient du côté des milieux responsables de l'économie, et qu'on agisse de façon à éviter au maximum de repousser les gens de Genève qui sont perçus comme pas assez satisfaisants.

Vous l'avez entendu, Madame la présidente, le magistrat du Conseil d'Etat, un magistrat du Parti libéral-radical, d'ailleurs – c'est peut-être mieux que ce soit moi qui le dise plutôt que les gens du parti – a fait un travail tout à fait positif en la matière en appelant à la responsabilité des milieux patronaux, prenant ainsi la succession d'autres magistrats, notamment démocrates-chrétiens, qui avaient déjà tenu les mêmes propos. Or c'est un message difficile à faire passer, parce que nous n'avons pas un système juridique qui peut contraindre les entreprises. Simplement, il faut faire appel à la raison et au sens de la responsabilité.

Pour conclure, je voudrais revenir sur l'aspect de la formation soulevé par M. Velasco. Nous connaissons tous, aujourd'hui, des gens de 20 à 30 ans qui sont sur le marché du travail. Et nous pouvons souvent apprécier la différence de qualifications entre ceux qui viennent d'ailleurs et ceux qui sont formés à Genève. M. Velasco a dit que le magistrat cantonal responsable de la formation n'avait pas forcément les moyens. Mais, à ma connaissance, Madame la présidente, et je ne

sais pas si vous avez d'autres informations, je n'ai jamais entendu dire qu'une proposition du magistrat du Département de l'instruction publique visant à développer des formations ait été refusée au Grand Conseil. Moi, je suis les travaux du Grand Conseil, et je n'ai jamais entendu cela. Donc, si on n'a pas refusé de propositions, éventuellement parce qu'elles auraient pu coûter cher, c'est qu'il n'y en a pas eu. Toujours est-il qu'il y a un effort très grand à faire du côté scolaire, de l'enseignement de base et ensuite du côté des écoles professionnelles, y compris jusqu'à l'Université.

La situation est très difficile; les raisons en sont nombreuses, mais nous avons, déjà à notre niveau, différentes responsabilités. Les pouvoirs politiques peuvent déjà faire valoir qu'ils sont déterminés à améliorer au mieux les possibilités de travail pour les gens qui sont de Genève.

M^{me} Silvia Machado (S). Je reprends la parole parce que j'ai oublié de dire quelque chose qui me tenait à cœur, et j'en reviens peut-être au plus près du sujet que nous sommes en train de traiter, à savoir de prendre acte de ces rapports. Moi, ce que je regrette, c'est d'entendre une sorte de mécontentement sur ces rapports: «Ce n'est pas suffisant, ce n'est pas satisfaisant.» Mais les acteurs les plus importants sont les bénéficiaires, Mesdames et Messieurs. Nous devrions les écouter parce que si ces acteurs du Fonds chômage, ces entrepreneurs, ces gens qui participent à Genève Roule, à Partage, à Caddie Service, à Camarada ou à la Boîte à boulot nous entendaient aujourd'hui, eux qui sont très enthousiastes, puisqu'ils trouvent enfin une possibilité de réinsertion socio-professionnelle, ils seraient très inquiets de notre débat de ce soir. C'est pour cela qu'il faut aussi, lorsqu'on fait l'évaluation d'un projet, tenir compte du *feed-back* des bénéficiaires, et non pas d'évaluer à distance sans tenir compte des effets réels des actions qu'on est en train de mener.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, notre discussion est petit à petit en train de tourner à une discussion sur le chômage tout court. Je trouve intéressant les différentes remarques qui sont faites, mais elles m'apparaissent plutôt déconnectées de la réalité. M. Velasco nous dit qu'il faudrait faire un effort pour aider les gens à suivre de nouvelles formations pour compléter leur profession. Oui! Mais j'ai envie de vous dire que c'était un discours tout à fait probant il y a deux ans, mais qu'il ne l'est plus du tout depuis vingt-quatre mois!

Il suffit que vous vous promeniez dans les rues de Genève pour constater une multiplication de voitures avec des plaques européennes. Je ne parle pas des plaques françaises; je parle bien des plaques européennes. Ces personnes ne sont pas là pour faire du tourisme! Elles sont là pour chercher du travail et elles

espèrent bien en trouver. Et, aujourd'hui, nous avons toutes les peines du monde, nous, Genevois – et quand je dis, nous, Genevois, j'incorpore tous les résidents étrangers qui vivent à Genève – à trouver du travail, quelles que soient nos qualifications. (*Remarques.*)

Il y a encore vingt-quatre mois, faire un apprentissage était une assurance pour trouver un travail. C'est terminé! Moi, j'ai deux de mes enfants qui ont terminé leur apprentissage. Ils sont au chômage, et ils sont au chômage parce que partout où ils ont postulé – où nous avons pu contrôler – le patron a engagé un frontalier; et quand je dis un frontalier, je devrais dire un travailleur étranger. Et pourquoi le patron a-t-il engagé un travailleur étranger? Parce que ces personnes-là viennent avec des compétences professionnelles certaines, mais surtout avec des prétentions salariales plus basses. C'est là que ça blesse et c'est en cela que la population genevoise subit aujourd'hui un stress inacceptable auquel nous n'avons pas les moyens de répondre.

Les grandes discussions que nous avons ce soir sur le fait de mieux former, d'apporter de l'aide aux plus pauvres, de filtrer les cadres des Hôpitaux universitaires de Genève, c'est très bien, mais c'est du bouillon pour les morts! Aujourd'hui, ce sont des réalisations concrètes dont nous avons besoin. Nous avons besoin de donner à nos enfants et à notre population les possibilités de trouver du travail, qu'ils soient bien formés, qu'ils soient peu formés, qu'ils soient trop formés. Aujourd'hui, ces personnes-là ne trouvent plus de travail parce qu'il y a une incroyable pression, un véritable *dumping* salarial dû à la libre circulation, et je l'affirme haut et fort ce soir. C'est aujourd'hui le défi que nous devons relever.

M. Alberto Velasco (S). Effectivement, le débat devient très intéressant. M. Bertinat soulève un problème qui est réel, mais il a des causes, quand même, ce problème! M. Gauthier a dit quelque chose de très intéressant, tout à l'heure. Il a dit que le marché, qui était restreint à notre canton, tout à coup, s'est ouvert à toute l'Europe. Mais je vous pose la question: pourquoi, par exemple, doit-on mettre des contrôleurs pour les fameuses mesures d'accompagnement? Bien sûr, il y a des patrons qui sont corrects, n'est-ce pas! Mais pas tous! Si tous étaient corrects, ils diraient: «Non, écoutez, nous avons des mesures d'accompagnement. C'est tel salaire!» Mais ce n'est pas ce qui se passe! Ce qui se passe, c'est que si on peut employer quelqu'un 30 à 40% moins cher, on le fait, parce que l'intérêt c'est de gagner le plus de pognon possible, ce n'est pas du tout d'employer les gens! Il est là le problème!

C'est un problème de société que nous devons affronter. Ce n'est donc pas M^{me} Salerno avec ses 5 ou 6 millions de francs qui va régler ce problème-là quand même! Elle essaie de mettre un petit sparadrap autant qu'elle le peut...

Tout à l'heure, on lui faisait presque un procès! Tout juste si on n'a pas dit que M^{me} Salerno était coupable du chômage européen! (*Exclamations et rires.*) Non, mais c'est absolument dingue! Il faut arrêter et se calmer, là! Doucement! Et je vous remercie beaucoup, Monsieur Bertinat, parce que vous avez soulevé le problème à la dimension qui est la bonne.

Alors, nous, petite collectivité dont le Canton a limité les moyens – puisque nous ne pouvons même plus employer quelqu'un en emploi temporaire – eh bien, nous avons ce petit fonds-là! C'est pour se donner une bonne image, quoi! C'est pour dire que la Ville fait quelque chose! Mais le problème, chers collègues, il est grandiose, et je vais vous dire une chose: la crise financière, elle n'a pas encore atteint sa plénitude – elle va l'atteindre – cela va être encore plus grave. Alors, ce qui me fait de la peine, puisqu'après tout, ici, en moyenne d'âge, nous sommes tous en phase de partir à la retraite... (*Remarques.*) Oui, bon, d'accord, mais ce qui fait de la peine, c'est pour les jeunes, l'avenir que nous mettons en place pour ces jeunes. C'est assez terrifiant, n'est-ce pas! A mon époque, quand je me formais, nous étions sûrs de trouver un emploi, nous étions sûrs de construire une famille et de se construire un avenir. Aujourd'hui, quelqu'un qui a fait dix ans d'études, qui a fait l'Université ou une école technique, n'a aucun moyen de se projeter dans l'avenir. Son horizon, c'est peut-être d'abord le chômage ou un petit emploi, et encore! Je crois que c'est une triste situation, et c'est pour cela que j'avais déclaré dans les journaux que, nous, les élus de tous bord, nous avions une mission primordiale, celle de nous occuper des 20 000 personnes qui, aujourd'hui, à Genève, n'ont pas d'emploi.

La présidente. La parole est à M. Thomas Bläsi qui sera le dernier orateur, puisque nous sommes depuis plus d'une heure sur ce sujet, ensuite de quoi, il y a aura M^{me} la conseillère administrative. Monsieur Bläsi, vous avez la parole!

M. Thomas Bläsi (UDC). Merci, Madame la présidente. Chers collègues, je voulais peut-être juste apporter un autre point de vue sur ce débat, car nous avons parlé de *dumping* salarial, d'entreprises, de beaucoup de choses, de patrons qui veulent gagner beaucoup plus d'argent, mais la réalité, quand même, c'est que le tissu économique genevois est constitué pour une énorme partie de petites et moyennes entreprises (PME). Il ne s'agit pas forcément de grosses PME. Il y en a aussi de petites. Or, à un moment donné, la pression fiscale que subissent ces entreprises pour assurer des prestations en constante augmentation est telle que, souvent, le patron préfère travailler lui-même, augmenter ses heures de travail, diminuer son confort – je le vis au jour le jour, je peux donc vous le confirmer – plutôt que d'employer quelqu'un et de gagner en confort. Il préfère travailler plus, non pas pour s'assurer une augmentation, mais un revenu constant.

Alors, après, pour pouvoir payer toute cette pression fiscale, quand ils ont la possibilité d'employer des gens à moindre coût, c'est évident que certains prennent cette voie-là. C'est pourquoi je pose la question: n'y aurait-il peut-être pas aussi à considérer cette structure particulière de notre tissu économique pour faciliter quelque peu la vie de ces PME?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Vous l'avez dit, Madame Rys, cela fait un peu plus d'une heure que nous parlons d'emploi, de chômage et d'insertion socio-professionnelle. C'est, je crois, la première fois de la législature. Au bout d'une année de travail, il était temps! Malgré les remarques qui étaient certainement pertinentes, mais parfois assez rudes, je pense que nous avons – et le Conseil administratif et le Conseil municipal – vraiment besoin de continuer à dialoguer sur cette problématique, et de manière plus intense.

Cela dit, pas mal de choses qui ont été dites méritent quand même un petit rappel historique. En 2003, le Conseil municipal a créé un règlement sur le Fonds chômage, dit règlement pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle, et vous avez raison de le dire, Monsieur Sormanni, à l'époque, on avait un dispositif légal – cantonal et fédéral – qui était totalement différent. Nous visions une insertion socio-professionnelle qui était *ad personam*. En définitive, nous proposons en Ville de Genève des emplois temporaires communaux. C'est ce que nous avons fait jusqu'en 2007. Puis, la donne a changé en 2007-2008. On a voté une nouvelle loi cantonale en matière de chômage. Il n'a plus été possible de faire de l'insertion *ad personam* par le biais de ces emplois temporaires communaux. Nous avons gardé exactement le même règlement. Nous lui avons adjoint un règlement d'application qui est rentré en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

En outre, à M. le représentant de l'UDC, M. Bertinat, qui se plaignait de ne pas avoir assez de critères, je répondrai que nous pouvons vous les donner, que nous vous les fournissons. D'ailleurs, c'est certainement notre erreur si vous ne les avez pas, Monsieur. Cela dit, ils sont accessibles depuis le début sur le site internet de la Ville de Genève, mais ce n'est pas une bonne excuse. D'autre part – et cela, c'est un mea culpa de ma part – nous ne vous avons visiblement pas assez bien informés ou, en tout cas, nous n'avons pas assez bien répondu à vos questions pour que vous ayez autant de ressentiment à propos des documents que vous avez obtenus. Donc, effectivement, Monsieur Sormanni, nous sommes passés en 2009 de l'aide individuelle à l'aide collective et d'un dispositif qui était totalement *made in* Ville de Genève à quelque chose qui s'inscrit beaucoup plus dans la complémentarité et la subsidiarité avec l'action cantonale.

Aujourd'hui, quand vous regardez la liste des projets qui sont soutenus, Mesdames et Messieurs, il faut quand même vous rendre compte que si nous n'avions pas ces maigres 5,7 millions de francs – vous l'avez dit, Monsieur Velasco – il

n'y aurait quasiment aucun projet cantonal avec une valeur ajoutée en matière de formation. Or, l'ancienne loi cantonale en matière de chômage visait justement cela. Elle visait à donner de l'emploi mais aussi de la formation supplémentaire, complémentaire, à des personnes qui voulaient se réinsérer.

Aujourd'hui, ce volet-ci est entièrement pris en charge par la Ville de Genève sur des projets qui vont tout de suite résonner à vos oreilles, Madame Machado, puisque vous en avez cité quelques-uns. C'est notamment le projet VIA (vers l'intégration et l'autonomie), qui vient d'être évalué à mi-parcours. Cette évaluation est disponible pour tout un chacun, et nous vous la donnerons avec le bilan d'activité du Fonds chômage 2011. C'est également, par exemple, le projet de Caritas qui s'appelle Voie 2. C'est l'ouverture de Genève Roule sur la rive gauche; c'est le financement du volet de formation de l'entreprise Partage et c'est tout récemment la création dans le quartier des Eaux-Vives de l'atelier de couture Label Bobine, promu par SOS Femmes.

Alors, lorsque vous dites que vous n'avez pas assez de chiffres, vous avez raison, Mesdames et Messieurs. Le dispositif en Ville de Genève a débuté en 2009. Aujourd'hui, nous commençons donc à avoir les évaluations à mi-parcours sur l'ensemble des projets. Mais j'aimerais quand même vous dire – puisque vous avez le sentiment que nous dépensons de l'argent, comme cela, sans trop savoir pour qui, pourquoi, comment – d'une part que nous travaillons avec des partenaires associatifs qui sont connus pour leur sérieux et que, d'autre part, les projets font l'objet dans tous les cas d'une convention de subventionnement. Eh bien, au cas où vous ne vous en seriez pas rendu compte, je suis désolée de vous le dire, Mesdames et Messieurs, mais je pense qu'en Ville de Genève, mis à part à l'Etat qui a un carcan particulièrement restrictif sur le subventionnement aux associations – et qu'il va d'ailleurs assouplir prochainement – nous sommes certainement le seul espace où tous les projets subventionnés, du plus grand au plus petit, font l'objet d'une convention de subventionnement. Vous pouvez avoir accès à tous ces documents si vous le demandez.

L'évaluation à mi-parcours n'est pas une évaluation *pro domo* réalisée par les services de la Ville. Elle est faite par un groupe d'experts. Après, on peut la contester, Madame Casares, mais, enfin, autour de la table, on a quand même les professionnels de l'insertion socio-professionnelle du canton de Genève. On a des gens de la Ville, certes, mais on a aussi un représentant de l'Hospice général, un représentant des milieux patronaux, un représentant des milieux syndicaux. On a un représentant de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), de l'Université de Genève, de la Haute école spécialisée ainsi que trois experts extra-cantonaux, puisque nous évitions ainsi d'être trop entre nous, toujours les mêmes personnes autour de la table. Toutes ces personnes discutent, valident et réorientent ces projets-là.

Et parmi ces personnes, il n'y a pas le fonctionnaire lambda de l'Hospice général qui n'avait rien à faire et qui passe une matinée dans les bureaux de la

Ville de Genève. Pour l'Hospice général, c'est quand même le responsable du secteur action sociale. Pour l'OFPC, c'est le numéro 2; pour la Fédération des entreprises romandes, c'est quand même le directeur adjoint. Je pense donc qu'il y a du sérieux, de la compétence, de la discussion et il y a beaucoup d'heures de travail.

S'agissant des chiffres, nous allons commencer à les avoir, puisqu'on est dans les évaluations à mi-parcours. Vous aurez également une évaluation complète, puisque c'était votre volonté. Elle ne sera pas réalisée par la Ville de Genève, mais à l'extérieur de l'ensemble du dispositif du Fonds chômage, car vous avez raison, Monsieur Sormanni, peut-être y a-t-il des choses à changer. Et vous pouvez les changer parce qu'en définitive ce règlement vous appartient. C'est le règlement du Conseil municipal. Si vous avez envie de le voir évoluer, si vous avez envie de le remettre en question, si vous avez envie de ne pas voter les budgets, vous pouvez le faire.

La présidente. Il vous reste trente secondes!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. En conclusion, Mesdames et Messieurs, c'est vrai que cela coûte cher. Il ne s'agit que de 5,7 millions de francs à l'échelle de la Ville – nous sommes d'accord – mais cela représente beaucoup plus à l'échelle des collectivités publiques. Mais quand même posons-nous la question: quel est le coût de la non-insertion? Quel est le coût d'un chômeur? Eh bien, moi, je préfère – et je pense que nous sommes nombreuses et nombreux dans cette salle à le penser – mettre de l'argent, de la valeur ajoutée et de la formation dans des projets qui valent la peine. Nous verrons ce que cela veut dire. Si vous voulez réorienter, nous réorienterons; si vous voulez faire autre chose, nous ferons autre chose; si vous voulez ne plus le faire, nous ne le ferons plus, mais, pour notre part, au sein du Conseil administratif, nous trouverions cela fort dommage parce que – et ce sera mon mot de la fin, pour vous remercier également, Monsieur Lathion – je pense que pour celles et ceux qui nous ont élus, qui sont contents que nous soyons sur ces bancs ou qui nous subissent – c'est selon – il y a aujourd'hui deux préoccupations fondamentales. La première, c'est l'accès au logement; la deuxième, c'est l'accès à l'emploi. (*Applaudissements.*)

Il est pris acte du rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2009 ainsi que du rapport 2010 du Conseil administratif sur le Fonds chômage.

- 16. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 17 septembre 2007 de MM. Philippe Cottet, Gilles Garazi, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christian Zaugg, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann et Vera Figurek, renvoyée en commission le 21 janvier 2008, intitulée: «Les Vernets et la Queue-d'Arve: un centre sportif autonome énergiquement!» (M-709 A)¹.**

Rapport de M^{me} Linda de Coulon.

La commission des travaux et des constructions a étudié cette motion au cours de ses séances des 19 mars, 9 avril, 30 avril et 28 mai 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. La prise des notes de séances a été assurée par M^{me} Julie de Dardel et M. Jorge Gajardo Muñoz.

Rappel de la motion

Considérant:

- les réalisations actuelles visant à améliorer le fonctionnement de la patinoire des Vernets selon la proposition PR-533 récemment votée par le Conseil municipal;
 - les objectifs de l'Agenda 21 que s'est fixés la Ville de Genève;
 - le document stratégique «100% renouvelable en 2050»;
 - les objectifs en discussion du Conseil fédéral pour 2020, notamment 100 000 toits solaires;
 - les discussions autour du concept énergétique global aux Vernets prévu pour 2009;
 - que le centre sportif des Vernets et de la Queue-d'Arve est le plus important consommateur d'énergie du patrimoine municipal (6,5% des dépenses énergétiques, dont 14,5% du mazout), malgré de remarquables améliorations ces dernières années;
 - que les surfaces de toiture de ce centre sportif dépassent 1,5 hectare;
 - l'existence de technologies photovoltaïques de plus en plus performantes,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à installer des panneaux solaires sur tout le site de la Queue-d'Arve et des Vernets;

¹ «Mémorial 165^e année»: Développée, 3986.

- à faire en sorte que, grâce à ces installations, à d'autres améliorations techniques et à l'utilisation des autres sources d'énergie disponibles dans le quartier, le centre sportif soit autonome énergétiquement.

Séance du 19 mars 2008

Présentation de la motion M-709

C'est M. Alexandre Wisard, motionnaire, qui se charge de présenter cette motion.

Cette motion vise les deux grands bâtiments principaux du site des Vernets qui constitue un gouffre en énergie. Les centres sportifs des Vernets et de la Queue-Arve (ci-après QDA) consomment à eux seuls plus de 6,5% de l'énergie totale nécessaire à l'ensemble des bâtiments de la Ville de Genève, dont 14,5% de mazout.

Les motionnaires proposent, dès lors, de poser des panneaux solaires sur leurs toitures vu les grandes surfaces à disposition, ce qui permettrait d'assurer l'autonomie de ces deux centres.

Les membres de la commission suggèrent, en outre, de procéder à l'examen d'autres systèmes d'énergie alternative (utilisation de l'eau de l'Arve, par exemple, etc.).

Une commissaire rappelle la valeur patrimoniale de la patinoire et les contraintes qui pourraient en découler.

Demandes d'auditions

A l'issue des discussions, la commission décide l'audition de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement, et de M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie; de M^{me} Sabine Nemec-Piguet, cheffe du Service cantonal des monuments et sites; et de la section genevoise de Patrimoine suisse.

Séance du 9 avril 2008, au centre sportif des Vernets

Audition de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, et de M. Jean-Marc Santines, adjoint de direction au Service de l'énergie. Plusieurs collaborateurs du Service des sports participent également à la séance

Le collaborateur du Service de l'énergie confirme l'étendue de la surface de la toiture des bâtiments du périmètre visité et l'important potentiel solaire qu'elle représente.

Le groupe passe ensuite à la visite des installations thermiques du centre sportif des Vernets, de la Voirie, du centre sportif de la QDA, et enfin à celle du bâtiment classé Minergie du Terrain d'aventures Acacias-Jonction.

Tout le site consomme beaucoup d'énergie, en particulier les halles abritant les véhicules et engins de la Voirie, malgré les efforts importants entrepris à cet égard dès 1980 qui ont permis une baisse de la consommation de près de la moitié.

Par rapport à la chaufferie de la Voirie, située au niveau des vestiaires, les chaudières arrivent en fin de vie et leur remplacement donne l'occasion d'une réflexion sur une installation qui pourrait être commune aux Vernets, au centre sportif de la QDA et à la Voirie.

Les couvertures du périmètre Vernets-Voirie-QDA représentent ensemble une surface de 24 000 m². L'installation de cellules photovoltaïques permettrait de produire 2 millions de kW/h par an, dont une partie pourrait être vendue. Le coût total des capteurs, garantis pour une durée de vingt ans, oscillerait entre 18 et 23 millions de francs, auxquels il conviendrait d'ajouter les frais d'aménagement des toitures.

La cheffe du Service de l'énergie présente la sous-station de chauffage de la QDA dont les performances énergétiques sont supérieures aux systèmes de chauffage des Vernets et de la Voirie, tout en offrant un moindre encombrement. Cette sous-station pourrait d'ailleurs servir de modèle à l'occasion de la rénovation de la chaufferie de la Voirie.

L'aerotherm, qui chauffe le vélodrome, est également présenté aux commissaires. Le bruit qu'il occasionne oblige toutefois de l'actionner principalement en dehors des heures d'ouverture au public.

Le bâtiment du Terrain d'aventures Acacias-Jonction est la première installation labellisée Minergie de la Ville de Genève. Son orientation géographique n'a pas permis l'installation sur le toit de cellules photovoltaïques. Ce bâtiment constitue un exemple des potentialités énergétiques de l'ensemble du site. Il en va de même du toit de la buvette de la piscine extérieure, constitué, depuis 2004, de panneaux de cellules photovoltaïques. Sur une paroi de la buvette, un tableau électronique fournit des indications sur les performances énergétiques de la toiture: puissance instantanée, énergie journalière cumulée, énergie totale produite, estimation de l'économie de CO₂ par rapport au CO₂ qui aurait été consommé avec de l'énergie fossile.

Devant la paroi en aluminium du complexe des Vernets, les commissaires apprennent que ce matériau est un bon conducteur mais qu'il comporte l'inconvénient de surchauffer en été, ce qui nécessite de climatiser, alors qu'il engendre, en hiver, une augmentation du chauffage, avec forte consommation d'électricité.

Près des tours de refroidissement, des explications techniques détaillées sont fournies aux commissaires et la visite s'achève dans les sous-sols des Vernets, vers les compresseurs à ammoniac producteurs de glace pour la patinoire.

De retour dans la salle de réunion, les représentants du Service de l'énergie rappellent globalement les stratégies de la Ville en matière d'économie d'économie et son programme par rapport à différents sites, en particulier ceux de l'éco-quartier de la Jonction, des Jardin et Conservatoire botaniques, etc.

Pour les Vernets, l'objectif est de parvenir à du 100% renouvelable ou 100% autonome en 2015.

Sont encore abordés de nombreux autres sujets qui intéressent les commissaires, tels que celui de la géothermie, les relations qu'entretiennent le Service de l'énergie de la Ville et les Services industriels de Genève, les grands réseaux de chauffage à distance, la production d'énergie par l'utilisation des déchets, etc.

Finalement, la représentante de la Ville informe les commissaires que la motion est en accord avec la stratégie énergétique globale du Conseil administratif et elle s'en réjouit.

Séance du 30 avril 2008

Audition de M^{me} Sabine Nemec-Piguet, directrice du Service des monuments et des sites du Canton

Cette dernière déclare, en préambule, que son service se penche depuis de nombreuses années sur le problème des économies d'énergie qu'il s'emploie à concilier avec la préservation du patrimoine architectural.

Par rapport au site des Vernets, en particulier, certains bâtiments présentent une réelle valeur architecturale. Il s'agit de la piscine et de la patinoire. Le reste des équipements sportifs ne présente pas le même intérêt.

Actuellement, ni la piscine ni la patinoire ne bénéficient de mesures de protection particulières, bien que l'association Patrimoine suisse ait présenté une demande en classement pour la patinoire. Cette dernière a été suspendue, semble-t-il, à la demande de la Ville. Pour la piscine, aucune procédure n'a été ouverte.

Les principes de la procédure de classement sont évoqués en réponse à un commissaire: lorsque l'Etat est saisi d'une demande, il est tenu d'ouvrir une procédure avant de recueillir divers avis, tant auprès des propriétaires que des experts ou des services spécialisés. Quand le dossier est complet, le Conseil d'Etat prend une décision, sous forme d'arrêté, d'acceptation ou de refus de classement. L'arrêté du Conseil d'Etat est susceptible de recours. Si le refus de classement est confirmé, aucune réouverture du dossier n'est possible avant l'échéance d'un délai de cinq ans.

Pour revenir à la patinoire, il lui semble que les premières mesures à prendre seraient plutôt d'améliorer l'isolation de la toiture et les vitrages, ces derniers pouvant notamment être remplacés par du verre plus performant.

En résumé, par rapport aux bâtiments visés, il existe un certain flou dans le sens qu'une certaine valeur patrimoniale peut leur être attribuée, mais qu'ils ne sont actuellement pas au bénéfice d'une mesure de protection particulière.

Audition de M. Marcelin Barthassat, président de la section genevoise de Patrimoine suisse

L'association Patrimoine suisse Genève s'appelait jusqu'à récemment Société d'art public. Ce changement de nom a permis de réunir toutes les sections régionales sous la même dénomination (Heimatschutz en allemand).

Pour l'association, lors d'une rénovation, il ne faut pas imiter les choses anciennes et faire du faux vieux. Lorsqu'une simple restauration n'est pas possible, il vaut mieux faire apparaître très clairement la nouvelle intervention.

L'association distribue trois distinctions: le Prix Wakker, qui récompense les communes ou les villes (Genève a par exemple été lauréate pour son Fil du Rhône), le Prix Schulthess, qui s'attache à l'aménagement de jardins et, enfin, le prix Heimatschutz, attribué aux groupements qui s'engagent dans la défense du patrimoine.

En 2003, l'association a établi une liste d'objets dignes d'être classés, dans laquelle sont compris la patinoire des Vernets et l'ensemble de la Voirie. C'est ainsi que Patrimoine suisse avait alors demandé le classement de la patinoire en recourant contre l'autorisation de construire, non sans provoquer quelques problèmes avec la Ville.

Cette demande a ainsi été suspendue à la demande de la Ville.

Selon le président de Patrimoine suisse Genève, la patinoire présente des qualités exceptionnelles au niveau de sa construction et elle jouit d'une renommée internationale à cet égard.

Le maintien d'un tel ouvrage constituerait un devoir de mémoire pour son exemplarité, tant au niveau technique que culturel. Il est vrai que, au moment de la construction de l'ouvrage, les ressources naturelles paraissaient inépuisables et l'on s'imaginait que le béton serait séculaire.

Dans ce cas, quelle serait la marge de manœuvre par rapport aux Vernets, demande un commissaire?

Il serait possible d'intervenir déjà sur les vitrages. La piscine, construite quinze ans après la patinoire, pourrait faire l'objet d'une intervention plus importante au niveau de l'enveloppe thermique du bâtiment, même s'il n'est pas possible d'atteindre 100% de la norme accrue ou de répondre aux critères de Minergie. Le président estime que des solutions respectueuses du patrimoine pourraient

être trouvées: le bâtiment de la Voirie pourrait être reconverti, demain, en centre culturel ou en école.

Le centre sportif de la QDA n'aurait, quant à lui, aucun intérêt et présente de nombreux défauts. La meilleure solution serait d'élaborer un projet portant sur toute la zone qui allierait préservation du patrimoine, économie d'énergie et réaménagement des berges. Densifier le site serait, selon la personne auditionnée, une erreur, tout en considérant que l'installation de panneaux photovoltaïques ne présenterait aucun problème sur les toits plats.

Quelle est la légitimité de l'association pour imposer ainsi son point de vue à la commission, se demande un commissaire? Le président de la section genevoise de Patrimoine suisse évoque la défense de l'héritage de la valeur culturelle. Il n'a toutefois aucune certitude et reste ouvert à la discussion.

Nouvelle demande d'audition

A l'issue de la séance de la commission des travaux et des constructions, une nouvelle proposition est formulée et acceptée à l'unanimité de ses membres: l'audition des Services industriels de Genève (ci-après SIG).

Séance du 28 mai 2008

Audition des SIG

C'est M. Jean Brasier, ingénieur aux SIG, qui les représente.

Le collaborateur des SIG annonce, en préambule, qu'il a bien pris connaissance de la motion M-709 et de la proposition PR-533 du Conseil administratif. Il s'est également entretenu avec le directeur adjoint du Service de l'énergie de la Ville de Genève. Il avertit toutefois les commissaires qu'il n'a pas eu accès aux études techniques.

En fait, la commission veut simplement compléter les diverses autres présentations qu'elle a déjà eues sur le sujet et souhaite entendre les SIG au sujet des autres sources d'énergie qu'il serait concevable d'exploiter aux Vernets et à la QDA.

Un commissaire s'interroge sur les critères qui devraient servir de base pour l'ensemble du périmètre. Avant de développer des scénarios et d'envisager les pistes possibles, il convient, bien entendu, de procéder à un état des lieux énergétique ainsi qu'au bilan thermique de l'enveloppe des ouvrages existants. Le collaborateur des SIG croit comprendre que les motionnaires souhaitent «impulser» des améliorations importantes en matière énergétique par rapport aux installations de la Ville, tout en imaginant leur intégration dans la stratégie de développement du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV). Les pistes qui pourraient être

explorées sont les pompes à chaleur, l'eau de l'Arve, la récupération d'énergie du bâtiment de Rolex situé à proximité, le solaire technique et le solaire électrique. Il imagine également une synergie avec l'Hôtel de police qui se trouve dans les environs. S'agissant de la Voirie, un concept général de distribution de l'énergie produite pourrait être imaginé. Si la Voirie devait être transférée sur un autre lieu, l'énergie pourrait être répartie différemment et changer de destinataire.

Quelqu'un se demande si les SIG pourraient envisager d'acquérir un terrain dans le secteur pour investir dans une centrale de géothermie de moyenne profondeur. Pour l'ingénieur, cela serait possible, pour autant qu'elle ne soit pas à l'aplomb d'une nappe phréatique. La piste géothermique à grande profondeur a été explorée, par exemple à Thônex, mais l'expérience a été suspendue car rien n'a été trouvé, alors qu'elle a coûté très cher. En conclusion, il estime qu'il existe des lieux plus propices pour exploiter cette source d'énergie, comme c'est par exemple le cas en Alsace.

La personne auditionnée évoque la possibilité d'étudier le recours à l'eau de l'Arve. Selon un commissaire, cette idée aurait été abandonnée en raison de son débit irrégulier et de l'instabilité de la température.

Quels sont les types de partenariat conclut par les SIG autour des installations photovoltaïques? Actuellement, les SIG sont prêts à investir dans des installations en partenariat, à condition qu'une partie de l'électricité produite soit vendue et évacuée. Un tel partenariat avec la Ville pourrait être étudié.

L'établissement rencontre-t-il parfois des problèmes avec les défenseurs du patrimoine. En fait, les SIG choisissent des lieux où ils ne risquent pas de se heurter à des oppositions de ce type.

Par rapport à la pose de panneaux photovoltaïques, le coût varie suivant la structure chargée de les porter. Si elle implique un renforcement de la toiture, cela peut évidemment coûter très cher.

L'ingénieur rappelle que, au moment de son audition, les SIG mènent une étude pour le compte du Service de l'énergie de la Ville, portant sur l'exploitation d'une pompe à chaleur alimentée par les eaux usées, qui permettrait d'alimenter les habitations de Cité-Jonction et il annonce la reddition du rapport dans les prochains mois.

Un commissaire évoque l'absence de liaisons réseau entre les différents ouvrages. Le collaborateur des SIG répond que cela doit émaner d'une volonté politique. Il estime que le regroupement en matière d'énergie des Vernets, de la QDA, de l'Hôtel de police et d'autres bâtiments proches constituerait déjà la naissance d'un réseau alimenté par deux centres de production. Il cite la ville de Grenoble où une sorte d'économie mixte permet de générer 700 MW de puissance grâce à 13 centres de production interconnectés.

Discussion et prises de position

Le représentant du Parti libéral a jugé la réflexion intéressante mais estime urgent d'attendre ce qu'il va advenir en définitive du site pour se déterminer.

Les socialistes auraient souhaité plus de modération dans la première invite de la motion et auraient préféré remplacer l'expression «sur tout le site» par «sur le site». En définitive, les représentants de ce parti renoncent à proposer un amendement dans ce sens, mais ils souhaitent que leurs préoccupations au sujet de la protection du patrimoine soient bien rapportées.

Le représentant du groupe des Verts retient de la motion, notamment suite à l'audition du jour, qu'elle constitue un message bienvenu aux politiques. Il convient de maintenir le texte de la motion tel quel.

A gauche toute! fait remarquer que ce texte s'inscrit dans une volonté de réaliser une étude énergétique sur l'entier du site, dans la perspective d'un écoquartier. Les travaux programmés représentent une opportunité de donner un signal politique fort et d'aller plus loin en matière d'énergie renouvelable.

Pour l'Union démocratique du centre, la motion pose les bonnes questions et va dans le sens du développement durable.

Et enfin, le Parti radical estime que, dans son esprit, la motion va dans le sens du développement durable et qu'elle relève du bon sens. Il déplore toutefois son caractère impératif. L'audition du Service de l'énergie a démontré qu'il est déjà en avance sur le Conseil municipal. Cette motion est donc un coup d'épée dans l'eau et sera refusée à ce titre.

Pour le Parti démocrate-chrétien, cette motion constitue, au contraire, un soutien politique à l'administration et il l'acceptera.

Vote

Soumise au vote des commissaires, la motion est soutenue à la majorité de la commission par 11 oui (2 AGT, 2 DC, 2 S, 2 UDC, 3 Ve) contre 3 non (2 L, 1 R) et 1 abstention (S).

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des travaux et des constructions (DC). La commission a eu pour tâche de travailler à l'étude de l'installation de panneaux solaires sur les sites voisins de la Queue-d'Arve et des Vernets. Il est apparu que ces centres sportifs étaient les plus importants consommateurs d'énergie du patrimoine municipal: ils comptent pour 6,5% des dépenses énergétiques, dont 14,5% pour le seul mazout. Quant aux chaudières de la chaufferie de la Voirie, située au niveau des vestiaires, elles arrivent en fin de vie. Leur

remplacement donnait l'occasion d'une réflexion pour aménager une installation commune au centre sportif des Vernets, à celui de la Queue-d'Arve, et à la Voirie.

C'est dans cette optique et dans celle de toute une politique générale que la commission a examiné cette proposition et, là, je tiens à saluer l'action de la Ville. M. Pagani se fera fort aussi de dire que nous avons même obtenu de bons points en matière d'économies d'énergie. Je donnerai tout à l'heure à mon collègue Alain de Kalbermatten l'occasion d'exprimer la position du Parti démocrate-chrétien. Je vous encourage naturellement à suivre la commission qui s'est prononcée positivement sur cet objet.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Tout a pratiquement été dit par le président de commission d'alors, mais je voudrais quand même rajouter que ce texte, malheureusement, a été déposé il y a déjà cinq ans, que les travaux de la commission des travaux ont eu lieu il y a quatre ans et que cet objet est donc devenu obsolète. Les Verts qui étaient les auteurs de cette motion à l'origine, auteurs dont plusieurs ne siègent plus dans cette assemblée, s'étaient enquis de ce site qui, effectivement, est le plus grand consommateur d'énergie de la Ville de Genève. Ces deux centres sportifs totalisent à eux seuls 6% de la consommation d'énergie de la Ville de Genève et, dans ce sens-là, nous sommes contents d'avoir initié cette démarche qui va aujourd'hui un peu plus loin – le magistrat peut le confirmer – puisque toute une réflexion a été menée non seulement pour poser des panneaux solaires, mais aussi pour faire de ces centres sportifs quelque chose de très intéressant du point de vue énergétique. Je vous encourage donc, bien sûr, à accepter cette motion.

M. Sylvain Thévoz (S). Le Parti socialiste soutiendra évidemment aussi cette motion. Il profitera également de l'occasion pour attirer l'attention sur l'état extrêmement préoccupant des infrastructures de la Ville de Genève et de son patrimoine. Il s'agit donc là, à notre avis, d'un signal positif à donner, que ce soit pour les économies d'énergie ou pour tout mouvement de rénovation accélérée des infrastructures, notamment sportives, puisque, nous l'avons vu en commission des sports, M. Sami Kanaan fait un bilan préoccupant de l'état actuel de nos infrastructures. Donc, pour nous, c'est un très bon signal, et le Parti socialiste soutiendra cette motion.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra bien évidemment cette motion, à l'instar du Parti démocrate-chrétien au niveau fédéral et de Doris Leuthard, qui essaient de promouvoir au maximum les énergies renouvelables, comme vous le savez. (*Exclamations.*)

Nous savons que la patinoire est un gouffre énergétique. Nous avons eu la chance d'aller visiter ce site dans le cadre de la commission et nous avons

constaté la vétusté de la chaufferie. Je trouve un peu scandaleux que la Ville ait pu consentir à un tel laisser-aller, si j'ose dire, dans une installation qui mange énormément d'énergie. Je suis très heureux qu'on prenne enfin des mesures non seulement pour rendre cet objet 100% renouvelable d'ici à 2050, mais surtout pour atteindre les objectifs du Conseil fédéral visant à installer 100 000 toits solaires d'ici à 2020.

Je pense que c'est un élément très important et je tiens d'ailleurs à dire qu'au niveau du patrimoine il n'y a pas eu de réclamation. A une époque, on a douté, puisque, vous le savez, la patinoire des Vernets aurait pu être classée et que l'installation de panneaux solaires en toiture aurait justement pu gêner cette œuvre architecturale. Aujourd'hui, je pense que c'est clair. On peut donc aller de l'avant, et je vous encourage bien évidemment à voter cette motion.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra évidemment sur ce sujet, puisqu'il a été traité bien avant que nous n'entrions dans cette assemblée. Donc, sur ce principe, nous nous abstiendrons, mais nous tenons quand même à faire passer le message que le Mouvement citoyens genevois, évidemment, soutiendra par principe tous les projets d'économies d'énergie dans les bâtiments de la municipalité.

M. Guy Dossan (LR). A l'époque, les partis libéral et radical n'avaient pas encore fusionné et, comme vous pouvez vous en apercevoir dans le rapport, nous avions refusé cette proposition, et cela, non pas parce qu'elle ne nous plaisait pas, mais simplement parce que le Service de l'énergie nous avait dit, lors de son audition, que les services s'occupaient déjà de cette problématique. Par conséquent, et le Parti libéral et le Parti radical de l'époque avaient trouvé que nous enfoncions une porte ouverte, qu'il ne servait à rien d'accepter cette motion, puisque les services de l'administration municipale s'en occupaient déjà.

Maintenant, après réflexion, comme tout le monde est d'accord, nous pensons que nous pouvons suivre l'avis de la commission... (*exclamations*) ...puisque, en effet, ce site est l'un des plus énergivores de la municipalité. Ça donnera un signe fort à l'administration pour continuer sur le chemin qu'elle a déjà pris. Nous accepterons donc cette motion.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Le groupe Ensemble à gauche ne dira pas mieux que les préopinants. Effectivement, cette motion enfonce une porte ouverte. Il n'y a qu'à comparer la date de dépôt de la motion avec celle où le rapport a été rendu. Je crois que quelques années ont passé. Donc, évidemment, nous voterons cette motion, car c'est difficile de faire autrement, sachant que tout ce qui va dans ce

sens est d'ores et déjà fait par le Service de l'énergie.

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (48 oui et 6 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à installer des panneaux solaires sur tout le site de la Queue-d'Arve et des Vernets;
- à faire en sorte que, grâce à ces installations, à d'autres améliorations techniques et à l'utilisation des autres sources d'énergie disponibles dans le quartier, le centre sportif soit autonome énergétiquement.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

17. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet d'arrêté du 23 novembre 2010 de M. Simon Brandt, renvoyé en commission le 23 novembre 2010, intitulé: «GSHC: pour une augmentation immédiate du nombre de sièges VIP à la patinoire des Vernets» (PA-117 A)¹.

Rapport de M. Guy Dossan.

La commission des travaux et des constructions, présidée par M. Alexandre Wisard, a traité de cet objet lors de ses séances des 1^{er} décembre 2010, 26 janvier, 16 mars et 6 avril 2011.

Les notes de séances étaient prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la précision de son travail.

¹ «Mémorial 168^e année»: Développé, 3196.

Rappel du projet d'arrêté

Considérant:

- que, bien que le Conseil municipal se soit saisi de la proposition PR-835 demandant la création de skyboxes dans la patinoire intérieure des Vernets, cette nouvelle rénovation durera un minimum de dix mois et ne pourra donc en aucun cas être prête avant décembre 2011 au plus tôt (!);
- qu'une amélioration du gradin sponsors, durant l'hiver 2010, permettra d'améliorer sensiblement les finances du Genève-Servette Hockey Club (GSHC) tout en permettant une analyse circonstanciée de la proposition PR-835 en commission;
- que l'absence des rénovations promises durant l'été 2010 a remis en péril les finances du GSHC pour la seconde année consécutive et qu'il est possible de profiter de la pause de fin d'année du championnat pour corriger un minimum cela,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 180 000 francs destiné à la création de tribunes provisoires sur le gradin sponsors et partenaires pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010 sur le compte 2402000, cellule 314301 C-BAT, sous la rubrique «Entretien des bâtiments publics».

Préambule du rapporteur

Si le projet d'arrêté PA-117 est mentionné dans les procès-verbaux de quatre séances de la commission, il n'a toutefois été traité spécifiquement pour lui-même que lors des séances des 1^{er} décembre 2010 et 6 avril 2011.

Ce projet d'arrêté a en effet été renvoyé à la commission des travaux et des constructions en urgence par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 23 novembre 2010, simultanément au renvoi de la proposition PR-835, «Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de trois crédits d'un total de 14 309 000 francs (variante de l'arrêté IIa) ou d'un total de 13 284 000 francs (variante de l'arrêté IIb) pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais: arrêté I: un crédit de 9 254 000 francs destiné à la création de sky loges, arrêté IIa: un crédit de 3 754 000 francs destiné à la création de la zone lounge et au reprofilage du gradin sponsors, ou arrêté IIb: variante sur arrêté IIa d'un crédit de 2 729 000 francs destiné à la création de la zone lounge (réduite) et au reprofilage du gradin sponsors; arrêté III: un crédit de 1 301 000 francs destiné à la rénovation des vestiaires».

Dès lors, le rapport principal, comportant toutes les auditions et les discussions sur les futurs travaux et les projets de nouvelle patinoire, a été celui de la proposition PR-835 amendée, acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 20 avril 2011, auquel le rapporteur vous propose de vous reporter.

Mais, surtout, pendant la période d'examen du projet d'arrêté PA-117 et de la proposition PR-835, et avant les votes respectifs de ces deux objets, les travaux demandés par le projet d'arrêté PA-117 ont finalement été réalisés par le club.

Le projet d'arrêté étant ainsi devenu sans objet, le rapport se bornera donc, pour la bonne forme, à ne relater que les deux séances spécifiques au cours desquelles il a été évoqué, soit celle de l'audition de son auteur (1^{er} décembre 2010) et celle de son vote (6 avril 2011).

Séance du 1^{er} décembre 2011

Audition de M. Simon Brandt, conseiller municipal, auteur du projet d'arrêté PA-117

M. Brandt rappelle que le Conseil municipal a exprimé son souhait d'aménager immédiatement à la patinoire des Vernets un nombre de sièges VIP équivalent aux sièges disponibles en 2009, en votant, à l'unanimité, en avril 2010, la motion M-885, «Pour une patinoire des Vernets répondant aux besoins du GSHC».

Il s'attendait donc à ce que les travaux démarrent rapidement, de sorte que les sièges puissent être mis en location dès le début de l'actuelle saison de hockey. Malheureusement, il n'en a rien été, le magistrat Rémy Pagani ayant refusé le financement des travaux par la Ville de Genève et exigé que le GSHC trouve des sponsors pour les financer.

L'auteur du projet juge cette attitude malhonnête, car le magistrat n'en avait pas informé le Conseil municipal lors du vote de la motion. S'il avait pu prévoir

ce dénouement, M. Brandt aurait alors précisé que la motion n'était qu'un geste politique et aurait prévenu les responsables du club de commencer la recherche de sponsors. A la fin de l'été, la patinoire n'était donc pas en mesure de compenser les pertes accumulées pendant le précédent chantier.

La situation financière du club est, par conséquent, identique à celle qui a amené la Ville et le Canton à monter un plan de sauvetage du GSHC, et qui a présidé au dépôt du projet d'arrêté PA-117, qui a pour but d'aménager, dans un délai d'une semaine, une tribune de 200 places VIP provisoires.

Cette façon de faire devrait permettre au Conseil municipal d'examiner plus calmement et de manière plus approfondie la proposition PR-835, tout en sauvant ce qui peut encore l'être de la saison présente et la suivante.

M. Brandt ignore si la promesse d'un sponsoring des Services industriels de Genève, évoquée par le magistrat Pagani lors de la dernière séance plénière, s'est concrétisée. Par contre, il sait que le club a trouvé des sponsors pour financer cette tribune provisoire. Cette solution lui paraît toutefois problématique. En effet, il incombe à la collectivité publique de financer les infrastructures et non le fonctionnement d'un club privé. Or, avec ce précédent, des privés vont payer ce qui devrait normalement être investi par la Ville de Genève. La séparation «étanche» entre fonctionnement et infrastructure pourrait alors commencer à tomber.

M. Brandt précise encore qu'il serait possible d'ajouter deux autres loges VIP, en plus des loges provisoires qu'il propose dans le projet d'arrêté PA-117. Le coût serait de 400 000 francs, mais permettrait d'encaisser 600 000 francs de recettes. Avec un total de 580 000 francs d'investissement de la Ville, la caisse du club augmenterait de 1,5 million de plus par an.

Au sujet du déficit de 3 millions par an, M. Brandt est d'avis qu'il n'est pas imputable à la gestion du club, mais aux erreurs commises lors des travaux de rénovation d'il y a deux ans.

Pour conclure, M. Brandt est conscient que le projet d'arrêté PA-117 ne résout pas à lui seul le problème du déficit du GSHC, mais cette solution a au moins le mérite d'exister.

Une commissaire d'A gauche toute! souhaiterait connaître l'avis de M. Brandt sur une future patinoire. Ce dernier observe que 30 millions de francs ont déjà été dépensés en trois ans pour les Vernets, sans compter les skyboxes, projet qui, à son avis, repousse de cinq ans un projet de nouvelle patinoire. Il est pourtant évident que l'actuelle patinoire ne correspondra jamais aux besoins du GSHC. C'est pourquoi il est partisan de sauver ce qui peut l'être, en faisant des loges provisoires et un restaurant pour permettre au club de survivre jusqu'à la livraison d'une nouvelle installation qui s'accorde avec les besoins des joueurs professionnels. A son avis, on ne peut pas voter les skyboxes sans avoir obtenu auparavant du Conseil

administratif et du Conseil d'Etat l'assurance qu'une nouvelle patinoire sera édifiée en 2015, avec la participation d'investisseurs privés. Pour l'heure, il est d'avis que les skyboxes et le projet de nouvelle patinoire s'excluent mutuellement.

Une commissaire socialiste aimerait savoir sur quelle base reposent les estimations de recettes des loges provisoires. M. Brandt base ses estimations sur le fait que le secteur VIP des Vernets est occupé à 100% et que le club doit refuser des demandes de location de loges VIP.

La même commissaire demande si, pour l'auteur du projet d'arrêté PA-117, il serait préférable d'écarter la proposition PR-835 et lui préférer le projet d'arrêté. Il lui est répondu que, dans une certaine mesure, les deux démarches sont complémentaires. De la proposition PR-835, M. Brandt garderait les vestiaires et le reprofilage des gradins de l'aile sponsors. Ces deux éléments, joints au projet d'arrêté PA-117, constituent, à son avis, la meilleure combinaison permettant de favoriser l'équilibre financier du club en attendant la nouvelle patinoire.

Séance du 6 avril 2011

Faisant suite à la réalisation par le club des travaux demandés par le projet d'arrêté PA-117 pendant l'examen de ce dernier, l'auteur du projet d'arrêté estime que, du point de vue matériel, les demandes formulées dans le projet d'arrêté sont remplies et que ce dernier est, par conséquent, devenu sans objet. Il estime que l'avenir du club se joue désormais avec la proposition PR-835 amendée.

Au vu de l'évolution de la situation, le projet d'arrêté PA-117 ne suscite aucune discussion au sein de la commission. Ainsi, arrivée au terme de ses travaux sur le projet d'arrêté PA-117, la commission des travaux et des constructions vous propose donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'unanimité de ses membres, de refuser le projet d'arrêté PA-117.

M. Guy Dossan, rapporteur (LR). Je serai très bref. Vous avez lu le rapport. C'est un objet qui est justement sans objet, puisque les travaux de la patinoire ont été effectués entre le moment où cet objet a été déposé et celui où nous l'avons voté. Par conséquent, la commission n'a eu pour seule solution que de refuser le projet d'arrêté, puisque ce qui avait été demandé a été exécuté.

Premier débat

M. Alain de Kalbermatten (DC). Le Parti démocrate-chrétien aimerait juste remercier Simon Brandt d'avoir déposé cet objet à l'époque, parce que cela a été le détonateur pour que les choses se réalisent. Merci.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 33 oui contre 21 non.

La présidente. La délibération a été acceptée par 33 oui contre 21 non, mais quelque chose me dit que vous n'avez pas suivi les votes de la commission. (*Remarques.*) J'ai la certitude que certains groupes n'ont pas suivi les votes de la commission. Je vais vous faire revoter en vous invitant à lire les conclusions du rapport... (*Exclamations.*) D'accord! Très bien, alors ce projet de délibération est accepté avec 33 oui contre 21 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 180 000 francs destiné à la création de tribunes provisoires sur le gradin sponsors et partenaires pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010 sur le compte 2402000, cellule 314301 C-BAT, sous la rubrique «Entretien des bâtiments publics».

La présidente. Monsieur de Kalbermatten?

Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec

M. Alain de Kalbermatten (DC). Manifestement, on n'a pas bien compris le libellé... Alors, pour que les choses soient claires, nous demandons le troisième débat.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par 26 oui contre 22 non (8 abstentions).

La présidente. Le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée. Il aura lieu le 2 avril.

- 18. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 13 septembre 2011 de M^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M^{me} Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart et Carlos Medeiros, renvoyé en commission le 13 septembre 2011, intitulé: «Approbation des comptes 2010 et du budget 2011 de la Fondetec» (PRD-9 A)¹.**

Rapport de M. Simon Brandt.

Préambule

La commission des finances s'est réunie le 27 septembre 2011, sous la présidence de M. Olivier Fiumelli, pour étudier le «Rapport d'activité et comptes 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec)» (D-32) et le projet de délibération PRD-9 qui consacre ledit rapport.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la précision et la qualité de son travail.

Rappel du projet de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

¹ Projet de délibération, 716. Rapport D-32, 673.

Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de son bureau,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2010, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2010, le tableau de financement et l'annexe aux comptes 2010 ainsi que le rapport de l'organe de révision du 30 mai 2011 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Art. 2. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec.

Travaux de la commission

Séance du 27 septembre 2011

Audition de M^{me} Anne-Marie Gisler, présidente de la Fondetec, et de M. Jérôme Favoulet, directeur de la Fondetec

Au nom du conseil de fondation, M^{me} Gisler remercie la commission des finances pour son invitation qui lui permet de faire rapport sur les activités et les comptes et de présenter les perspectives et le budget. Elle rappelle la redotation à hauteur de 10 millions de francs et remercie le Conseil municipal de sa confiance.

Elle précise que différents aléas juridiques ont fait que cela a pris du temps, que la convention de financement a été signée en août et que la première tranche a été versée la semaine dernière. Elle annonce que, le 12 septembre 2011, la Fondetec a transféré ses bureaux à la rue Hugo-de-Senger 3 qui constitue une adresse plus visible. Elle explique que ce déménagement a permis de mettre la main sur des locaux qui permettent à la Fondetec de mettre sur pied une pépinière d'entreprises. Elle ajoute qu'il y aura des travaux de transformation et que l'inauguration aura lieu en janvier 2012.

M. Favoulet lance sa présentation PowerPoint (voir annexe du présent rapport) et rappelle que la mission de la Fondetec est une mission de promotion économique à Genève. Il indique que l'objectif depuis 2007 était d'arriver à un tout-en-un (slide 3) sur le territoire de la Ville de Genève afin de répondre à toutes les problématiques auxquelles sont confrontées les entreprises qui démarrent et les petites entreprises. Il rappelle que l'activité principale de la Fondetec est le financement et que la fondation fonctionne avec un système de crédit direct qui

fait sa particularité. Il précise que les entreprises qui viennent chez elle ne correspondent pas aux critères bancaires et que les entrepreneurs s'engagent comme caution solidaire (slide 4). Il ajoute que la Fondetec pourra désormais proposer des espaces de travail aux entreprises avec des services communs mutualisés et la possibilité de créer des synergies entre les entreprises (slides 5-7). Il précise qu'ils ont 100 entreprises en cours de suivi, qu'ils organisent un réseautage et qu'ils ont mis en place un accompagnement par des professionnels (slide 8). Il ajoute qu'ils organisent des formations et des séminaires et qu'ils sont en discussion avec l'Université, la Haute Ecole de gestion et la Fédération des entreprises romandes pour développer des formations diplômantes (slide 9), et que cela pourra avancer maintenant que la redotation est assurée.

M. Favoulet indique qu'ils ont constaté un recul de la demande en 2010 (45 nouvelles demandes en 2010 au lieu de 56 en 2009), qui est essentiellement lié à la conjoncture (constat comparable dans d'autres organismes) (slide 10). Il ajoute que la concurrence française est acharnée avec le crédit impôt recherche (remboursement de 50% des frais de recherche) et que l'on peut arriver à des taux de couverture qui atteignent 60 à 70%. Il indique qu'ils se sont aperçus qu'il y a un recul du nombre de dossiers en création d'entreprise pure depuis 2008 suite à la crise et qu'il y a toujours une augmentation des entreprises de plus de trois ans qui connaissent des difficultés (slide 11). Il ajoute que l'on commence à sentir les signes liés au franc fort sur certains secteurs et que les prochains mois seront assez spectaculaires au niveau du commerce. Il déclare qu'ils n'ont accordé aucun crédit supérieur à 200 000 francs et que c'est un autre signe de la crise (uniquement deux demandes supérieures à ce montant cette année) (slide 12). Il ajoute que l'on voit l'effet inverse en 2011 avec des demandes très hautes. Il indique que, pour la première fois en 2011, il y a plus de dossiers portés par des femmes, qui ont été plus entreprenantes sans qu'il n'y ait de favoritisme (sensibilité du conseil à la parité) (slide 13). Il indique que l'on constate depuis 2007 une évolution assez constante du portefeuille, une diminution du nombre de débiteurs provisionnés, ce qui souligne les efforts d'assainissement du portefeuille, sachant qu'il y a eu, les deux premières années, des provisions sur les dossiers anciens (slide 14). Il déclare que le montant total des débiteurs est en diminution, notamment parce que l'on a essayé d'accélérer les remboursements et de mieux les suivre, et que les montants des débiteurs provisionnés sont pas mal en baisse.

M. Favoulet poursuit en disant que trois entreprises sur quatre ont retourné leur fiche AVS (slide 15). Il explique qu'il est difficile de les obtenir toutes, parce que les entrepreneurs répondent qu'ils doivent chercher du chiffre au lieu de faire de la paperasse, qu'ils paient un intérêt et qu'ils sont codébiteurs solidaires au risque de tout perdre. Il déclare qu'ils sont satisfaits par l'évolution du salaire moyen. Il indique, concernant les comptes, que le résultat de fonctionnement évo-

lue et que ce chiffre négatif a augmenté en 2010 (investissement dans la communication et baisse des demandes) (slide 16). Il signale que le résultat de l'activité de soutien est une claque. Il explique qu'ils avaient des prévisions annonçant que 2010 serait meilleure que 2009 et qu'ils n'avaient pas prévu la chute de l'euro. Il déclare que le résultat sur titres est proche de zéro.

Pour conclure sa présentation, M. Favoulet dit qu'ils n'ont pas beaucoup avancé sur le tableau de bord et statistiques, car ils attendaient le contrat de financement de la Ville pour savoir s'il y aurait des demandes spécifiques (slide 17). Il ajoute qu'ils sont en train de moderniser le site internet et de développer leur communication et que les installations IT ont été rajeunies. Il ajoute que le projet de pépinière d'entreprises est en cours. Il déclare qu'ils ont enregistré 31 nouvelles demandes en précisant qu'ils ont ralenti leurs recherches cet été dans l'attente du versement de la première tranche (slide 18). Il indique qu'ils ont accordé 11 nouveaux crédits et rendu 13 réponses négatives. Il ajoute que le montant du soutien financier est supérieur à celui de l'an dernier (slide 20). Il déclare qu'ils sont en dessous du budget, notamment en termes de dépenses, et qu'ils ont en place des plans drastiques pour le suivi des entreprises. Il signale qu'on annonce non officiellement une baisse de 30% du chiffre d'affaires dans le secteur du commerce. Il ajoute que le portefeuille a été modifié à la fin de l'année dernière (100% obligations en Suisse).

Le président ouvre alors le tour des questions sur la partie «comptes».

Un commissaire dit regretter qu'il n'y ait aucun intitulé sur les comptes et que l'on ne sache pas à quoi ils se rapportent.

Le président répond que c'est un problème d'organisation. Il rappelle que la Fondetec ne dépend pas du Conseil administratif, mais uniquement du Conseil municipal, et que le Conseil administratif ne contribue pas à la préparation des documents de la Fondetec. Il estime que c'est regrettable. Il ajoute qu'il a dû demander les documents directement à M. Favoulet et qu'il y a un problème fonctionnel, puisque cela devrait passer par le Conseil administratif.

M. Favoulet déclare que ce n'est pas la mise en pages du document qu'il avait et qu'un effort sera fait. Il précise qu'ils mettent la déclaration de l'organe de révision dans le rapport annuel parce que les comptes publiés sont ceux qui ressortent du rapport de l'organe de révision.

Le commissaire poursuit en demandant si la Fondetec est dotée d'un secrétariat.

M. Favoulet répond par l'affirmative.

Le commissaire considère que la Fondetec peut donc très bien préparer les documents et les apporter à la commission des finances.

Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec

M^{me} Gisler répond que c'est ce qu'ils ont fait et que c'est à la demande du président de la commission que la Fondetec a envoyé les documents qui n'étaient pas parvenus à la commission des finances. Elle rappelle qu'ils avaient déjà envoyé ces documents à la Ville au moment de leur élaboration.

Le président demande ce qu'il en est des rapports de la Fondetec avec le Conseil administratif en 2010 et en 2011 et quel est le contenu exact de la convention de financement.

M. Favoulet répond que le travail avec le département des finances et du logement était axé sur la nouvelle dotation et le principe de développement d'un écopôle qui est en cours. Il explique que la convention régit les versements par tranches et prévoit que la Fondetec a deux obligations: livrer les comptes audités avant le 30 juin et qu'ils soient validés par le Conseil municipal. Il ajoute que le versement se fera pour moitié au rendu des comptes et pour moitié au moment où ils seront votés.

Le même commissaire voudrait avoir des indicateurs de performance intéressants et aurait aimé connaître l'impact des sommes investies sur l'économie genevoise, quelles entreprises ont suivi un cours intéressant, lesquelles ont périclité, quelle est la plus-value de l'emploi, etc. Il considère que, si la Fondetec se résume à faire le banquier, c'est moins intéressant.

M. Favoulet répond que c'est un point intéressant qui a donné lieu à beaucoup de débats. Il déclare qu'ils ne se sont positionnés que sur l'évaluation de l'impact sur les entreprises pendant le financement (emplois, salaire moyen, type d'activités financées, etc.). Il explique qu'il y a deux problématiques pour faire un suivi par la suite. En premier lieu, beaucoup d'entreprises estiment qu'une fois qu'elles ont fini de rembourser, elles n'ont plus de comptes à rendre et qu'il y a une culture entrepreneuriale qui ne voit pas d'un bon œil de communiquer sa fiche AVS, sa déclaration d'impôts, etc. Ensuite, il est difficile de savoir si dix ans plus tard on peut encore dire que les emplois créés sont dus à la Fondetec, car il faut tenir compte aussi des apports de l'entrepreneur, sans lequel il n'y aurait rien, et d'éventuels autres financements. Il ajoute que personne n'a encore trouvé un mode de calcul pour en rendre compte.

Le commissaire se dit convaincu que, la base, c'est l'entrepreneur, mais que l'impulsion fait la différence. Il veut savoir quel est l'impact des 20 millions mis à disposition, notamment en termes d'emplois, sans pour autant dire que c'est la Fondetec qui les a créés. Il ajoute que connaître le nombre de femmes ne l'intéresse pas en tant que conseiller municipal, mais qu'il voudrait savoir quels secteurs sont touchés.

M. Favoulet répond qu'il a tenté d'évaluer les emplois créés à Genève en passant par les fichiers de la taxe professionnelle, mais qu'il s'est heurté au secret

fiscal. Il ajoute qu'il n'a trouvé à ce jour aucune liste lui permettant de faire cette évaluation, bien qu'il ait eu de l'espoir avec le registre des entreprises. Il explique que le nombre d'emplois ne correspond pas au fichier AVS et qu'ils ne sont pas sûrs de la classification des secteurs d'activités. Il rappelle que l'activité principale annoncée au départ ne correspond pas toujours à celle qui se développera le plus par la suite. Il ajoute qu'aujourd'hui il ne sait pas où trouver l'information.

Un autre commissaire déclare qu'il a un problème avec le compte de débiteurs. Il explique que la vocation de la Fondetec est de prêter et que c'est l'indicateur fondamental. Il observe que la Fondetec et l'organe de révision donnent l'indication d'un débiteur net amorti au moyen de chiffres qui sont incompréhensibles. Il ne comprend pas que ce qui constitue la fierté de la Fondetec soit ce qui est le plus caché. Il ne comprend pas non plus pourquoi, dans le compte d'exploitation, on annonce une perte sur débiteurs de 978 000 francs que l'on ne compense qu'à concurrence de 446 000 francs avec la provision de 1 594 000 francs.

Il ajoute que c'est le rôle de la provision et que si elle est insuffisante on la reconstitue, alors qu'ici on a une perte sur débiteurs, une compensation partielle et un solde qui est inconnu et que l'on ne trouve nulle part. Il ajoute que l'on se moque du débiteur net comme de la dernière des choses, mais que l'on s'intéresse à la manière dont le risque sur les débiteurs est assuré au moyen des provisions. Il estime que ce n'est pas heureux, alors que c'est le *core business* de la Fondetec et que l'on sait qu'elle le fait bien.

M. Favoulet répond qu'ils respectent strictement les nouvelles normes comptables suisses GAAP qui demandent de présenter les actifs en valeur nette. Il ajoute qu'il se retrouve entre le marteau et l'enclume, parce qu'il trouve cette attente justifiée, qu'il est plus compliqué de trouver ces montants dans les annexes, mais que, s'il ne le faisait pas ainsi, c'est l'organe de révision qui ne serait pas content. Il ne peut que faire le même constat que celui du commissaire.

Le commissaire peine à croire que les normes suisses GAAP cherchent à accroître le flou alors qu'à sa connaissance il y a un aspect prospectif, tandis qu'on faisait préalablement le comptage des allumettes. Il estime que ce n'est pas le rôle des normes comptables de cacher le *core business*.

M. Favoulet répond que le principe de la norme est de clarifier les choses. Il explique que ce qui justifie ce choix, c'est de dire que, si l'on a des débiteurs qui remboursent régulièrement et sont visiblement fiables, on peut compter sur leur remboursement, mais que sans cela on se retrouve avec un débiteur net et des provisions. Il ajoute que c'est pour cette raison que l'organe de contrôle souligne aussi la réserve latente sur les débiteurs et chiffre la totalité de ce qu'il estime que l'on pourrait récupérer.

Le commissaire demande alors pourquoi les pertes sur débiteurs ne sont pas compensées avec la provision en totalité mais seulement pour moitié.

M. Favoulet explique qu'à la fin de l'année le volume de la provision a diminué de 446 000 francs seulement, puisque de nouveaux dossiers ont été provisionnés. Il ajoute que la perte a été déduite de la provision, mais que l'on a rajouté ensuite à la provision les nouveaux dossiers qui devaient être provisionnés.

Un autre commissaire estime que l'on pourrait comptabiliser le détail.

M. Favoulet ajoute que l'on peut voir en page 8 les neuf dossiers provisionnés avec le montant qu'ils représentent (780 000 francs).

Un commissaire répond que M. Favoulet doit partir de l'idée que les conseillers municipaux sont un peu bornés et qu'ils posent toujours les mêmes questions, qu'il est donc facile d'anticiper.

Le président déclare que cette pratique est parfaitement claire pour ceux qui ont une logique de comptable.

Une commissaire demande pourquoi les frais de locaux ont été dérisoires par rapport au budget.

M. Favoulet rappelle qu'ils étaient persuadés d'arriver à déménager l'an dernier. Il ajoute que ce qui explique ce retard – et a aussi beaucoup fait rire dans la République – c'est le prix qu'ils étaient prêts à mettre par mètre carré. Il explique que la Gérance immobilière municipale avait dit qu'ils ne trouveraient rien en dessous de 450 francs/m², alors qu'ils comptaient mettre 300 à 320 francs/m². Il annonce qu'ils ont trouvé des bureaux à 304 francs/m² charges comprises, mais qu'il leur a fallu dix-huit mois.

Le président demande si le travail du Contrôle financier est vraiment utile ou s'il pourrait être délégué à l'organe de révision, et la commissaire poursuit en demandant si le Contrôle financier intervient chaque année.

Le président répond par l'affirmative et précise que cela figure dans les statuts.

M. Favoulet répond que c'est une habitude qu'ils avaient prise. Il déclare que les deux rôles se chevauchent un peu et qu'ils se sont demandé s'il était pertinent de continuer à faire les deux. Il ajoute qu'ils appliqueront le choix du Conseil municipal. Il ajoute qu'ils avaient un projet de contrôle interne, approuvé par le Contrôle financier et par leur ancien réviseur, et qu'il a fait cette année l'objet de remarques. Il indique que l'organe de révision a relevé le manque de pertinence de certains contrôles, étant donné qu'il n'y a jamais eu de problème, le contrôle

coûte plus cher que si l'on perdait la totalité du poste. Il ajoute que des décisions devront être prises par le conseil de fondation.

Le président passe aux questions sur le budget 2011 et déclare qu'il est difficile de se prononcer sur ce document alors que neuf mois se sont déjà écoulés.

Un commissaire aimerait comprendre la stratégie de la pépinière d'entreprises. Il constate qu'il y a 240 000 francs de loyer, alors que la location s'élève à 180 000 francs et que l'on présente donc un budget largement déficitaire. Il demande si l'on ne devrait pas appliquer le principe qui consiste à dire que la Fondetec soutient par son aide financière, mais que la pépinière doit être autoportée. Il souligne que l'on ne peut pas avoir la même logique dans toutes les activités et que la mise à disposition de locaux à des prix inférieurs à ceux du marché crée une énorme divergence de concurrence. Il ajoute que par conséquent le budget de la pépinière doit forcément être rentable et qu'il pourrait même rapporter un certain profit à la Fondetec pour lui permettre de faire son travail.

M. Favoulet répond qu'ils pratiqueront des prix comparables à ceux du marché. Il explique que les espaces communs seront partagés et que, si l'on rapporte au sens strict le prix payé au nombre de mètres carrés de bureaux, le mètre carré sera à un peu plus de 900 francs. Il indique que la pépinière d'entreprises ne sera pas rentable seule, parce qu'il y a un effet de seuil: on est parti sur 500 m² de pépinière, alors que l'on sait qu'il en faut 1500 pour atteindre un seuil de rentabilité et 4500 m² pour commencer à gagner de l'argent. Il indique que leur objectif est d'y arriver, mais que, étant donné que la réussite de ce nouveau produit n'est pas assurée, le conseil de fondation a décidé de commencer petit en disant que l'on perdra peu si ça ne marche pas, et que si ça marche on fera beaucoup plus.

Un autre commissaire trouve la question pertinente. Il parle des pépinières d'il y a vingt ans, puis distingue le cas d'une nouvelle activité de celle d'une activité existante pour laquelle une pépinière avec de bas loyers peut générer une distorsion économique.

M. Favoulet répond qu'ils ne veulent pas que les mètres carrés soient moins chers qu'ailleurs, mais vérifier que de petits espaces ne sont pas disponibles. Il indique que, à 900 francs/m², ils seront au-dessus de la moyenne qui est à 600 francs/m² et qu'ils ne sont pas en train de faire de la distorsion. Il ajoute que les entrepreneurs ne doivent pas non plus payer le fait que la Fondetec n'ait pas misé plus gros. Il précise que, depuis vingt ans, on a distingué la pépinière et l'incubateur qui sert à finaliser le développement et à aller jusqu'à la mise sur le marché, souvent en partenariat avec un développeur économique (Ecllosion, Fongit).

Il déclare que l'objectif n'est pas de faire un doublon avec ces organismes. Il précise qu'ils soutiennent de nouvelles entreprises et qu'ils essaient néanmoins de

sélectionner des projets qui n'ont pas de concurrence dans le canton. Il ajoute que leur objectif n'est pas de mettre dehors les entreprises dès qu'elles ont démarré, parce qu'ils ont une autre problématique: une fois qu'on a aidé les gens, on veut s'assurer qu'ils restent sur le territoire de la Ville. Il précise qu'ils sont en train de travailler sur cette question pour trouver des locaux en ville de Genève, qu'ils travaillent avec la Gérance immobilière municipale et tentent de lier des contacts avec les régies, qui ne veulent pas leur parler pour l'instant parce qu'elles sont déjà débordées de demandes.

Un autre commissaire déclare que l'idée est de mettre des locaux à disposition et qu'il y a bien une aide sous forme de locaux à des prix raisonnables, sans quoi cela n'a pas d'intérêt. Il ajoute que cela n'a pas de sens de faire ce que tous les autres font. Il se dit favorable à ce plan de départ pour favoriser le démarrage d'entreprises en rappelant que les régies demandent des garanties phénoménales.

M. Favoulet ajoute qu'ils sont en contact avec un propriétaire qui serait d'accord d'exploiter son immeuble comme pépinière si on lui démontre qu'il y a un équilibre économique sans avoir une rentabilité extraordinaire. Il ajoute que, s'ils arrivent à lancer un modèle viable, d'autres entités leur emboîteront le pas.

Le président rappelle qu'une clause prévoyait que le versement soit tributaire d'un contrat de prestations, mais qu'un tel contrat n'est pas possible pour des raisons juridiques (la Fondetec n'est pas subventionnée mais reçoit un capital de dotation). Il ajoute que, pour lever cette disposition, on avait décidé en mars 2011 de demander, à la place, un tableau de bord avec des objectifs et des indicateurs. Il rappelle qu'un premier tableau de bord avait été présenté en 2010. Il déclare qu'il s'attendait à ce que la Fondetec fournisse un tel document pour 2011.

M. Favoulet répond que les indicateurs sont dans le rapport annuel et que le tableau de bord dont parle le président n'est jamais arrivé officiellement à la Fondetec et n'a pas été validé par le conseil de fondation. Il précise que ce document a été élaboré par le département des finances et du logement. Il ajoute qu'ils attendent de savoir exactement quel tableau de bord ils vont devoir remplir.

Le président répond que le Conseil municipal attendait une proposition de tableau de bord de la part de la Fondetec pour pouvoir juger de leurs performances. Il admet que les indicateurs figurent dans le rapport, mais il aurait souhaité qu'ils soient présentés de manière synthétique avec le budget.

M. Favoulet rappelle que le premier projet n'était pas finalisé et qu'il avait compris que les indicateurs n'étaient pas pertinents par rapport à l'activité de la Fondetec. Il trouve surprenant que l'on demande à la personne évaluée de fixer les critères sur lesquels elle sera évaluée, parce qu'elle se retrouve juge et partie. Il ajoute qu'ils ont essayé en toute honnêteté de rendre compte de l'activité de

la Fondetec et qu'il peut démontrer qu'ils ont systématiquement tenu compte de toutes les remarques de la commission des finances.

Le président répond qu'il y a eu une nette amélioration sur le compte rendu des exercices précédents, mais qu'il aurait souhaité avoir des indicateurs de performance pour les exercices futurs. Il reconnaît que c'est au Conseil administratif de faire ce travail, mais que celui-ci s'y refuse.

Une commissaire dit ne pas être en accord avec cela.

Le président déclare que ce n'est pas au Conseil municipal de fixer des objectifs.

Un autre commissaire déclare que la Fondetec doit fixer des objectifs que le Conseil municipal apprécie. Il demande à M. Favoulet de faire une proposition, qui sera évaluée par le Conseil municipal, parce qu'il est en mesure de le faire en tant que directeur de la Fondetec. Il ajoute que, avec des objectifs que l'on pourra vérifier avec les comptes, tout le monde arrivera très souriant à la séance.

M. Favoulet propose de présenter pour la fin de l'année des objectifs validés par le conseil de fondation pour 2012.

Le commissaire déclare que tout cela relève de la confusion des rôles entre le conseil de fondation, le Conseil municipal et le Conseil administratif, parce qu'on ne sait plus qui doit faire quoi. Il rappelle que l'on entend les mêmes critiques depuis quinze ans et ajoute que, si la Fondetec avait créé ses propres objectifs et indicateurs, on le lui aurait reproché.

Un autre commissaire remercie M. Favoulet pour ses réponses. Il relève que le conseil de fondation doit s'impliquer pour répondre aux objectifs fixés par le Conseil municipal et mettre en place une stratégie. Il a le sentiment que M. Favoulet est un peu lâché par tout le monde.

M^{me} Gisler répond que le conseil de fondation s'implique, se réunit régulièrement et met en place les politiques en question. Elle précise qu'il attendait qu'on lui signifie quels objectifs étaient retenus, parce qu'une petite équipe s'investit beaucoup pour monter des statistiques pertinentes dans la durée et qu'elle ne souhaite pas le faire dans le vide. M^{me} Gisler retient qu'il sera nécessaire d'améliorer l'adéquation avec le Conseil municipal et le Conseil administratif.

Le commissaire considère que le conseil de fondation est trop opérationnel et pas assez stratégique.

M. Favoulet précise qu'il ne fait pas partie du conseil de fondation et explique que ce qui limite sa dimension stratégique, c'est que, selon les statuts, le conseil doit prendre l'intégralité des décisions relatives aux crédits.

Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec

Constatant qu'il n'y a plus de questions, le président prend congé des personnes auditionnées en les remerciant et ouvre alors la discussion sur le sujet.

Discussion et prises de position

Le président déclare que la commission des finances a reçu le projet de délibération PRD-9 de la part du bureau du Conseil municipal pour l'approbation des comptes, sans l'approbation du budget. Il peine à comprendre le rôle du bureau dans cette affaire. *(N.d.l.r.: Le projet de délibération du bureau, et son titre, comportaient bien, également, l'approbation du budget.)*

Une commissaire (Ve) rappelle que le Conseil municipal est l'organe de surveillance de la Fondetec. Elle explique que le Conseil administratif a fait savoir que, si les conseillères et conseillers municipaux veulent exercer leur indépendance, notamment sur le dossier de la Fondetec, il ne prendra pas cinq minutes pour faire un projet de délibération. Elle ajoute que, si ce projet de délibération est inexact, il faut le retourner au bureau pour le faire compléter.

Le président répond qu'on l'amendera et propose de voter ce soir.

Un commissaire (S) déclare que la question des indicateurs est pertinente, mais il ne sait pas si c'est maintenant qu'il faut en discuter.

Un commissaire (MCG) considère que l'on pourrait auditionner la fiduciaire à propos de la question soulevée par un autre commissaire, mais que cela n'a pas de sens de retarder le vote sur le budget. Il ajoute que cela n'empêche pas d'adjoindre des remarques et de demander des objectifs pour le budget 2012.

Un commissaire (LR) estime que les comptes ne posent pas de problème, que rien ne laisse penser qu'ils ne sont pas d'une exactitude d'horloger et précise que ses observations visaient à leur dire: «Soyez plus fiers de vos résultats.» Il rappelle que c'est un budget préparé en mai 2011 et considère que c'est une chose qu'une seconde version soit préparée au cours du deuxième trimestre de l'année en cours, mais qu'il devrait être présenté au Conseil municipal en septembre de l'année précédente pour que le Conseil municipal puisse le voter en décembre. Il suggère l'abstention, parce que c'est un travail qui n'a strictement aucun sens.

Le président remarque que c'est une absurdité voulue par la majorité de l'ancien Conseil municipal, puisque les statuts précisent que le Conseil municipal reçoit en juin le budget de l'année en cours. Il considère qu'il y a déjà un problème dans le règlement de la Fondetec tel que le Conseil municipal l'a voté.

Une commissaire (S) revient sur les remarques émises quant à la visibilité de la provision et sur la réponse qui met en cause les normes comptables et suggère de demander une présentation spécifique des comptes pour le Conseil muni-

cipal. Par rapport aux critères d'efficience, elle rappelle que tous les partis ont des représentants au conseil de fondation et que les remarques pourraient aussi remonter par ce biais-là.

Le président observe que la commission des finances est d'accord de voter les comptes et de prendre acte du budget. Il rappelle que le département des finances et du logement s'est impliqué à un moment donné pour démontrer qu'un contrat de prestation n'était pas possible. Il considère que le rôle du Conseil administratif est un peu gênant.

Un commissaire (MCG) rappelle que le Conseil administratif a fait signer à la Fondetec une convention fixant les règles du versement et il trouve curieux que le Conseil administratif s'en lave les mains. Il estime qu'il faut aussi voter le budget, sans quoi on va paralyser la Fondetec en la privant de ses tranches annuelles, puisque le versement est conditionné à la présentation des comptes et du budget. Il considère qu'il y a visiblement une phase transitoire de mise en place d'un certain nombre d'instruments. Il déclare qu'il faut voter le budget avec des recommandations concernant la livraison du budget 2012 avant la fin de l'année et la présentation d'un tableau de bord. Il rappelle que la Fondetec a respecté les délais impartis par ses statuts.

Une commissaire (Ve) n'est pas certaine que le Conseil administratif s'en lave les mains, elle estime qu'il attend plutôt des directives de la part du Conseil municipal et que c'est au Conseil municipal de faire des propositions. Elle ajoute qu'elle ne se permettrait pas de faire un procès d'intention à l'encontre du Conseil administratif.

Une autre commissaire (Ve) demande si, étant donné que l'on découvre une absurdité, on ne pourrait pas revenir sur le règlement qui a été édicté par le Conseil municipal.

Le président précise qu'il ne s'agit pas d'un règlement, mais des statuts d'une fondation de droit public qui doivent être adoptés par le Grand Conseil. Il répond qu'il vaut mieux laisser tomber cette idée.

Un commissaire (S) considère que le Conseil municipal, en tant qu'organe de surveillance, peut demander que le conseil de fondation mette en place des indicateurs.

Votes

Le président propose d'amender le projet de délibération.

Un commissaire (LR) déclare qu'il faut faire deux votes distincts et pas deux articles, parce qu'il n'y a pas d'unité de matière. Il propose de faire deux délibérations.

Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec

Le président soumet au vote cette proposition, qui est acceptée à l'unanimité.

Le président soumet au vote le premier projet de délibération (approbation du rapport annuel, des comptes, du bilan 2010 et du rapport de l'organe de révision). Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Le président soumet au vote le deuxième projet de délibération: «Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec.» Celui-ci est accepté par 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 1 S, 1 MCG, 1 UDC) contre 6 abstentions (2 S, 3 LR, 1 UDC).

Un commissaire (S) déclare qu'il s'est abstenu parce qu'il ne peut voter un budget qui est déjà presque entièrement dépensé.

Un commissaire (MCG) rappelle que, si l'on traite le budget aussi tard, c'est de la faute du Conseil municipal et que la Fondetec a présenté son budget dans les délais prévus par ses statuts.

Le président propose la recommandation suivante: «Le Conseil municipal demande au conseil de fondation de la Fondetec de présenter, à partir du budget 2012, des objectifs et des indicateurs de performance.»

Un commissaire (LR) déclare qu'il faudrait ajouter un indicateur temporel et propose d'ajouter: «Le Conseil municipal recommande que le budget de la Fondetec soit déposé en octobre de l'année précédente.»

Un commissaire (MCG) propose d'ajouter que le budget doit être présenté avant la fin de l'année.

Un commissaire (UDC) déclare qu'il faudrait aussi définir la date à laquelle le Conseil municipal devra avoir voté ce budget.

Le président propose la recommandation suivante: «Le Conseil municipal demande au conseil de fondation de la Fondetec de présenter en octobre de l'année courante le budget de l'année suivante voté par le conseil de fondation, accompagné d'objectifs et d'indicateurs de performance.»

Un commissaire (EàG) se demande si octobre est un délai réaliste et estime qu'il faudrait le demander au moins pour la fin de l'année.

Un commissaire (S) estime que le Conseil municipal doit voter avant la fin de l'année et qu'octobre est un délai logique pour un vote en décembre.

Le président rappelle que ce n'est pas une subvention et que le pouvoir du Conseil municipal est restreint.

Le président soumet au vote la recommandation suivante:

«Le Conseil municipal demande au conseil de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville

de Genève (Fondetec) de présenter avant la fin de l'année courante le budget de l'année suivante voté par le conseil de fondation, accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de la Fondetec.»

La recommandation ci-dessus est approuvée à l'unanimité.

Une commissaire (Ve) remarque qu'il faut rester attentif au fait de ne pas demander toujours plus à la Fondetec, sous peine de recréer une usine à gaz l'empêchant de remplir sa mission.

Un commissaire (UDC) répond que, à l'instar de toute entreprise, la Fondetec doit définir ses objectifs avec les outils pour les mesurer. Il estime que c'est fondamental.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec),

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2010, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2010, le tableau de financement et l'annexe aux comptes 2010 ainsi que le rapport de l'organe de révision du 30 mai 2011 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec),

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec.

Annexe: présentation PowerPoint

Annexe à voir sur le site internet du Conseil municipal, sous le présent rapport: rapport de l'organe de révision sur les comptes 2010 de la Fondetec et annexe aux comptes au 31 décembre 2010



Commission des finances 27 septembre 2011
Rapport d'activité 2010 et budget 2011

- Promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois.
- Soutenir et développer des entreprises existantes.
- Stimuler l'innovation.

... en Ville de Genève

Un tout-en-un à Genève

- Un financement pour démarrer
- Des bureaux pour s'installer
- Des services communs pour économiser
- Un environnement pour échanger
- Un accompagnement pour se développer
- Des formations pour se perfectionner



Pour les entreprises qui ne répondent pas aux critères bancaires :

- Prêts remboursables sur 3 à 5 ans.
- Taux d'intérêt de 5%.
- Relation de proximité, suivi personnalisé.
- Engagement de codébiteurs solidaires.

Des bureaux

Pour de nouvelles entreprises qui ne trouvent pas de locaux :

- Espaces de 6 à 26 m² (1 à 5 pers.)
- Ouverts ou fermés (cloisons vitrées).
- Meublés
- Accès internet
- Installation VOIP et téléphone (abonnement à la charge de l'occupant)



- Serveurs d'impression et copieurs
- Espace accueil - réception clients
- Salles de réunions et conférences
- Espace café/détente
- Entretien et nettoyage des locaux
- Sanitaires

Un environnement

- 14 entreprises hébergées
- Près de 100 entreprises suivies
- Des activités de réseautage
- Des espaces d'échanges
- Un positionnement en centre ville
- Un réseau de partenaires

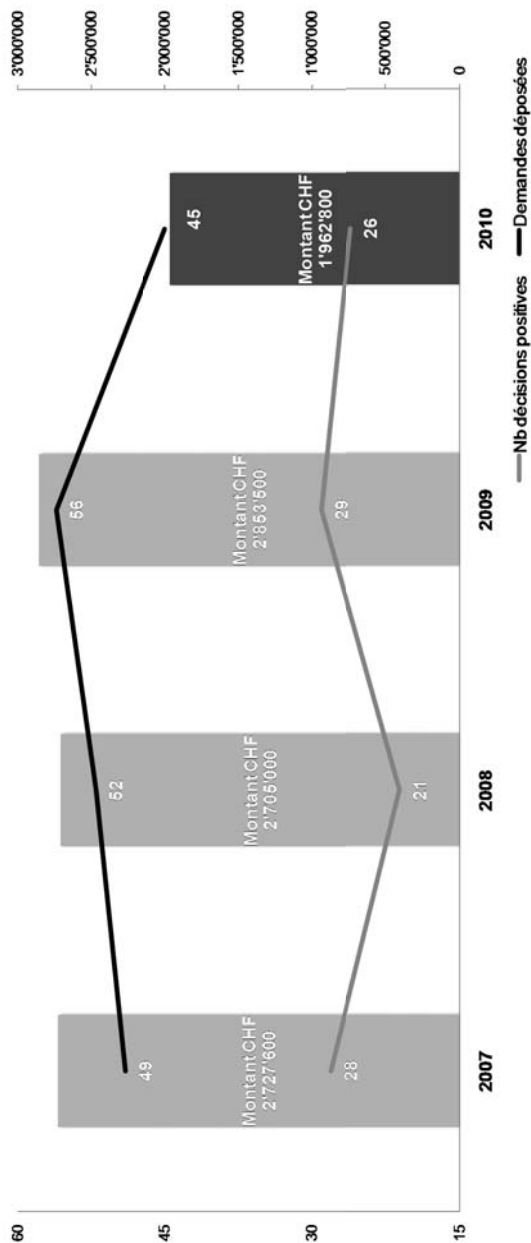


- Une équipe de professionnels à disposition sur rendez-vous :
 - Comptabilité-finance
 - Marketing-vente
 - Communication-Média
 - RH-formation
 - Juridique-contentieux

Des formations

- Soirées thématiques
- Séminaires
- Partenariats sur formations diplômantes

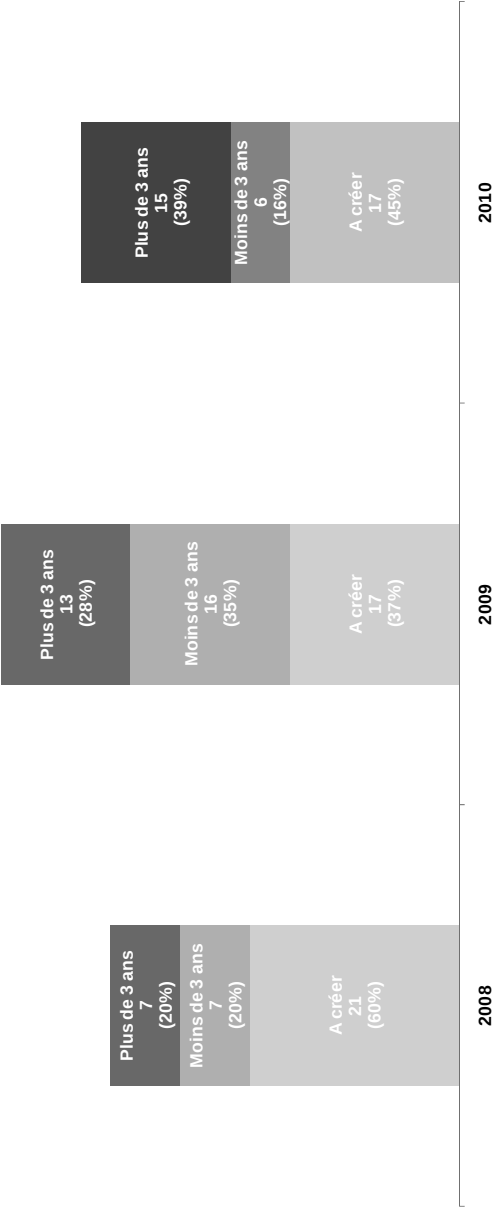
Demandes déposées, décisions positives et montants accordés par année





Signes de la crise

Répartition des dossiers étudiés par le Conseil selon l'âge de l'entreprise

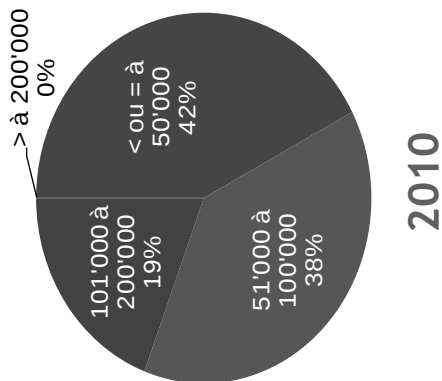
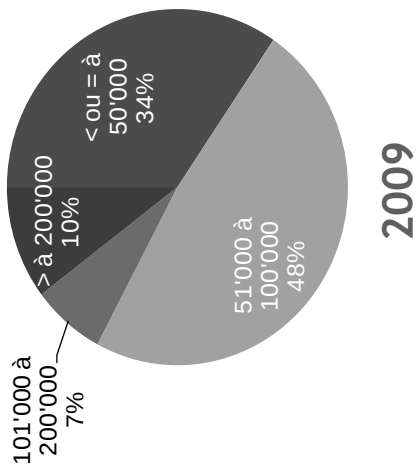
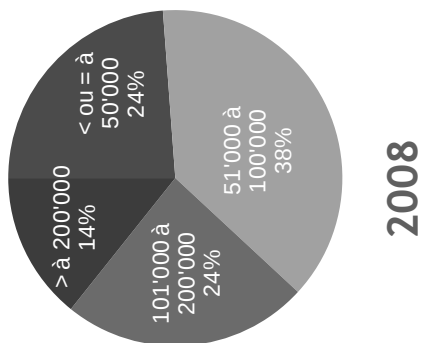


Montants acceptés

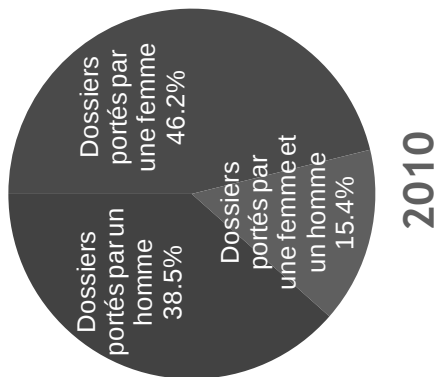
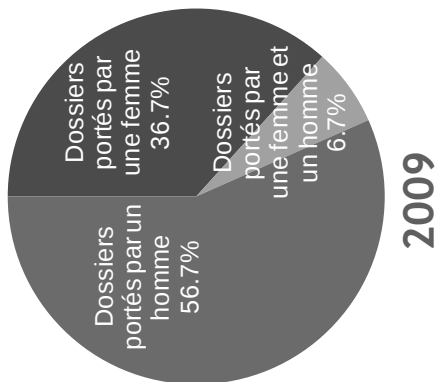
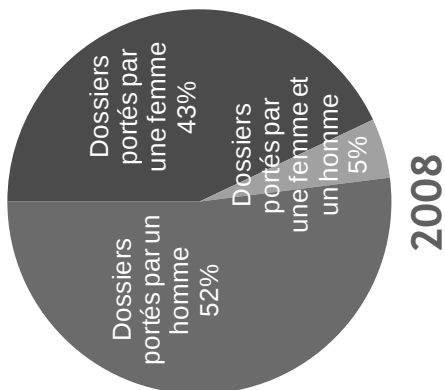
SÉANCE DU 21 MARS 2012 (soir)

5169

Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec



Dossiers acceptés par genre



Evolution du portefeuille

SÉANCE DU 21 MARS 2012 (soir)

5171

Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec

	2010	2009	2008	2007
Nombre de débiteurs en cours	74	68	69	63
Nombre de débiteurs provisionnés	20 (27%)	21 (30%)	24 (35%)	20 (32%)
Total montant débiteurs	5'161'237	5'456'906	5'586'975	5'826'073
Montant débiteurs provisionnés	1'594'645	2'041'000	2'671'000	2'550'000
Provisions / Débiteurs en valeur	30,1%	37,4 %	48,8 %	43,8 %

Statistiques emplois

Données / selon déclaration AVS (estimé)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Taux de réponse	75,81%	62,96%	50,98%
Nombre total d'emplois	241(271)	171(271)	(255)
Nombre d'emplois par entreprise	5,13	4,89	5
Nombre total d'emplois (Eq. Temps Plein)	135.85 (150)	100,86 (150,2)	(139,4)
Nombre total d'emplois (ETP) par entreprise	2,89	2,88	2,73
Salaires annuels moyens (ETP) en CHF	57'311,41	55'146,76	50'420,27

Comparaison 2010-2007

SÉANCE DU 21 MARS 2012 (soir)

5173

Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec

	2010	2009	2008	2007
	CHF	CHF	CHF	CHF
Résultat de fonctionnement	(985'132)	(872'085)	(831'990)	(881'022)
Résultat de l'activité de soutien	(417'567)	(37'908)	(157'842)	(83'914)
Résultat d'exploitation	(1'402'699)	(909'993)	(989'832)	(964'936)
Résultat sur titres	14'726	611'131	(1'238'702)	(242'195)
Variation annuelle du capital	(1'387'973)	(298'862)	(2'228'535)	(1'207'132)

➤ Informatique et télécom :

Création outil : « tableaux de bord et statistiques »

Mise en place outil de gestion de crédits

Modernisation du site internet

Rajeunissement des installations I&T

➤ Ouverture d'une pépinière d'entreprise

➤ Développement de la communication

- 31 nouvelles demandes enregistrées.
 - 27 décisions :
 - 11 nouvelles entreprises financées.
 - 2 compléments financiers.
 - 13 non soutenus.
- Soutien financier accordé = CHF 2'420'000

Budget/Réalisé 2011

5176

SÉANCE DU 21 MARS 2012 (soir)

Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec

	Réalisé 30/06/2011	Budget 30/06/2011	Budget 2011
	CHF	CHF	CHF
Résultat de fonctionnement	(485'679)	(511'550)	(1'064'659)
Résultat de l'activité de soutien	(34'455)	(136'250)	(272'500)
Résultat de l'activité pépinière	0	0	(144'219)
Résultat d'exploitation	(520'134)	(647'800)	(1'481'378)
Résultat sur titres	10'901	14'302	28'605
Variation annuelle du capital	(509'233)	(633'498)	(1'452'773)

Merci pour votre attention

M. Olivier Fiumelli, président de la commission des finances (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une fois de plus, nous devons traiter de cet objet non identifié qu'est la Fondetec. Nous avons toujours de la difficulté à le faire, puisque cette fondation n'a aucune relation avec le Conseil administratif et qu'elle est uniquement sous la tutelle du Conseil municipal. C'est pour cela qu'il y a toujours ces imprécisions, cette difficulté à traiter ce problème. Nous nous en sommes très bien rendu compte, car le dernier vote du Conseil municipal sur la Fondetec qui demandait précisément au Conseil administratif d'avoir un tableau avec des indicateurs de suivi, n'a jamais été communiqué à cette dernière. C'est pour cette raison qu'elle nous a écrit le 23 décembre 2011. Maintenant, nous n'aurons pas beaucoup d'autre choix que de voter ce budget 2011, puisque, comme vous le savez, l'année 2011, c'est terminé.

Premier débat

M. Robert Pattaroni (DC). La Fondetec est un organe tout à fait utile, qui fait du bon travail, qui est complémentaire aux institutions du Canton, mais nous pouvons quand même regretter – et je l'ai dit à plusieurs reprises – que ses responsables ne cherchent pas à mesurer l'évolution du nombre d'emplois. Je me suis entretenu plusieurs fois notamment avec M. Favoulet qui m'a expliqué que c'était compliqué. Je lui ai répondu que les organes du Canton faisaient ce travail de mesure de l'emploi généré ou maintenu grâce aux investissements du Canton, et qu'au niveau de la Fondetec il me semblait qu'on pouvait le faire aussi.

On m'a donc répondu que ce n'était pas évident d'interroger les entreprises. Pourtant, quand on aide les entreprises en leur donnant de l'argent ou de l'aide, sous une forme ou sous une autre, on peut leur dire qu'en contrepartie elles s'engagent à répondre à ces questions au moins durant les trois ans qui suivront la fin de l'aide. On revient là à la responsabilité des milieux patronaux que j'évoquais tout à l'heure. Je pense que si on a une attitude civique dans les entreprises, on se doit de contribuer à la transparence, on se doit de dire si les efforts des fonds publics produisent des effets en matière d'emploi. Sinon, finalement, cela donne l'impression que dans les entreprises on est content de recevoir des fonds, mais qu'on ne veut pas rendre des comptes. Cela n'est pas une attitude responsable. Ce n'est pas une attitude civique. C'est pourquoi j'enjoins aux responsables professionnels de la Fondetec d'avoir cette détermination pour en avoir ensuite la volonté.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, oui, je peux être d'accord avec ce que dit notre collègue Robert Pattaroni,

mais, en ce qui me concerne, je pense que la Fondetec fait un bon travail, et qu'il est relativement facile de connaître les chiffres et la masse des salaires et des cotisations AVS que déclarent les entreprises actuellement soutenues par la Fondetec, puisque ces documents sont demandés. Quant à celles qui ont remboursé leur crédit, c'est extrêmement difficile d'obtenir ces renseignements parce que, précisément, ces entreprises ont remboursé le crédit et qu'elles ne se sentent – pour certaines – plus vraiment concernées. Très souvent, ces entreprises-là ne renvoient pas les formulaires. Cela reste donc relativement aléatoire.

Cela dit, vous transmettez à M. Pattaroni, Madame la présidente, pour qu'il comprenne bien, que les statistiques qui sont faites au Canton à propos de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) sont transmises aux députés, qui les avalisent d'ailleurs pratiquement sans commentaires. En tout cas, j'ai rarement entendu de commentaires critiques de la part des députés. Les députés les gobent comme ils les reçoivent, alors qu'au Conseil municipal de la Ville de Genève, à chaque fois que la Fondetec sort une statistique ou un chiffre, nom d'une pipe ce qu'ils sont discutés, ce qu'ils sont contestés, et qu'est-ce qu'on leur demande! Moi qui ai fait mon retour au conseil de fondation de la Fondetec, je peux vous dire que son directeur est traumatisé par la commission des finances, et qu'il craint de devoir revenir vers vous, toutes proportions gardées, n'est-ce pas! Mais à quelque part, ils font des efforts dans cette fondation. Ils essaient au mieux d'obtenir les statistiques que vous leur demandez, puis de vous les rendre.

D'ailleurs, à ce propos, lorsque la Fondetec est devenue une fondation de droit public – cela avait d'ailleurs fait l'objet d'une loi au Grand Conseil – vous aviez demandé que cet organe fournisse des comptes, un budget, mais, bon, cela n'avait peut-être pas été bien réfléchi, puisque, si la Fondetec fournit le budget de l'année qui suit au moment des comptes, par exemple le budget de l'année 2011, eh bien, vous ne l'avez qu'à la fin de l'année 2011. Cette demande n'était donc pas très adéquate. Tout cela a fait l'objet d'une discussion à la commission des finances, et j'ai fait en sorte que le conseil de fondation de la Fondetec réponde à cette préoccupation en s'y prenant à l'avance, puisque nous allons voter ou prendre acte de ce rapport ce soir, pour nous fournir, par exemple, le budget 2012 plus rapidement.

Alors il se trouve que ce budget est arrivé avant la fin de l'année 2011, mais, bon, il est tombé aux oubliettes! Le conseil de fondation de la Fondetec a fait la lettre. Le budget a été envoyé, le Conseil administratif l'a reçu tout comme le Conseil municipal. J'imagine que le président de la commission des finances... Bravo, vous l'avez pris ce soir, vous avez fait un effort! Vous l'avez, mais, à part cela, personne ne s'en préoccupe, ni la commission des finances ni qui que ce soit! Alors, nous l'évoquerons ou nous en parlerons au moment où la Fondetec nous présentera les comptes, mais nous n'avons pas avancé d'un pouce! Donc, à

un moment donné, il faut savoir raison garder. La Fondetec fournit les chiffres. Il y a des organes qui la contrôlent. Après, il faut essayer d'aller un peu de l'avant parce que, finalement, on est dans la même problématique qu'avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et qu'avec le Fonds chômage, même si ce dernier est à l'intérieur de l'administration: nous recevons un rapport et en prenons acte.

Donc, voilà. Oui, la Fondetec essaiera de fournir les chiffres que vous lui demandez, mais il me semble qu'elle fournit déjà des chiffres sur les emplois. Alors, peut-être qu'ils ne vous satisfont pas, ces chiffres! C'est là mon interrogation en tout cas, Madame la présidente, vous transmettez à M. Pattaroni. Ceci dit, la Fondetec fait un bon travail. Votons ce rapport et essayons de faire en sorte d'être positifs, de contrôler son action – c'est le rôle du Conseil municipal, puisqu'il est l'organe de contrôle – et puis d'essayer autant que faire se peut de corriger le tir sur les statistiques que nous fournit la Fondetec.

Encore une fois, elle fait beaucoup d'efforts pour fournir ce que vous demandez, mais à l'impossible nul n'est tenu, car une fois que l'entreprise a remboursé son crédit, qu'elle a quitté la fondation – et c'est certainement valable à la FAE – on lui court après, on lui demande des chiffres – certaines jouent le jeu, elles envoient quand même les documents – mais, après tout, l'essentiel, c'est qu'elle vole de ses propres ailes, c'est qu'elle finisse, qu'elle ait remboursé, qu'elle soit toujours là et qu'elle ait créé des emplois. Quant à celles qui ont un crédit en cours, elles nous fournissent les statistiques, puisque, évidemment, elles sont tenues de fournir chaque année la liste des salaires et des cotisations AVS qu'elles déclarent, faute de quoi elles doivent rembourser le crédit. Ces statistiques sont fournies et figurent dans le rapport de la Fondetec. Merci, j'ai dit.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Une fois n'est pas coutume, j'emboîterai le pas de M. Sormanni pour vous rendre attentifs au fait que la Fondetec a écrit à ce Conseil municipal en date du 23 décembre 2011 pour lui transmettre notamment son budget de fonctionnement 2012, tel qu'il avait été demandé et qui, à l'heure actuelle, est toujours à l'étude en commission des finances. Alors, il est bien sûr toujours intéressant d'avoir des documents et des statistiques et des évaluations, mais, parfois, de grâce, lorsque nous demandons des documents, lorsque nous posons des ultimatums ou des délais, soyons aussi les premiers à les respecter.

S'agissant du domaine de la création d'entreprise, du soutien à l'entreprise, c'est dommage que nous ne vous ayons pas entendu, Monsieur Bläsi, puisque vous êtes un entrepreneur. Une chose est certainement évidente, c'est le besoin qu'ont les entreprises d'avoir de près ou de loin un soutien des collectivités publiques. Et là, je voulais vraiment vous remercier les uns et les autres dans

cette assemblée d'avoir voté il y a un peu plus d'une année la redotation de près de 10 millions de francs de la Fondetec. Ces 10 millions de francs lui seront vraiment utiles dans une période de crise économique qui se poursuit depuis 2008, Monsieur Velasco – vous en parliez lors du point précédent – parce qu'on se rend compte que depuis lors la Fondetec soutient économiquement le maintien d'entreprises, autrement dit des hommes et des femmes qui ont mis du temps, de l'énergie et des deniers propres dans la création d'entreprise et qui, face à une crise qui les dépasse, cherchent des moyens, notamment des moyens de financement et de cofinancement et ils se dirigent vers la Fondetec. C'est pourquoi c'était vraiment très important, je pense, qu'à notre échelle nous ayons décidé il y a un peu plus d'un an de doter cette fondation à nouveau.

C'était vraiment le message que je voulais vous livrer ce soir, en attendant, à la faveur d'un autre point de l'ordre du jour, à savoir le redéploiement d'un projet économique sur le dernier site industriel qu'il nous reste, la zone industrielle des Charmilles, de pouvoir rediscuter, avec le Conseil municipal notamment, de l'apport de la Fondetec dans le soutien à la création d'entreprises, dans le soutien aux hommes et aux femmes de Genève qui créent de l'emploi.

M. Thomas Bläsi (UDC). Chers collègues, je voulais juste répondre à M^{me} la conseillère administrative que je ne suis pas intervenu sur la Fondetec, car quand j'ai repris mon entreprise, qui était une entreprise en grande difficulté, j'ai été voir la Fondetec. En l'occurrence, elle a refusé de m'aider parce que mon entreprise présentait des facteurs de risque trop grands et parce que la Fondetec garantit plutôt des choses matérielles, du stock, des choses dont elle peut se saisir en cas de problèmes. Donc, cela n'a pas fonctionné dans mon cas, mais je pense que, malgré tout, la Fondetec remplit un mandat qui est très bon, qu'elle fait du très bon travail, et je ne suis pas intervenu justement parce que je ne voulais pas que ma mauvaise expérience puisse lui porter préjudice.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vais devoir contredire M^{me} Salerno. Le budget 2012 n'est pas à l'ordre du jour de la commission des finances tout simplement parce que nous n'en avons pas été saisis, et que, malheureusement, en tant que président de cette commission, je n'ai pas la possibilité de m'autosaisir de cet objet. Il faut donc que le Conseil municipal nous renvoie le budget 2012, je ne sais pas exactement par quel biais. Je crois malheureusement que c'est le bureau qui devra faire un nouveau projet de délibération pour nous renvoyer officiellement ce budget. Je trouve, finalement, que c'est une procédure beaucoup trop lourde. Il faudrait trouver un autre système, mais, quoi qu'il en soit, nous allons devoir faire comme cela.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité (59 oui).

Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée à l'unanimité (57 oui).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au conseil de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) de présenter avant la fin de l'année courante le budget de l'année suivante voté par le conseil de fondation, accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de la Fondetec.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération I est accepté à l'unanimité (58 oui).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération II est accepté à l'unanimité (57 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec),

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2010, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2010, le tableau de financement

et l'annexe aux comptes 2010 ainsi que le rapport de l'organe de révision du 30 mai 2011 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que le traitement du rapport PA-120 A est reporté à la prochaine séance en raison de l'absence du magistrat concerné.

19. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la remise à niveau des installations de basketball de l'Aubépine» (P-266 A)¹.

Rapport de M^{me} Olga Baranova.

La pétition P-266 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 18 mai 2011. La commission s'est réunie le 19 septembre 2011, sous la présidence de M. Pascal Rubeli.

¹ «Mémoire 168^e année»: Commission, 7037.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Danaé Frangoulis, que nous remercions.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 19 septembre 2011

Audition des pétitionnaires, représentés par M. Simonnin, basketteur

M. Simonnin rappelle les demandes formulées dans la pétition P-266:

- le remplacement des paniers défectueux sur le terrain de basket appartenant au cycle d'orientation de l'Aubépine (terrain de l'Etat);
- la remise à niveau des paniers: actuellement, ils sont suspendus 12 cm trop bas par rapport à la hauteur réglementaire de 3,05 m;
- création d'un point d'eau à proximité de ce terrain afin que les joueurs puissent se désaltérer sur place.

Une commissaire (MCG) regrette que la pétition ne porte pas sur l'ensemble des terrains de basket qui seraient concernés par les mêmes problèmes que celui du cycle d'orientation de l'Aubépine. M. Simonnin relève que la pétition est limitée dans sa portée par un souci de faisabilité et d'efficacité.

Un commissaire (UDC) s'inquiète du fait que la hauteur réglementaire des paniers ne soit pas adaptée aux enfants du cycle. M. Simonnin répond par la négative, en rappelant que le minibasket est pratiqué jusqu'à l'âge de 11 ans (âge des enfants au cycle: 13-15 ans) avec des minipaniers fixés sur les vrais paniers de basket. Rien n'explique donc la différence de 12 cm entre la hauteur des paniers sur le territoire du cycle de l'Aubépine et la hauteur réglementaire.

Une commissaire (MCG) s'intéresse à l'attribution des heures et des terrains de jeu dont les basketteurs disposent. M. Simonnin répond que l'organisation des joueurs est libre et donc très appréciée par les adeptes du basket.

Discussion et vote

Un commissaire (DC) juge que tous les points de cette pétition concernent l'Etat et qu'ils doivent donc être traités par celui-ci.

Néanmoins, il juge judicieux de transmettre la pétition à l'Etat afin que celui-ci puisse entamer les travaux nécessaires le plus vite possible. Il propose donc de la

Pétition: installations de basketball de l'Aubépine

renvoyer au Conseil administratif afin qu'il la fasse parvenir au conseiller d'Etat en charge du département correspondant. Il formule également la recommandation suivante: «Le Conseil municipal souhaite que les demandes des pétitionnaires soient réalisées, puisqu'il considère qu'elles sont légitimes et fort judicieuses du point de vue de la vie collective.»

La pétition P-266 est renvoyée au Conseil administratif à l'unanimité des membres présents de la commission des pétitions avec la recommandation susmentionnée.

Annexe: texte de la pétition et ses annexes

SÉANCE DU 21 MARS 2012 (soir)
Pétition: installations de basketball de l'Aubépine

P-266

David Simonnin
 12, rue Tronchin
 1202 Genève
 david.simonnin@gmail.com

Ville de Genève Secrétariat du Conseil Municipal 6 MAI 2011 Adresse: Copie:

Genève, le 2 mai 2011

Secrétariat du Conseil Municipal
 à l'alt. de M. Adrien Genecand
 Président de la commission de l'aménagement
 rue de la Croix-rouge 4
 1204 Genève

Concerne: Pétition pour la remise à niveau des installations de basketball de l'Aubépine

Monsieur le président,

Par la présente je vous adresse une pétition "Pour la remise à niveau des installations de basketball de l'Aubépine", et souhaite développer ici l'exposé des motifs.

Depuis quelques années, les terrains de basket extérieurs de dits "de l'Aubépine" près du Cycle d'orientation du même nom (cf. Annexe 1) se trouvent être un haut-lieu du basketball genevois.

Lorsque les beaux jours arrivent, beaucoup de basketteurs genevois évoluant en club ou non se retrouvent dans cet endroit assez central et dont les terrains sont de bonne qualité. Malheureusement, nous avons pu constater cette année que les terrains sont victimes à la fois de leur succès mais aussi de malchance au vu de la situation décrite ci-dessous:

En effet, le site de l'Aubépine présente le rare avantage d'avoir en centre-ville deux terrains de basket côte-à-côte, ce qui permet en temps normal de jouer sur les deux terrains en même temps dès que 20 joueurs et joueuses sont présents, les matchs se jouant 5 contre 5. Ce grand nombre de joueurs et joueuses, associé à un temps de jeu conséquent provoque de l'émulation et donne de la place pour des performances sportives de bon niveau.

Or, bien que le terrain n°2, occupé pendant environ 2 ans par une installation de chantier d'un bâtiment de l'Etat de Genève, ait été remis en état environ en mars 2010, nous avons constaté en recommançant la saison outdoor ces derniers temps que ses deux paniers sont à moitié arrachés et inutilisables. Par conséquent seul un terrain est actuellement praticable ce qui conduit à une saturation les jours de congé de beau temps, comme par exemple ce 25 avril: Près de 40 personnes étaient venues pour jouer au basket, et forcément 30 étaient en permanence sur la touche (cf. Annexe 2).

Au vu de la situation décrite ci-dessus, notre pétition émet les souhaits suivants:

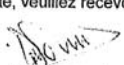
- Remplacer les deux paniers inutilisables du terrain n°2 et contrôler/remplacer si besoin ceux du terrain n°1.
- Dans la mesure du possible, effectuer des ajustements des paniers pour les porter à la hauteur réglementaire de 3,05m
- Etudier la possibilité d'installer un point d'eau public sur les terrains

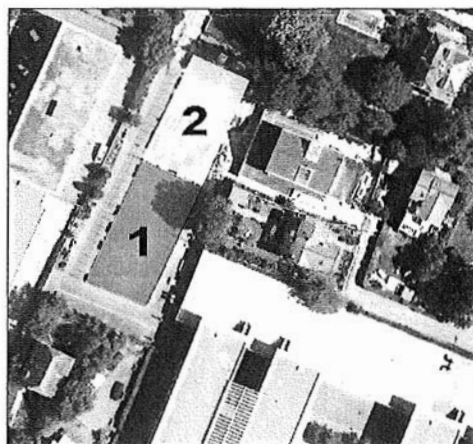
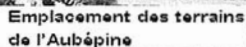
Par ailleurs, nous souhaiterions également connaître le processus de contrôle et de remplacement des paniers de basket sur le territoire de la Ville, et en particulier si une coordination existe entre les différents services publics concernés.

Dans le but d'encourager la pratique du sport chez les jeunes et globalement pour améliorer la qualité de vie de la Ville, nous espérons que votre commission pourra accueillir favorablement notre pétition. La liste des pétitionnaires se trouve annexée à la présente, et je me tiens à votre disposition pour une éventuelle audition ou une visite des terrains.

L'objet de notre pétition se situant vraisemblablement au croisement de plusieurs domaines de compétences, celle-ci a été envoyée à plusieurs commissions de la Ville et de l'Etat, dont la liste est donnée en annexe.

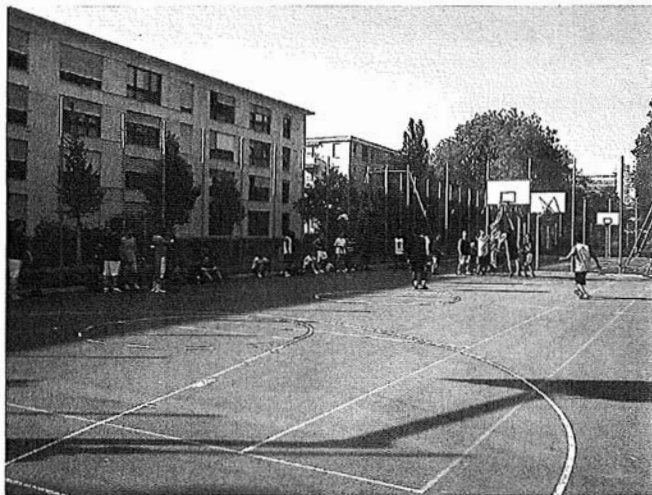
En vous remerciant par avance du bon traitement de la présente, veuillez recevoir, Monsieur le président, mes meilleures salutations.


 Pour les pétitionnaires, David Simonnin



Annexe n°2

Photos des terrains le 25 avril 2011

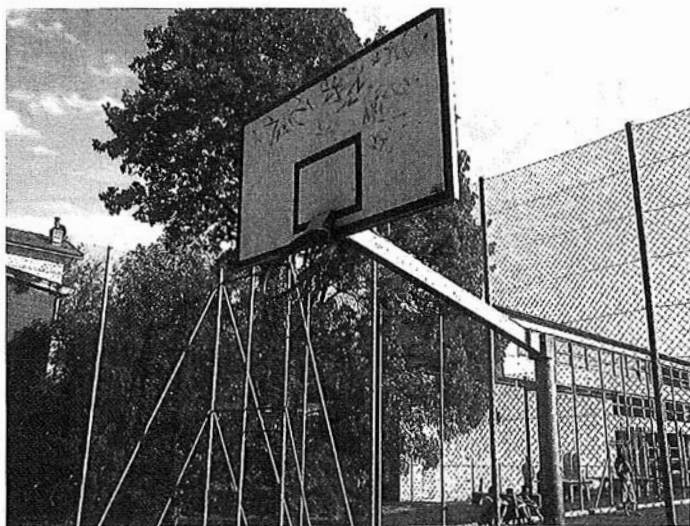


SÉANCE DU 21 MARS 2012 (soir)
Pétition: installations de basketball de l'Aubépine

5189

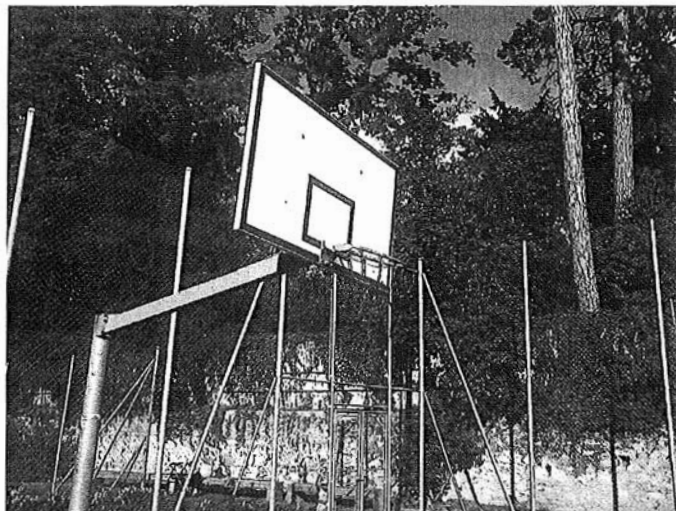
Annexe n°2

Photos des terrains le 25 avril 2011



Annexe n°2

Photos des terrains le 25 avril 2011



SÉANCE DU 21 MARS 2012 (soir)
Pétition: installations de basketball de l'Aubépine

5191

Annexe n°3

Liste des commissions auxquelles a été envoyée la pétition

Ville de Genève – Commission de l'Aménagement – à l'att. De M. Adrien Genecand, président

Ville de Genève – Commission de la jeunesse et des sports – à l'att. de M. Mathias Buschbeck, président

Etat de Genève – Commission de l'Energie et des Services Industriels – à l'att. De M. Philippe Morel, président

Etat de Genève – Commission de l'Enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport, à l'att. De M. Claude Aubert, président

Proposition: boucllement de crédits d'études d'aménagements urbains

La parole n'étant pas demandée, les conclusions de la commission sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité (56 oui).

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-266 au Conseil administratif afin qu'il la fasse parvenir au conseiller d'Etat en charge du département correspondant. Il souhaite que les demandes des pétitionnaires soient réalisées, puisqu'il considère qu'elles sont légitimes et fort judicieuses du point de vue de la vie collective.

20. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 mai 2011 en vue du boucllement de huit crédits d'études et de préétudes terminés, non suivis de réalisation, représentant un montant total voté de 4 603 833 francs moins une dépense cumulée de 2 675 643,67 francs, sans demande de crédit complémentaire (PR-888 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. Olivier Fiumelli, a étudié la proposition PR-888 lors de ses séances des 14, 21 et 22 juin 2011.

La rapporteuse remercie M^{me} Sandrine Vuilleumier pour l'indispensable contribution de ses notes de séance.

Préambule

Il s'agit du boucllement de huit crédits d'études et de préétudes terminés sans demande de crédit complémentaire et lancés par les prédécesseurs de M. Rémy Pagani.

¹ «Mémoire 168^e année»: Proposition, 6830.

Proposition: bouclement de crédits d'études d'aménagements urbains

No de PR	Date du vote	PFI	Localisation	Libellé	Montant voté	Dépenses	Différence
174	19.11.2002	102.048.01	Quais Gustave-Ador, Mont-Blanc, Wilson	Etude des quais marchands de la rade et des édicules	1'444'400.00	1'336'981.38	107'418.62
175	25.05.2002	101.071.15	Rue des Savoises	Etude d'aménagement de la rue	165'900.00	50'309.60	115'590.40
117	15.01.2002	091.022.03	Secteur quai des Vernets, Acacias, Ecole de Médecine	Etude d'aménagement d'une chemin pour les piétons	251'333.00	107'395.12	143'937.88
175	25.05.2002	102.075.01	Quartier de William-Lescaze, chemin Cayla	Etude d'aménagement du chemin	479'900.00	187'045.96	292'854.04
49 175 349	29.04.2002 25.05.2002 14.02.1995	9 n° PFI	Places diverses	Etude de diverses places et liaisons piétonnes	1'626'100.00	704'059.73	922'040.27
175	25.05.2002	102.070.03	Rue Cité-de-la-Corderie	Etude d'aménagement du square	286'200.00	9'230.85	276'969.15
98	12.11.1996	102.032.00	Fil du Rhône	Etude générale	250'000.00	245'485.85	4'514.15
PA 24	12.09.2002	150.099.00	Place Dorcière	Etude d'un nouvel emplacement de la gare routière	100'000.00	35'135.18	64'864.82
					4'603'833.00	2'675'643.67	1'928'189.33
Montant non dépensé							1'928'189.33

Séance du 14 juin 2011

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Le fait que ces études n'aient pas abouti ne signifie pas qu'elles n'étaient pas intéressantes et qu'il ne fallait pas les lancer.

Au contraire elles ont permis à l'administration municipale d'avancer en évaluant correctement la faisabilité de ces projets. Rien n'oblige le département à venir devant le Conseil municipal: ce serait en effet tout à fait possible de très bien boucler ces crédits directement auprès de la comptabilité avec uniquement une information à la commission des finances. C'est par souci de transparence et de respect de la continuité des institutions que M. Rémy Pagani soumet la présente proposition.

M^{me} Marie-Hélène Giraud rappelle que de nombreux crédits ont été bouclés durant la dernière législature et explique que cela a permis de faire du ménage dans les finances de la Ville. Elle explique que certains crédits présentés aujourd'hui remontent à 1996 et que les dernières dépenses remontent à 2004. Elle précise que ces projets étaient en suspens et qu'ils se sont laissés une période de réflexion. Elle explique que si ces études ont été abandonnées, c'est soit parce que les objets sont devenus caducs soit parce qu'ils ne sont plus d'actualité, même s'ils demeurent parmi les préoccupations de la Ville. Elle ajoute que ces projets seront repris en temps voulu pour être réactualisés et feront alors l'objet d'une nouvelle proposition.

Durant la première législature de M. Rémy Pagani, ce sont 300 à 400 boucllements qui ont été réglés. Son département s'efforce maintenant de boucler les crédits le plus rapidement possible, dès que toutes les pièces ont été réunies.

Proposition: bouclement de crédits d'études d'aménagements urbains

M^{me} Marie-Hélène Giraud rappelle qu'il s'agit de crédits d'études pour des aménagements sur le domaine public. Elle explique que ces études sont longues, avec de nombreux enjeux, et qu'elles nécessitent le plus souvent l'approbation de nombreux partenaires, dont le Canton. Elle ajoute que ces particularités liées au domaine public vont parfois à l'encontre de la volonté simple de la Ville.

PR-174

- phase concours qui a donné lieu au choix d'un pavillon de glacier pour la rade;
- dépense en adéquation avec le projet initial;
- il existe aujourd'hui un prototype qui est régulièrement mis à disposition.

PR-175

- aboutissement à un changement de sens de circulation qui a grandement pacifié cette rue;
- la revalorisation de la rue des Savoises fait toujours partie des préoccupations de la Ville et des mesures d'accompagnement du TCOB, mais préférence a été donnée de différer cette étude par gain d'apaisement en lien avec les très nombreux chantiers du tram dans le quartier;
- revenir avec une nouvelle proposition adaptée à la situation le moment venu.

PR-117

- plusieurs objets ont été réalisés mais l'accrochage d'une passerelle au chemin de la Gravière est resté en suspens;
- cet ouvrage devait être réalisé par l'Etat de Genève, mais tout semble bloqué.

PR-175

- le Canton a réalisé lui-même les aménagements en lien avec le CO de Cayla.

PR-49 + 175 + 349

- un seul arrêté comportant l'étude de nombreux objets différents;
- obligation comptable d'attendre que tous les objets soient étudiés pour enfin boucler ce crédit;
- crédit entièrement géré par l'ancienne magistrature et zones d'incompréhension persistant comme, par exemple, l'affectation d'une ligne pour la rue Jean-Violette qui s'est avérée insuffisante et pour laquelle d'autres crédits ont été entamés;

Proposition: boucllement de crédits d'études d'aménagements urbains

- point commun: toutes ces propositions concernaient le même lieu;
- la Société générale de surveillance avait proposé une contribution de 300 000 francs pour l'étude de la place des Alpes et, face à l'abandon de ce projet, la Ville a remboursé cette somme;

PR-175

- en lien avec le PLQ du bas de la rue des Grottes;
- réalisation compromise suite à l'opposition des CFF;
- tout ce secteur est à nouveau en cours de discussion avec l'Etat de Genève et les CFF;
- étude tombée en désuétude;
- les dépenses n'ont porté que sur la préparation des travaux des mandataires tels que plans, cahier des charges, etc.

PR-98

- étude arrivée à son terme;
- a donné lieu à un certain nombre de réalisations:
 - passerelle piétonne sous le pont du Mont-Blanc;
 - place du Rhône;
 - plateforme devant le pont de la Machine;
 - promenade des Lavandières;
 - escalier du pont de la Coulouvrenière;
- dernière phase d'étude réalisée durant l'année 2010 pour finaliser et faire le bilan du concept du Fil du Rhône qui remonte à plus de quinze ans;
- aux termes de l'objectif de cette proposition, la dépense a été quasi complète.

PA-94

- étude nouvel emplacement gare routière située actuellement place Dorcière;
- étude de circulation qui a démontré la complexité des enjeux en termes de mobilité;
- la gare routière est entre-temps passée entre plusieurs mains et de nouvelles négociations ont été relancées récemment avec le nouvel exploitant de la gare routière et l'Etat de Genève pour reconsidérer la question de sa relocalisation;
- absence d'informations tangibles d'une réponse permettant de travailler au réaménagement de la place Dorcière;
- plus opportun de boucler ce crédit entre-temps.

Proposition: boucllement de crédits d'études d'aménagements urbains

Devant les préoccupations d'un certain nombre de commissaires quant à la bienfacture des dépenses, M. Rémy Pagani assure que toutes les pièces comptables sont tenues à disposition de la commission.

Fortement soupçonneux sur le bien-fondé des dépenses de ces huit projets en général, le MCG demande le décompte rigoureux du premier projet. Cette demande est acceptée par une majorité des commissaires.

Séance du 21 juin 2011

M. Rémy Pagani rappelle qu'il devait donner des réponses sur le premier objet, la PR-174, et remet le récapitulatif détaillé des dépenses ci-après:

Noms mandataires		Montants	Prestations
1	Mandat d'études parallèles (MEP) pavillons		
1.1	Préparation MEP		
	Etat de Genève, Direction cant.mensuration officielle	SFr. 85.00	Données numériques
	Heimberg & Cie, Ingénieurs, géomètres Officiels et Géomaticiens	SFr. 4'529.95	Extraits cadastraux
	GM'T, bureau d'étude du Bâtiment et Génie Civil	SFr. 21'516.67	Fonds de plans
	Adrien Kupfer, ingénieur-géomètre	SFr. 15'000.00	Relevé et état des lieux
	Atelier des Ouates, Ebénistes, menuisiers	SFr. 10'000.00	Maquettes pour MEP
	Le Courrier publicité + Publi annonce SA	SFr. 1'222.30	Publication annonce MEP
	Publicitas S.A.	SFr. 3'171.05	Publication annonce MEP
1.2	Jury MEP		
	Café-Restaurant l'Echalotte	SFr. 1'361.00	Frais de repas jury
	Jean-Jacques Oberson, architecte	SFr. 5'831.90	Participation jury
	Michel Buri, architecte FAS	SFr. 5'420.00	Participation jury
	Brauen & Waelchli, architectes	SFr. 5'544.80	Participation jury
	Pierre Tissot, architecte-aménagiste	SFr. 5'720.00	Participation jury
	Luc Bergeron, designer	SFr. 149.20	Participation jury
	IEC, Institut pour l'Economie de la Construction SA	SFr. 15'000.00	Evaluation économique des projets

Proposition: boucllement de crédits d'études d'aménagements urbains

1.3 Indemnités participants au MEP

Guenin-Lacroix, atelier d'architectures	SFr. 10'000.00	Indemnité 1er tour
Philippe Meyer, architecte	SFr. 10'000.00	Indemnité 1er tour
Patrick Chiché, architecte	SFr. 10'000.00	Indemnité 1er tour
Massimo Lopreno, architecte	SFr. 10'000.00	Indemnité 1er tour
Bakker & Blanc, architectes sàrl	SFr. 10'000.00	Indemnité 1er tour
Angledroit, architectes	SFr. 10'000.00	Indemnité 1er tour
Atelier Oi-SA	SFr. 10'000.00	Indemnité 1er tour
Atelier EA, architectes	SFr. 10'000.00	Indemnité 1er tour
JL.Dubochet & Associés, architectes	SFr. 10'000.00	Indemnité 1er tour
Yvab Von Allman, DYVA, architectes	SFr. 10'000.00	Indemnité 1er tour
Féroé, bureau d'architectes	SFr. 10'000.00	Indemnité 1er tour
NPW, architectes	SFr. 10'000.00	Indemnité 1er tour
Lezzi-Merlini, architectes associés	SFr. 10'000.00	Indemnité 1er tour
U15, architectes	SFr. 10'000.00	Indemnité 1er tour
Eric Dunant, architectes	SFr. 10'000.00	Indemnité 1er tour
Massimo Lopreno, architecte EAUG SA	SFr. 15'639.15	indemnité 2e tour

1.4 Etude projet lauréat

Bakker & Blanc, architectes sàrl	SFr. 329'902.35	Honoraires d'architectes
Atelier C1, Thierry Reverdin, maquetiste	SFr. 3'525.50	Maquette
ZS Ingénieurs civils SA	SFr. 12'715.25	Honoraires ingénieurs civils
Marco De Francesco, architecte EPFL	SFr. 2'400.00	Photomontages
Dip Repro SA	SFr. 4'601.85	Frais de reproduction

1.5 Prototype		
Serrurerie 2000 SA	SFr. 342'102.25	Fabrication du prototype
Alho AG	SFr. 33'571.20	Achat cadre de container
Hans Kohler AG	SFr. 3'389.35	Echantillons de tôle
Francis Perriard SA	SFr. 8'977.60	Protection anti-graffitis
Gastro Concept	SFr. 2'066.65	Etude de mise en conformité prototype de pavillon "alacier/petite restauration"
Batiplus SA	SFr. 26'697.60	Equipement pavillon
Luc Chavaz, menuiserie	SFr. 2'539.36	Divers travaux de menuiserie
Maget SA	SFr. 1'030.00	Décoration pavillon
Skynight SA	SFr. 1'720.50	Eclairage façade pavillon
Atel Bornet SA	SFr. 871.55	Eclairage pavillon de la zone vente de glace
Getaz Romang SA	SFr. 2'032.05	Bacs à plantes
Dorner SA, entreprise générale du bâtiment	SFr. 9'242.85	Sondages de reconnaissance
Oscar Plombier, installation sanitaires	SFr. 865.55	Travaux de raccordement et tuyaux d'écoulements
Chantier Naval Odier	SFr. 7'585.80	Déplacement de bateaux
6 Information communication		
Remy Gindroz, photographie	SFr. 910.00	Travaux de photographie
Muriel Dégerine, Artefact	SFr. 6'750.00	Graphisme sets de de table
Victor Chevalier, imprimerie genevoise SA	SFr. 1'662.40	Impression de 3'000 sets de table
Ravetti, assemblage collectif d'arts appliqués	SFr. 4'842.00	Conception affiches
GP Studio SA	SFr. 2'312.50	Impression d'affiches
Melli Décoration publicitaire	SFr. 5'637.15	Impression d'affiches
Scan Graphic Solutions Snc	SFr. 1'646.25	Affichage

Proposition: boucllement de crédits d'études d'aménagements urbains

2 Quais de la rade		
Alain Etienne, architecte-paysagiste FSAP	SFr. 70'778.20	Honoraires étude d'aménagement Baby-Plage
BMW, H.Buri, O.Morand, N.Vaucher, architectes EPFL associés	SFr. 15'613.85	Honoraires étude d'aménagement quai marchand des Eaux-Vives
Pascale Lorenz, architecte EPFL	SFr. 150'480.75	Honoraires étude d'aménagement quai marchand des Pâquis
Cêtre, Kocher & Nussbaumer, ingénieurs civils	SFr. 9'400.00	Honoraires pour l'installation d'une borne rétractable quai des Pâquis
Nicolas Bourgeois, designer Industriel HES	SFr. 10'920.00	Etude nouvelle signalétique rade
SFr. 1'336'981.38		

Facture Interne

Date facture pro-forma	Service	Concerne	Montants
06.09.2005	SEVE	Fourniture et plantation de bambous, quai Gustave-Ador	SFr. 1'759.50

Séance du 22 juin 2011

Discussion et prises de position

Les partis EàG, Ve, S, DC, LR et UDC voteront ces boucllements de crédit. Ils saluent le fait qu'il n'y avait aucune obligation de présenter des boucllements au vote en cas de solde positif. Ils remercient le magistrat pour sa transparence et observent qu'il n'y a eu aucun dépassement. Ils déclarent que les crédits d'études servent justement à déterminer la faisabilité d'un projet et qu'il est préférable de voter des crédits d'études pour vérification plutôt que de lancer des réalisations qui ne s'avèreraient pas opportunes. On a dépensé un peu d'argent pour éviter de partir dans de mauvaises voies et cela a permis de ne pas faire des dépenses injustifiées qui, elles, auraient été inutiles.

Le MCG, bien qu'ayant pu prendre connaissance de la liste des pièces comptables concernant le premier objet, s'abstiendra.

Proposition: boucllement de crédits d'études d'aménagements urbains

Vote

La proposition PR-888 est acceptée par 12 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 2 abstentions (MCG). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

M^{me} Vera Figurek (EàG). Ecoutez, je suis désolée d'intervenir maintenant, mais j'aimerais parler du point reporté, le rapport PA-120 A, vu que nous n'avons pas pu nous exprimer... (*Exclamations.*) Non, mais attendez! Nous avons un ordre du jour, excusez-moi...

La présidente. Madame Figurek, excusez-moi, mais il est du ressort du bureau de décider du report des points...

M^{me} Vera Figurek. Oui, Madame la présidente, mais je voudrais soumettre maintenant le traitement de ce point aux voix du Conseil municipal, puisque, apparemment, les groupes seraient d'accord de le renvoyer directement en commission, et que je ne vois pas ce que Pierre Maudet pourrait nous apporter de plus...

La présidente. Vous demandez donc que ce Conseil vote maintenant sur ce point?

M^{me} Vera Figurek. Non, sur le renvoi direct en commission!

La présidente. Soit nous ouvrons le point, soit nous ne l'ouvrons pas, Madame Figurek! Vous demandez que j'ouvre le point? (*M^{me} Figurek confirme.*)

Mise aux voix, la demande de M^{me} Figurek est refusée par 27 non contre 26 oui (2 abstentions).

La présidente. Ce point sera donc bien traité avec la suite que vous souhaitez lui donner à la séance du 2 avril. Nous en étions donc au rapport PR-888 A.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (55 oui).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Les crédits d'études suivants:

- 1 444 400 francs pour l'étude des quais marchands de la rade et des édicules, moins une dépense de 1 336 981,38 francs (PR-174 votée le 19 novembre 2002);
- 165 900 francs pour l'étude d'aménagement de la rue des Savoises, moins une dépense de 50 309,60 francs (PR-175 votée le 25 mai 2002);
- 251 333 francs pour l'étude d'aménagement d'un cheminement piétons dans le secteur des quais des Vernets et des Acacias, moins une dépense de 107 395,12 francs (PR-117 votée le 15 janvier 2002);
- 479 900 francs pour l'étude d'aménagement du chemin Cayla, dans le quartier de William-Lescaze, moins une dépense de 187 045,96 francs (PR-175 votée le 25 mai 2002);
- 1 626 100 francs pour les études de diverses places et liaisons piétonnes, moins une dépense de 704 059,73 francs (PR-49 votée le 29 avril 2002, PR-175 votée le 25 mai 2002 et PR-349 votée le 14 février 1995);
- 286 200 francs pour l'étude d'aménagement de la rue Cité-de-la-Corderie, moins une dépense de 9230,85 francs (PR-175 votée le 25 mai 2002);
- 250 000 francs pour l'étude générale du Fil du Rhône, moins une dépense de 245 485,85 francs (PR-98 votée le 12 novembre 1996);
- 100 000 francs pour l'étude d'un nouvel emplacement de la gare routière (place Dorcière), moins une dépense de 35 135,18 francs (PA-24 votée le 12 septembre 2002),

sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – Les dépenses des crédits mentionnés à l'article premier seront amorties au moyen de cinq annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

21. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 août 2011 en vue du bouclement de sept crédits d'étude et de construction terminés, gérés par le Service des bâtiments, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 1 016 471,11 francs, composé:

- I. de trois crédits d'étude non suivis de réalisation, représentant un montant total voté de 240 000 francs, moins une dépense cumulée de 13 840,20 francs, sans demande de crédit complémentaire;**
- II. d'un montant de 1 016 471,11 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de quatre crédits de réalisation terminés (PR-908 A)¹.**

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. Olivier Fiumelli, a étudié la présente proposition lors de la séance du 7 décembre 2011.

La rapporteuse remercie M^{me} Sandrine Vuilleumier pour l'indispensable contribution de ses notes de séance.

Rappel du projet

Cette proposition présente trois crédits abandonnés ne présentant pas de dépassement et quatre crédits de réalisation à boucler avec un dépassement global de l'ordre du million de francs.

I Crédits abandonnés ne présentant pas de dépassement

N° OTP	bâtiments	N° PFI	PR	voté le :	dépenses	voté	différence
1) 1250268101	Claparède 2, étude de réfection des façades de l'immeuble	012.057.01	117	15.01.2002	0.00	70'000.00	70'000.00
2) 1250269101 1250269102 1250269103	Rois 13-17, étude de réfection des façades	012.063.01	117	15.01.2002	0.00	60'000.00	60'000.00
1) 1250335101	Villa la Grange, étude de l'assainissement des sous-sols	112.042.01	495	20.03.2007	13'840.20	110'000.00	96'159.80
Projet de délibération I					13'840.20	240'000.00	226'159.80

¹ Proposition, 964.

II Crédits de réalisation à boucler avec dépassement

N°	bâtiments	N° PFI	PR	voté le :	dépenses	voté	différence
I250021101	Grand-Théâtre, remplacement mécanique de scène	043.009.02	280	12.04.1998	18'919'482.24	17'605'000.00 1'000'522.00 (subvention) 18'605'522.00	-313'960.24
I250236102 I250236103	Pierre-Fatio 17 -- Helvétique 29, travaux d'aménagement	112.018.04	95	12.09.2001	1'473'817.65	1'342'000.00	-131'817.65
I250285101	Lissignol 9, rénovation de l'immeuble	012.087.02	255	11.02.2004	3'494'454.35	3'244'000.00	-250'454.35
I250323101	Bois-de-la-Bâtie, construction de nouvelles volières	092.066.04	581	20.02.2008	1'060'638.87	740'400.00	-320'238.87
Projet de délibération II					24'948'393.11	23'931'922.00	-1'016'471.11

Séance du 7 décembre 2011

Audition de M. R. Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{mes} I. Charollais, codirectrice du département, et de M^{me} A. Rudolf, adjointe administrative au Service des bâtiments

Hormis une question à propos de l'origine du choix du nouveau calcul des intérêts intercalaires, par exemple en page 3 de la présente proposition, et de la raison de cette nouvelle comptabilisation incluant ceux-ci dans les investissements au lieu du fonctionnement, les commissaires n'ont pas souhaité davantage d'éclaircissements à propos de cet objet.

C'est donc en 1995 qu'il a été décidé d'introduire les intérêts intercalaires dans le cadre de la mise en œuvre de la pratique commune du Canton. Probablement également que, dans un principe d'opportunité, il convenait à cette époque de faire passer des allègements sur le budget de la Ville qui en avait alors grand besoin. Cette nouvelle manière de procéder est tout à fait conforme à la législation cantonale.

M. R. Pagani ajoute qu'il est bon de faire figurer les frais de l'administration dans les propositions pour avoir une lisibilité de ce que coûte véritablement une proposition. Il indique que l'on n'a plus de problèmes pour savoir quand faire démarrer et arrêter les intérêts intercalaires en fonctionnant ainsi.

Discussion et vote après l'audition

En présence de bouclement de:

- I trois crédits d'étude n'ayant donné à aucun dépassement de crédit mais qu'il est nécessaire de clore par choix d'abandon ou devenus caducs;
- II quatre crédits de réalisation à boucler avec un dépassement global de l'ordre du million de francs,

les commissaires (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 MCG, 3 LR, 2 UDC) acceptent la proposition PR-908 à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). Comme dans le point précédent, nous sommes en présence de demandes de bouclements de crédits. Trois crédits d'études n'ont donné lieu à aucun dépassement, mais il est nécessaire que nous en votions le bouclement suite à un choix d'abandon ou parce qu'ils sont devenus caducs. En outre, quatre crédits de réalisation sont à boucler avec un dépassement global de l'ordre de 1 million de francs qui a été explicité. Cette proposition a été votée à l'unanimité en commission, et je vous invite à faire de même.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération I est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (55 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (50 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Les crédits suivants:

- 70 000 francs pour l'étude de la réfection des façades de l'immeuble sis 2, place Claparède (PR-117 votée le 15.01.2002);

- 60 000 francs pour l'étude de la réfection des façades de l'immeuble sis 13-17, rue des Rois (PR-117 votée le 15.01.2002);
- 110 000 francs, moins une dépense de 13 840,20 francs, pour l'étude de l'assainissement des sous-sols de la villa La Grange (PR-495 votée le 20.03.2007),

sont abandonnés et bouclés sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – La dépense du crédit mentionné à l'article premier sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève 2013.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement de quatre crédits de réalisation terminés, un crédit complémentaire de 1 016 471,11 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 313 960,24 francs pour le remplacement de la mécanique de scène du Grand Théâtre (PR-280 votée le 12.04.1998);
- 131 817,65 francs pour des travaux d'aménagement, de maintenance et d'adaptation de l'immeuble sis 17, rue Pierre-Fatio – 29, boulevard Helvétique (PR-95, arrêté II, votée le 12.09.2001);
- 250 454,35 francs pour les travaux de rénovation de l'immeuble sis 9, rue Lisignol (PR-255 votée le 11.02.2004);
- 320 238,87 francs pour la construction de nouvelles volières pour le parc aux animaux du bois de la Bâtie (PR-581 votée le 20.02.2008).

Art. 2. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

22.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 7 novembre 2007 de M^{mes} Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, Anne-Marie Gisler, MM. Thierry Piguet et Jean Sanchez, renvoyée en commission le 12 mars 2008, intitulée: «La rade en rade» (M-738 A)¹.

Rapport de M^{me} Salika Wenger.

La commission s'est réunie les 15 avril, 3 juin, 17 juin, 2 septembre et 23 septembre 2008, sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys.

Rappel de la motion

Considérant:

- la dernière campagne électorale municipale au cours de laquelle l'ensemble des partis politiques se sont engagés en faveur d'un projet concerté pour la rade, prenant en compte:
 - un meilleur accès au lac,
 - le réaménagement des circulations piétonnes et cyclistes,
 - la nature et l'implantation des édifices,
 - la problématique des installations portuaires;
- le concept du plan lumière;
- la nécessité de réunir les partenaires sécuritaires;
- la suspension des différents groupes de travail traitant du sujet.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter un état de situation des travaux à ce jour;
- de lui indiquer les partenaires et mandataires associés au projet et le fonctionnement de la concertation.

CM. L'idée de cette motion est née en commission après qu'il eut été constaté que les réunions entre la Ville, le Canton et les milieux concernés ne s'organisaient plus. Elle ajoute que la démarche proposée permettrait en outre de s'adresser au Canton. Elle rappelle alors les éléments de réflexion concernant la rade et rappelle que la Ville n'a pas la compétence sur tous les aspects. Elle ajoute que l'urgence à l'égard des candélabres qui a été votée il y a quelque temps relève de

¹ «Mémoire 165^e année»: Développée, 4752.

la prise d'otage et elle regrette qu'il n'y ait pas de concept global de proposé. Elle termine en mentionnant que le but est donc de savoir de quoi il retourne.

CM. Souscrit pleinement à cette déclaration et signale ensuite avoir constaté que le projet de l'OMC posera un énorme problème d'accès au jardin botanique puisqu'il est question de sécuriser le parc Barton.

La présidente mentionne que ce site n'est pas dans le périmètre de la rade.

M^{me} Brunier mentionne alors que «réunir les partenaires sécuritaires» est une terminologie particulière.

CM. Un projet existe afin de réunir les pompiers, les sauveteurs et la police sur le même site. Il remarque que ce projet est toutefois bloqué depuis trois ans.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, de M. Jean-Pierre Zoller, chef de Service du génie civil, et de M. Dominique Matthey, architecte au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

M. Pagani prend la parole et rappelle que le projet relevant de la proposition PR-364 aurait pu aller en votation populaire, ce qui aurait finalement imposé les nouveaux pavillons sur l'ensemble de la rade, au mécontentement de la moitié de la population. Il ajoute avoir voulu rouvrir ce dossier en prenant une responsabilité téméraire mais il pense que cette nouvelle démarche est nécessaire. Il rappelle que la réappropriation de l'eau semble en effet légitime. Il précise que c'est cet aspect qui doit débiter la réflexion, la question des stands de glace pouvant être réglée dans un second temps. Il déclare ensuite que les locataires de l'espace public ne doivent pas avoir de privilèges, raison pour laquelle il espère qu'un consensus sera dégagé. Il termine en mentionnant qu'il appartient maintenant à la commission d'accepter ou de refuser le projet «Pagani» et de retirer le projet précédent.

M. Matthey prend la parole et rappelle que les quais et les promenades étaient jadis libres et que les perspectives sur le lac étaient ouvertes, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il ajoute qu'il en va de même pour le quai marchand des Pâquis qui s'est transformé en parking. Il mentionne que le Jardin anglais est également dénaturé, tout comme le quai des Eaux-Vives qui présente des conteneurs à ordures et des édicules disgracieux. Il évoque ensuite les pavillons actuels et déclare qu'ils bloquent la vue sur le lac. Il remarque en outre que la signalétique de la CGN a été étudiée et qu'il a été demandé à la CGN de revoir son concept. Il

signale encore que les terrasses de ces pavillons sont bordées de palissades permettant de protéger les clients du flux des piétons, et non de la bise. Il remarque que ces palissades créent des espaces où les exploitants se sentent chez eux et déposent nombre d'objets secondaires. Il précise que cela entraîne une occupation disproportionnée. Il mentionne également que l'esthétique de ces lieux est très discutable. Il ajoute que les vues sont masquées et que la déambulation est parfois difficile. Il précise que les perspectives sont également obturées. Il mentionne que les pavillons actuels nuisent donc à la qualité de la rade et qu'il convient de trouver des solutions pour remédier à cette situation tout en conservant des pavillons qui participent à la vie de la rade.

Il expose le nouveau concept qui consiste à libérer la promenade de tout ce qui l'encombre, à déplacer les buvettes au bord de l'eau, et à disposer les petits pavillons (billetteries et souvenirs) en bordure de la promenade, au droit de l'activité qu'ils desservent. Cette systématique permettra aux usagers de se repérer facilement. Il rappelle en outre que la rade présente des configurations très différentes avec des quais hauts et bas, et plus ou moins larges, ce qui signifie qu'il est donc nécessaire de s'adapter. Il explique que le principe est d'agrandir au maximum les zones de promenades et de récupérer les vues. Il précise que les pavillons seraient ainsi déplacés au bord de l'eau sur les quais bas. Il rappelle que la proposition PR-595 prévoit d'aménager les nouveaux lieux et d'y installer les pavillons actuels, de manière adaptée à la configuration des lieux. Il signale que le nouveau type de pavillon serait développé en parallèle afin de remplacer les modèles actuels. Il précise que le pavillon de Baby-Plage ne sera pas déplacé.

M. Megevand intervient et déclare que les raccordements en eau des pavillons ne sont pas conformes selon les SIG. Il ajoute qu'il est donc prévu de remettre en ordre le réseau et les raccordements.

M. Matthey en vient ensuite au site du jet d'eau qui comporte deux pavillons, celui du jet d'eau et le pavillon prototype (bronze). Il montre sur une carte que celui du jet d'eau serait déplacé au bord de l'eau, et que les deux pavillons seraient disposés parallèlement à la rive pour permettre la vente de glaces à l'emporter côté promenade. Il est aussi prévu de poser un pavillon de toilettes publiques sous les arbres, au bord de la route.

M. Matthey en vient ensuite au site du jet d'eau qui comporte deux pavillons. Il montre sur une carte que ces derniers seraient disposés autrement, tout comme les toilettes publiques.

M. Megevand remarque qu'il est nécessaire de faire un raccordement des eaux usées sans pour autant faire de fouille pour le premier pavillon. Quant aux toilettes, il sera également nécessaire de faire le raccord sur le collecteur. Il mentionne qu'une fouille serait tout de même nécessaire pour l'eau du pre-

mier pavillon et des toilettes. Il évoque également l'électricité et déclare que des conduites existantes seraient utilisées en partie. Il précise que ce projet s'élève à 180 000 francs. Il ajoute que le pavillon du quai marchand des Eaux-Vives viendra remplacer le pavillon prototype qui sera abandonné. Il mentionne que le quai marchand n'aura donc plus de pavillon.

M^{me} Giraud signale que des solutions ont donc été trouvées pour chaque site.

M. Matthey explique ensuite que le site du Jardin anglais ne permet pas d'y installer un pavillon avec terrasse, raison pour laquelle il sera disposé entre le jet d'eau et Baby-Plage, à l'emplacement existant sur le quai haut, si l'exploitant souhaite toutefois une terrasse. Il déclare ensuite que les trois pavillons se trouvant vers le débarcadère de la CGN seront repoussés vers l'intérieur du parc, en bordure du flux des piétons. Il précise que des ajouts et des suppressions de pelouse seront nécessaires. Il en vient ensuite à la rotonde du Mont-Blanc expliquant que les buvettes et leur terrasse seront déplacées le long du parapet au bord de l'eau et les petits pavillons (billetteries et souvenirs) en bordure de la promenade, au droit de l'activité qu'ils desservent.

M. Megevand remarque ensuite que les raccords seront plus compliqués puisque le périmètre est plus grand. Il décrit alors le cheminement des différents raccords en indiquant que le coût s'élève à 270 000 francs, soit 1100 francs le mètre linéaire.

M. Matthey ajoute les deux exploitants installés sur le quai promenade entre les rotondes du Mont-Blanc et des Bains des Pâquis seront descendus sur le quai marchand des Pâquis.

M. Megevand signale que des secteurs de ce périmètre sont en pavés et que les distances sont relativement longues, ce qui explique l'importance des coûts, soit 280 000 francs. Il remarque que l'estimation des honoraires des géomètres est faite en fonction des heures de travail.

La présidente demande quel est le statut du parking du quai marchand des Pâquis.

M. Matthey répond que ce parking a 31 places à 6 heures pour les ayants droit, tout en ne possédant pas de système d'identification.

La présidente demande s'il a été dit à l'exploitant qui aurait acheté une tente plus grande que ce n'était pas une bonne idée.

M. Matthey déclare que c'est le Service du domaine public qui peut répondre à cette remarque.

La présidente demande ensuite ce qu'il en est des Services industriels de Genève.

M. Megevand répond que certains exploitants ne sont pas en conformité puisqu'ils utilisent les systèmes d'arrosage.

CM. La suppression du premier pavillon et du pavillon du Jardin anglais a pour conséquence que tout un secteur sera dépourvu de kiosques. Cela ne pose-t-il pas un problème à l'égard de l'offre pour la population?

M. Matthey répond qu'il n'y a pas plus ni moins de pavillons dans le Jardin anglais.

CM. Les exploitants ont-ils donné leur accord pour les nouveaux emplacements?

M. Pagani répond que la situation change et qu'il est nécessaire de trouver des solutions. Il ajoute que le seul point délicat relève de la zone de sécurité pour les fêtes de Genève. Il précise que la rocade qui est proposée semble en l'occurrence judicieuse. M. Pagani explique aussi qu'une expertise est en cours pour les toilettes. Il remarque que la commission devra donner son avis à cet égard. Il ajoute qu'il sera ainsi nécessaire de travailler au coup par coup pour ces toilettes.

CM. Qu'en est-il des cabanes de pêcheurs et du centre sécuritaire?

M. Matthey répond que ce dossier est dans les mains du Département des institutions; de plus, la distance entre les nouvelles terrasses et le bord de l'eau est variable. Il restera un espace pour déambuler au bord de l'eau.

CM. Evoque alors le site du monument national et rappelle que la Ville avait accepté l'agrandissement de la Potinière à condition que le glacier soit supprimé.

M. Matthey répond qu'il ne s'agit pas d'un glacier mais des deux kiosques de souvenirs et de la billetterie de la CGN déjà présents.

CM. Existe-t-il un risque d'inondation si les terrasses sont plus proches du lac?

M. Matthey répond par la négative.

M. Pagani signale alors avoir écrit à l'AGESL afin de confirmer la collaboration qui sera faite. Il ajoute qu'il n'acceptera pas de donner aux exploitants plus de privilèges qu'aux autres utilisateurs du domaine public.

Audition de M. Jean-Michel Caillat, président de l'Association suisse romande des professionnels du nautisme, et de M. Patrick Eperon, secrétaire de l'Association suisse romande des professionnels du nautisme, de MM. René Odier et Jean Psaros, membres de l'Association suisse romande des professionnels du nautisme

M. Caillat prend la parole et remercie la commission pour son ouverture. Il déclare alors que son association est en faveur du réaménagement de la rade mais

que les modalités d'application posent quelques problèmes. Il précise qu'il s'agit surtout des accès routiers aux chantiers navals qui posent problème.

M. Eperon remarque que l'association se demande ce qu'il en est du remplacement des activités sur les quais. Il ajoute que le réaménagement du quai marchand des Eaux-Vives inquiète tout particulièrement les utilisateurs actuels. Il se demande également quel est le planning et les nuisances entraînées par les fouilles qui sont envisagées.

M. Caillat ajoute que la zone en question débute au Jardin anglais et va jusqu'à la digue du jet d'eau, une zone où se concentre toute l'activité d'entretien des bateaux. Il précise qu'il n'y a pas de problème pour les quais des Pâquis. Il signale ensuite qu'il semblerait que le glacier de la Pierre du Niton viendrait s'installer vers la Neptune, ce qui pose un problème de sécurité puisque les convois passent par cet endroit. Il remarque encore que l'association est ouverte à un déplacement de toute cette zone vers un autre site, comme le Vengeron par exemple.

La présidente signale que la commission retransmettra les questions à qui de droit. Elle mentionne ensuite qu'il n'y aura pas de glacier sur le quai marchand des Eaux-Vives. Elle ajoute qu'il y aura par contre des kiosques du côté du quai marchand des Pâquis.

CM. Quelles relations entre le Canton et la Ville?

M. Caillat. Les relations concernaient plutôt la sécurité et le trafic. Des rapports ont également eu lieu avec M. Hediger en son temps, ainsi qu'avec la Capitainerie cantonale et la commission des ports.

M. Caillat. Le Vengeron est un vieux dossier mais il remarque qu'aucun projet n'est en cours. Il rappelle toutefois que l'Etat est propriétaire de ces terrains.

M. Caillat. D'autres communes dans le canton n'ont pas été contactées dans le but d'abriter des activités sur un nouveau site car presque tout le pourtour du lac appartient à des privés. Il précise en outre qu'une partie des activités se déroule à Versoix. Il déclare encore que la plupart des bateaux se trouvent vers la ville et il répète que le Vengeron serait un lieu idéal.

M. Odier remarque qu'il y aurait également le pavillon de Ruth qui serait envisageable mais il doute que les riverains soient d'accord.

CM. Ont-ils eu des résultats de la part des autorités?

M. Caillat répond que c'est le cas sur un certain nombre de demandes mais pas sur une délocalisation. Il rappelle ensuite que la Nautique va s'agrandir et qu'il serait envisageable de prendre le train en marche.

CM. L'association est d'accord de tout déplacer, même la grue.

M. Caillat acquiesce mais il mentionne qu'il est important de trouver des solutions de remplacement.

M. Odier remarque par ailleurs que les gens aiment se promener pour voir ces activités. Il ajoute qu'il y a également des manifestations nautiques à prendre en compte, d'autant plus que le lac est très attractif pour les régates.

M. Caillat pense qu'il serait nécessaire de développer ce point. La commission étudie un déplacement de ces activités. Il ajoute que la cohabitation avec les autres utilisateurs devient en outre de plus en plus difficile sur l'emplacement actuel.

Audition de M. R. Riat, M. Ph. Schroeter, M^{me} S. Roulin et M. G. Urben, représentants AGESL (exploitants-glaciers)

M. Riat prend la parole et déclare que M. Pagani a envoyé un fax le matin même, un fax qui comporte des informations exactes mais également des mensonges. Il rappelle alors la motion 1734 du Grand Conseil du 21 décembre 2007, une motion qui a été renvoyée au Conseil d'Etat. Il mentionne, à l'égard de la motion municipale, que de nombreux contacts ont été pris avec M. Pagani et M. Maudet dès l'été 2007. Il signale, cela étant, que les déplacements des pavillons ne semblent pas encore avoir été arrêtés. Il déclare ensuite que les utilisateurs sont confrontés à trois départements différents, ce qui n'est évidemment pas fait pour les rassurer. Il évoque ensuite les nouveaux pavillons et mentionne que le modèle laisse sceptique plus d'une personne. Il répète que le flou autour de ce projet est très important et très inquiétant. Il pense que la Ville confond la notion de concertation avec la notion d'information, et que la table ronde qui a été proposée n'a pas vu de suite de la part de M. Pagani. Il a l'impression en fin de compte que la Ville fera ce qu'elle souhaite et qu'elle ne tiendra pas compte des remarques du Conseil municipal.

M. Urben mentionne ensuite que l'on ne peut être que favorable au déplacement des pavillons au bord de l'eau. Il précise cependant qu'il n'y en aurait que trois, les autres étant déplacés seulement de quelques dizaines de mètres. Il aimerait savoir en l'occurrence quelles seront les places que les exploitants occuperont, notamment les exploitants de ces trois sites déplacés au bord de l'eau. Il regrette donc de ne pas avoir plus de précisions pour le moment. Il signale ensuite que le problème des autocars risque d'apparaître tôt ou tard et il pense que le quai marchand des Pâquis devrait être complètement piéton. Il se demande encore ce qu'il en sera des deux manèges. Il évoque ensuite le problème de conflit entre les pavillons et la période d'hivernage des bateaux, puisque le quai marchand est utilisé à cette fin. Il signale également que la gestion du terrain est un problème

puisque la Ville et le Canton sont les deux entités en charge. Il pense en outre que l'AGESL devrait pouvoir participer à la conception des édicules.

M. Riat. Le déplacement au bord de l'eau est une proposition qui a été acceptée. Il ajoute qu'il avait été suggéré de réaliser un partenariat public-privé mais que cette démarche n'a pas été retenue. Il rappelle ensuite que depuis 2002, les exploitants ont reçu l'information de ne plus investir d'argent dans leur matériel et il craint que la dégradation progressive et inéluctable des pavillons entraîne une réaction de la part de la Ville. Un partenariat public-privé serait une bonne chose. Il ajoute qu'il serait en outre nécessaire de laisser un peu de temps à quelques exploitants mais il remarque qu'il serait envisageable d'en réduire le nombre. Il rappelle par ailleurs que les exploitants avaient proposé des plans pour un nouveau pavillon, mais il mentionne que ce projet n'a pas eu de suite de la part de la Ville.

M. Urben pense également que le déplacement des pavillons serait une bonne chose. Il ajoute qu'il serait toutefois nécessaire que les utilisateurs aient la propriété, du moins partiellement, des nouveaux pavillons. Il précise que les exploitants n'ont pas confiance en la Ville qui propose d'entretenir elle-même ces pavillons. Il évoque à cet égard la «ferrazinette» qui n'a pas été entretenue et qui, en deux ans, se retrouve dans un état bien plus délabré que certains pavillons vieux d'une quinzaine d'années.

CM. Les exploitants n'entretiendront donc pas ces pavillons s'ils en étaient locataires?

M. Urben répond par la négative en rappelant que l'entretien est très onéreux. Il ajoute que le simple déplacement des pavillons coûte cher. Il précise être certain que le déplacement de la «ferrazinette» a coûté bien plus cher que le déplacement d'un pavillon opéré par son exploitant. Il craint en outre que les potentiels locataires se contentent d'un matériel basique.

CM. Le Conseil administratif entend retirer sa propre proposition et elle mentionne que les remarques des exploitants semblent avoir été prises en compte. Elle ne comprend donc pas le sentiment des exploitants à l'égard du Conseil administratif.

M. Riat répond que la recommandation du Conseil municipal au Conseil administratif de ne faire qu'un avant-projet et de prendre contact avec les utilisateurs n'a pas été suivie par le Conseil administratif. Il ajoute que la «ferrazinette» s'est révélée inappropriée pour les lieux malgré toutes les remarques qui avaient été émises. Il termine en mentionnant que les architectes de M. Ferrazino les avaient traités avec une telle arrogance qu'ils refusent à présent de traiter avec eux. Il craint en fin de compte que le Conseil municipal ne se fasse promener par le Conseil administratif une nouvelle fois.

CM. Un exploitant aurait acheté l'année passée une nouvelle tente très importante.

M. Riat répond avoir appris incidemment ce fait mais il se demande ce que les exploitants sont censés faire lorsque leur tente tombe en morceaux et que la Ville leur interdit de nouveaux investissements. Il répète ne plus avoir confiance dans le Conseil administratif, à l'exception de M. Maudet qui a la correction de répondre.

M. Riat précise que M. Hediger avait promis que les exploitants n'arrêteraient pas leur activité. Il ajoute qu'il semblerait qu'il existe une liste d'attente secrète à l'égard de ces exploitations.

CM. Le matériel actuel ne semble pas correspondre avec les principes du développement durable.

M. Urben répond que les autorisations de six mois à titre précaire ne permettent pas d'acquérir du matériel plus écologique.

CM. Les exploitants n'ont donc pas le droit de faire d'investissement? Les frigos qui se trouvent derrière les pavillons sont une obligation: seront-ils contrôlés?

M. Riat répond que c'est la Ville qui doit exercer cette surveillance. Il rappelle alors que la Potinière, lorsqu'elle fonctionne bien, installe aussi des frigos à l'extérieur. Il ne croit pas que la Ville montre l'exemple dans ce cas.

CM. Les autorisations des exploitants sont-elles à durée limitée?

M. Urben répond par la négative et mentionne qu'il est nécessaire de redemander les autorisations tous les six mois. Il n'y a jamais eu de refus mais il arrive que l'autorisation arrive la veille de l'ouverture.

CM. Tous les exploitants appartiennent-ils à l'AGESL?

M. Urben répond qu'un exploitant du Jardin anglais ainsi qu'un loueur de bateaux n'appartiennent pas à l'association.

CM. Etonné par le traitement que le Conseil administratif réserve aux exploitants, il se demande si ces derniers ont déjà pensé à faire une pétition.

M. Riat acquiesce en déclarant qu'elle a été envoyée au Conseil administratif ainsi qu'au Conseil municipal. Il pense en l'occurrence que ce dernier a classé cette pétition. Il ajoute que le Conseil administratif n'a quant à lui jamais donné de réponse. Il déclare alors qu'il enverra à la commission les différents documents inhérents à ce dossier. Il signale encore qu'une séance s'est déroulée avec M. Brühlhart afin de trouver un terrain d'entente sur le mobilier qui sera installé.

Attention: Cet objet étant largement réalisé, il ne nous a pas semblé important de retransmettre toutes les discussions de la commission. Celles et ceux qui aimeraient plus de détails sont invités à se rendre sur le site de la Ville où ils trouveront toutes les notes de séances concernant cet objet.

Amendements proposés pour la M-738:

Invite 2: «d'inviter le Conseil d'Etat à aller de l'avant sur le projet du poste réunissant les partenaires sécuritaires».

Invite 3: «de tenir le Conseil municipal informé, au moins deux fois par an, de la collaboration entre les différents partenaires et de l'état d'avancement des projets».

Vote:

La motion M-738 ainsi amendée est votée à l'unanimité des présents (3 S, 3 Ve, 2 AGT, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter un état de situation des travaux à ce jour;
- d'inviter le Conseil d'Etat à aller de l'avant sur le projet du poste réunissant les partenaires sécuritaires;
- de tenir le Conseil municipal informé, au moins deux fois par an, de la collaboration entre les différents partenaires et de l'état d'avancement des projets.

22.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 22 avril 2008 de M^{mes} Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, Marie Chappuis, Anne-Marie Gisler, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Salika Wenger, MM. Jean Sanchez, Alpha Dramé, Pascal Rubeli, Olivier Tauxe et Pierre Rumo, renvoyée en commission le 23 avril 2008, intitulée: «Déplacement des activités portuaires: il est temps de faire des propositions» (M-790 A)¹.

Rapport de M^{me} Diana Duarte Rizzolio.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie le 3 juin 2008, sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys, et les 17 juin, 2 et 23 septembre

¹ «Mémorial 165^e année»: Développée, 5272.

2008, sous la présidence de M^{me} Anne-Marie Gisler, pour étudier cette motion. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier.

Cette motion a été renvoyée en urgence en commission le 23 avril 2008, car la motion M-738 «La rade en rade» et les propositions du Conseil administratif PR-595 «Equiperment des nouveaux sites d'implantation des pavillons de la rade» et PR-598 «Annulation de la proposition PR-364 – pourtour de la rade» en relation avec l'aménagement de la rade y étaient à l'étude.

Seuls les extraits d'auditions en rapport avec le déplacement des activités portuaires sont présentés dans ce rapport.

Rappel de la motion

Considérant que:

- l'inadéquation des activités portuaires sur le quai marchand de la rade de Genève avec la fréquentation du public et le tourisme;
- le danger que représentent ces activités dès lors que le chantier demeure accessible au public;
- le souhait de permettre une meilleure accessibilité au lac et de diminuer le trafic occasionné par les convois déplaçant les bateaux;
- la volonté des professionnels de trouver une solution satisfaisante pour le déplacement de leurs activités;
- les différents projets et motions actuellement à l'étude devant la commission de l'aménagement et de l'environnement,
le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- saisir les autorités cantonales pour trouver une solution pour le déplacement des activités portuaires, notamment en étudiant la possibilité d'un tel déplacement sur le site du Vengeron ou dans le cadre des travaux d'extension de la Société nautique de Genève;
- tenir le Conseil municipal informé de l'avancée des discussions et des différentes propositions étudiées.

Préambule

Cette motion a été rédigée par plusieurs membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement à la suite de l'audition de membres de l'Association suisse romande des professionnels du nautisme (ASRPN), qui travaillent sur les quais. Lors de leur audition, le 15 avril 2008, ils ont relevé que le quai marchand des Eaux-Vives, où la cohabitation avec les autres utilisateurs devient de plus en plus difficile, pose des problèmes de sécurité.

Le but de la motion n'est pas de déplacer l'ensemble des bateaux et ainsi de priver la rade de ses bateaux, mais d'étudier la possibilité de déplacer certaines des activités portuaires qui, aujourd'hui, posent notamment des problèmes de sécurité lorsque les quais sont très fréquentés.

Séance du 3 juin 2008

*Audition de M. Michel Mooijmann, responsable des dépôts – région Ouest, Imp-
lenia Constructions SA*

M. Mooijmann explique que sa société utilise depuis une cinquantaine d'années une partie du stationnement sur le quai pour ses activités sur le lac Léman (travaux d'enrochement, conduite-refroidissement de bureaux, aménagement de ports, etc.). Il précise que les travaux lacustres sont importants à Genève et que la surface utilisée est approximativement de 1000 à 3000 m². M. Mooijmann ajoute que cette surface est indispensable à ces activités, bien que l'emplacement puisse changer.

Un commissaire déclare que la commission imaginait que ces activités pourraient être déplacées, soit dans la zone du Vengeron, soit dans la zone portuaire de la Nautique. M. Mooijmann répond que la réflexion est maintenant relativement ancienne. Il mentionne que l'idée était de déplacer ces activités dans la future extension de la Nautique ou au début du quai de Cologny, après la Belotte.

Le commissaire demande ensuite si des installations sont nécessaires à terre. M. Mooijmann répond que l'idée est de créer un ponton et une estacade afin d'avoir une activité cachée.

Une commissaire demande quelles seraient les conditions générales d'un site pour accueillir ces activités. Elle se demande en outre quel serait le coût de ces aménagements. M. Mooijmann répond qu'il faut un lieu facilement accessible. Il précise que des aménagements routiers seraient en l'occurrence nécessaires à la Belotte, puisque pour le moment la seule solution pour entrer dans ce port, en venant de la ville, est de faire demi-tour à la Pallanterie. Il rappelle en outre que la traversée de Vésenaz en tranchée couverte permettra peut-être de faire un tourner à gauche. Le déplacement de toutes les activités a été estimé à 1,2 million à 1,5 million de francs.

Une commissaire demande si sa société loue l'emplacement actuel. M. Mooijmann répond qu'un loyer est payé tant pour le conteneur à terre que pour l'usage sur le lac. Il précise qu'il s'agit d'une redevance payée à l'Etat.

Une commissaire remarque que l'emplacement actuel sert également d'étape pour d'autres chantiers se déroulant au centre-ville. M. Mooijmann répond par la négative en mentionnant que les réfections de conduites se déroulent dans le lac. L'entreprise intervient côté lac.

Un commissaire signale que la grue serait également déplacée, dans l'hypothèse d'un déménagement. Il se demande en l'occurrence si des contacts ont été pris avec les autres usagers. M. Mooijmann répond bien connaître cette grue qui fonctionne pour les privés qui veulent mettre un bateau à l'eau. D'autres grues existent aux Pâquis et à la Nautique et sont surchargées. Il mentionne que la question d'un déplacement n'a pas été abordée avec les autres usagers. Il doute cependant qu'un nautisme de plaisance soit bien adapté au Vengeron. Il signale qu'il existe un problème de vents. La Belotte est protégée de la bise mais pas du vent, raison pour laquelle il sera sans doute nécessaire de créer un enrochement.

Une commissaire demande combien de temps nécessiteraient ces travaux et le déménagement. Elle se demande par ailleurs qui paierait ces aménagements. M. Mooijmann répond que la question n'a pas encore été examinée. Il pense cependant que ces travaux pourraient se faire en un hiver et le déménagement en un à deux mois. Il ne sait pas qui participerait financièrement à ce projet.

Audition de M. Alec Tournier, secrétaire général de la Société Nautique de Genève, et de M. Gérard Devaud, ancien président de la Société Nautique de Genève et membre actif de la commission chargée de l'agrandissement du port

M. Devaud présente le projet d'agrandissement du port qui comptera 400 places de plus, soit au total 1000 places (projet présenté dans le *GHI* du 15 novembre 2007). Il mentionne que le projet d'extension propose en outre une plage, comme à l'origine (en 1933 plage naturelle), ce qui représenterait une protection pour le port. Il précise que les Mouettes genevoises ont été rapprochées afin de répondre à la demande de M. Cramer. Il signale également qu'un site pour les pêcheurs serait aménagé et que quelques éléments sont gagnés pour l'école de voile.

M. Devaud remarque que l'Etat a demandé une nouvelle extension pour 200 bateaux de plus, lesquels seraient transférés de la rade. Il mentionne que ce nouveau projet est en cours d'étude. M. Tournier signale encore que la morphologie du projet provient d'une étude menée par l'EPFL et qui portait sur les effets de la bise et des vagues. M. Devaud précise qu'un petit port sera également aménagé au nord du site pour les régates d'été.

Un commissaire demande si le déplacement des entreprises lacustres de la rade a été inséré dans la demande de l'Etat. M. Devaud répond qu'il semblerait que ces entreprises seront implantées au bas de la rampe de Vésenaz. Il ajoute que les travaux sont d'ailleurs presque terminés.

Une commissaire signale que les chantiers navals imaginaient être potentiellement intégrés dans l'extension. M. Tournier répond qu'il est nécessaire de différencier les chantiers navals et les entreprises lacustres. Il rappelle que quelques chantiers navals sont déjà sur le site. M. Devaud ajoute que rien n'a encore été arrêté à ce sujet pour le moment.

Une commissaire (bien informée!) demande ensuite s'ils connaissent le projet de l'Etat pour élargir le quai de 30 à 40 mètres avec les déblais du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse). M. Devaud répond n'avoir rien entendu de plus que la commissaire. Il ajoute que cet aspect échappe à leur vision.

Une commissaire demande avec quel service de l'Etat ils sont en relation. M. Devaud répond avec le garde-port cantonal (que la commission auditionnera lors d'une prochaine séance).

Une commissaire libérale mentionne ensuite que les informations provenant des entités publiques ne sont pas claires. Elle se demande quelle serait la possibilité d'accueil des entreprises et des chantiers navals dans le cadre de l'extension. M. Devaud répond qu'il est possible d'imaginer des aménagements en aval, dans la zone de tranquillité créée par le port.

M. Tournier mentionne qu'il est nécessaire de se rendre compte que l'extension de la Nautique protégera une bonne partie du périmètre.

Une commissaire demande si le bric-à-brac des chantiers navals ne déplaira pas aux membres de la Nautique. M. Devaud répond par la négative en mentionnant que ces chantiers se situeraient dans le périmètre de la Nautique et non sur le site même. M. Tournier ajoute que le terrain de la Nautique est très restreint et que l'esplanade Alinghi appartient au domaine public. M. Devaud pense que le site en aval de la Nautique serait pertinent pour les chantiers navals, les dériveurs et les entreprises lacustres. Il pense que cela aurait du sens.

Une commissaire demande ensuite si un droit de superficie lacustre existe. M. Devaud répond qu'il s'agit d'une concession et que la redevance est calculée en fonction de la capacité.

Séance du 17 juin 2008

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics

M. Maudet déclare que des divergences de vues assez profondes se sont révélées entre l'Etat et la Ville. Il rappelle que la maîtrise du sol est partagée entre ces deux entités et que la proximité immédiate de l'eau est contrôlée par le Canton. Il ajoute que M. Cramer considère comme normale la multiplicité d'activités autour de la rade, ce qui n'est pas la vision de la Ville. Cette dernière a dès lors pris quelques mesures sur son domaine public, notamment en déplaçant des conteurs et en prenant contact avec les associations de propriétaires de bateaux. Il évoque ensuite les épaves de bateaux qui se trouvent notamment sur le quai Gustave-Ador et il rappelle qu'elles se trouvent sur le domaine public de la Ville qui a

été cédé à l'Etat dans les années 1970. Il précise qu'il était sans doute considéré à cette époque comme logique de donner la gestion de la proximité de l'eau à l'Etat. Cependant, une convention est révocable et la Ville aurait pu reprendre ces terrains. Une série de servitudes liées aux estacades empêchent cette démarche et le Conseil d'Etat semble à présent enclin à faire de l'ordre sur les quais. Il a ainsi été possible de déplacer la zone de délestage des cars. Les bonnes dispositions du Canton permettent donc d'envisager une autre démarche que la dénonciation de la convention. Les grues marchandes seront déplacées et le hangar pour les Mouettes débarrassé à la fin de l'année. Les grues soulevant les bateaux ne pourront guère être déplacées pour le moment. M. Pizzoferrato ajoute que la circulation a également été modifiée afin de rendre l'espace plus attrayant, grâce notamment à des bornes rétractables.

Une commissaire demande où iront les Mouettes. M. Maudet répond qu'il fait référence uniquement à un hangar dans un état déplorable se trouvant sur le quai Gustave-Ador.

Une commissaire demande quelle est l'emprise du Canton au bord du lac. M. Pizzoferrato répond que les quais bas sont gérés par l'Etat et les quais hauts par la Ville. Il mentionne cependant que cela dépend des lieux.

Audition de M. Yves Duffey, chef du Service des gardes de l'environnement et de la capitainerie, et de M. Guillaume Zuber, directeur du Service de surveillance des communes

Une commissaire mentionne qu'il semblerait que des démarches soient entreprises pour déplacer certaines activités et elle demande ce que les services peuvent dire à ce sujet.

M. Duffey répond que c'est le Groupe Rade qui s'occupe de cela depuis quelques années. Il mentionne que le Groupe Rade élargi permet d'étudier les grands projets alors que le Groupe Rade restreint traite les dossiers de manière opérationnelle. Toutes les activités ont par exemple été fichées et ont fait l'objet de mesures comme l'installation de bornes à l'entrée des chantiers navals, ce qui permet de limiter le nombre de véhicules sur le quai marchand. Il ajoute qu'une rampe de mise à l'eau a été construite au bas de la rampe de Vésenaz afin de permettre aux privés de mettre leur embarcation à l'eau en dehors des Eaux-Vives. Les conteneurs ont été revus afin d'unifier leur aspect, et un quai de chargement a été construit au bas de la rampe de Vésenaz. Le Vengeron et le port de Corsier voient également des projets qui ressortent peu à peu des cartons. Il précise que le bâtiment des Mouettes sera détruit l'année prochaine, mais il mentionne que tout ne pourra pas être supprimé du périmètre de la rade.

Une commissaire demande si le hangar pour les Mouettes qui va être détruit est bien une centrale photovoltaïque. M. Duffey acquiesce. Il mentionne ensuite que la partie chantier naval Swiss Boat sera sans doute déplacée à Corsier port.

La commissaire remarque que le Vengeron ne semble pas un endroit idéal en raison de sa disposition. M. Duffey répond que le projet qui est envisagé sur ce site est plus modeste que ce qui avait été projeté jadis. Il est question d'y construire un enrochement ainsi que des estacades pour environ 200 places.

Une commissaire demande ensuite quelle est la position de l'Etat sur cette problématique. M. Duffey répond que l'idée est de rendre le quai marchand des Eaux-Vives à la population tant au niveau de la sécurité que de la vue et de la circulation.

La commissaire demande qui prendra en charge le coût inhérent au déplacement de ces activités. M. Duffey répond que tout ce qui se trouve sur le domaine public relève de l'Etat. Il mentionne encore que les flous qui existaient depuis de nombreuses années sont systématiquement éclaircis.

La commissaire remarque alors que le Groupe Rade a été abandonné quelques années. M. Duffey répond qu'il a été ranimé il y a deux ans. Il signale ensuite que la collaboration entre l'Etat et la Ville de Genève se déroule merveilleusement bien.

Une commissaire demande quels sont les services de la Ville et du Canton qui figurent dans le Groupe Rade. M. Duffey répond qu'il y a la Sécurité, l'Aménagement, la Voirie, le SEVE, les Monuments et sites ainsi que le Génie civil.

Une commissaire demande ensuite ce qu'il en est du parking se trouvant sur le quai des Pâquis. M. Duffey répond que les emplacements seront réservés et marqués au sol et que l'hivernage des bateaux (15 octobre–15 mai) sera concentré aux Pâquis, au niveau de l'actuel parking. La commissaire demande encore si les bateaux hivernés seront déplacés sur l'extension prévue à la Nautique. M. Duffey répond par la négative en déclarant que le transport d'un bateau est très onéreux.

Séance du 2 septembre 2008

Audition de M. Thierry Lavalley, Société des hôteliers de Genève.

M. Lavalley rappelle que les hôteliers ont toujours demandé un projet global sur la rade. Il ajoute que ce projet serait nécessaire pour réaliser des propositions concrètes. Il précise que les hôteliers sont très intéressés par le sujet et sont eux-mêmes prêts à participer financièrement. Il remarque qu'il serait toutefois nécessaire de connaître les enjeux et l'orientation du projet pour ce faire.

Une commissaire demande ce que les hôteliers pensent du déplacement des activités portuaires. M. Lavalley répond qu'il n'y a pas d'hôtels de ce côté de la rade. Il pense, cela étant, qu'il est nécessaire de définir un concept global en trouvant une solution pour les activités portuaires même si ces dernières ne représentent pas une priorité pour les hôteliers.

Séance du 23 septembre 2008

Audition de M. Pierre Perroud, chef du secteur entretien et transformations, Office des bâtiments, Département des constructions et des technologies de l'information

M. Perroud, lors de son audition, précise que son service est concerné par le bâtiment sécurité Rade qui regroupe plusieurs services. Il rappelle que ce projet a maintenant plusieurs années. Il explique que le bureau BMV a été mandaté, d'entente avec la Ville, pour faire une étude de faisabilité. Il remarque encore que toutes les demandes ont pu être intégrées. Il évoque les services d'urgence en mentionnant qu'un accès indépendant leur a été prévu. Il explique ensuite que le projet envisage la démolition du pavillon actuel et une reconstruction complète. Le projet est estimé à 6,5 millions de francs, mais est pour le moment au point mort car, s'il a obtenu l'aval des départements, il doit encore être présenté au Conseil d'Etat. M. Muller doit se pencher sur ce dossier afin de l'introduire auprès du Conseil d'Etat. Il signale ensuite que le travail s'est déroulé par le biais d'un groupe de travail qui a défini que la situation du pavillon actuel est optimale pour les sauvetages dans la rade. Ce projet n'appartient pas aux projets de lois déposés cet automne, ce qui signifie qu'il ne pourra pas débiter avant 2010. Il mentionne encore que de nombreux contacts ont eu lieu avec la Commission des monuments, de la nature et des sites pour l'intégration du bâtiment dans la rade.

Une commissaire demande si des contacts ont été pris avec les chantiers navals. M. Perroud répond par la négative.

Discussion finale

Le groupe A gauche toute! déclare que la rade est effectivement en rade, mais que de nombreuses choses se sont toutefois déroulées. La motion M-790 propose quelques pistes. Le groupe demeure inquiet au vu des délais et de l'urgence et constate que chacun travaille dans son coin et que les retards semblent être une conséquence. Le groupe votera cette motion.

Les socialistes remarquent que le déménagement des activités portuaires semble avoir commencé et que des sites et activités précises ont été cités en commission. Cette motion demande des adaptations.

La présidente et les libéraux acquiescent et proposent d'ajouter une seconde invite et de modifier la dernière invite.

Votes de la commission

Une deuxième invite et une modification de la troisième invite sont proposées:

- rajouter une deuxième invite: «faire un état des projets et des travaux à ce jour»;
- modifier la troisième invite: «tenir le Conseil municipal informé, au moins deux fois par an, de la collaboration entre les différents partenaires et de l'état d'avancement des projets».

Ces amendements sont acceptés à l'unanimité.

Mise au vote, la motion M-790 amendée est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- saisir les autorités cantonales pour trouver une solution pour le déplacement des activités portuaires, notamment en étudiant la possibilité d'un tel déplacement sur le site du Vengeron ou dans le cadre des travaux d'extension de la Société nautique de Genève;
- faire un état des projets et des travaux à ce jour;
- tenir le Conseil municipal informé, au moins deux fois par an, de la collaboration entre les différents partenaires et de l'état d'avancement des projets.

La parole n'étant pas demandée, les amendements de la commission concernant la motion M-738 sont mis aux voix; ils sont acceptés par 46 oui contre 9 non (2 abstentions).

Mise aux voix, la motion M-738 amendée est acceptée par 39 oui contre 9 non (8 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter un état de situation des travaux à ce jour;
- d'inviter le Conseil d'Etat à aller de l'avant sur le projet du poste réunissant les partenaires sécuritaires;
- de tenir le Conseil municipal informé, au moins deux fois par an, de la collaboration entre les différents partenaires et de l'état d'avancement des projets.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Mis aux voix, les amendements de la commission concernant la motion M-790 sont acceptés par 54 oui contre 1 non (3 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 46 oui contre 6 non (3 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- saisir les autorités cantonales pour trouver une solution pour le déplacement des activités portuaires, notamment en étudiant la possibilité d'un tel déplacement sur le site du Vengeron ou dans le cadre des travaux d'extension de la Société nautique de Genève;
- faire un état des projets et des travaux à ce jour;
- tenir le Conseil municipal informé, au moins deux fois par an, de la collaboration entre les différents partenaires et de l'état d'avancement des projets.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

23. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 septembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 350 000 francs destiné à l'étude des travaux de sécurisation, de mise en conformité et de rénovation de l'enveloppe des ateliers d'artistes situés au 20, avenue Giuseppe-Motta, parcelle N° 3027, feuille N° 26, commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-737 A)¹.

Rapport de M. Marc Dalphin.

La commission s'est réunie les 17 mars 2010, 8 décembre 2010, 2 mars 2011 et 4 avril 2011 sous les présidences de M^{me} Maria Perez et de M. Alexandre Wisard. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz.

Préambule

Mai 2000: première occupation par l'association Mottattom des anciennes écuries et halle industrielle attenante situées au 20, avenue Giuseppe-Motta. Un bail temporaire a été accordé à l'association à compter du 1^{er} décembre 2004, puis reconduit le 28 novembre 2008 pour une durée d'une année, soit échéant le 31 décembre 2009.

14 mars 2001: envoi de la pétition P-43 «Pour que vive Mottattom» à la commission des pétitions. Le collectif Mottattom désire obtenir de la Ville un bail de cinq ans, renouvelable, et exprime sa volonté d'organiser des réunions publiques.

Mai 2001: incendie dans les ateliers. La Ville réalise des travaux de remise en état de la structure, comprenant une nouvelle installation de chauffage et d'électricité.

14 mars 2003: obtention de l'autorisation de construire APA 21392-6 pour une mise en conformité des locaux permettant ainsi de recevoir du public.

Séance du 17 mars 2010

Assistent à la séance M. Philippe Meylan, chef du Service municipal des bâtiments (BAT), et M^{me} Céline Douadi, architecte, responsable de projet (BAT)

M. Meylan prie la commission d'excuser l'absence de M. Rémy Pagani, qui a été retardé.

¹ «Mémoire 167^e année»: Proposition, 1830.

M. Meylan explique que la proposition PR-737 vise à mener une étude préalable qui permettra de définir la stratégie d'intervention à mettre en œuvre sur le bâtiment du 20, avenue Giuseppe-Motta. Il rappelle que ce bâtiment est composé de logements situés au-dessus du porche d'une ancienne écurie et d'une halle industrielle.

En 2000, cette dernière et les écuries ont été investies par les artistes de l'association Mottattom qui, depuis 2004, y bénéficient d'un bail temporaire. Le bâtiment a aussi été marqué par un incendie, survenu en 2001. Une autorisation de construire pour des travaux de mise en conformité des locaux permettant d'accueillir du public a été délivrée en 2003.

M. Meylan précise que la réalisation de ces travaux est conditionnée à l'acceptation par le Conseil d'Etat de la modification du plan localisé de quartier (PLQ) N° 28748-215 du 30 octobre 1996, que vient de solliciter le Service municipal d'urbanisme. Si les modifications demandées sont acceptées, le porche et les logements du dessus seront conservés, les écuries seront transformées en ateliers d'artistes, alors que l'ancienne halle industrielle sera démolie.

M. Meylan présente brièvement les travaux à évaluer dans le cadre du crédit d'étude. Il s'agira surtout de travaux de mise en conformité qui concernent l'enveloppe du bâtiment, sa sécurité, les installations électriques et sanitaires. La rénovation de l'enveloppe devrait comprendre notamment le remplacement de la grande verrière de la toiture, qui éclaire l'allée centrale des anciennes écuries. Les travaux de mise en conformité des installations techniques et de sécurité, requises dans l'autorisation de construire de 2003, prévoient la création de sorties de secours, de trappes de désenfumage et un éclairage de secours, un réseau de sprinklers, des sanitaires supplémentaires et un système de ventilation, dont il reste encore à étudier s'il s'agira de double-flux ou d'un autre système.

Questions et réponses

Un commissaire souhaiterait savoir quelles mesures sont prévues si la modification du PLQ n'est pas acceptée. M. Meylan répond qu'à sa connaissance tout a été fait pour que les modifications soient approuvées. Il explique que le Service d'urbanisme a procédé pas à pas avec les services de l'Etat avant de déposer sa demande.

Une commissaire rappelle que plusieurs propositions ont circulé sur le périmètre de Giuseppe-Motta 20. Elle souhaiterait faire un point de situation. Elle demande si la commission de l'aménagement s'est déjà prononcée sur la modification du PLQ. M. Meylan l'ignore.

Une commissaire souhaiterait savoir si l'incendie de 2001 était d'origine criminelle. M. Meylan prend note de la question et se renseignera.

N.B. du rapporteur: renseignements pris auprès des personnes concernées, il semblerait que l'incendie est dû à un accident.

Séance du 8 décembre 2010

Le président prie une commissaire, qui a présidé la commission pendant la 168^e année de législature, de faire un point sur la situation de l'étude de la proposition PR-737.

La commissaire explique que, suite à l'audition de M. Philippe Meylan, chef du BAT, la commission des travaux et des constructions a décidé de demander au Conseil administratif la convention qui lie la Ville à l'association Fédération Mottattom. La commission a décidé en outre, après réception de ce document, d'organiser une visite des lieux et d'auditionner des représentants de l'association.

Le président informe la commission qu'il a reçu ce jour la convention attendue.

Une commissaire signale que la rénovation du site de Mottattom était conditionnée à un plan localisé de quartier (PLQ) qui a été modifié récemment par le Conseil municipal. Le président comprend qu'il faudra peut-être relire la proposition PR-737 à la lumière du nouveau PLQ. Une commissaire suggère que le département des constructions et de l'aménagement revienne à la commission pour exposer la situation et expliquer si le PLQ entraîne la modification de la proposition PR-737.

Le président signale que M. Jean Musy, président de la Fédération Mottattom, a demandé à être auditionné par la commission des travaux et des constructions, après y avoir renoncé dans un premier temps. Il organisera la visite des lieux et l'audition de sorte à ce qu'elles aient lieu le même soir, en janvier prochain.

Séance du 2 mars 2011

Le président A. Wisard est remplacé par M. Dalphin lors de cette séance-visite. La commission siège dans le hall du premier de l'avenue Giuseppe-Motta 20. Les membres de la commission sont accueillis par M. Jean Musy, président de la Fédération Mottattom, M^{me} Estelle Germain, permanente administrative de Mottattom, et par M. Morten Gisselbaek, architecte urbaniste consultant de Mottattom.

M. Musy souhaite la bienvenue aux commissaires. Il indique, derrière son dos, la direction de l'aile qu'il est prévu de démolir. Les commissaires siègent donc à l'extrémité de l'ancienne écurie, qui fera l'objet d'une étude en vue de travaux décrite dans la proposition PR-737.

M. Musy donne lecture d'une lettre du conseiller administratif Rémy Pagani datée du 15 novembre 2010, dans laquelle sont résumés les principaux points de la convention passée entre la Fédération Mottattom et la Ville de Genève dans la

perspective de l'étude et des travaux. Dans la lettre, M. Pagani assure la fédération de son soutien et signale que la convention a pour but d'assurer aux associations membres de Mottattom un minimum de garanties quant à leur avenir dans ce lieu. La lettre indique que la Ville considère la Fédération Mottattom comme partenaire unique et unique bénéficiaire des surfaces rénovées et des surfaces nouvelles qui viendront compenser celles perdues dans le cadre de la mise en œuvre du plan localisé de quartier (PLQ) adopté par la municipalité. Un bail associatif sera conclu entre les deux parties avant le début des travaux. En attendant, le contrat de prêt à usage actuellement en vigueur sera reconduit. Les loyers seront calculés suivant la pratique déjà expérimentée au centre artisanal de la rue du Vélodrome.

La lettre assure aussi que la Ville organisera les travaux par étapes de sorte à assurer la continuité des activités de la fédération en ménageant autant de surfaces disponibles que possible. La lettre précise que le programme des travaux prendra en compte le cahier des charges de la Fédération Mottattom, qui figure en annexe dans la convention. Le programme des travaux tiendra compte notamment de la continuité des relations entre les différents espaces actuellement occupés par Mottattom, afin de perpétuer les synergies, et des contraintes liées aux voies de livraisons, à l'accès au public et aux nuisances qui sont induites par les activités de la fédération. M. Musy signale que la préservation de l'ancienne écurie et la question de l'accès du public, mentionnées dans la convention de 2010, constituent des éléments nouveaux par rapport à la situation de 2003.

A propos du public, après avoir donné lecture de la lettre, M. Musy précise qu'il n'est pas question de présenter des spectacles à Mottattom, mais d'assurer la possibilité à des groupes scolaires de suivre des ateliers, et aux artistes de recevoir des visites de groupes restreints de 30 à 40 personnes.

M. Gisselbaek signale que ce point n'est pas très clair dans la convention, mais que la fédération tient à ce qu'il soit intégré dans le mandat d'étude qui sera rédigé en vue des travaux. M. Musy assure que la Fédération Mottattom est prête à participer à l'élaboration des plans. La fédération compte regrouper les plasticiens dans la partie préservée, qui bénéficie d'un maximum de lumière zénithale, mais tient à ce que les besoins des autres métiers représentés soient pris en compte dans les futures surfaces de compensation. Avec la démolition de l'ancienne halle industrielle, deux cabinets sanitaires et le monte-charge seront aussi sacrifiés. La fédération demande expressément que des W.-C. provisoires soient implantés pendant les travaux. Enfin, soucieuse de préserver les synergies existantes, la fédération souhaite que des passages soient aménagés entre l'ancienne écurie et le nouveau bâtiment qui prendra la place de la partie à démolir.

M. Musy distribue aux commissaires le rapport d'activité 2007-2008 de la fédération, en annonçant que le rapport 2009-2010 est en cours de préparation. Il

distribue aussi la brochure «Projet pour un espace de création intégré au quartier Servette/Grand-Pré, 20, avenue Giuseppe-Motta». Il liste les métiers représentés sur le site, dont la peinture, la sculpture, la lutherie, la menuiserie, la serrurerie, la scénographie, le théâtre, le conte, la musique, le graphisme. La fédération assure la continuité et la cohérence de l'ensemble grâce à un comité, qui se réunit une fois par mois, à un bureau et à une permanente.

Questions et réponses

Un commissaire libéral demande à quel prix est estimé le futur loyer. M. Musy répond qu'à titre informel le montant de 200 francs au mètre carré a été avancé.

Une commissaire d'A gauche toute! demande si la salle de répétition, située au premier niveau de l'aile à démolir, est comprise dans le plan de compensation des surfaces. Elle souhaite aussi savoir si le conseiller administratif Patrice Mugny, responsable du département de la culture, a fait des propositions pour assurer la continuité des répétitions pendant les travaux.

M. Musy confirme que la salle de répétition est bien incluse dans leur demande de compensation intégrale des surfaces et des volumes après travaux. Il explique que plus de 150 spectacles ont été répétés depuis trois ans dans la salle de répétition. Cet espace de 400 m² et 5 m de hauteur, dépourvu de piliers, est très apprécié, aussi bien par des compagnies indépendantes que par des institutions. Il explique que, jusqu'à présent, aucune solution de rechange n'a été proposée par le magistrat en charge de la culture. La disparition de cette salle va poser beaucoup de problèmes aux productions théâtrales. Par contre, les autres activités exercées à Mottattom pourront se replier dans des containers installés sur le parking ouvert, à l'arrière de la rue de Grand-Pré.

La même commissaire demande une explication sur l'évolution qui s'est opérée au sujet de l'accès du public, entre 2003 et 2010.

M. Musy répond qu'en 2003 les associations souhaitaient pouvoir présenter des spectacles mais se sont heurtées à un refus. A présent, la rénovation et la construction nouvelle permettent de prévoir du public dans le programme des travaux. Il réitère que Mottattom souhaite seulement mettre aux normes ce qui est nécessaire pour des visites scolaires et des portes ouvertes.

Un commissaire radical croit comprendre que le plan consiste maintenant à refaire même l'intérieur de Mottattom. Or ce n'est pas ce qui est prévu dans la proposition PR-737, où il est surtout question de travaux de type sanitaire et sur l'enveloppe.

M. Musy n'est pas de cet avis. Certes, il faudra refaire une façade à l'arrière et compenser les sanitaires démolis. L'isolation de la verrière s'impose aussi, et il

y aura peut-être des pièces de plancher à remplacer. Il y a certes un changement d'affectation et un nouveau PLQ, mais cela ne signifie pas qu'il faut reprendre les intérieurs.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'étonne que les membres de la commission n'aient pas reçu le texte de la convention du 15 novembre.

M. Musy signale que la lettre de M. Pagani est disponible sur le site internet de la Fédération Mottattom.

Une commissaire socialiste demande si les associations membres de la fédération s'acquittent d'un loyer.

M. Musy répond que les résidents payent une contribution mensuelle. Ils se répartissent en outre les frais des charges, du nettoyage, du salaire de la permanence, ainsi que de certaines tâches ponctuelles aussi rémunérées. Mais Mottattom compte aussi sur l'engagement solidaire et les compétences bénévoles. M. Gisselbaek, par exemple, met bénévolement à disposition ses compétences en matière d'architecture et d'urbanisme. M. Musy explique qu'il a lui-même une expérience de plus de vingt ans dans la gestion de projets associatifs et alternatifs. M. Musy estime que les membres de Mottattom croient à leur projet. Il rappelle que le quartier compte 69 000 habitants et un seul centre de rencontre, aux Asters. Il aimerait que l'utilité de Mottattom soit reconnue dans le quartier.

M. Musy propose aux commissaires de visiter quelques locaux de Mottattom.

Dernière séance du 4 avril 2011

Discussion de la commission et vote

Au nom du groupe des Verts, le commissaire-rapporteur propose, à titre de recommandation, que la salle de répétition, dans la halle industrielle attenante à l'ancienne écurie, soit intégrée dans le nouveau bâtiment prévu sur la façade arrière du bâtiment de Mottattom. Il explique qu'il souhaite que l'étude examine la possibilité que le futur bâtiment soit construit autour de la halle industrielle.

Une commissaire socialiste annonce que les socialistes soutiennent le crédit d'étude de la proposition PR-737. Cette proposition représente une reconnaissance du travail accompli par la fédération Mottattom depuis vingt ans dans ce bâtiment qui, par ailleurs, mérite d'être préservé.

Un commissaire démocrate-chrétien prévient que, si la recommandation du rapporteur-commissaire venait à être approuvée, elle ne manquerait pas d'avoir des incidences financières. Il demanderait alors de procéder à des auditions permettant d'évaluer le coût de l'opération proposée. Il propose de dissocier la

recommandation et la proposition PR-737 qu'il propose de voter sans modification.

Le commissaire du Parti radical votera favorablement le crédit d'étude de la proposition PR-737, mais avertit qu'il sera vigilant sur la proposition ultérieure de réalisation. Il est en effet dérangé par la nature de cette étude qui, comme d'autres projets menés sous l'actuelle majorité, font une large place aux souhaits des occupants des lieux, qui dictent leur volonté au propriétaire. C'est ce qui explique que les membres de la Fédération Mottattom comptent maintenant sur la compensation des locaux perdus dans le cadre du plan localisé de quartier.

Un commissaire libéral annonce qu'il votera contre la proposition PR-737. Par ailleurs, il serait tenté de demander l'audition de M^{me} Brunier, qui prétend que le bâtiment dont il est question mérite d'être préservé, alors que l'ancienne écurie et la halle attenante n'ont aucune valeur patrimoniale, ce d'autant que ces bâtisses ont été détournées de leur fonction d'origine.

Un commissaire d'A gauche toute! annonce que le groupe A gauche toute! approuve le vote du crédit d'étude de la proposition PR-737. Il rappelle que le dossier a aussi été longuement étudié par la commission de l'aménagement et se réjouit du compromis auquel sont parvenues les parties concernées. Par contre, il s'abstiendra sur la recommandation proposée par le commissaire des Verts.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre annonce que les commissaires de l'UDC refuseront la proposition PR-737.

Une commissaire socialiste précise que l'ancienne écurie est bien recensée au patrimoine industriel genevois. Tel n'est pas le cas de la halle attenante. Suivant le PLQ examiné par la commission de l'aménagement, la halle est vouée à la démolition. Les négociations autour du PLQ ont précisément eu pour enjeu la compensation des surfaces perdues, et non pas les volumes, dans les rez-de-chaussée des futurs bâtiments d'habitation.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la recommandation que la halle industrielle attenante à l'ancienne écurie soit intégrée dans le nouveau bâtiment prévu sur la façade arrière du bâtiment de Mottattom.

La recommandation est refusée à la majorité.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-737. Celle-ci est acceptée par 10 oui (2 AGT, 3 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R), 4 non (1 Ve; 1 L; 2 UDC) et 1 abstention (L). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Premier débat

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Quelle précipitation à partir tout d'un coup! Ce projet est un excellent projet que les Verts soutiennent depuis le début. Nous nous sommes beaucoup battus avec certains de nos amis de l'Alternative pour qu'il puisse voir le jour tout en maintenant des espaces pour les activités de Mottattom. En effet, nous en avons beaucoup parlé ici, il manque toujours des lieux dans les quartiers, des espaces ouverts pour des activités de quartier, pour des activités artistiques, pour des activités avec des enfants. Nous avons donc souhaité que Mottattom retrouve des locaux, malgré le plan localisé de quartier.

C'est pourquoi je viens de déposer au nom des Verts une recommandation cosignée par les socialistes, en tout cas par M. Carasso, qui se présente comme suit:

Projet de recommandation

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de veiller à ce que les espaces dédiés à Mottattom soient bien intégrés dans le bâtiment prévu à côté de l'actuelle halle industrielle en respectant les volumes (m³) existant actuellement.»

En effet, les locaux de Mottattom vont être transférés dans les nouveaux bâtiments, et cela se fera, puisque M. Pagani s'y est engagé via une convention signée avec Mottattom. Cela dit, si nous souhaitons absolument déposer cette recommandation, c'est pour qu'on ne se retrouve pas avec une salle qui ne prendrait en compte que les mètres carrés de l'actuelle halle utilisée par Mottattom et non les mètres cubes, c'est-à-dire les volumes, puisque cet immense espace en hauteur permet des installations artistiques qu'on ne pourrait pas forcément faire partout. C'est une grande richesse pour ce quartier et, par conséquent, nous souhaitons que les engagements soient tenus, et que les gens qui utilisent actuellement cet espace ne soient pas lésés à cause du relogement de leurs activités.

M^{me} Annina Pfund (S). Les socialistes sont ravis de cette proposition du Conseil administratif. Nous avons soutenu le projet artistique de Mottattom dès la première occupation de ces locaux par cette association, d'autant qu'ils sont implantés dans un quartier qui est très pauvre pour le milieu artistique, puisqu'il n'y a quasiment pas d'atelier. Mottattom propose des ateliers, des théâtres, et c'est pourquoi c'est important de pérenniser cette association à cet endroit-là. Les travaux de la commission se sont très bien passés. Nous sommes ravis de la conclusion de ce rapport et nous nous réjouissons de voir assez rapidement venir une proposition pour cette rénovation.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Evidemment nous allons voter ce projet avec enthousiasme. Effectivement, l'association Mottattom s'est vraiment bat-

tue pour que les locaux soient maintenus. Ceci dit, je voudrais juste ajouter qu'il était temps que ce rapport arrive et c'est un peu une pique que je lance à M^{me} Klopmann... (*exclamations*) ...sur l'urgence des travaux, Madame la présidente, puisque effectivement nous avons traité cet objet il y a un an, mais que le rapport ne vient que maintenant.

La présidente. La parole est à M. Leisi... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, nous allons terminer cet objet ce soir, et M. Leisi a droit à un petit peu de calme.

M. Laurent Leisi (MCG). Merci, Madame la présidente. Le Mouvement citoyens genevois n'était pas présent lors de la législature précédente. Par conséquent, bien que nous n'ayons pas d'objection à l'approbation de ce projet, nous allons quand même nous abstenir.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Madame la présidente, j'imagine que vous transmettez avec plaisir à M^{me} Pérez que j'apprécie très peu les attaques à mon encontre alors que je ne suis pas rapporteuse sur cet objet, pas plus que je ne siège dans la commission qui a étudié le dossier. Je ne suis donc absolument pas responsable du retard de ce rapport et j'ajouterai que si je devais attaquer M^{me} Pérez à chaque fois que quelqu'un de son groupe prend du retard sur la remise d'un rapport, nous ferions cela à longueur de séance! (*Huées.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je sais qu'il est tard et que tout le monde souhaite retourner chez soi... enfin, bon, à part ceux qui vont aller au bistrot... J'aimerais juste vous rappeler que cette halle est une ancienne écurie qui était utilisée par la Coop pour y ranger les magasins mobiles qu'elle mettait à disposition de la population dans tout le Canton à une période fort éloignée. Cette halle vaut la peine d'être conservée indépendamment des activités qui s'y mènent. Ceci étant, il faut quand même remercier les personnes qui la font vivre, puisque, comme vous le savez, tout bâtiment qui n'est pas occupé se dégrade beaucoup plus vite que dans le cas contraire.

Toujours est-il qu'il y a quand même un petit problème. J'ai déjà été mis dans beaucoup de seringues en ce qui concerne les constructions, la dernière étant à l'Alhambar, et je n'aimerais pas être remis dans une nouvelle seringue. (*Exclamations.*) Oui, car j'ai lu attentivement la recommandation et on me demande de mettre «à côté de». Moi, j'étudie en ce moment la possibilité de mettre «au bout».

Alors, au bout, c'est à côté ou est-ce que ce sera considéré comme un autre côté, ou devant, ou derrière? Je propose que nous nous en tenions à l'engagement du Conseil administratif, à savoir – je le dis de mémoire – que 1500 mètres carrés sur 3000 seront démolis, puisqu'ils ne font pas partie de ces anciennes écuries. Ces 1500 mètres carrés seront remis à disposition dans les nouveaux locaux. Cela est entériné d'ailleurs par le plan localisé de quartier voté par votre Conseil.

En ce qui concerne la volumétrie, j'essaie, si faire se peut, de faire en sorte qu'une grande salle polyvalente respectant la volumétrie du bâtiment précédent soit mise à disposition. Mais à l'impossible nul n'est tenu. Je prends en compte cette recommandation, mais je n'aimerais pas que dans deux ans, quand je vous présenterai un crédit de réalisation, certaines personnes se mettent à contrôler les mètres cubes, et qu'on me renvoie le projet si elles constatent qu'il en manque un ou deux!

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, comme il s'agit d'une recommandation, je demande à ce qu'on supprime «à côté de» parce que cela ne veut rien dire, puisqu'on pourrait mettre aussi «dans le prolongement» et que, «à côté de», cela peut vouloir dire dans le parc Beaulieu... Toutes les propositions sont possibles. Supprimez au moins ce terme «à côté de» parce qu'il ne veut rien dire.

M. Grégoire Carasso (S). Il n'y a pas de problème avec cela. Que ce soit au bout, à côté, vous pouvez supprimer cette mention. Puisque M. Pagani aime les interprétations contextuelles et le *Mémorial*, nous le savons aujourd'hui, la seule intention de cette recommandation, c'est bien de prendre en compte les mètres cubes et non pas les mètres carrés. Vu le résultat de l'Alhambra, nous savons que nous ferons un meilleur résultat dans le dossier de Mottattom...

La présidente. Madame Klopmann, vous qui êtes codéposante de la recommandation, est-ce que vous acceptez la modification proposée par M. Pagani, de sorte que la recommandation deviendrait: «Veiller à ce que les espaces dédiés à Mottattom respectent les volumes (m³) existant actuellement»? (*M^{me} Klopmann confirme.*)

La parole est à M. Guy Dossan.

M. Guy Dossan (LR). Merci, Madame la présidente. Je serai bref. J'aimerais simplement dire que le Parti libéral-radical votera le crédit d'étude, mais ce n'est pas un oui. C'est un «oui mais», parce nous avons relevé en commission qu'il s'agissait là d'un crédit d'étude pour la sécurisation, la conformité et la rénova-

tion de l'enveloppe. Or, quand nous avons procédé à l'audition sur place, nous nous sommes aperçus qu'on allait aussi toucher à l'intérieur, au gré des volontés des personnes qui sont dans ces locaux. Or, ce n'est plus exactement ce qui est écrit dans la proposition. C'est donc pour cela que nous disons oui mais...

Quant à la recommandation, nous la refuserons, car si le magistrat n'arrive pas à mettre cette salle au bout du bâtiment, on devra peut-être faire autre chose sur le plan localisé de quartier, ou bien on risque de mettre en péril quelque chose d'autre dans le périmètre. (*Remarques.*) Pour le Parti libéral-radical, il n'est pas question qu'on arrive à ce type de solution alors que les occupants sont peut-être maintenant des locataires, mais qu'à la base, je vous le rappelle, c'étaient quand même des gens qui ont investi ces bâtiments! (*Exclamations.*) Nous savons très bien que quand la Ville fait quelque chose, c'est le locataire qui décide ce qu'il veut et qui demande au propriétaire ce dont il a envie!

Comme je le dis toujours, si mon propriétaire veut refaire une façade de mon immeuble, il ne va pas demander à M. Dossan quelle couleur il choisira pour son immeuble. On est maintenant, en Ville de Genève, un petit peu trop à l'écoute des locataires de nos bâtiments! C'est pourquoi, c'est un «oui mais» au crédit d'étude. Nous attendrons la proposition pour le crédit de réalisation et le «oui mais» ne sera peut-être plus un oui à ce moment-là.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de M^{me} Klopmann est acceptée par 34 oui contre 20 non (8 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de veiller à ce que les espaces dédiés à Mottattom respectent les volumes (m³) existant actuellement.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 47 oui contre 1 non (14 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 350 000 francs destiné à l'étude des travaux de sécurisation, de mise en conformité et de rénovation de l'enveloppe des ateliers d'artistes situés au 20, avenue Giuseppe-Motta, parcelle N° 3027, feuille N° 26, commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 350 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

24. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les projets de délibérations suivants:

- PRD-35, de *M. Pascal Holenweg et M^{me} Vera Figurek*: «Modification du règlement: ajout d'un article «Nouveau vote»;
- PRD-36, de *MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Christian Zaugg, M^{mes} Salika Wenger, Maria Casares, Vera Figurek, Olga Baranova, Julide Turgut Bandelier, Fabienne Fischer, MM. Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Grégoire Carasso et Mathias Buschbeck*: «Pas de restriction des droits humains dans la ville d'Henry Dunant»;
- PRD-37, de *M^{mes} Olga Baranova, Virginie Studemann et M. Pascal Holenweg*: «Nouvel article 134 bis: «Remboursement des frais liés au mandat de conseiller municipal et de conseillère municipale ayant des personnes à charge»;

ainsi que les motions et la résolution suivantes... (*Brouhaha.*)

Je conçois que cela n'intéresse pas tout le monde, mais j'aimerais pouvoir entendre ce que je lis:

- M-1003, de *M^{mes} Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Nicole Valiquier Greccuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Virginie Studemann, Olga Baranova, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Morten Gisselbaek et Stefan Kristensen*: «Pour quand l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque?»;
- M-1004, de *MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Christo Ivanov, Jacques Pagan et Thomas Bläsi*: «Emplacement du monument les «Réverbères de la mémoire»;
- M-1005, de *M^{mes} Salika Wenger, Maria Casares, MM. Pierre Gauthier, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Alberto Velasco et Grégoire Carasso*: «Réchauffons les lits froids»;
- M-1006, de *M^{mes} Salika Wenger, Maria Casares, MM. Pierre Gauthier, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Alberto Velasco et Grégoire Carasso*: «Cadeaux fiscaux: quel prix pour les Genevois?»;
- M-1007, de *MM. Stefan Kristensen, Sylvain Thévoz, Pascal Holenweg, Julien Cart, M^{mes} Vera Figurek et Virginie Studemann*: «Pour une politique globale de soutien au livre».
- M-1008, de *MM. Yves de Matteis, Alexandre Wisard, Michel Chevrolet, Olivier Fiumelli, Eric Bertinat, Christo Ivanov, Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Sylvain Clavel, Grégoire Carasso, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marie Chappuis, Fabienne Aubry Conne, Maria Vittoria Romano, Vera Figurek et Maria Pérez*: «Plaine de Plainpalais: court de tennis géant ou espace de convivialité privilégié?»;
- M-1009, de *MM. Christian Zaugg, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier, M^{mes} Salika Wenger, Marie Gobits et M. Sylvain Thévoz*: «Soutien au sport amateur»;
- M-1010, de *MM. Olivier Fiumelli, Gary Bennaïm, Adrien Genecand, Alexandre Wisard, Christo Ivanov, Claude Jeanneret, Luc Broch, M^{mes} Marie Chappuis et Vera Figurek*: «Pour que la Ville de Genève termine enfin de paver la Vieille-Ville!»;
- M-1011, de *M^{mes} Fabienne Fischer, Silvia Machado, Julide Turgut Bandelier, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Laurence Fehlmann Rielle, Virginie Studemann, Olga Baranova, Maria Vittoria Romano, Marie Gobits, Brigitte Studer, Maria Casares, Vera Figurek, Marie Chappuis, MM. Olivier Fiumelli, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Yves de Matteis, Julien Cart, Luc Broch, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Pierre Gauthier, Christian*

Zaugg, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Denis Menoud et Pascal Spuhler: «Non au gaz de schiste!»;

- M-1012, de MM. *Olivier Fiumelli, Vincent Schaller, M^{mes} Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Marie Chappuis, Laurence Fehlmann Rielle, MM. Mathias Buschbeck, Eric Bertinat, Claude Jeanneret et Jean-Philippe Haas: «Gouverner, c'est prévoir: pour un programme Stratus applicable aux bâtiments publics propriété de la Ville de Genève»;*
- M-1013, de MM. *Mathias Buschbeck, Jean-Charles Rielle, Alberto Velasco, Christian Zaugg, Olivier Fiumelli, Eric Bertinat, Claude Jeanneret, M^{mes} Marie Chappuis et Frédérique Perler-Isaaz: «Investissons dans le sport amateur et populaire: rénovons enfin le Bout-du-Monde et Vessy!»;*
- R-154, de M^{me} *Maria Vittoria Romano et M. Alberto Velasco: «H&M vient-il marcher sur les plates-bandes du caritatif local?».*

25. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu l'interpellation écrite suivante:

- IE-2, de M^{mes} *Olga Baranova, Virginie Studemann, Silvia Machado, Annina Pfund, Maria Vittoria Romano, MM. Stefan Kristensen, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Luc Broch et Sylvain Thévoz: «Nespresso: la Ville de Genève est-elle responsable face à ses engagements?»*

26. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-369, de M. *Eric Bertinat: «Entretien des routes en ville de Genève».*

Et pour conclure, pour ne pas décevoir ceux qui auront bien fait de rester jusqu'au bout, je vous informe que le bureau a reçu une lettre d'accréditation de M^{me} Salika Wenger en qualité d'ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de la Commune libre du Bourg-de-Four... (*Exclamations.*) Et sur ce, je vous souhaite une bonne nuit!

Séance levée à 23 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5038
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5038
3. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 mai 2010 de M ^{mes} Salika Wenger, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, Maria Casares et M. Pierre Rumo, acceptée par le Conseil municipal le 15 septembre 2010, intitulée: «Les conseillers ne sont pas les payeurs (avant-projet de loi cantonal sur la culture)» (M-920)	5038
4. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 juin 2004 de MM. Guillaume Barazzone, Lionel Ricou, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan et M ^{me} Alexandra Rys, acceptée par le Conseil municipal le 3 novembre 2004, intitulée: «Transparence en matière de marchés publics» (M-478)	5043
5. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 22 novembre 2011, sur la pétition intitulée: «Soutenez les ateliers de la SIP – Plainpalais» (P-251)	5055
6. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 2 novembre 2011 de M ^{mes} Julide Turgut Bandelier, Anne Moratti, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Fabienne Fischer, Frédérique Perler-Isaaz, MM. Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Pascal Holenweg, Pierre Gauthier et M ^{me} Olga Baranova intitulée: «Opération de ramassage visant les Roms: quel coût pour la Ville de Genève?» (QE-363)	5055
7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 23 novembre 2011 de M ^{mes} Fabienne Fischer, Julide Turgut Bandelier, Sandrine Burger, Anne Moratti, Marie-Pierre Theubet, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, MM. Yves de Matteis, Julien Cart, Mathias Buschbeck et Alexandre Wisard, intitulée : «Coûts engendrés par l'usage de vaisselle jetable aux Fêtes de Genève» (QE-364)	5058
8. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public, acceptées par le Conseil municipal le 23 novembre 2011, sur la pétition intitulée: «Sauvons les fêtes de quartier» (P-252)	5062

9. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 2 novembre 2011, sur la pétition intitulée: «Aménagement de la rue de l'Ecole-de-Médecine» (P-245) 5064

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 mars 2010 de M^{me} Andrienne Soutter, M. Endri Gega, M^{me} Isabelle Brunier, MM. Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M^{mes} Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, M. Roger Michel, M^{mes} Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, M. Thierry Piguet, M^{me} Martine Sumi, M. Miltos Thomaidès et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 2 novembre 2011, intitulée: «Arcades» (M-910) 5065

11. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, M^{mes} Andrienne Soutter, Mary Pallante, Silvia Machado et Annina Pfund, acceptée par le Conseil municipal le 28 juin 2011, intitulée: «PUS et PLQ: que fait-on de la culture?» (R-108) 5067

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 avril 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M^{mes} Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris, acceptée par le Conseil municipal le 31 mai 2010, intitulée: «Pour des achats publics équitables» (M-864) 5071

13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 mai 2009 de MM. Yves de Matteis, Gilles Garazi, M^{mes} Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Anne Moratti Jung, Alexandra Rys, Maria Casares, Martine Sumi, Marie-France Spielmann, MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Jean-Louis Fazio, Alain de Kalbermatten, Simon Brandt, Georges Queloz, Armand Schweingruber et Pascal Rubeli, acceptée par le Conseil municipal le 31 mai 2010, intitulée: «Personnes handicapées: pour une meilleure qualité de vie» (M-872). . . . 5074

14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 octobre 2010 de M. Mathias Buschbeck, M^{me} Sarah Klopmann, M. Jean-Charles Lathion, M^{me} Marie Chappuis, MM. Gérard Deshusses, Rémy Burri, M^{me} Salika Wenger, MM. Pascal Rubeli et Alexandre Chevalier, acceptée par le Conseil municipal le 12 octobre 2010, intitulée:

«Mobilité douce et pont du Mont-Blanc: la Ville de Genève ne doit pas rater le financement fédéral» (M-941)	5075
15.a) Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2009 (D-34 A)	5078
15.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport annuel 2010 du Conseil administratif sur le Fonds chômage (D-34 A)	5100
16. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 17 septembre 2007 de MM. Philippe Cottet, Gilles Garazi, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christian Zaugg, M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann et Vera Figurek, renvoyée en commission le 21 janvier 2008, intitulée: «Les Vernets et la Queue-d'Arve: un centre sportif autonome énergiquement!» (M-709 A)	5127
17. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet d'arrêté du 23 novembre 2010 de M. Simon Brandt, renvoyé en commission le 23 novembre 2010, intitulé: «GSHC: pour une augmentation immédiate du nombre de sièges VIP à la patinoire des Vernets» (PA-117 A)	5137
18. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 13 septembre 2011 de M ^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M ^{me} Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart et Carlos Medeiros, renvoyé en commission le 13 septembre 2011, intitulé: «Approbation des comptes 2010 et du budget 2011 de la Fondetec» (PRD-9 A)	5143
19. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la remise à niveau des installations de basketball de l'Aubépine» (P-266 A)	5183
20. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 mai 2011 en vue du bouclage de huit crédits d'études et de préétudes terminés, non suivis de réalisation, représentant un montant total voté de 4 603 833 francs moins une dépense cumulée de 2 675 643,67 francs, sans demande de crédit complémentaire (PR-888 A)	5192

21. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 août 2011 en vue du bouclage de sept crédits d'étude et de construction terminés, gérés par le Service des bâtiments, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 1 016 471,11 francs, composé:
- I. de trois crédits d'étude non suivis de réalisation, représentant un montant total voté de 240 000 francs, moins une dépense cumulée de 13 840,20 francs, sans demande de crédit complémentaire;
 - II. d'un montant de 1 016 471,11 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de quatre crédits de réalisation terminés (PR-908 A) 5202
- 22.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 7 novembre 2007 de M^{mes} Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, Anne-Marie Gisler, MM. Thierry Piguet et Jean Sanchez, renvoyée en commission le 12 mars 2008, intitulée: «La rade en rade» (M-738 A) 5206
- 22.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 22 avril 2008 de M^{mes} Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, Marie Chappuis, Anne-Marie Gisler, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Salika Wenger, MM. Jean Sanchez, Alpha Dramé, Pascal Rubeli, Olivier Tauxe et Pierre Rumo, renvoyée en commission le 23 avril 2008, intitulée: «Déplacement des activités portuaires: il est temps de faire des propositions» (M-790 A) 5215
23. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 septembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 350 000 francs destiné à l'étude des travaux de sécurisation, de mise en conformité et de rénovation de l'enveloppe des ateliers d'artistes situés au 20, avenue Giuseppe-Motta, parcelle N° 3027, feuille N° 26, commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-737 A) 5225
24. Propositions des conseillers municipaux 5236
25. Interpellations 5238
26. Questions écrites 5238